

**Niveau V**  
**et**  
**logiques de filière**

***Bernard Fourcade, Maurice Ourtau***

LIRHE/CNRS, Université des Sciences Sociales Toulouse I  
CRM, Université Toulouse 1 Capitole

***juillet 2012***

*Ce travail a été réalisé dans le cadre d'une convention d'étude et de recherche n° 5152-2007 avec le Ministère de l'Education Nationale, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Sous-direction des formations professionnelles, conclue en réponse à l'appel d'offre portant sur le programme des études pour l'année 2007 : Thème 3 – Niveau V et logiques de filière.*

*Les auteurs de l'étude tiennent à exprimer  
leurs plus vifs remerciements à toutes les personnes  
qui ont accepté de les recevoir pour répondre à leurs questions  
et leur apporter leurs points de vue et leurs analyses*

## Sigles et Acronymes

---

ACCOR :	Groupement de chaînes hôtelières
ADEFIH :	Association pour le Développement de L'emploi et de la Formation dans L'industrie Hôtelière
AFT :	Association pour la Formation dans les Transports
ANFA :	Association Nationale pour la Formation Automobile (fonds d'assurance formation)
Bac Pro :	Baccalauréat Professionnel
Bac Techno :	Baccalauréat Technologique
BCP :	Base Centrale de Pilotage
BEP :	Brevet D'études Professionnelles
BP3 :	Bac Pro 3 ans
BT :	Brevet de Technicien
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
CAP :	Certificat D'aptitude Professionnelle
CAPEB :	Confédération de L'artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CFA :	Centre de Formation D'apprentis
CFAI :	Centre de Formation D'apprentis de L'industrie
CIC :	Comité Interprofessionnel Consultatif
CNP :	Conseil National des Programmes
CPC :	Commissions Professionnelles Consultatives
CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
DARES :	Direction de L'animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DEPP :	Direction de L'évaluation de la Prospective et de la Performance

DGESCO :	Direction Générale des Enseignements Scolaires
DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie
EDEX :	“Education expansion”, titre d’une recherche européenne (voir bibliographie)
ETAM :	Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise
FC :	formation continue
FCIL :	formation complémentaire d’initiative locale
FFB :	Fédération Française du Bâtiment
FFMAS :	Fédération Française des Métiers de L'assistantat et du Secrétariat
FIEC :	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction
FIEE :	Fédération des Industries Électriques et Électroniques
FNTF :	Fédération Nationale des Travaux Publics
IBIS :	Chaîne hôtelière
IFTIM :	Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Manutention
IG :	Inspection Générale ou Inspecteur Général
IUT :	Institut Universitaire de Technologie
LEEM :	Les Entreprises du Médicament
MEN :	Ministère de l’Éducation Nationale
RAP :	Référentiel des Activités Professionnelles
REFLET :	Regards sur les flux de l’enseignement technique et professionnel
SEGPA :	Sections d’Enseignement Général et Professionnel Adapté
SYNHORCAT :	Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs
TP :	Travaux Publics
TPE :	Très Petites Entreprises
UFIH :	Union Française des Industries de l’Habillement
UIMM :	Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie
UMIH :	Union des Métiers et des Industries de l’Hôtellerie



# Sommaire

---

Introduction Générale	1
<b>Partie I</b>	<b>3</b>
Configuration des diplômes et logiques de filières	3
Une analyse des filières dans les divers domaines professionnels	3
<b>Partie II</b>	<b>91</b>
Niveau V et logiques de filières :	91
analyse d'une phase historique 1985-2009	91
Conclusion Générale	195
Bibliographie	199
Cahier des diplômes	203
Annexes	235
Table des Matières	246
Table des Tableaux	248
Table des Graphiques	250
Table des Schémas	250





# Introduction Générale

---

En 2007, la DGESCO proposait dans son appel d'offres<sup>1</sup> la thématique "niveau V et logiques de filières". La proposition du LIRHE a été retenue pour conduire cette réflexion. Pour une série de raisons<sup>2</sup>, le travail a été réalisé en deux temps séparés d'une année (2007-2008 et 2010-2012).

Au cours des années 2007 et 2008, le LIRHE a d'abord mené une étude à caractère statistique sur l'ensemble des diplômes professionnels, à partir de la base REFLET gérée par le CEREQ, dans le but de saisir la variété de la configuration des diplômes par domaines, qui constitue le cadre dans lequel se déploient les filières qui relient diplômes professionnels du niveau V et diplômes professionnels du niveau IV. Ce cadre de référence, établi pour une seule année (l'année 2007), est un outil original essentiel pour la réflexion sur les filières. Il est le produit d'un lourd travail d'exploitation qui est indépendant des textes des deux parties, mais qui est une source de données essentielle pour l'ensemble de l'analyse, et n'est pas une simple annexe. Pour cette raison, il est présenté sous la forme d'un "**cahier des diplômes**", placé avant les annexes, et auquel le lecteur est invité à se référer constamment pour prendre la mesure de la "matière" qui fait l'objet de cette étude et suivre les diverses interprétations.

Le LIRHE a également exploité en 2007 et 2008 des données statistiques de la Base Centrale de Pilotage (BCP), communiquées par la DGESCO, sur les poursuites d'études après les BEP et sur l'alimentation des Bac Pro, permettant l'analyse fine du réseau des passages entre spécialités, et le repérage précis des "formes" concrètes variées que prennent les filières.

L'exploitation de ces deux ensembles de données statistiques a constitué la matière d'un premier texte transmis à la DGESCO fin 2008. C'est ce texte qu'on trouvera ici en **première partie**, sous une forme revue et allégée, mais inchangée sur l'essentiel.

Le LIRHE a également réalisé en 2007 et 2008 une série d'entretiens avec des acteurs de la construction des diplômes : d'abord au sein de l'administration de l'Education nationale, avec les inspecteurs généraux et les secrétaires de CPC au secrétariat général des CPC, mais aussi les experts du CEREQ aux CPC, et surtout des représentants des branches ou des syndicats patronaux ou organisations professionnelles patronales. Une soixantaine d'entretiens ont été ainsi réalisés, constituant un matériau extrêmement riche et divers.

L'exploitation de ces matériaux qualitatifs et la rédaction de l'analyse finale se sont déroulées au cours des années 2010 à 2012. Cette chronologie a son importance, en raison des changements

---

<sup>1</sup> Le texte de cet appel d'offres figure en annexe 1.

<sup>2</sup> On mentionnera en particulier : la fermeture du LIRHE par le CNRS à la fin de 2008 et le transfert des personnels chargés de cette étude au CRM, nouveau centre de recherche de l'université des sciences sociales de Toulouse ; la nécessité de répondre à un nouvel appel d'offres de la DGESCO au cours de l'année 2009 ; la très grande quantité de matériaux collectés, notamment qualitatif, exigeant un très long temps d'exploitation.

fondamentaux qui sont intervenus dans la politique éducative à partir de 2008, concernant tout particulièrement les diplômés professionnels. Peu de temps après que l'appel d'offres de la DGESCO ait paru, à savoir à l'automne 2007, et en même temps que commençait le travail du LIRHE sur le terrain, le ministère DARCOS lançait un important projet de réforme de l'enseignement professionnel, qui devait aboutir en 2009 à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans après la classe de troisième, et la suppression du BEP dans le cursus scolaire de l'enseignement professionnel, ce diplôme étant simplement maintenu comme certification intermédiaire.

Déjà lors des entretiens menés par le LIRHE dès la fin 2007, le projet de réforme était dans tous les esprits et dans les propos de tous les interlocuteurs. Ce projet de réforme ruinait l'intérêt de la réflexion sur le niveau V et la logique de filière, puisqu'il "défiliarisait" l'enseignement professionnel. Cette réflexion prenait donc dès cet instant, et avant même que l'étude fût conduite jusqu'à son terme, un côté "historique", car les enseignements éventuels qu'elle pouvait dégager n'avaient plus de portée pratique : la réforme bousculait la filiarisation de l'enseignement professionnel avant que celle-ci ait fait l'objet d'une quelconque évaluation, ou d'une réflexion d'ensemble.

Dans ces conditions historiques, il était évident que l'analyse qui pouvait être produite ne serait pas indifférente à ce qui se passait, et ceci de deux manières. D'abord au moment des entretiens, les questions sur le projet de réforme étaient inévitables, et ensuite, au moment de la rédaction finale, il était clair que la réflexion conduite était impactée par le fait qu'elle portait sur une réalité désormais dépassée, appartenant à l'histoire de l'enseignement professionnel.

L'analyse qui est proposée fait l'objet d'une **seconde partie**. La complexité du sujet est apparue considérable, qu'il s'agisse de sa définition, de sa description, de ses implications. Les auteurs ne sauraient prétendre qu'ils sont parvenus à maîtriser, et encore moins à épuiser ce sujet, vaste et touffu. Ils espèrent être arrivés cependant à débroussailler un peu cette forêt en posant quelques jalons, et en apportant à la fois des éléments factuels tirés des données statistiques, des éléments de compréhension et en proposant des hypothèses et interprétations, ainsi que des éléments qualitatifs multiples tirés des nombreuses opinions formulées par le grand nombre de personnes interviewées.

## **Partie I**

---

### **Configuration des diplômes et logiques de filières**

#### **Une analyse des filières dans les divers domaines professionnels**



## Brève présentation de la première Partie

Cette première partie vise à décrire les grandes filières qui fonctionnaient au sein de l'enseignement professionnel en 2007, année de référence.

Cette partie a été rédigée en 2007-2008, et repose sur l'exploitation de deux sources de données statistiques : la BCP du Ministère de l'Education d'une part (données sur les poursuites d'études des lauréats des diplômes professionnels) ; la base REFLET d'autre part, gérée par le Céreq (données sur les candidats et lauréats des diplômes professionnels et technologiques (du CAP au BTS).

Un premier chapitre discute la notion de filière et propose une définition.

Un second chapitre analyse les trois grandes catégories de filières professionnelles fonctionnant au sein de l'enseignement professionnel. L'analyse s'appuie sur la notion de domaines de spécialité, et décrit de façon détaillée la principale filière qui relie niveau V et niveau IV, la filière BEP-Bac Pro, en répertoriant toutes les formes que prend cette filière.

Un troisième chapitre examine les liaisons qui existent entre les diplômes professionnels et les diplômes technologiques, liaisons qui inscrivent la filière "BEP/Bac Pro" dans un ensemble plus vaste, et manifestent toute la complexité de l'architecture des diplômes.



## Introduction de la Partie I

---

L'appel d'offres de la DGESCO de juillet 2007 sur le thème "niveau V et logiques de filière" note d'entrée que les diplômés professionnels "s'inscrivent dans un système d'enseignement qui a vocation à contribuer à l'élévation générale du niveau d'éducation". Le système des diplômés professionnels a par ailleurs pour vocation de constituer "une offre de formation et de certification adaptée aux évolutions de l'emploi (i.e. capable de les anticiper comme d'y répondre)".

Voilà bien sans doute la question de fond : comment le système des diplômés peut-il à la fois satisfaire l'objectif (politique) de hausse du niveau d'éducation (censée mieux satisfaire les besoins de l'économie) et la demande effective des marchés du travail dans sa diversité, liée à la multiplicité des activités, des métiers, des emplois, des compétences ? Est-ce une chose qui va de soi ?

L'appel d'offres est centré sur les évolutions qui ont affecté le système des diplômés professionnels en France depuis plus de deux décennies, et sur les multiples questions que posent ces évolutions, tout particulièrement du fait que "certaines des logiques qui les fondent relèvent du fonctionnement du système éducatif, sans avoir nécessairement de lien immédiat avec la sphère de l'emploi". Or nous sommes dans l'univers des diplômés professionnels, dont la vocation est tout de même de satisfaire les besoins de l'économie.

La création du Bac Pro (en 1985) a introduit une nouveauté importante dans le système français de formation professionnelle et des diplômés professionnels : faire d'un diplôme professionnel (le BEP) une simple étape vers un diplôme professionnel de niveau supérieur (le baccalauréat professionnel), ce qui revenait à transformer un diplôme professionnel d'insertion, c'est-à-dire essentiellement tourné vers le marché du travail, en diplôme "propédeutique", c'est-à-dire orienté vers la poursuite d'études.

Mais cette "nouveauté" ne faisait-elle pas que reproduire dans la voie professionnelle ce qui était déjà apparu dans la voie technologique plus de 15 ans auparavant avec la création du baccalauréat de technicien, débouchant au départ sur le marché du travail, mais devenu par la suite baccalauréat technologique, simple étape vers l'enseignement supérieur (surtout technologique court, par préparation d'un BTS ou d'un DUT, et évolution possible vers une licence professionnelle) ?

C'est dans ce sens qu'il y a eu "filiarisation" de la voie professionnelle au lycée professionnel, avec l'apparition d'une "filière BEP-Bac Pro", le Bac Pro devenant le débouché naturel du BEP (et de certains CAP), et le BEP (et certains CAP) étant le passage obligé pour arriver au Bac Pro, double proposition qui est loin de correspondre exactement à ce qui se passe dans les faits, car la situation réelle est nettement plus complexe. C'est la description de cette complexité qui fait d'abord l'objet de la première partie de l'étude : restituer la réalité actuelle du panorama de fonctionnement des diplômés professionnels.

Le rapprochement avec le baccalauréat de technicien évoqué ci-dessus est-il vraiment pertinent ? Car plus de 20 ans après la création du Bac Pro, il faut constater que plus de la moitié des BEP ne sont

toujours pas propédeutiques mais sont plutôt restés d'insertion, c'est à dire essentiellement tournés vers le marché du travail. Et globalement, la moitié seulement des élèves de BEP poursuivent leurs études. La "double nature" du BEP correspond à une réalité où les BEP ont plutôt l'une ou l'autre de ces deux natures suivant les spécialités. Rares sont ceux qui ont la double destination (études et insertion) : chaque spécialité de BEP penche plutôt vers l'une ou l'autre. Que traduit cette réalité persistante ? Le BEP, qui n'est en fait jamais devenu une simple étape vers le Bac Pro, est-il devenu un obstacle sur la voie du Bac Pro ? Cette persistance de bon nombre de BEP à rester d'insertion, à ne pas conduire une majorité d'élèves vers le Bac Pro, à quoi correspond-elle ?

On ne peut pas construire les diplômes professionnels sans référence à l'univers des emplois : les formations et les emplois professionnels conservent comme premier objectif de satisfaire aux attentes du marché, même si on a toujours beaucoup de mal à identifier correctement ces attentes et leurs transformations. Or les activités (production de biens et services) qui génèrent métiers, emplois, ou professions auxquels sont censés répondre les diplômes sont organisées selon une division du travail fondamentalement caractérisée par son hétérogénéité : la diversité des activités entraîne une spécificité de la division et de l'organisation du travail selon les branches et les produits réalisés. Cette diversité s'impose au système des formations et des diplômes, qui la "gère" grâce à un système de négociations entre acteurs (il s'agit, tout particulièrement pour l'Education nationale, des CPC, Commissions Professionnelles Consultatives, réunion "consultative" des parties prenantes à la construction, au fonctionnement et à la maintenance des dispositifs institutionnalisés d'inculcation des savoirs techniques et professionnels).

Face à l'ensemble sans cesse mouvant des activités productives et des emplois/métiers associés, qui génère une demande inexorablement soumise à restructuration, le système d'éducation propose "ses" réponses en termes de formations/diplômes, qu'il réajuste lui aussi sans cesse, en redécoupant, redéfinissant, rénovant son offre. Mais dans ce processus d'ajustement de l'offre-demande, il s'agit bien plutôt d'une course poursuite dont le terme premier ne peut être désigné (l'emploi ou la formation ?), qui fait songer au schéma de causalité du type poule et œuf, que d'une "simple" réponse de l'offre à la demande, comme le suppose la vision la plus courante, et comme le veut la représentation habituelle du modèle "client-fournisseur".

La voie professionnelle scolaire, jusqu'à la création des Bac Pro en 1985, ne concernait que des lycées d'un type particulier, les Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP). L'apparition du Bac Pro, la création de la filière professionnelle "BEP-Bac Pro", ossature d'un lycée professionnel (LP) débarrassé du CAP (associé au BEP, et par là fortement dévalorisé) sont à la source d'un "ennoblissement" de la voie professionnelle, promue au rang de voie lycéenne, aux côtés des voies générale et technologique. Dans les années 2000, le CAP a bénéficié d'une revalorisation, et les BEP ont été désassociés des CAP, pour être davantage tournés vers le Bac Pro et la poursuite d'études. Mais dans ce contexte de réorientation des diplômes professionnels, comment fonctionne exactement la filière "BEP/Bac Pro" dans les domaines où elle est mise en œuvre ?

La première partie de cette étude se veut essentiellement descriptive de la façon dont s'organisent et fonctionnent les filières entre les diplômes professionnels. Au cœur de l'étude se trouve placée la notion de domaine professionnel.



Le premier chapitre s'interroge sur la notion de filière, et propose une définition qui permet de repérer la forme des filières "BEP/Bac Pro" dans les différents domaines d'activité professionnelle.

Le second chapitre passe en revue systématiquement tous les domaines d'activités pour y repérer les filières "BEP/Bac Pro" et leurs formes précises. Mais les autres types de filières ("CAP/BP" et "CAP/Bac Pro") sont également évoqués.

Un troisième chapitre porte sur l'articulation entre la filière professionnelle ("BEP/Bac Pro") et la "filière" technologique. Mais peut-on vraiment parler de filière technologique ?



## Chapitre 1

---

### Qu'est-ce qu'une filière de formation professionnelle ?

Comme beaucoup d'autres termes, celui de "**filière**" est polysémique, et son usage est par là-même souvent l'occasion de malentendus. Remarquons cependant avant de distinguer plus loin les divers sens de ce terme, notamment ceux qu'il prend quand il est utilisé dans le système éducatif, qu'il connote immédiatement et nécessairement avec la notion de succession (ordonnée), d'enchaînements, d'étapes. Ceci conformément avec son étymologie (filière vient de fil, qui a lui-même donné filiation), et sa définition première (Robert).

#### Les définitions des dictionnaires

Le **Robert** propose les principaux sens, dont le premier est matériel et les autres figurés. Ainsi, la filière est d'abord "**l'instrument, l'organe destiné à produire des fils**". On **dégrossit** un métal en le faisant passer par la filière. Le fil est donc bien le produit de la filière, du passage par la filière.

Ceci débouche sur une définition plus abstraite, et qui convient mieux à notre objet d'étude : "**Succession d'états à traverser, de degrés à franchir**, de formalités à accomplir avant de parvenir à un résultat". On dira : passer par la filière, pour **passer successivement par les degrés d'une hiérarchie**. Dans le même ordre d'idée, la filière est aussi une "suite d'opérations ou d'éléments coordonnés en vue d'un résultat".

Mais cette succession d'états peut s'assimiler à la notion de **réseau** : " Succession d'intermédiaires, d'étapes par lesquels passe un trafic : la filière de la drogue, filière clandestine, remonter la filière, démanteler une filière".

Mais c'est aussi "**l'ensemble des activités productrices qui, de l'amont à l'aval, alimentent un marché final déterminé**", et on est alors proche de la notion d'intégration : la filière bois, la filière agroalimentaire. On trouve dans le **Larousse** un sens proche avec la filière comme "**ensemble des activités relatives à un produit de base**".

Un autre sens est celui qui porte sur la "filière nucléaire", famille de réacteurs nucléaires **ayant les mêmes caractéristiques techniques** : La filière uranium-graphite-gaz.

On peut délaissé le sens que prend le terme de filière en bourse, où il désigne "l'ordre de livraison écrit se transmettant par endossement. Le dernier acheteur est dit arrêteur de la filière, ou réceptionnaire", bien qu'il fournisse la dimension de quelque chose qui se transmet.

Le **petit Robert** évoque même explicitement la notion qui nous occupe, puisqu'il retient comme application du terme filière à "l'enseignement spécifique **en vue d'une orientation professionnelle précise** : les filières techniques du baccalauréat, filière courte, filière longue".

Le **Littre** est le seul à indiquer une dimension de pénibilité : "Subir de longues, de rudes épreuves", "Faire passer quelqu'un par toutes les filières : lui susciter toutes sortes de chicanes, de difficultés".

Enfin, dernière nuance à enregistrer, la filière de gens, pour désigner "un grand nombre de gens par lesquels doit passer une affaire".

Le terme de filière est loin d'être propre au monde éducatif (voir encadré ci-dessus), mais son usage y est particulièrement fréquent. Et il s'applique à presque tous les niveaux et ordres d'enseignement et de diplômes, aussi bien le secondaire que le supérieur et bien sûr le professionnel et le technologique, mais non le primaire, car il suppose et désigne une certaine forme de différenciation de ce qui est enseigné, qui ne touche évidemment pas l'enseignement primaire, censé être le même pour tous en tous lieux. Les définitions ne manquent pas<sup>3</sup> pour désigner les filières dans l'univers éducatif, mais plutôt que de s'y référer directement, il nous paraît préférable de mener une réflexion autonome.

### 1.1. Les divers sens et les ambiguïtés de la notion dans le monde éducatif

Très utilisé dans le monde éducatif, le terme de filière nous semble recouvrir trois sens principaux dans les usages courants qui en sont faits : le "domaine", la "gamme", la "progression liée à la poursuite d'études" (le cursus typique d'un ensemble d'élèves, la voie de circulation d'un diplôme à un autre).

- La filière : un simple (sous) **domaine** dans l'ensemble des activités, formations ou diplômes professionnels

Un des sens le plus commun, le plus souvent rencontré au cours de ce travail, est celui de filière comme synonyme de **domaine** ou **champ** (on utilise aussi parfois le terme de **secteur**). Nos interlocuteurs dans le cadre de cette étude, Inspecteurs Généraux, professionnels ou fonctionnaires du ministère, font souvent allusion à la filière "chaudronnerie", "mécanique", "électronique", etc. La filière est alors un ensemble dont le périmètre, les contours, sont ainsi vaguement désignés à partir d'un terme (qualificatif accolé au mot filière) qui définit un domaine (ou sous-domaine) d'activités.

Mais il faut ajouter que la filière désigne plutôt un "sous domaine" en ce sens qu'elle est plus "fine", plus précise, que le domaine dont elle relève : la filière "chaudronnerie" appartient au domaine du "travail des métaux", comme la filière "fonderie" ou la filière "usinage". Elle désigne un niveau plus homogène (relativement), de type d'activités que le domaine, plus large, plus englobant.

Dans ce cas, on pourrait contester l'usage de ce terme de filière, en le déclarant incorrect si on songe que la notion de succession est alors totalement absente. Mais est-ce bien exact ? Si on parle de la filière "chaudronnerie", pour désigner le travail de mise en forme des métaux (en feuilles ou profilés), c'est qu'on sait bien que les formations ou les diplômes concernés par ce champ sont un

---

<sup>3</sup> D'une part, voir par exemple dans le RERS 2005, p. 17, les "principales filières de formation" présentent « l'articulation des parcours offerts dans le système éducatif, dans les différents cycles et types d'établissements, de l'enseignement préélémentaire à l'enseignement supérieur » ; et d'autre part, sur son site internet, l'Académie de Paris définit la filière de la manière suivante : « Une filière est une succession ordonnée de niveaux de formation (du CAP au BTS, licence professionnelle, ...) permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un métier. Aujourd'hui, on entend par filière de formation le panorama complet des offres de formation dans un domaine professionnel considéré, présenté au demandeur afin de lui permettre de se situer par rapport à un ensemble, de dégager plusieurs types de parcours possibles durant sa vie active, d'anticiper son évolution future et d'élaborer son projet personnel. En formation professionnelle continue, les filières de formation qualifiantes et professionnelles permettent de personnaliser chaque parcours de formation et d'assurer la plus grande employabilité des formés ».

ensemble hiérarchisé selon un système de niveaux : les niveaux d'éducation, de formation ou de diplômes (notés de I à VI en France).

Ce qui amène à relever un second sens pour le terme de filière.

- La filière comme **gamme** des diplômes offerts dans un domaine, ou suite de diplômes hiérarchisés

On reste ici très proche du premier sens, mais on y intègre la notion de série, de collection, d'ensemble hiérarchisé. Pour tout dire, on désigne alors par filière la **gamme** des diplômes dans un domaine, un peu comme celle des teintes d'une palette de couleurs, mais les "teintes" sont ici les niveaux auxquels sont proposés les diplômes (et les formations) professionnels : du CAP au BTS en chaudronnerie, ou du niveau V au niveau III.

La filière est alors un peu comparable à une **vitrine** (celles des diplômes "offerts" aux élèves et aux employeurs, qui a été co-construite par les acteurs présents dans les CPC), ou à un **catalogue** des diplômes existant dans un (sous) domaine. C'est un des éléments de la configuration des diplômes qui caractérise chaque domaine. Certains domaines présentent la "gamme complète" des diplômes existant, d'autres n'en ont qu'une partie.

Ainsi, dans la filière (= le domaine) "techniques administratives et de gestion" (16<sup>ème</sup> CPC), on trouve des CAP, des BEP, des BP, des Bac Pro, des Bac techno, des BTS. Mais dans la filière (= le domaine) du "bois" (10<sup>ème</sup> CPC), on trouve en plus des BT, des MC.

Dans la filière "chaudronnerie", donc à un niveau de saisie de l'activité plus fin que le domaine, on trouve le CAP, les MC, le BEP, le Bac Pro, le Bac Techno, le BTS. Mais dans la filière "secrétariat" (appellation non officielle), on ne trouve que le BEP, le Bac Pro, le Bac Techno et des BTS.

Cette notion de filière comme "gamme" n'introduit qu'un empilement de diplômes selon des niveaux distincts, elle n'implique pas la notion de succession, de passage par un diplôme pour préparer le suivant dans la hiérarchie établie. Or c'est celle-ci qui fait de la notion de filière une notion spécifique, qui lui donne sa plus grande richesse de sens, mais entraîne ses plus grandes difficultés de définition, de compréhension, de mesure, etc.

- La filière comme voie de circulation (d'élèves) entre une succession de diplômes, définissant un parcours de formation typique ou bien caractérisé

Il y a filière lorsqu'un certain nombre d'élèves passent d'un diplôme à un autre, c'est à dire empruntent une "voie de circulation" dont l'importance ou l'intensité est mesurée par des "taux de poursuite d'études" entre deux diplômes construits dans ce but : par exemple la filière "BEP-Bac Pro" du domaine de "l'hôtellerie restauration".

A ce titre et dans ce sens, la "voie professionnelle" toute entière, ouverte dans les lycées après la classe de troisième, est ainsi devenue une "filière" dès lors qu'on a pu, après un BEP, poursuivre ses études vers un Bac Pro. La "filière professionnelle" est ainsi proposée aux élèves en fin de troisième, à côté de la "filière générale" et de la "filière technologique". La filière est donc ici la voie, le cursus menant à différents diplômes et correspondant à un type d'enseignement spécifique.

A propos de la présentation du futur lycée par le ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, le journal *Le Monde* (19 juillet 2008) écrit : « les filières conservées : en classes de première et de terminale, le principe des filières (générale et technologique) est conservé, mais sous la forme moins rigide, moins étanche de "dominante" ».

Toutefois, la filière prend son sens le plus spécifique lorsqu'on précise le domaine d'activités professionnelles (la spécialité) dans laquelle elle prend forme. Dans cette acception la plus spécifique, celle qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude, nous adoptons la **définition** suivante :

**“Une filière de formation est une spécialité d'un domaine dans laquelle on peut enchaîner au moins deux niveaux de diplômes, la réussite à un diplôme de niveau donné étant une condition nécessaire pour poursuivre vers la préparation du diplôme du niveau suivant”.**

Au cœur de la notion de filière professionnelle se trouve donc la **poursuite d'études après un diplôme**.

Le propre des diplômes professionnels a longtemps été (dans les années 50 et 60<sup>4</sup>) d'être conçus comme des diplômes terminaux, préparant uniquement à l'insertion professionnelle, débouchant donc massivement sur le marché du travail, tout en autorisant les meilleurs élèves (un petit nombre, sans doute en moyenne autour de 5%) à poursuivre des études vers un diplôme de niveau plus élevé. La possibilité offerte aux meilleurs élèves de continuer les études a toujours existé dans l'enseignement technique, puis professionnel et technologique. Notamment, depuis leur création, à la fin des années 60, les BEP permettaient la poursuite d'études vers les baccalauréats de technicien, via les premières d'adaptation<sup>5</sup>, disposition qui n'a jamais cessé de fonctionner, même si aujourd'hui les classes d'adaptation sont de moins en moins organisées dans les établissements.

Par la suite, l'ouverture des diplômes professionnels à la poursuite d'études s'est accentuée (pour le BEP avec la création du Bac Pro, devenu débouché "naturel"), et elle tend même à se systématiser : aucun diplôme professionnel, même le CAP, n'est plus strictement d'insertion, tout est fait pour qu'une partie des élèves, souvent au moins 10%, puissent poursuivre leurs études plutôt que s'insérer immédiatement.

Assurément, la création du Bac Pro en 1985 a mis au cœur de la voie professionnelle la **filière** "BEP-Bac Pro", en drainant le gros des élèves empruntant cette voie vers les lycées professionnels. S'il existe, comme on le verra plus loin, d'autres filières professionnelles, celle-ci est la plus centrale dans le système français actuel (en 2008) de formation professionnelle, et la plus fréquentée.

## 1.2. la poursuite d'étude : au centre de la logique de filière

La poursuite d'études après un diplôme professionnel est au cœur du processus de filière. C'est ce processus qu'il faut maintenant décrire ou rappeler dans toute sa diversité, sinon complexité.

Ce qui distinguait jusqu'en 2008 la voie professionnelle des deux autres voies proposées aux élèves à la fin du collège, après la classe de troisième, c'était précisément l'organisation en "filière" de cette

---

<sup>4</sup> Ils étaient alors proposés dans le cadre de "l'enseignement technique", et on ne parlait pas de diplômes professionnels, mais le CAP était bien un certificat d'aptitude professionnelle (et non pas technique).

<sup>5</sup> Il existait aussi des classes de "seconde spéciale" qui permettaient aux bons élèves de CAP de poursuivre leurs études dans l'enseignement long, en particulier vers le baccalauréat de technicien.

voie. Dans les voies “générale” et “technologique”, le cheminement de la classe de seconde (indifférenciée, ou de détermination) à la classe de terminale se fait sans passage par un diplôme, mais à travers un processus d’orientation, très significatif en fin de classe de seconde (puisque les élèves sont invités à se déterminer vers les séries de baccalauréat S, L, ou ES, et les STT ou STG, ou STI, STS), plus marginal à la fin de la classe de première (de simples réorientations par changement de série). Il ne faut pas oublier que l’objectif des voies “générale” et “technologique” n’est pas le baccalauréat, mais l’entrée dans l’enseignement supérieur, court ou long. C’est donc le baccalauréat qui est le diplôme étape, sésame pour l’enseignement supérieur.

Dans la voie professionnelle, telle que définie après la création du “baccalauréat professionnel” en 1985 (et confirmée dans la loi d’orientation de l’école de 2005), l’accès aux classes de Bac Pro dépend du passage par un cycle en deux ans conduisant au BEP (ou à certains CAP). On ne peut entrer en “première professionnelle” (première année de Bac Pro) qu’après avoir réussi son BEP (ou CAP). L’accès au Bac Pro requiert 4 ans d’études en lycée professionnel, contre trois dans les voies générale et technologique pour parvenir au baccalauréat général ou technologique. Et l’objectif du Bac Pro est le Bac Pro lui-même, en ce sens que c’est un diplôme conçu pour l’insertion professionnelle, qui ne fait que “tolérer” les poursuites d’études vers l’enseignement supérieur<sup>6</sup>.

Mais les lauréats du BEP ont le choix entre des possibilités variées, selon leurs capacités et leur ambition : ils peuvent bien entendu entrer sur le marché du travail, car le BEP est un diplôme professionnel à part entière qui est reconnu dans la plupart des Conventions Collectives des branches professionnelles, et garantit donc, dans une certaine mesure<sup>7</sup>, l’accès à un emploi qualifié. Mais s’ils optent pour une poursuite d’études, diverses possibilités s’offrent à eux : se spécialiser en préparant un CAP (notamment par la voie de l’apprentissage) ou une mention complémentaire (MC), préparer un Bac Pro ou encore entrer dans la voie technologique en préparant dès la classe de première un Bac Techno. Ces “choix” dépendent largement des résultats scolaires.

A cette diversité des voies s’ajoute un choix en matière de domaine de spécialité, qui est plus ou moins ouvert selon le domaine dans lequel a été obtenu le BEP. En effet, poursuivre des études, dans un système professionnel caractérisé par une diversité de domaines de savoirs (les “métiers”), nécessite de posséder des pré-requis. Il n’est pas envisageable de passer d’un domaine donné à n’importe quel autre domaine, ou alors la notion de domaine de spécialité n’aurait aucun sens. Par définition même du domaine, commencer la voie professionnelle dans un domaine n’autorise la poursuite d’études que dans certains autres domaines. Mais la manière dont chaque BEP est construit (dans le cadre du système des CPC) permet de circuler différemment vers d’autres domaines. C’est la spécificité même de chaque domaine qui l’implique : l’espace des diplômes professionnels n’est pas “isomorphe”. Alors que certains BEP sont conçus sur une base professionnelle “large”, d’autres ont au contraire des champs professionnels plus étroits, et parfois très étroits.

---

<sup>6</sup> La loi d’orientation sur l’école du 23 avril 2005 confirme cette conception du Bac Pro et consacre l’ouverture des sections de techniciens supérieurs aux meilleurs élèves de Bac Pro : «La voie professionnelle du lycée a pour fonction première d’offrir aux jeunes diplômés les conditions d’une insertion professionnelle directe à un niveau V ou IV de qualification. De préférence, ce sont les sections de techniciens supérieurs qui doivent accueillir les bacheliers professionnels souhaitant poursuivre des études supérieures. Les élèves qui ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat professionnel y sont admis de droit. Il en est de même pour les élèves ayant obtenu le baccalauréat professionnel par la voie de l’apprentissage».

<sup>7</sup> Ceci dépendant fortement de la “reconnaissance” réelle dont bénéficie le diplôme, voir les nombreux travaux des juristes sur cette question (notamment Jobert, Tallard, 1995).

A quoi donc ressemble “la filière BEP-Bac Pro”, dès lors qu’elle n’est, pour un lauréat du BEP, qu’un choix possible dans un ensemble, et que la poursuite ne se fait pas nécessairement dans le domaine de spécialisation du BEP, mais qu’elle peut s’ouvrir vers d’autres domaines, sans s’ouvrir vers tous ?

Il faut examiner ces deux questions.

### 1.2.1. Poursuite d’études après le BEP et voies suivies

Le premier point qui complique, d’une certaine manière, la saisie d’une filière professionnelle est que **la poursuite d’études est plus ou moins prononcée à l’issue du BEP** (et on peut étendre le constat à tous les diplômes professionnels) : elle est faible pour certaines spécialités, de l’ordre de 10% ou moins, mais elle peut être très élevée à l’issue d’autres spécialités (plus de 80% des lauréats). Après un BEP, les arbitrages sont donc très diversifiés entre poursuite d’études et entrée dans la vie active, sur le marché du travail.

Il existe de fait une véritable “continuité” des taux de poursuite d’études selon les spécialités, du BEP ou de tous types de diplôme, et il est difficile de situer les césures, sinon un peu arbitrairement (voir diagramme ci-après pour les BEP). De plus, les destinations de ceux qui poursuivent des études après un diplôme sont multiples, d’abord en termes de “voie”, ceux qui rejoignent la voie technologique vers le Bac Techno, ou ceux qui restent dans la voie professionnelle vers un Bac Pro, et dans ce cas on s’intéressera plus loin au type de domaine dans lequel se fait la poursuite d’études. Cette diversité des chemins après un diplôme donne à la “filière” une identité plus ou moins claire, plus ou moins forte, plus ou moins large ou au contraire circonscrite.

Examinons pour le BEP ces deux aspects successivement : intensité de la poursuite d’études, nature de la voie suivie.

- **Taux de poursuite d’études après le BEP : études ou marché du travail ?**

Le premier constat qu’il faut faire (comme on l’avait fait déjà une première fois il y a dix ans, voir Fourcade, Ourtau, 1999), c’est que les taux de poursuite d’études après un BEP sont différenciés selon la spécialité, et qu’ils s’étagent graduellement de 8% à 66% (voir tableau). On peut cependant, dans cette relative continuité, distinguer trois catégories :

- Les BEP propédeutiques, avec plus de 55% de taux de poursuite d’études
- Les BEP à double destination, avec 50% de poursuite d’études, donc 50% de départs vers le marché du travail (on a une plage de taux compris entre 45 et 55% de poursuites d’études)
- Les BEP d’insertion, avec moins de 40% de taux de poursuites d’études.

On peut utiliser les données de la BCP<sup>8</sup> pour illustrer la diversité des taux de poursuite d’études après les différentes spécialités de BEP.

---

<sup>8</sup> Communiquées par le secrétariat des CPC. BCP : Base Centrale de Pilotage, outil géré par la DEPP.



## Taux de poursuite d'études : précisions sur la méthode utilisée

Dans les données fournies par la BCP, les taux de poursuite d'études ne sont pas calculés par rapport aux lauréats du BEP. La BCP permet de calculer la proportion d'élèves de terminale BEP (à la rentrée 2005) restés en études à la rentrée suivante (2006) dans les établissements publics ou privés agréés par le ministère, en excluant les redoublants. **Il s'agit donc du taux de poursuite d'études non des lauréats du BEP, mais des élèves des classes de terminale BEP.**

Ce taux de poursuite des terminales BEP est évidemment plus faible que le taux qui serait calculé sur la base des lauréats (puisque le dénominateur serait alors bien plus faible). Et suivant le taux de réussite à l'examen, qui varie selon les spécialités, l'écart entre le taux de poursuite des terminales et des lauréats est évidemment plus ou moins accentué.

Un point important est que **les poursuites d'études par la voie de l'apprentissage ne sont pas prises en compte**, mais on peut considérer qu'il s'agit de petits flux, sauf dans certaines spécialités.

Par ailleurs, le taux que nous avons retenu est celui calculé à partir des poursuites d'études des **élèves non redoublants**.

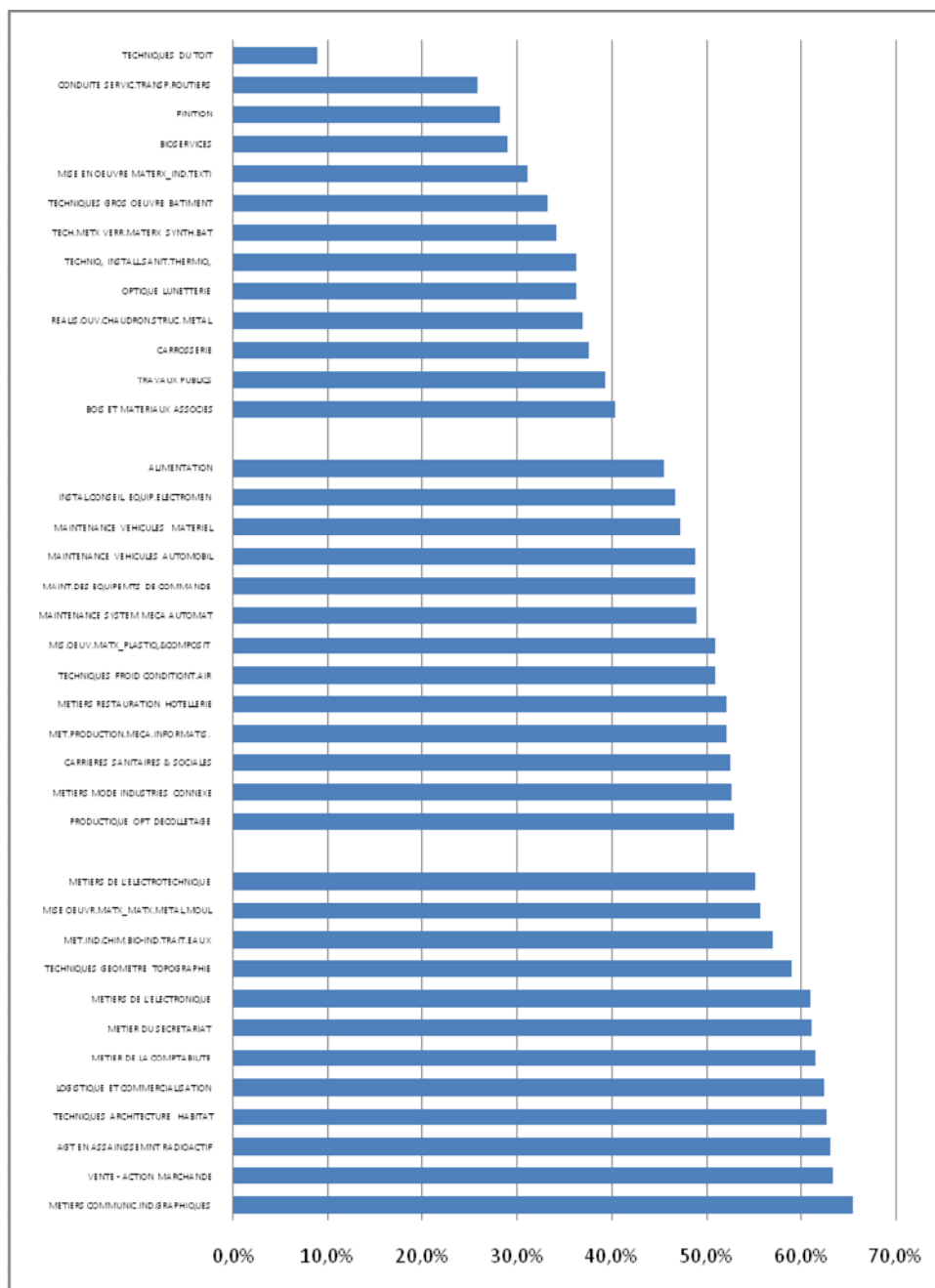
### TI-01 spécialités de BEP par taux de poursuite d'études (2006)

Intitulé de la spécialité	Nombre d'élèves (Rentrée 2005)	% en études hors redoublants
METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	1054	65,5%
VENTE - ACTION MARCHANDE	26132	63,4%
AGT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	19	63,2%
TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	2520	62,7%
LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	2139	62,5%
METIER DE LA COMPTABILITE	26589	61,6%
METIER DU SECRETARIAT	24946	61,2%
METIERS DE L'ELECTRONIQUE	6243	61,0%
TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	750	59,1%
MET.IND.CHIM,BIO-IND.TRAIT.EAUX	1128	57,1%
MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	70	55,7%
METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	20737	55,2%
PRODUCTIQUE OPT DECOLLETAGE	85	52,9%
METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	5490	52,6%
CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	21511	52,5%
MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	7142	52,2%
METIERS RESTAURATION HOTELIERIE	10012	52,2%
TECHNIQUES FROID CONDITIONT.AIR	1573	50,9%
MIS.OEUV.MATX_PLASTIQ.&COMPOSIT	672	50,9%
MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	9523	49,0%
MAINT.DES EQUIPEMETS DE COMMANDE	428	48,8%
MAINTENANCE VEHICULES AUTOMOBIL	5141	48,8%
MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL	5030	47,2%
INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	788	46,7%
ALIMENTATION	1060	45,5%
BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	5420	40,4%
TRAVAUX PUBLICS	466	39,3%
CARROSSERIE	2390	37,6%
REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	2721	36,9%
OPTIQUE LUNETTERIE	419	36,3%
TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	2911	36,2%
TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	1038	34,1%
TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	1396	33,2%
MISE EN OEUVRE MATERX_IND.TEXTI	61	31,1%
BIOSERVICES	3787	28,9%
FINITION	1270	28,2%
CONDUITE SERVIC.TRANS.P.ROUTIERS	1989	25,8%
TECHNIQUES DU TOIT	113	8,8%
OUTILLAGES	11	nc
MISE EN OEUVRE MATX_CERAMIQUES	5	nc
<b>TOTAL TERMINALE BEP RENTREE 2005</b>	<b>234672</b>	<b>33,6%</b>

Source : BCP, MEN ; champ : inscrits en BEP dans la voie scolaire

La forte “continuité” des taux de poursuite d’étude selon la spécialité est bien visible dans l’histogramme suivant :

**GI-01. Taux de poursuite d’études des spécialités de BEP**



Source : BCP, MEN ; champ : inscrits en BEP dans la voie scolaire

La continuité s’impose comme vision dominante, mais on peut percevoir deux césures (à 40% et 55%), qui autorisent à distinguer les trois catégories de BEP : “propédeutiques”, “double destination”, “insertion”, comme nous l’avons proposé dans le tableau précédent.

• **Poursuites d'études après un BEP : Bac Pro ou Bac Techno ?**

Si on considère les données globales de la BCP sur les poursuites d'études des BEP, on observe l'existence d'au moins six voies de poursuites d'études<sup>9</sup>, six manières de se maintenir dans le système scolaire après l'obtention du BEP (en dehors du redoublement), par ordre d'importance :

- Poursuivre en Bac Pro
- Poursuivre en Bac Techno
- Poursuivre en mention complémentaire (MC)
- Poursuivre en BEP (préparer un nouveau BEP)
- Poursuivre en CAP (dans la voie scolaire, les entrées en apprentissage n'étant pas connues par la BCP)
- Poursuivre dans d'autres voies (par exemple Formation Continue, Formation Complémentaire d'Initiative Locale)

**TI-02. Ensemble des BEP : données globales sur la poursuite d'études (2006)**

Effectif Rentrée 2005	effectif en études MEN rentrée 2006 (hors redoublants)	% études en 2006	% en études (Hors Redoublants)	% bac pro	% bac techno	% MC	% CAP	% BEP (hors redoublants)	% autres
204815	116526	62,30%	56,9%	72,40%	19,20%	2,30%	1,90%	2,60%	1,6%

Source : BCP, MEN, traitement LIRHE

Il est clair que la poursuite en Bac Pro domine largement, avec 72% des poursuites d'études des non redoublants, mais que les poursuites en Bac Techno atteignent presque 20%. Les autres voies de poursuites sont plus marginales, peut-être ne sont-elles pas plus importantes que les départs vers l'apprentissage (vers un Bac Pro notamment par apprentissage).

Notons que ces statistiques n'ont rien à voir avec celles du suivi longitudinal des BEP, qui permettraient de savoir combien d'élèves, sur 100 entrants en BEP, obtiennent le Bac Pro ou le Bac Techno, c'est-à-dire quel est le "rendement" du BEP dans la production de bacheliers (technologiques ou professionnels), donc le rendement de la filière professionnelle dans l'atteinte du niveau IV.

Il faut préciser qu'il existe une certaine relation entre l'importance des flux et les taux de poursuite d'études : de façon majoritaire, les BEP à "gros flux" ont des taux de poursuite d'études élevés.

**TI-03. Les poursuites d'études en Bac Pro et Bac Techno des 7 BEP dont les flux sont les plus importants (en 2005)**

	Effectifs Rentrée 2005	% en études hors redoublants	Dont :	
			% bac pro	% bac techno
METIER DE LA COMPTABILITE	26589	61,6%	77,9%	18,8%
VENTE - ACTION MARCHANDE	26132	63,4%	87,5%	10,6%
METIER DU SECRETARIAT	24946	61,2%	85,0%	13,2%
CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	21511	52,5%	15,8%	63,8%
METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	20737	55,2%	79,8%	17,9%
METIERS RESTAURATION HOTELIERIE	10012	52,2%	75,6%	14,2%
MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	9523	49,0%	89,5%	7,2%

Source : BCP, MEN, traitement LIRHE

<sup>9</sup> En excluant les redoublements, qui sont un maintien dans le système mais en re-préparant le même diplôme.

Les sept plus “gros” BEP ont des taux de poursuite d’études supérieurs à 50% (sauf le BEP “MSMA”, à 49%), mais seuls quatre de ces BEP ont des taux élevés (supérieurs à 55%), et des taux de poursuite d’études vers la voie technologique élevés également (sauf en “MSMA” et en “vente action marchande”). Les BEP dont les flux sont les plus importants, et qui forment donc la masse des effectifs de BEP, sont donc principalement du type “propédeutique”.

### 1.2.2. Logique de filière et pluralité des formes de filières

On peut percevoir la relative complexité<sup>10</sup> du système de filières au regard de la diversité du phénomène de poursuite d’études, qui combine pluralité des types de diplômes de destination, et pluralité des spécialités ou des domaines de destination : chaque BEP ne dirige pas ses élèves vers une destination unique, mais vers un éventail différencié tant par la nature du diplôme que par la spécialité. Compte tenu de cette diversité des destinations possibles après chaque spécialité de BEP (qui correspond à la notion de “vivier” des Bac Pro), dégager la typologie des filières est une gageure. On en fera tout de même la tentative au chapitre 2.

Mais il faut au moins en première analyse opérer une distinction entre trois formes majeures de filières, celles dites “cylindrées” et celles que nous appellerons “ouvertes”, parmi lesquelles on doit faire une place à part pour le cas des “BEP à tronc commun”.

Au cœur de la difficulté : la filière suppose un rapport à des domaines de savoir (on ne peut aller de n’importe quel BEP à n’importe quel Bac Pro), ce qui fait que les liens entre BEP et Bac Pro sont complexes, ou tout au moins très diversifiés.

Rappelons par ailleurs ici le fait évident qu’avec plus de 81 Bac Pro et seulement 36 BEP (voir annexes), il y a forcément des BEP qui débouchent sur plusieurs Bac Pro, mais réciproquement, et de façon peut-être plus inattendue mais pourtant logiquement inévitable, il existe des Bac Pro qui s’approvisionnent auprès de plusieurs BEP. L’enchevêtrement des liaisons entre BEP et Bac Pro est suffisamment complexe pour être examiné en détail domaine par domaine (ce sera l’objet du chapitre 2).

Un autre point important est que pour caractériser la forme d’une filière BEP-Bac Pro, il ne suffit pas de regarder la manière dont les élèves d’un BEP se dirigent vers tel ou tel Bac Pro, mais considérer en retour comment ces Bac Pro de destination recrutent leurs élèves : en effet, un BEP peut alimenter un Bac Pro qui, lui, s’alimente principalement auprès d’un autre, ou de plusieurs autres BEP.

Il faut surtout ne pas oublier, au vu de tout ce qui précède, qu’on ne saurait confondre poursuite d’étude et filière : comme le propose notre définition de la filière, il faut associer poursuite d’études et domaines de spécialité pour identifier et caractériser une “filière”. Une autre dimension doit aussi être évoquée : si les passages du BEP au Bac Techno ne font pas “filière”, c’est parce que les référentiels respectifs des deux diplômes ne sont pas construits dans cet esprit et avec cet objectif-là, mais avec un objectif beaucoup plus large, celui de l’accès à l’enseignement supérieur, principalement court (BTS et DUT), mais pas exclusivement (l’université est aussi accessible aux Bac Techno). Il s’agit d’une nuance assez subtile : les BEP (les meilleurs élèves) ont bien les pré-requis pour aller vers tel ou tel Bac Techno, sinon ils ne seraient pas admis à y poursuivre des études, mais il

---

<sup>10</sup> Tout particulièrement pour le BEP, mais cette remarque peut s’appliquer à tous les types de diplômes professionnels ou technologiques.

ne s'agit pas de leur destination première "par nature", car les BEP sont construits pour aller en Bac Pro. Le passage BEP-Bac Techno est une sorte de "transgression" positive (au nom de capacités scolaires individuelles reconnues par les équipes éducatives) : passage du professionnel au technologique, de la voie professionnelle à la voie technologique (pour le dire autrement, du "moins" au "plus" dans la hiérarchie des voies scolaires).

Dans ce qui suit, nous analysons donc les seules poursuites d'études vers le Bac Pro : la typologie des filières n'opère que dans le champ de la filière professionnelle entre deux diplômes professionnels.

- Poursuite d'étude et domaine professionnel : filière "cylindrée", filière ouverte

La **filière cylindrée** est une filière dans laquelle la quasi-totalité (ou une très grande majorité, en général supérieure à 80%) des élèves qui poursuivent leurs études à partir d'un BEP donné A le font vers un Bac Pro déterminé A', ceci dans le même domaine, et **réciroquement**, l'approvisionnement de la quasi-totalité des élèves de ce Bac Pro A' provient du BEP A (le BEP A est le vivier du Bac Pro A'). Soulignons que A et A' se situent dans le même domaine de spécialité. Les filières cylindrées ne sont pas le cas général, mais elles sont présentes dans beaucoup de domaines (Travaux Publics, chaudronnerie, etc.), comme on le verra au chapitre 2. Il faut ajouter que la filière "cylindrée" peut exister avec des BEP "propédeutiques", comme avec des BEP "d'insertion" : le "cylindrage" est indépendant de l'intensité de la poursuite d'études.

On peut aussi, pour évoquer l'idée de filière cylindrée, parler de "tuyaux d'orgue", terminologie qu'utilise le ministre dans sa communication sur la réforme du lycée (juillet 2008) :

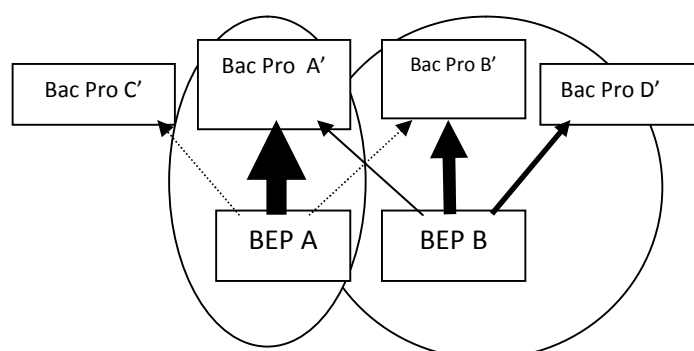
« l'idée est de sortir des "tuyaux d'orgue" des séries du Bac, en mettant en place des "parcours guidés" laissant place à une certaine autonomie de l'élève, clairement colorés pour préparer de manière pertinente à des études supérieures, mais plus ouverts, davantage polyvalents et donc moins exposés à des hiérarchisations implicites, mieux susceptibles de répondre à la diversité des élèves et de leurs aspirations ».

Exemples de filières cylindrées :

La **filière BEP "hôtellerie-restauration"-Bac Pro "restauration"** est le type même de "filière cylindrée" : à la rentrée 2007, 13,2% des terminales BEP 2006-2007 qui sont en poursuite d'études (hors redoublants) sont en Bac Techno, dont 90% en hôtellerie (première d'adaptation ou première technologique), et 75,6% sont en Bac Pro, dont 97% en Bac Pro restauration. Les autres orientations, notamment vers des MC, d'autres BEP ou des CAP sont très minoritaires (11,2%) et très concentrées elles aussi vers les métiers du domaine hôtellerie-restauration. Réciproquement, plus de 94% des entrants en première professionnelle "restauration" viennent des BEP hôtellerie-restauration.

La filière cylindrée entre A et A' typique peut être représentée, dans le schéma suivant, par la bulle de gauche :

**SI-01. deux modèles de filière cylindrée**



Mais dans la bulle de droite, la liaison BEP B avec les Bac Pro (A', B' et D') peut aussi être considérée comme cylindrée, dès lors que la proportion entre B et B' dépasse 80%.

Ce schéma permet de rappeler que selon les données statistiques de la BCP, aucun BEP ne débouche strictement sur un seul Bac Pro, mais que le cylindrage provient de la position dominante de la liaison entre un BEP et Bac Pro donné. Réciproquement, aucun Bac Pro n'est alimenté par un seul BEP, mais le cylindrage se manifeste par le fait qu'un BEP est l'élément dominant du vivier de ce Bac Pro.

Du fait que la question du cylindrage n'est qu'une affaire de proportions, le partage entre filière cylindrée et filière ouverte n'est pas toujours simple à opérer (voir ci-dessous), surtout en ce qui concerne la double condition (destination du BEP et approvisionnement du Bac Pro).

Ajoutons également que nos observations sont faites sur une seule année (données de la BCP 2007), il s'agit donc d'une photographie. Une observation répétée sur plusieurs rentrées scolaires successives donnerait la variance des taux de poursuites et celle des répartitions entre BEP et Bac Pro. On peut cependant faire l'hypothèse qu'il existe une forte stabilité de ces répartitions à moyen terme.

La **filière ouverte**, contrairement à la filière cylindrée, prend des formes multiples de liaison entre les diplômés :

- les titulaires du diplôme A vont vers le diplôme A' dans une très forte proportion (de l'ordre de 90%), mais ne représentent que 50 à 80% des approvisionnements (du vivier) de A' ;
- ou bien A va vers A', A'', ou A''' suivant une certaine répartition plus ou moins équilibrée ou hiérarchisée, et il peut être le vivier exclusif de A', A'' ou A''', ou n'en être qu'une composante. De plus, A', A'' ou A''' peuvent appartenir ou non au même domaine que A.

Dans le schéma ci-dessus, la liaison entre le BEP B et les Bac Pro A', B' et D', peut représenter un des cas de filière ouverte, si les proportions montrent que la liaison principale ne dépasse pas 40 à 50%.

Dans le cas de "filière ouverte", s'agit-il encore de filière ? Il existe en réalité une multitude de formes de liaisons entre les n BEP (nombre en voie de réduction ces dernières années) et les N Bac Pro (avec N toujours supérieur à n), sous l'angle conjugué de l'examen détaillé des poursuites d'études après un BEP, et des viviers (des structures d'approvisionnement) des Bac Pro. C'est cette multitude des formes de liaison qui fait la complexité de la filiarisation du niveau V, tout particulièrement de la voie professionnelle scolaire articulant BEP et Bac Pro (la voie professionnelle par l'apprentissage est essentiellement du type CAP/BP, voire CAP/Bac Pro). Sur l'ensemble des BEP, il y a donc coexistence de BEP "cylindrés" constituant le vivier quasi unique d'un Bac Pro déterminé, et formant ainsi des filières bien identifiées sur un domaine bien défini, et de BEP "à destinations multiples", dont les titulaires participent au vivier de plusieurs Bac Pro. "La" filière est alors plus difficile à identifier, parce que les ramifications sont plurielles.

La filière professionnelle implique l'existence d'une liaison construite entre deux diplômes de niveaux différents (le BEP et le Bac Pro, le CAP et le BP) : les référentiels des diplômes en filière sont construits explicitement dans le but de permettre aux élèves du diplôme 1 d'aller vers le diplôme 2 en priorité, ou en choix majeur. L'un est le vivier d'un autre, ou est dans son vivier, et ce couplage forme une voie de circulation empruntée par les élèves circulant dans la voie professionnelle.

En définitive, on voit que la filiarisation de la voie professionnelle a ouvert un champ très varié, très complexe, de circulation d'élèves entre diplômes et entre domaines de savoirs (compétences et connaissances inscrits dans les référentiels). Si l'on traçait l'ensemble des liaisons établies entre les BEP et les Bac Pro, on dessinerait une "chevelure", un enchevêtrement de fils plus ou moins épais (figurant l'intensité du flux), reliant certains BEP avec un seul Bac Pro, tandis que d'autres le seraient avec plusieurs et que dans l'autre sens, certains Bac Pro ne seraient reliés qu'à un BEP alors que d'autres le seraient avec plusieurs.

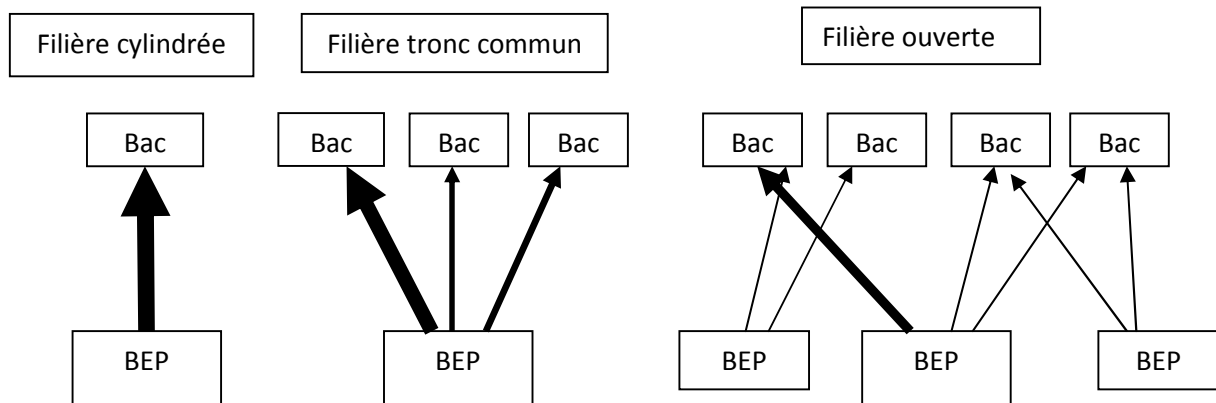
Y a-t-il une liaison entre filières cylindrées et "nature" du BEP (propédeutique ou d'insertion) ? Entre filière cylindrée et BEP à gros ou petits flux ? Rien n'est moins sûr : le paysage est non ordonné, on rencontre une grande diversité de cas de figures. On peut ici faire l'hypothèse que **tout dépend des modes de construction des diplômes dans chaque domaine, liés en partie à leur histoire, mais surtout liés à la manière dont l'emploi est structuré dans un domaine**. C'est domaine par domaine qu'on peut tenter de décrire d'abord (on le verra au chapitre 2), puis de comprendre les modes de construction respectifs des diplômes et de leurs liaisons en "filières".

- La "filière" à "tronc commun"

Dans les années récentes, la volonté de réduire le nombre de BEP résulte d'une conception différente de l'articulation entre BEP et Bac Pro. Alors que le modèle "cylindrée" était plutôt le modèle dominant après la création du Bac Pro en 1985, le modèle à "tronc commun" s'est plutôt imposé pour les rénovations des BEP dans les années 2000. En effet, comme l'indique le texte de l'appel d'offres de la présente étude, « Sous l'effet de cette réforme [*celle du CAP marquée par le décret du 4 avril 2002*] le BEP a changé de profil, puisque c'est désormais essentiellement en tant que diplôme propédeutique qu'il est présenté dans les textes officiels. La loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 expose clairement ce changement, dans la mesure où la dimension propédeutique l'emporte sur la double finalité. **Cette vocation à la poursuite d'études justifie la réduction du nombre de spécialités annoncée dans la loi**. Elle nécessite aussi un changement de curriculum. Déjà **engagé dans une rénovation des spécialités de BEP, pour faire du diplôme un socle de préparation à plusieurs baccalauréats** (chaque BEP devant conduire au baccalauréat technologique et à différentes spécialités de baccalauréat professionnel), **le ministère a supprimé plusieurs spécialités et redéfini certains BEP** ». (C'est nous qui soulignons).

Cet aspect se réfère à la manière de construire les référentiels de BEP et de Bac Pro. Dans le cas du cylindrage, la filière est "spécialisée" dès le BEP, cette spécialisation se poursuit en Bac Pro : le BEP ne fournit les pré-requis (en principe, ou si on préfère, par construction) que pour un seul Bac Pro. Dans le cas du tronc commun, un BEP fournit des pré-requis pour plusieurs Bac Pro, il débouche donc par construction sur plusieurs Bac Pro, dans des proportions plus ou moins élevées. Mais contrairement à ce qui se passe dans la filière "ouverte", dans la filière à tronc commun les Bac Pro de destination n'ont pour seul vivier que le BEP "tronc commun" (ils s'alimentent à plus de 80% auprès de ce seul BEP).

## SI-02. Schéma simplifié des trois formes-types de filières



Ces deux manières de construire les diplômes et les filières (cylindrage ou tronc commun) résultent de choix qui combinent des effets de mode (ou d'orientation "politique" liée à la conception que l'on se fait du BEP), et des effets plus "techniques", plus liés aux effets de l'évolution de la division du travail, de l'évolution des technologies et des organisations. On reprendra cette question dans la seconde partie.

Une autre manière très générale de considérer la filiarisation de la voie professionnelle scolaire, particulièrement la liaison entre BEP et Bac Pro, est de voir que la typologie des filières BEP-Bac Pro est largement dépendante du nombre respectif de BEP et de Bac Pro. Plus ces nombres sont voisins, plus il est probable qu'on aura une structuration en filières cylindrées. Au contraire, plus le nombre de BEP est réduit par rapport à celui des Bac Pro, plus on aura une structuration en BEP à "tronc commun", ou plus on aura de "filières ouvertes".

Peut-on être certain, conformément à l'affirmation de l'appel d'offres, que la "propédeutisation" des BEP implique la diminution de leur nombre ? Il s'agit apparemment de deux éléments largement indépendants, comme on essaiera de le montrer ultérieurement. Augmenter le taux de poursuite d'étude (propédeutisation) à l'issue d'un BEP ne tient pas qu'à des données purement scolaires ou référentielles (contenus du diplôme en connaissances et compétences), mais tient aussi à ce qu'appelle le marché du travail, pourtant bien souvent appréhendé de manière sommaire, ou à la représentation que l'on s'en fait, via par exemple le travail des CPC.

Cependant, il est clair que la propédeutisation, impliquant une manière différente de construire la progression des savoirs professionnels, tend par définition à enlever au BEP une partie de sa "professionnalisation", sa capacité à permettre l'insertion. Et il est vrai que la logique de la propédeutisation renforce les savoirs professionnels généraux du BEP au détriment du "geste professionnel", facilitant par là la constitution de plus vastes ensembles de savoirs professionnels qui donnent corps à un "tronc commun".

Exemple : dans le domaine du "bois" (10<sup>ème</sup> CPC), il existe un BEP unique ("bois et matériaux associés", en rénovation), de type "insertion" avec seulement 40% de poursuite d'études, mais les élèves qui poursuivent le font vers les quatre Bac Pro du domaine (le cinquième appartient au domaine artisanat d'art) de la façon suivante :



#### TI-04. Destinations du BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES

	%
1ERE PRO MENUISIER AGENCEUR	66,2
1ERE PRO CONSTRUCTEUR BOIS	12,5
1ERE PRO TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSO	11,1
1ERE PRO TECHNICIEN DE SCIERIE	0,9
1ERE PRO ARTISANAT & MET.D'ART_EBENISTE	2,8

Cette répartition montre la place dominante du Bac Pro "menuisier agenceur" dans les poursuites d'études, mais les quatre autres Bac Pro accueillent tout de même un tiers des élèves de ce BEP.

Réciproquement, le Bac Pro "menuisier agenceur" recrute de la façon suivante :

#### TI-05. origines du bac PRO MENUISIER AGENCEUR

	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	91,3
autres BEP	1,1
autres CAP	7,6

Mais si l'on regarde le recrutement des autres Bac Pro de destination de ce BEP, on voit que le BEP à tronc commun fonctionne surtout en "cylindrage" (il constitue 70 à 99% des approvisionnements de Bac Pro il est vrai très disparates en effectifs, certains étant à très petits flux) avec la plupart des Bac Pro qu'il approvisionne, sauf le Bac Pro d'ébéniste (classé en métiers d'art de la 13<sup>ème</sup> CPC) :

#### TI-06. part du BEP bois dans l'approvisionnement de plusieurs Bac Pro

1ERE PRO CONSTRUCTEUR BOIS	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	87,6

1ERE PRO TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSO	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	88,4

1ERE PRO TECHNICIEN DE SCIERIE	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	80,0

1ERE PRO ARTISANAT & MET.D'ART_EBENISTE	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	11,6

1ERE PRO TECHNICIEN DE SCIERIE	%
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	71,4

## Conclusion du chapitre 1

La filière, notion polysémique dans le système éducatif, est au cœur du fonctionnement de la voie professionnelle scolaire : elle est fondée sur l'articulation forte des BEP aux Bac Pro, qui résulte d'une part du travail de conception des référentiels de diplômes, et d'autre part du processus complexe de la poursuite d'études après un BEP, puisque les Bac Pro ne sont pas la seule destination des lauréats de BEP qui poursuivent leurs études, bien qu'ils en soient la destination principale, et que par ailleurs les Bac Pro ont des viviers composés de divers BEP et même divers types de diplômes.

Cependant cette articulation entre BEP et Bac Pro prend des formes diverses, et on peut en première analyse retenir trois formes majeures de filières : cylindrée, ouverte et tronc commun. Une typologie plus systématique sera dressée au chapitre suivant.

Les vingt dernières années semblent avoir consacré une évolution de conception des BEP qui favorise le "décylindrage" des filières "BEP/Bac Pro", au profit d'une organisation en BEP "tronc commun" avec spécialisation vers un ensemble de Bac Pro, censée favoriser la poursuite d'études en accentuant le caractère propédeutique des BEP.

L'organisation de la voie professionnelle scolaire en filière articulant deux diplômes, le BEP et le Bac Pro (qui se traduit par une multitude de "filières" par domaines), va disparaître avec la mise en place de la réforme imposant la généralisation du Bac Pro en 3 ans, qui supprime le BEP (voir le chapitre 5).

## Chapitre 2

---

### Les filières professionnelles : trois grandes catégories

Le chapitre précédent a permis de montrer les divers sens de la notion de filière et la complexité de l'approche de la filière BEP/Bac Pro qui est au cœur de la voie professionnelle scolaire.

On rappellera la définition proposée : **“Une filière de formation est une spécialité d'un domaine dans laquelle on peut enchaîner au moins deux niveaux de diplômes, la réussite à un diplôme de niveau donné étant une condition nécessaire pour poursuivre vers la préparation du diplôme du niveau suivant”**.

La notion de domaine n'est pas homogène, parce que chaque domaine n'est pas défini par un critère unique, mais par une batterie de critères variables, ce qui crée certaines difficultés (voir encadré). Mais elle est incontournable, même si elle relève fondamentalement d'une "opération de classification", donc qu'elle comporte une part de flou ou de non cohérence ou d'indécidabilité (où ranger le "raton laveur" ?).

#### Les domaines

Nous utilisons dans ce travail la notion de "domaine" (de spécialité), notion qui désigne des ensembles relativement homogènes de savoirs professionnels d'une nature bien identifiée.

Il n'existe pas de critère explicite pour déterminer ce qui définit un domaine. Du fait de cette absence, nous avons choisi de considérer que les domaines correspondent aux champs de compétences des CPC et des sous-commissions tels qu'ils apparaissent dans le répertoire des diplômes intitulé "liste des diplômes" publiée annuellement par le ministère. Les domaines correspondent, dans l'organisation des CPC qui prévalait en 2007, soit à des commissions, soit à des sous-commissions, soit à des divisions internes aux commissions (comme dans la 6<sup>ème</sup> CPC Chimie ou la 20<sup>ème</sup> CPC secteur sanitaire et social).

Tels que nous les considérons, les domaines sont ainsi le produit d'une opération de classification qui n'est jamais stable dans le temps. Périodiquement, cette classification est révisée du fait de modifications qui interviennent tant dans le champ des formations que dans celui des activités professionnelles. La dernière restructuration vient d'intervenir en 2008 : elle modifie le nombre de CPC, de sous-commissions, et elle opère divers regroupements. Il existe donc une "plasticité" du nombre de domaines, donc de leur périmètre, et partant une connexion plus ou moins forte entre domaines.

L'affectation d'une spécialité de formation et de diplôme dans tel ou tel domaine relève d'un jeu d'acteurs au sein des CPC, qu'il n'est pas toujours possible de décrypter, mais dont les fondements résident en principe dans la nature des savoirs inculqués et leur classification à la "bonne place", c'est-à-dire en respectant les meilleures proximités. Un exemple : le Bac Pro qui concerne le froid industriel (Bac Pro "techniques du froid et du conditionnement d'air", première session en 2008) est désormais dans la 3<sup>ème</sup> CPC, mais les Bac Pro concernant la climatisation des bâtiments (maisons individuelles et bâtiments, intitulés "technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques", et "technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques") sont restés dans la 5<sup>ème</sup> CPC. La logique de classement est alors celle de la nature de l'équipement sur lequel intervient le diplôme : produire du froid industriel (pour les IAA par exemple) et du froid/climatisation ne relève pas des mêmes types

d'équipements, et des mêmes logiques de formation. Mais ces arbitrages sont toujours plus ou moins fragiles et peuvent être remis en cause. Un cas du même ordre concerne la classification des "structures métalliques" : 3<sup>ème</sup> CPC (métallurgie) ou 5<sup>ème</sup> CPC (BTP) ? Sur longue période, les arbitrages ont varié.

Pour identifier ces domaines en se démarquant des problèmes de définition, nous utilisons les découpages opérés par l'organisation des CPC. En 2007, il existait 17 CPC, dont certaines comportaient des sous-commissions (3<sup>ème</sup> CPC, 5<sup>ème</sup> CPC), et d'autres des domaines clairement mentionnés, comme dans la 6<sup>ème</sup> CPC (Chimie), la 9<sup>ème</sup> CPC (habillement), la 12<sup>ème</sup> CPC (techniques audio-visuelles et de communication), la 18<sup>ème</sup> CPC (autres tertiaires), la 19<sup>ème</sup> CPC (soins personnels) et la 20<sup>ème</sup> CPC (sanitaire et social).

On aboutit, pour l'année 2007, à un ensemble de 35 domaines, dont 20 de type industriel/secondaire (y compris bâtiment construction), et 15 de type tertiaire.

Dans ce second chapitre, notre propos est essentiellement descriptif, et notre principal objectif est de montrer que la voie professionnelle, dans ses diverses composantes, comporte plusieurs types de filières, au sens qui vient d'être rappelé ci-dessus, mais qu'elles fonctionnent de manière différente.

Si on repart de la définition de la filière, on peut, à partir du phénomène de poursuite d'études après obtention d'un diplôme professionnel, repérer qu'en plus de la filière BEP-Bac Pro, il existe des filières de moindre importance quantitative, qui concernent à la fois moins d'élèves et moins de domaines, mais qui correspondent à des parcours réellement empruntés par un flux d'élèves régulier.

On identifie ainsi trois types :

- La filière "BEP-Bac Pro"
- La filière "CAP-BP"
- La filière "CAP-Bac Pro"

Ayant montré la diversité du fonctionnement des filières, il s'agit maintenant de montrer quelle est la forme des filières dans les différents domaines.

## 2.1. La filière BEP/Bac Pro

C'est la diversité des "formes" des filières suivant les domaines qui est l'objet de ce chapitre, au moins concernant la filière BEP-Bac Pro.

On a vu au chapitre précédent que la filière n'est jamais inscrite complètement (enfermée) dans un domaine, alors qu'elle est intrinsèquement liée à la notion de domaine (car pour aller d'un diplôme vers un autre, il faut posséder des pré-requis en termes de savoirs) : le jeu des poursuites d'études est suffisamment complexe pour faire en sorte que les liaisons entre BEP et Bac Pro ne se limitent quasiment jamais strictement aux seuls Bac Pro du même domaine.

Toutefois, il est clair que suivant leur forme, les filières sont plus ou moins circonscrites à un seul domaine : on peut opposer les filières "cylindrées" et les filières "à tronc commun" d'un côté, où un seul domaine est fortement impliqué, et les filières "ouvertes", où le jeu des poursuites d'études entrecroise un ou plusieurs BEP et plusieurs Bac Pro, et peut impliquer plusieurs domaines.

Pour compléter cette première remarque essentielle sur la dissociation relative entre filière et domaine, il est intéressant de constater que dans les différents domaines (35 au total identifiés dans le système des CPC de l'Education nationale), il n'y a pas toujours présence d'un BEP et d'un Bac pro. Or, pour que la "filière" existe (sous forme cylindrée notamment), il faut que les deux termes existent : BEP et Bac Pro. Il faut aussi rappeler que dans les divers domaines, il peut y avoir un ou plusieurs BEP, un ou plusieurs Bac Pro, ce qui préfigure la présence possible de plusieurs "filiales".

### 2.1.1. Filière "BEP/Bac Pro" et domaines : la diversité des situations

Le tableau suivant rend bien compte de la diversité des situations.

**TI- 07 domaines professionnels et présence (ou absence) de la filière BEP-Bac Pro**

	Liste des domaines professionnels	BEP-Bac Pro	BEP seul	Bac pro seul	ni BEP ni Bac Pro	Effectifs de candidats aux examens 2007
1	<i>Domaine industries extractives et matériaux de construction</i>			x		786
2	<i>Domaine travail des métaux</i>	x				35296
3	<i>Domaine automobile, matériel agricole et TP</i>	x				39986
4	<i>Domaine Electrotechnique électronique automatismes et informatique</i>	x				104713
5	<i>Domaine aviation</i>			x		1304
6	<i>Domaine gros œuvre et TP</i>	x				24957
7	<i>Domaine second œuvre</i>	x				40512
8	<i>Domaine matériaux</i>	x				2447
9	<i>Domaine chimie et traitement des eaux</i>	x				4978
10	<i>Domaine biologie et biotechnologie</i>			x		7908
11	<i>Domaine mesures physiques, contrôle et régulation</i>		x			2115
12	<i>Domaine alimentation</i>	x				18564
13	<i>Domaine textile et industries annexes</i>	x				142
14	<i>Domaine matériaux souples (habillement-travail du cuir)</i>	x				7600
15	<i>Domaine vêtements sur mesure et de création</i>			x		1769
16	<i>Domaine blanchisserie teinturerie</i>			x		818
17	<i>Domaine bois et dérivés</i>	x				21017
18	<i>Domaine transports et manutention</i>	x				12258
19	<i>Domaine audio-visuel</i>			x		3122
20	<i>Domaine techniques graphiques</i>	x				4206
21	<i>Domaine commercialisation</i>	x				148807
22	<i>Domaine administration et gestion</i>	x				174562
23	<i>Domaine hôtellerie restauration</i>	x				42022
24	<i>Domaine tourisme</i>				x	5045
25	<i>Domaine banque bourse</i>				x	6004
26	<i>Domaine assurances</i>				x	1825
27	<i>Domaine immobilier et divers</i>				x	2987
28	<i>Domaine prévention sécurité</i>			x		2788
29	<i>Domaine coiffure</i>				x	25454
30	<i>Domaine esthétique</i>			x		16216
31	<i>Domaine soins personnels divers</i>				x	13
32	<i>Domaine médico technique</i>				x	32696
33	<i>Domaine appareillage</i>		x			5965
34	<i>Domaine service aux personnes</i>	x				44995
35	<i>Domaine service aux entreprises et aux collectivités</i>	x				11763

On remarque d'abord que 18 domaines (sur 35) se trouvent dans la situation attendue, car ils possèdent à la fois un (ou plusieurs) BEP et un (ou plusieurs) Bac Pro : ils offrent à ce titre la

possibilité de l'existence de filière(s) BEP/Bac Pro. Ce sont plutôt les domaines où sont concentrés les plus gros effectifs.

Mais dans les 17 autres domaines, soit un nombre de domaines presque aussi élevé que dans le cas précédent, l'existence de cette filière en interne dans le domaine n'est pas possible, car il manque un des termes (le BEP ou le Bac Pro) ou les deux. Ceci veut dire que dans ces cas là, la filiarisation BEP/Bac pro, si elle existe, doit s'effectuer d'un domaine à un autre (on peut proposer de parler de filière "externée"), ou que tout simplement elle n'existe pas.

On traitera successivement :

- Les domaines avec BEP et Bac Pro
- Les situations particulières
  - Les domaines avec filières "externées"
  - Les domaines sans BEP ni Bac Pro

### 2.1.2. Cas général des domaines avec BEP et Bac Pro : formes des filières "BEP-Bac Pro"

Dans les 18 domaines où BEP et Bac Pro existent, il est intéressant d'identifier quelles sont les filières, donc leur nombre (domaines à une ou plusieurs filières) et quelles sont leurs formes (cylindrée, à tronc commun, ouverte, etc.). Cette identification peut être faite à partir des données de la BCP fournies par la DGESCO (données sur les transitions entre année scolaires 2006-2007 et 2007-2008, c'est-à-dire état de la rentrée 2007). Pour chaque BEP de chaque domaine, on peut savoir vers quels Bac Pro se dirigent les élèves de BEP : la structure en pourcentage du flux d'élèves se dirigeant vers les Bac Pro, complétée de la structure d'approvisionnement des Bac Pro donne la forme de la filière<sup>11</sup>.

Les situations sont très diverses, parce que les domaines ont des bases plus ou moins larges. Ainsi, certains domaines n'ont-ils qu'un seul BEP, tandis que d'autres en affichent plusieurs (sans revenir ici sur le fait que des domaines n'ont aucun BEP). Le tableau annexé donne une bonne image de cette diversité : suivant le domaine, le nombre de BEP va de 1 à 7, et ce ne sont pas forcément les domaines aux plus gros effectifs (mesurés par le nombre total de candidats aux différents examens des diplômes existant dans le domaine) qui possèdent le plus grand nombre de spécialités de BEP différentes.

En résumé, le tableau ci-dessous indique la diversité des situations.

---

<sup>11</sup> Il faut rappeler que cette étude de structure de poursuites d'études (PE) se concentre sur les seules poursuites d'études vers le(s) Bac Pro, les autres destinations n'étant pas prises en compte dans cette approche. Les PE vers le Bac Pro peuvent s'accompagner de PE importantes ou non vers les Bac Techno, plus accessoirement vers d'autres destinations, du type CAP ou MC, ou des orientations encore plus confidentielles.

### TI-08. domaines professionnels avec filières BEP-Bac Pro

N°	1 BEP, 1 Bac Pro
9	Domaine chimie et traitement des eaux
12	Domaine alimentation
13	Domaine textile et industries annexes
14	Domaine matériaux souples (habillement-travail du cuir)
23	Domaine hôtellerie restauration
	1 BEP, plusieurs Bac Pro
17	Domaine bois et dérivés
21	Domaine commercialisation
35	Domaine service aux entreprises et aux collectivités
20	Domaine techniques graphiques
	2 BEP, 2 Bac Pro
8	Domaine matériaux
18	Domaine transports et manutention
22	Domaine administration et gestion
	plusieurs BEP, plusieurs Bac Pro
2	Domaine travail des métaux
3	Domaine automobile, matériel agricole et TP
4	Domaine Electrotechnique électronique automatismes et informatique
6	Domaine gros œuvre et TP
7	Domaine second œuvre

Certains domaines à petits effectifs (comme les techniques graphiques) offrent 3 BEP, alors que des domaines beaucoup plus fréquentés par les élèves n'en offrent qu'un seul, comme l'hôtellerie-restauration. Cette multiplicité dépend bien plutôt de caractéristiques propres à la division du travail, tout au moins à la représentation qui en est faite au sein des CPC. Il est visible que les domaines industriels proposent en moyenne un plus grand nombre de BEP, et ceci tient en partie au fait que certains domaines auraient pu être subdivisés en sous-domaines (ce qu'ils étaient dans la précédente organisation des CPC, encore valable en 2002, comme dans la 3<sup>ème</sup> CPC "métallurgie", qui comprenait davantage de sous-commissions).

On observe également que suivant les domaines, on peut trouver un nombre égal de BEP et de Bac pro (ce qui incite alors à imaginer des filières cylindrées), ou un nombre inégal, avec tantôt davantage de BEP que de Bac Pro, tantôt l'inverse (voir tableau en annexe).

Dans tous les domaines ayant au moins un BEP, la question que l'on peut poser est celle de la forme de la filière (ou des filières si plusieurs BEP). Rappelons ici que pour identifier la forme d'une filière BEP/Bac Pro, il convient d'analyser conjointement le flux de poursuites d'études après ce BEP et le flux d'approvisionnement du (ou des) Bac Pro que ce BEP alimente.

- **Les domaines avec un BEP et un Bac Pro**

Ce cas n'est pas très fréquent, il se rencontre dans 5 domaines (hôtellerie-restauration, alimentation, chimie et traitement des eaux, textiles, matériaux souples). Cette situation incite à supposer que le cylindrage est la forme de filière privilégiée. La réalité est pourtant moins simple.

- **Le domaine de l'hôtellerie-restauration (17ème CPC)**

Ce domaine offre le cas le plus typique d'un cylindrage presque total de la filière "BEP hôtellerie-restauration/Bac Pro restauration" : 97% des élèves de ce BEP vont vers ce Bac Pro, tandis que 95% des élèves de ce Bac pro viennent de ce BEP.

**TI-09. destinations BEP-origines Bac Pro domaine hôtellerie restauration**

<b>destinations des BEP METIERS RESTAURATION HOTELLERIE</b>	
1ERE PRO RESTAURATION	97,0
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	0,9
1ERE PRO METIERS DE L'ALIMENTATION	0,8
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	0,6
autres bac pro	0,7

<b>origines du Bac Pro RESTAURATION</b>	
TERM BEP METIERS RESTAURATION HOTELLERIE	93,1
1BEP1 METIERS RESTAURATION HOTELLERIE	0,5
autres BEP	2,9
CAP	1,1
MC	0,5
Divers	1,9

Ces données font de ce domaine un des plus fermés sur lui-même, indiquant une identité très forte.

Ce domaine, qui ne comporte qu'un BEP et qu'un bac Pro, concerne pourtant trois types d'activités nettement différenciées : la cuisine, le service, l'hébergement. Mais le choix qui a été opéré par la CPC est de constituer des formations et des diplômes polyvalents (l'activité d'hébergement n'est cependant pas prise en compte dans le Bac Pro). On verra plus loin que d'autres CPC ont fait des choix différents face à une situation identique (diversité des activités de base visées par le domaine).

- **Le domaine de l'alimentation (7ème CPC)**

Dans ce domaine qui n'offre qu'un seul BEP et qu'un seul bac pro, si la quasi-totalité des élèves du BEP (98,4%) s'orientent vers le bac pro du domaine, ce dernier recrute à 83% des élèves issus de ce BEP : la filière est nettement cylindrée. Cependant, le vivier du Bac pro Métiers de l'alimentation est constitué pour 9% de sortants de BEP relevant de domaines que l'on peut considérer comme connexes (Restauration-Hôtellerie, Service aux entreprises et aux collectivités pour le BEP Bio-



services) et pour environ 4% de formations de niveau V (CAP, MC) dans des spécialités du domaine (pâtisserie, chocolaterie, glacier, cuisine).

#### TI-10. destinations BEP-origines Bac Pro domaine alimentation

<b>destinations des BEP ALIMENTATION</b>	
1ERE PRO METIERS DE L'ALIMENTATION	98,4
1ERE PRO RESTAURATION	0,8
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	0,5
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	0,3

<b>origines des Bac Pro METIERS DE L'ALIMENTATION</b>	
TERM BEP ALIMENTATION	83,0
TERM BEP METIERS RESTAURATION HOTELLERIE	7,0
TERM BEP BIOSERVICES	2,0
MC alimentation	0,7
Autres BEP	0,9
CAP	3,6
Divers	2,7

Le cylindrage de cette filière est donc assorti d'une petite ouverture du Bac Pro sur des domaines connexes : il est moins fermé sur lui-même que le domaine hôtellerie-restauration.

#### ○ Le domaine Chimie et traitement des eaux (6<sup>ème</sup> CPC)

##### TI-11. destinations BEP domaine chimie

<b>destinations des BEP MET.IND.CHIM, BIO-IND.TRAIT.EAUX.</b>	
1ERE PRO INDUSTRIES DE PROCEDES	65,5
1ERE PRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATIO	21,5
1ERE PRO PLASTURGIE	0,8
1ERE PRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	3,8
1ERE PRO PILOTAG.SYST.PRODUCTION AUTOMAT	2,3
1ERE PRO HYGIENE ENVIRONNEMENT	1,7
autres Bac pro	4,4

Les 2/3 des sortants du seul BEP du domaine poursuivent vers l'unique bac pro de la filière. On atteint presque 90% si l'on ajoute les poursuites vers les Bac Pro de deux autres domaines de la 6<sup>ème</sup> CPC (Bio-industrie de transformation notamment qui ne s'appuie sur aucun BEP dans son domaine, et Plasturgie). Il y a donc cylindrage si on étend la notion de domaine à l'ensemble de la CPC Chimie.

Les élèves du BEP approvisionnent également des Bac Pro appartenant à des domaines non couverts par la CPC Chimie, mais pour lesquels ce BEP fournit certains pré-requis : "Maintenance des équipements industriels", "Pilotage des systèmes de production automatisés", "Hygiène et environnement".

### TI-12. origines Bac Pro domaine chimie

origines des Bac pro INDUSTRIES DE PROCEDES	
TERM BEP MET.IND.CHIM, BIO-IND.TRAIT.EAUX	83,0
TERM BEP AGT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	1,0
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	1,6
TERM BEP MAINT.DES EQUIPEMENTS DE COMMANDE	0,9
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	0,9
autres BEP	3,0
STL, STI, 1ère adapt.	3,5
CAP	3
divers	3,1

De son côté, le Bac Pro "Industries de procédés" recrute (pour 83%) à partir de l'unique BEP de son domaine, depuis l'abrogation du BEP "Conducteur d'appareils de l'industrie pharmaceutique", confirmant le cylindrage de cette filière et sa fermeture sur les domaines de la chimie.

Le recours à des BEP d'autres domaines (Electrotechnique, Maintenance des équipements et des systèmes automatisés) est très faible, et se justifie sans doute par l'existence de pré-requis en matière de maintenance des processus automatisés qui s'acquièrent dans ces BEP.

On note également la présence d'une proportion non négligeable de réorientations d'élèves venant de la filière technologique dans ce domaine (et les autres domaines connexes de la CPC Chimie).

### ○ Le domaine du textile et industries annexes (8<sup>ème</sup> CPC)

Ce domaine compte très peu d'élèves, et en particulier les candidats aux diplômes du BEP et du Bac Pro sont très peu nombreux (44 et 33 respectivement, si bien que les pourcentages du tableau ci-dessous sont à prendre avec précaution). Ce domaine n'existe plus dans la nouvelle structure des CPC adoptée en 2008, il est intégré dans un nouveau domaine "Métiers de la mode et industries connexes" incluant un Bac pro du même nom vers lequel se dirigent déjà 8,3% des sortants du BEP "Mise en œuvre des matériaux, industrie textile" en 2007.

### TI-13. destinations BEP domaine textile

destinations des BEP MISE EN OEUVRE MATERX_MATX: IND.TEXTILES	
1ERE PRO MISE EN OEUV.MATX: IND.TEXTILES	75,0
1ERE PRO MET.MODE IND.CONNEXES-PRODUCTIQ	8,3
1ERE PRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	8,3
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	8,3

Le Bac Pro de la filière s'approvisionne essentiellement à partir du BEP de même dénomination (82%). On note une forte proportion de redoublements et une faible dispersion des formations « viviers » concentrées sur les deux domaines connexes, "Textiles" et "Habillement matériaux souples".

#### TI-14. origines Bac Pro domaine textile

origines des Bac PRO MISE EN OEUV.MATX: IND.TEXTILES	
TERM BEP MISE EN OEUVRE MATERX_IND.TEXTI	82
TERM BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXES	9
1ERE PRO MISE EN OEUV.MATX: IND.TEXTILES	9

Compte tenu des très faibles flux de ce domaine, la filière peut être considérée comme cylindrée car elle se montre très peu ouverte sur d'autres domaines.

#### ○ Le domaine de l'Habillement (9<sup>ème</sup> CPC)

La 9<sup>ème</sup> CPC "habillement", comporte trois domaines, qu'on peut être tenté de considérer plutôt comme des sous-domaines que comme des domaines à part entière, ou comme des domaines connexes : matériaux souples, vêtements sur mesure et de création, blanchisserie-teinturerie.

Les élèves du BEP "Métiers de mode et industries connexes" poursuivent majoritairement dans les Bac Pro des domaines connexes, 30% d'entre eux seulement se dirigeant vers le Bac Pro du domaine "matériaux souples".

#### TI-15. destinations BEP domaine habillement

destinations des BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXES	
1ERE PRO MET.MODE IND.CONNEXES-PRODUCTIQ	29,8
1ERE PRO METIERS PRESSING BLANCHISSERIE	0,5
1ERE PRO ARTIS. & MET.D'ART_VETEMT.ACCESS DE MODE	56,5
Autres bac pro	13,2

Mais la destination principale de ce BEP est un Bac Pro qui, pour être classé mais dans un autre sous-domaine de la même CPC, (le Bac Pro "Artisanat & Métiers d'art – option accessoires de mode" accueille 57% des élèves de ce BEP, mais il est classé dans le domaine "matériaux souples" de la 9<sup>ème</sup> CPC), n'en est pas moins une continuation logique du BEP.

L'orientation majoritaire vers ce Bac Pro d'un domaine manifestement connexe trouve aussi une explication dans le rapport entre flux de candidats au BEP "métiers de la mode" (près de 5000 en 2007) et les capacités d'accueil respectives du Bac Pro "métiers de la mode - productique" (600 candidats) et du Bac Pro "vêtements et accessoires de mode" (1000 candidats)<sup>12</sup>.

#### TI-16. origines Bac Pro domaine habillement

origines des Bac PRO MET.MODE IND.CONNEXES-PRODUCTIQUE	
TERM BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXES	91,4
TERM BEP MISE EN OEUVRE MATERX_IND.TEXTI	0,2
autres BEP	1,5
CAP PRET-A-PORTER	1,2
MC ESSAYAGE RETOUCHE	0,1
CAP2 COUTURE FLOU	0,3
CAP1 TAILLEUR DAME	0,3
autres origines	5,0

<sup>12</sup> Dans un domaine "vêtements sur mesure et de création" qui ne comporte pas de BEP.

Le seul Bac Pro du domaine, “Métiers de la mode et des industries connexes – productique”, s’alimente à plus de 90% auprès du seul BEP du même nom. La filière est donc formellement ouverte sur un autre domaine mais connexe (sous-domaine de la même CPC), du fait d’une particularité de classement du principal Bac Pro de destination. En réalité, on peut plutôt parler d’une filière à tronc commun, car ce BEP alimente deux Bac Pro qui ne s’approvisionnent que sur ce BEP.

#### TI-17. origines Bac Pro domaine habillement

origines du Bac PRO ARTIS.& MET.D'ART_VETEMT.ACCESS	
TERM BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	89,3
1BEP1 METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXES	1,1
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	0,1
MOREA BEP	0,2
TERMINALE BEP	1,6
BEP 1 an	0,3
autres origines	7,4

### • Les domaines à un BEP et plusieurs Bac Pro

Une telle configuration permet d’inférer que la forme de la filière peut être du type “tronc commun”, si le BEP unique du domaine alimente les Bac Pro du domaine, chacun de ces Bac Pro a un régime d’alimentation (un “vivier”) structurellement identique, c’est-à-dire s’approvisionnant en totalité ou en grande majorité auprès de ce même BEP. Mais cette situation ne correspond qu’à deux cas très différents : le domaine des services aux entreprises et celui du domaine du Bois.

#### ○ Le domaine techniques graphiques (1 BEP, 2 Bac Pro) (12<sup>ème</sup> CPC)

Ce domaine abrite une filière typiquement tronc commun. Le BEP “métiers de la communication et des industries graphiques” alimente les deux Bac Pro, davantage “production graphique” (55%) que “production imprimée” (32%),

#### TI-18. destinations BEP domaine techniques graphiques

destinations des BEP METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	
1ERE PRO PRODUCTION GRAPHIQUE	55,5
1ERE PRO PRODUCTION IMPRIMEE	32,0
1ERE PRO ARTIS.MET.D'ART_COMMUNIC.GRAPHI	7,0
1ERE PRO ARTS.& MET.ART:ENSEIGN SIGNAL	0,2
2BPRO3 TECHNIQ.IMPRIMERIE EDITION	0,5
autres bac pro	0,9
secondes pro	1,1
CAP et FC	2,8

et ces deux Bac Pro ne s’approvisionnent quasi exclusivement qu’auprès de ce BEP, si on néglige les élèves provenant de CAP.

### TI-19. origines Bac Pro domaine techniques graphiques

origines des Bac PRO PRODUCTION IMPRIMEE	
TERM BEP METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	83,7
autres BEP	3,7
CAP	11,0
autres origines	1,6

origines des Bac PRO PRODUCTION GRAPHIQUE	
TERM BEP METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	86,0
autres BEP	4,4
CAP	7,0
autres origines	2,7

### ○ Le domaine Services aux entreprises et aux collectivités (1 BEP, 2 Bac Pro) (20<sup>ème</sup> CPC)

En 2007, deux BEP coexistent dans ce domaine, mais il ne s'agit en réalité que d'un seul, car le BEP "Bioservices" a été remplacé en 2004 (dernière session en 2007) par le BEP "Métiers de l'hygiène et de la propreté". Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple toilettage ou d'une rénovation, mais bien d'une restructuration complète de ce diplôme : le nouveau BEP "Métiers de l'hygiène et de la propreté" ne correspond qu'à l'ancienne dominante "Maintenance et Hygiène des Locaux", tandis que l'ancienne dominante ATA du BEP "Bioservices" a été rattachée au domaine de l'Alimentation. On trouve à la session d'examen 2007, 937 candidats dans le BEP de nouvelle appellation et 2382 candidats encore inscrits en "Bioservices".

Le profil de filière de ce BEP restructuré change ainsi complètement.

### TI-20. destinations BEP domaine services aux entreprises et collectivités

destinations des TERM BEP BIOSERVICES	
1ERE PRO HYGIENE ENVIRONNEMENT	18,0
1ERE PRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATIO	7,8
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEIL	4,4
1ERE PRO RESTAURATION	3,0
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	1,2
1ERE PRO METIERS DE L'ALIMENTATION	1,1
1ERE PRO SERVICE DE PROXIMITE, VIE LOCALE	1,1
diverses autres 1ERE PRO	1,1
MC AIDE A DOMICILE	8,9
1ères Ad, 1ères STI, STL, STG	18,1
TERM BEP BIOSERVICES	16,9
CAP	7,1
diverses autres destinations	11,5

Pour l'étude de la filière partant de ces BEP (ancien et nouveau), on a adopté une présentation des destinations du BEP différente de la présentation habituelle pour les autres cas du fait des particularités de l'ancien BEP "Bioservices" et son caractère plurivalent : toutes les destinations sont indiquées dans le tableau ci-dessus, et non les seules destinations vers les Bac Pro. Il est en effet

visible que le BEP “Bioservices” orientait ses poursuivants d’études vers une pluralité de Bac Pro, mais aussi vers une grande diversité d’autres destinations. Le taux de poursuite d’études de cet ancien BEP était pourtant l’un des plus faibles de tous les BEP (29%). Cette filière de type plutôt tronç commun, sans destination forte bien affirmée, ne facilitait sans doute pas l’identité professionnelle de ce BEP.

On observe, pour les deux versions successives du BEP de ce domaine, un taux de redoublement non négligeable, de l’ordre de 16%. Mais le nouveau BEP, plus recentré sur le champ de l’hygiène et dépouillé de sa composante préparations alimentaires, se montre incontestablement plus “cylindré” avec le Bac Pro du domaine, car son débouché premier, sans redoublant et sans les Bac Techno, est massivement le Bac Pro “hygiène et environnement”.

#### TI-21. destinations BEP domaine services aux entreprises et collectivités

destinations des TERM BEP METIERS HYGIENE PROPRETE ENVIRO	
1ERE PRO HYGIENE ENVIRONNEMENT	65,5
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	1,4
1ERE PRO SERVICE DE PROXIMITE, VIE LOCALE	1,1
diverses 1ERE PRO	2,3
TERM BEP METIERS HYGIENE PROPRETE ENVIRO	16,4
MC AIDE A DOMICILE	0,9
1ERE GENE & TECHNO YC BT	4,9
diverses autres destinations	7,5

Entre les deux versions du BEP la structure des poursuites s’est modifiée, avec un « accrochage » plus affirmé sur le Bac pro de la spécialité et une moindre orientation vers la filière technologique qui canalisait 18 % des diplômés de la version ancienne.

#### TI-22. origines Bac Pro domaine services aux entreprises et collectivités

origines des Bac PRO HYGIENE ENVIRONNEMENT	
TERM BEP METIERS HYGIENE PROPRETE ENVIRO	44,5
TERM BEP BIOSERVICES	29,0
TERM BEP CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	12,7
TERM BEP MET.IND.CHIM, BIO-IND.TRAIT.EAUX	1,8
CAP	4,3
Autres term. BEP	4,3
diverses autres origines	3,3

Le Bac Pro “Hygiène environnement” s’approvisionne pour les ¾ auprès des lauréats du BEP du domaine, et pour partie auprès du BEP “Carrières Sanitaires Sociales” du domaine connexe “Services aux personnes” de la même 20<sup>ème</sup> CPC “Sanitaire et social”, principal vivier du Bac Pro “Services de proximité et vie locale” (SPVL) du domaine “services aux personnes”. Ce Bac Pro “SPVL” fonctionne essentiellement avec les formations du domaine “Services aux personnes” (BEP CSS, MC de niveau V aide à domicile, CAP petite enfance).

### TI-23. origines Bac Pro domaine services aux entreprises et collectivités

origines des Bac PRO SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE	
TERM BEP CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	78,5
TERMINALE BEPA	3,0
1ERE et term. , STI, STL, STG, ADAP, SMS, S, etc.	2,7
MC AIDE A DOMICILE	2,0
2CAP2 PETITE ENFANCE	0,9
2CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	0,5
TERM BEP BIOSERVICES	0,4
TERM BEP METIERS HYGIENE PROPLETE ENVIRO	0,2
diverses autres origines	11,8

Cependant les orientations des BEP "CSS" (qui ne possède pas de Bac Pro dans son domaine) vers le Bac Pro "SPVL" du domaine connexe ne représentent que 14 % des poursuites d'études des lauréats de ce BEP à gros effectifs (23 700 candidats en 2007) dont les 2/3 s'orientent vers les filières générales et technologiques. Il y a donc finalement assez peu de connexions entre les deux domaines connexes de la même 20<sup>ème</sup> CPC (services aux personnes et services aux entreprises). On traitera plus loin du cas très particulier du BEP "CSS".

### o Le domaine bois et dérivés (1 BEP, 5 Bac Pro)

#### TI-24. destinations BEP domaine bois et dérivés

destinations des BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	
1ERE PRO MENUISIER AGENCEUR	64,1
1ERE PRO CONSTRUCTEUR BOIS	12,2
1ERE PRO TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSO	10,5
1BPRO1 TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSOC	0,2
1ERE PRO TECHNICIEN DE SCIERIE	0,9
1ERE PRO ARTISANAT & MET.D'ART_EBENISTE	2,7
5ème CPC BTP	6,3
autres CPC	3,1

On voit que ce BEP **Bois** a 3 principales destinations, de poids très différents : le Bac Pro "menuisier agenceur" pour 66%, le Bac Pro "constructeur bois" (12%), le Bac Pro "technicien fabrication bois et matériaux associés" (10%) (nouveau Bac Pro du domaine Bois dont la première session sera tenue en 2008, qui remplace le Bac Pro "productique bois"). Quels sont les viviers de ces trois Bac Pro ?

#### TI-25. origines Bac Pro domaine bois et dérivés

origines des Bac PRO MENUISIER AGENCEUR	
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	89,6
autres BEP (autres domaines)	1,1
CAP	7,4
autres origines	1,9

<b>origines des Bac PRO CONSTRUCTEUR BOIS</b>	
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	87,6
autres BEP	1,7
CAP	6,4
autres origines	4,3

<b>origines des Bac PRO TECHNIC.FAB.BOIS ET MATX. ASSO.</b>	
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	88,4
autres BEP	1,5
CAP	6,0
autres origines	4,0

Les profils de ces viviers sont très semblables : le BEP "Bois" est la source principale, presque unique (à environ 90% des approvisionnements), tandis que les CAP participent de 6%, et les autres origines sont anecdotiques. Comme ces trois Bac Pro appartiennent au même domaine, on a là un cas de filière à tronc commun très fortement interne au domaine. Les échanges avec les autres domaines sont négligeables.

La comparaison avec le cas précédent est instructive : deux domaines peuvent être organisés différemment en termes de diplômes et de mode de fonctionnement de la filière BEP/Bac Pro (un BEP/un Bac Pro ou bien un BEP/plusieurs bac Pro), et fonctionner identiquement au sein d'un seul domaine.

### ○ **Le domaine des techniques de commercialisation (1 BEP, 3 Bac Pro) (15<sup>ème</sup> CPC)**

Dans ce domaine, sont mentionnés (voir la liste officielle des diplômes 2007) deux BEP, mais qui n'ont pas le même statut, car le BEP "Logistique et commercialisation" est géré en partage avec le domaine "Transport et manutention" (11<sup>ème</sup> CPC), alors que le BEP "VAM" est au cœur du domaine. Or, on le verra ci-dessous, ce second BEP fonctionne essentiellement avec les Bac Pro du domaine "transport", si bien qu'il semble plus adéquat à la réalité de considérer qu'il n'existe qu'un BEP dans ce domaine.

"Vente Action marchande" (VAM) est un des BEP à gros effectifs (plus de 33 000 candidats au diplôme en 2007). 80 % des poursuites d'études à l'issue d'une scolarisation en BEP "VAM" ont lieu vers les 3 Bac Pro du domaine. Un peu moins de 10% des élèves poursuivant s'orientent vers la filière technologique en "gestion, communication, santé et social".

#### **TI-26. destinations BEP domaine techniques de commercialisation**

<b>destinations des BEP VENTE - ACTION MARCHANDE</b>	
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	51,2
1ERE PRO VENTE:PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT	19,3
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	9,2
1ERE GENE & TECHNO YC BT	8,6
TERM BEP VENTE - ACTION MARCHANDE	7,5
Diverses autres destinations	4,2



Si on regarde l'origine des Bac Pro de destination (voir tableau plus bas), on voit que deux d'entre eux s'alimentent essentiellement à ce BEP (Bac Pro "commerce" et Bac Pro "vente"), tandis que le Bac Pro "accueil" est beaucoup plus ouvert sur d'autres BEP. On a donc là un cas bien particulier, où le BEP VAM est en tronc commun avec deux des Bac Pro de destination, mais en liaison "ouverte" avec le troisième Bac Pro de destination (accueil). On a donc un cas de filière difficile à dénommer, mais qu'on peut qualifier de filière "à tronc commun avec ouverture".

#### TI-27. Origines des Bac Pro du domaine techniques de commercialisation

	BEP d'origine							
	VENTE - ACTION MARCH.	COMPTABILITE	SECRETARIAT	LOGISTIQUE ET COM,	CARRIERES SANI & SOC	BEP BIOSERVICES	AUTRES ORIGINES	
1ERE PRO VENTE:PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT	81,4	5,6	3,0	0,6			9,5	100
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	75,3	6,5	3,2	1,0			14,0	100
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEIL (SAAC)	37,5	8,9	29,8	0,4	8,2	0,8	14,4	100

Les élèves du BEP "Logistique et commercialisation" poursuivent en majorité (70%) vers les deux Bac Pro du domaine "Transport", 10% seulement choisissent ceux du domaine "Commercialisation".

#### TI-28. destinations BEP domaine logistique et commercialisation

destinations des BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	
1ERE PRO LOGISTIQUE	58,2
1ERE PRO EXPLOITATION DES TRANSPORTS	10,7
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	8,2
1ERE PRO VENTE:PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT	1,8
1ERE PRO SECURITE-PREVENTION	0,2
1ERE GENE & TECHNO YC BT	7,2
TERMINALE BEP	8,3
diverses autres destinations	5,3

Ce BEP relève donc d'une filière de type "tronc commun", mais surtout en relation avec les Bac Pro du domaine "transport", et non avec le Bac Pro "commerce" du domaine "commercialisation", qui s'alimente prioritairement auprès d'autres BEP, et de façon insignifiante (1%) auprès du BEP "logistique". Le rangement de ce BEP dans ce domaine n'est donc légitimé que par un aspect très minoritaire de son fonctionnement : son positionnement majeur l'inscrit plutôt au sein d'une filière du domaine "transport"<sup>13</sup>. Il faut donc considérer que le BEP "logistique" ne se trouve mentionné dans ce domaine que pour signaler ses connexions possibles (mais en réalité très faibles) avec le domaine commercialisation, et dont la véritable place est dans le domaine "transport".

<sup>13</sup> Même si le rattachement principal à ce domaine transport suscite des débats au sein de la 11<sup>ème</sup> CPC.

- **Les domaines avec plusieurs BEP et plusieurs Bac Pro**

Le cas le plus fréquent dans l'organisation actuelle du système des diplômes professionnels<sup>14</sup> est celui dans lequel un domaine comporte plusieurs BEP et plusieurs Bac Pro. Cette diversité est évidemment due à l'hétérogénéité de la construction des domaines.

Commençons par les cas simples de deux BEP et deux Bac Pro, dans deux domaines du tertiaire : techniques administratives et commercialisation, pour aller ensuite vers les cas plus complexes, ceux des domaines secondaires où BEP et Bac Pro sont multiples.

- **Le domaine des techniques administratives et de gestion (2 BEP, 2 Bac Pro) (16<sup>ème</sup> CPC)**

Dans ce domaine, les deux BEP et les deux Bac Pro se situent d'emblée en continuité : secrétariat, comptabilité, qui semblent former deux filières cylindrées.

**TI-29. Destinations des BEP domaine techniques administratives et de gestion**

BEP	candidats	bac pro	bac pro					
			SECRETARIAT	COMPTABILITE	SERVICE ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL (15ème CPC)	COMMERCE (15ème CPC)	VENTE (15ème CPC)	autres CPC
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	14333	12545	77,3	5,8	10,5	3,2	1,1	2,1
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	14353	12261	6,4	77,7	3,1	6,5	2,1	4,1

Les origines des Bac Pro de destination sont les suivantes :

**TI-30. origines Bac Pro domaine techniques administratives et de gestion**

origines du Bac PRO COMPTABILITE	
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	80,9
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	6,2
1BEP1 METIER DE LA COMPTABILITE	3,7
TERMINALE BEP	1,2
1ERE PRO COMPTABILITE	1,0
autres origines	6,9

origines du Bac PRO SECRETARIAT	
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	82,6
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	6,7
1BEP1 METIER DU SECRETARIAT	1,9
TERMINALE BEP	1,2
1ERE PRO SECRETARIAT	1,1
autres origines	6,5

<sup>14</sup> En précisant : à l'exclusion des domaines où il n'y a pas de BEP, avec ou sans Bac Pro.

Les deux filières “secrétariat” et “comptabilité” sont symétriques : ce sont des filières cylindrées assorties d’un croisement entre elles, puisque le BEP “secrétariat” alimente accessoirement le Bac Pro “comptabilité” (et plus accessoirement encore des Bac Pro du commerce), et vice versa le BEP “comptabilité” alimente le Bac Pro “secrétariat” (et des Bac Pro du commerce), dans des proportions tout à fait comparables.

○ **Le domaine de la chimie des matériaux (2 BEP, 2 Bac Pro) (6<sup>ème</sup> CPC)**

Ce domaine de la 6<sup>ème</sup> CPC comporte en 2007 deux filières organisées autour des activités et des interventions portant sur deux matériaux : le plastique et la céramique, de poids très inégaux (la céramique concerne des effectifs confidentiels).

On trouve donc deux BEP centrés sur ces deux matériaux : “Métiers de la Plasturgie”, créé en 2004 après la suppression de l’option “plastiques et composites” du BEP “Mise en œuvre des matériaux”, ce dernier subsistant en ne conservant que l’option “matériaux céramiques”. Ce passage récent d’un BEP à deux consacre la transition d’une conception du BEP à tronc commun débouchant sur plusieurs Bac pro, fondée sur la référence au processus de production (mise en œuvre des matériaux par moulage), à une conception de deux filières plus cylindrées autour d’une “logique produit”. On peut incidemment remarquer que ce mouvement d’un BEP à filière tronc commun vers deux filières cylindrées va à l’inverse des orientations politiques récentes (loi du 23 avril 2005), qui recommandaient la diminution du nombre de BEP au profit d’un renforcement des troncs communs.

**TI-31. destinations BEP domaine chimie des matériaux**

<b>destinations des BEP Métiers de la Plasturgie</b>	
1ERE PRO PLASTURGIE	75,4
1ERE PRO ETUD.DEFINITION PRODUITS INDUST	1,8
1ERE PRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	0,5
Autres 1ERE PRO	2,0
1ERE STI_GENIE DES MATERIAUX	4,1
TERM BEP METIERS DE LA PLASTURGIE	12,7
divers autres	3,5

Les trois quarts des élèves du BEP “Plasturgie” s’orientent vers le Bac Pro du même nom. On note la forte proportion de redoublants qui peut tenir à plusieurs facteurs difficilement évaluables (offre locale de formation, concentration des emplois de la spécialité sur des marchés locaux restreints, etc.).

Le Bac Pro de la plasturgie s’approvisionne très majoritairement au BEP de la filière. Les autres BEP figurent dans le vivier parce qu’ils permettent d’acquérir une part des pré-requis pour intervenir sur les processus. La filière “plasturgie” est donc bien une filière cylindrée.

### TI-32. origines Bac Pro domaine chimie des matériaux

origines des Bac PRO PLASTURGIE	
TERM BEP METIERS DE LA PLASTURGIE	84,9
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	2,6
TERM BEP MET.IND.CHIM, BIO-IND.TRAIT.EAUX	1,2
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	0,9
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	0,9
TERM BEP MAINT.DES EQUIPEMENTS DE COMMANDE	0,6
TERM BEP TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	0,6
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	0,6
TERMINALE BEP	0,9
diverses autres formations hors BEP	7,0

A propos de la filière "céramique", la faiblesse des effectifs concernés (9 candidats au BEP 2007, 6 en Bac Pro) interdit tout commentaire statistique.

#### ○ **Domaine transport et manutention (2 BEP, 2 Bac pro) (11<sup>ème</sup> CPC)**

Ce domaine regroupe deux types d'activités dont le rangement dans cette même CPC fait débat depuis toujours, le transport d'une part et la logistique d'autre part. Il comporte donc deux BEP, mais de portée différente.

Le BEP "conduite et services dans les transports routiers" se caractérise par un faible taux de poursuite d'études (26%) et un fort taux de redoublements (34%), l'objectif des élèves étant d'obtenir les permis de conduire et de les valoriser aussi vite que possible sur le marché du travail dès l'atteinte de l'âge de 18 ans. 60 % des élèves inscrits en terminale à la rentrée 2007 se retrouvent dans les deux Bac Pro du domaine.

### TI-33. destinations BEP domaine transport et manutention

destinations des BEP CONDUITE SERVIC.TRANSP.ROUTIERS	
1ERE PRO EXPLOITATION DES TRANSPORTS	45,4
1ERE PRO LOGISTIQUE	12,1
1ERE PRO MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL.	0,1
1ERE PRO MAINT.VEHIC.AUTO :VEHIC.INDUST.	0,8
1ERE PRO MAINT.MATERIELS : MAT.TP MANUT.	0,1
1ERE PRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	0,1
1ERE PRO SECURITE-PREVENTION	0,3
TERM BEP CONDUITE SERVIC.TRANSP.ROUTIERS	34,0
2NDE PROFESSIONNELLE	2,3
CAP	2,1
divers	2,6

Les taux de poursuites d'études sont au contraire importants en "logistique" (63 %). Le BEP "logistique", mentionné également comme diplôme du domaine commercialisation (15<sup>ème</sup> CPC), on l'a vu plus haut, fonctionne essentiellement en tronc commun avec les deux Bac Pro du domaine "transport" (voir ci-dessus) : les élèves de cette spécialité de BEP sont scolarisés à 70 % dans les deux

Bac Pro du domaine à la rentrée 2007 et 10 % seulement dans les deux Bac pro du domaine connexe (commercialisation).

#### TI-34. destinations BEP-origines Bac Pro domaine transport et manutention

destinations des BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	
1ERE PRO LOGISTIQUE	58,2
1ERE PRO EXPLOITATION DES TRANSPORTS	10,7
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES	8,2
1ERE PRO VENTE:PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT	1,8
1ERE PRO SECURITE-PREVENTION	0,2
1ERE GENE & TECHNO YC BT	7,2
TERMINALE BEP	8,3
divers	5,3

Le vivier des deux Bac pro du domaine est constitué à près de 90 % de 5 BEP, les deux BEP du domaine représentant la moitié ou plus des origines.

La structure des viviers respectifs des deux Bac Pro traduit la nature même des liaisons entre les deux diplômes BEP-Bac pro. La Logistique fonctionne selon une logique de filière basée sur une certaine homogénéité et une continuité des savoirs et connaissances à acquérir aux deux niveaux qui n’existent pas dans l’autre cas : la conduite et les services/exploitation sont en réalité des sous-domaines disjoints.

#### TI-35. origines des Bac Pro du domaine transport et manutention

	EXPLOITATION DES TRANSPORTS	LOGISTIQUE
TERM BEP CONDUITE SERVIC.TRANSP.ROUTIERS	33,8	5,6
TERM BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	16,5	56,8
TERM BEP VENTE - ACTION MARCHANDE	7,0	7,3
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	20,9	14,3
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	11,0	4,4
CAP	1,0	2,8
autres	9,7	8,8

Le BEP “services/exploitation” s’inscrit pleinement dans une filière BEP-Bac pro, mais de type ouvert (avec croisement avec le BEP “conduite”, car les deux Bac Pro de destination principale sont également alimentés par le BEP “conduite”). Il s’agit bien de filières “ouvertes”, car les 2 BEP du domaine “transport et manutention” alimentent les Bac Pro du domaine et d’autres hors domaine,

que l'on peut néanmoins considérer comme connexes (commercialisation, techniques administratives et de gestion).

### ○ Le domaine de l'automobile (3 BEP, 9 Bac Pro) (3<sup>ème</sup> CPC)

En 2007 ce domaine comportait 3 BEP : "Maintenance des Véhicules et Matériels (MVM)", "Carrosserie", "Maintenance des Véhicules Automobiles dominante Bateaux de plaisance et de pêche (MVA)". Les deux anciens BEP "Maintenance des Véhicules automobiles (MVA)" et "Maintenance des matériels" ont été regroupés depuis 2002. Le BEP MVA comprenait 4 options (VL, VI, motos, bateaux) et le BEP maintenance des matériels avait 3 options correspondant à celles du CAP du même nom (tracteurs et matériels agricoles, matériels de parcs et jardins, travaux publics et de manutention).

En 2007, on comptait donc 406 candidats de l'option "bateaux de plaisance" de l'ex BEP MVA. On a pris acte dans la CPC du fait que les bateaux de plaisance constituaient un cas à part.

La rénovation a eu lieu en 2005, avec un BEP "MVM" à 6 dominantes : VL, VI, Motos, plus les 3 options du BEP maintenance des matériels. Il est bien question de dominantes et non plus d'options, dans le sens où il est facile aux titulaires du BEP rénové d'aller vers les différents Bac Pro, au moins d'un point de vue réglementaire.

Alors que la tendance est à la réduction du nombre de BEP, on ne compte pas moins de 10 Bac Pro, 5 pour la maintenance des véhicules automobiles (dont un bac pro en 3 ans moteur et mécanique auto), 3 pour la maintenance des matériels, 2 pour la carrosserie.

**TI-36. Les BEP de l'automobile et leurs Bac Pro de destination**

	candidats BEP	MVA:VOIT.PARTICUL.	M.V.A.:VEHIC.INDUST.	MVA : MOTOCYCLES	M.V.A: BATEAUX PLAIS	MOT, ET MEC AUTO (3 ans)	MAINT.MAT. :.TP MANUT.	MAINT.MAT. :AGRICOLES	MAINT.MAT : PARCS JARD.	CARROSS. REPARATION	CARROSS.CONSTRUCTION	autres CPC industr.	autres CPC tertiaire
MAINTENANCE VEHICULES AUTO, dominante bateaux de plaisance et de pêche	406	<b>67,3</b>	9,5	10,4	7,4	0,7	1,1	0,2	0,1	0,1		1,2	2
MAINTENANCE VEHICULES ET MATERIELS	13400	<b>56</b>	9,8	7	0,7	0,1	8,5	10,1	4,5	0,1		1,6	2
CARROSSERIE	3004	0,7	0,3							<b>89,4</b>	7,3	1,3	1

La réforme des formations dans ce domaine a été conduite en référence à des directives DESCO de l'époque selon lesquelles *seuls les BEP « élargis », qui jouent un rôle de plateforme et permettent des poursuites d'études diversifiées (dans différentes spécialités), sont acceptés.*<sup>15</sup>

L'observation des poursuites d'études vers les Bac Pro révèle que ce rôle est effectivement tenu pour les BEP "MVA" et "MVM", qui se distribuent sur l'ensemble des Bac Pro du domaine, avec une concentration vers le Bac Pro "MVA option VP" des sortants du BEP "MVA" et plus de la moitié de ceux du BEP "MVM".

Le BEP "carrosserie" fait exception puisque 90% des poursuites se font à destination du Bac Pro de la spécialité.

Reste à préciser néanmoins que la diversification observée se cantonne aux Bac Pro du domaine, 3% seulement des poursuites concernant des Bac Pro hors du domaine de l'Automobile.

Qu'en est-il de la forme des filières reliant les deux niveaux de diplômes ?

Si l'on considère le domaine dans sa globalité, on constate (*cf. tableau page suivante*) la réciprocité : le vivier des Bac Pro de l'Automobile est constitué à 95% ou plus d'élèves issus des 3 BEP du domaine.

Mais en détaillant les spécialités, on peut identifier plusieurs formes de filières :

- une filière "ouverte" : le BEP Maintenance des Véhicules et Matériels qui alimente effectivement plusieurs Bac Pro, ceux de la Maintenance des matériels (3 options) entre 90 et 97 %, les trois Bac Pro "maintenance des véhicules auto" (à concurrence de 50 à 60%) qui s'alimentent complémentirement au BEP "MVA", et enfin minoritairement le Bac Pro "MVA bateaux de plaisance".

### TI-37. origines des Bac Pro de l'Automobile

	candidats	Recrutements BEP						Recrutements Hors BEP
		BEP du domaine				Autres BEP		
		MVA	MV M	CAR	ensemble	De la 3ème CPC	Autres CPC	
MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL.	4143	39,4	57,4	0,2	97,0	1,9	1,1	4
MAINT.VEHIC.AUTO :VEHIC.INDUST.	646	34,1	60,9	0,5	95,5	1,9	4,3	3
MAINT.VEHIC.AUTO. : MOTOCYCLES	418	44,5	52,9		97,4	1,3	1,3	8
MAINT.VEHIC.AUTO: BATEAUX PLAISANCE	211	<b>80</b>	13,6		93,6	1,6	4,8	8
MAINT.MATERIELS : MAT.AGRICOLES	529	0,8	<b>97,1</b>		97,9	0,4	1,7	7
MAINT.MATERIELS : MAT.TP MANUT.	364	6,3	<b>89,6</b>		95,9	1	3,6	9
MAINT.MATER : MAT.PARCS JARDINS	156	0,9	<b>93,8</b>		94,7	1,8	3,5	4
CARROSSERIE OPTION REPARATION	950	0,2	0,4	<b>98,6</b>	99,2		0,8	4
CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION	51			<b>92</b>	92	2	6	0

<sup>15</sup> Dans ce domaine on a considéré (même si cela donne lieu à débats) que la filière CAP-Bac pro est une réalité, avec des CAP structurés, en termes de spécialités, par référence aux Bac Pro. Les BEP propédeutiques doivent alors donner accès à une gamme élargie de Bac Pro.

- une filière "cylindrée" : le BEP "carrosserie" se distribue à 97% dans les 2 Bac Pro de la spécialité qui s'alimentent à plus de 90% à ce BEP, quasi exclusivement pour le principal d'entre eux, celui de la construction (98,6%).

- une filière plus difficile à caractériser car elle est en cours de transformation, celle de la "maintenance des véhicules automobiles" : les 3 Bac Pro des options les plus anciennes de la filière accueillent encore une part non négligeable<sup>16</sup> des élèves issus du nouveau BEP "MVA : Bateaux de plaisance et de pêche", vivier naturel (80% des recrutements) du Bac Pro du même nom. Si le cylindrage devait s'affirmer par la suite, il validerait les arguments avancés pour la création de la filière en considérant la particularité des emplois cibles visés par le diplôme.

○ **Le domaine du travail des métaux (5 BEP, 9 Bac pro) (3<sup>ème</sup> CPC)**

C'est un des domaines les plus riches avec 6 BEP et 9 Bac Pro. Ce domaine pourrait être éclaté en plusieurs domaines (ou sous-domaines) tant les activités concernées sont différentes : usinage (par enlèvement de métal), chaudronnerie, fonderie, mais aussi des secteurs d'activités plus étroits comme le décolletage, le modelage et les microtechniques. Mais le choix fait par cette sous commission est de rassembler dans le même domaine ces diverses activités. Qu'est-ce qu'il en est des filières ?

Pour analyser ce domaine, on partira du tableau croisé qui présente la façon dont les élèves des BEP du domaine se dirigent vers les Bac Pro.

**TI-38. Les BEP du travail des métaux et leurs Bac Pro de destination**

BEP	candidats	Bac Pro de destination des BEP											
		Effectifs en Bac Pro	Etude et Définition de Produits Industriels	Réalisation d'ouvrages chaudronnés	Technicien Outilleur	Technicien Modelleur	Mise en Œuvre des matériaux	Technicien usinage	Microtechniques	Productique mécanique décolletage	Bac Pro 3 ans métallurgie	Autres Bac Pro 3 <sup>ème</sup> CPC	autres CPC
METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE (MPMI)	7663	2652	11,8	0,1	10,0	0,9	0,0	62,1	6,6	0,3	1,3	6,1	0,7
REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES (ROCSM)	3247	708	2,0	91,0				1,6			1,8	3	0,6
OUTILLAGES	12	5				100							
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	72	26	3,8		3,8	26,9	46,2					19,2	
PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	72	25								96,0		4,0	

<sup>16</sup> Bien que minoritaire, le nouveau « BEP Maintenance des Véhicules et Matériels » constituant la majorité du vivier de ces options.



Il faut prendre en considération l'importance des effectifs pour caractériser la forme des filières. Les deux gros BEP sont celui de l'usinage et celui de la chaudronnerie.

Pour **l'usinage**, la répartition des effectifs se fait principalement vers le bac Pro de l'usinage (technicien d'usinage), mais seulement à 62%, les autres destinations de ce BEP étant le Bac Pro "étude et définition des produits industriels" (EDPI, 12%), le technicien outilleur (10%), microtechniques (7%), les autres destinations, nombreuses, se déployant sur une grande variété de Bac Pro de la 3<sup>ème</sup> CPC pour l'essentiel, donc une grande variété de domaines industriels. Les départs vers d'autres CPC sont extrêmement rares. Il reste que la très grande majorité (plus de 90%) des destinations se trouve dans les Bac Pro du domaine "travail des métaux". Quels sont les viviers des 4 principaux Bac Pro de destination du BEP usinage ?

#### TI-39. origines Bac Pro domaine travail des métaux

<b>origines des Bac PRO TECHNICIEN D'USINAGE</b>	
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	91,7
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	1,8
TERM BEP REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	0,6
TERMINALE BEP	0,6
TERM BEP TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	0,1
autres origines	5,1

<b>origines des Bac PRO ETUD.DEFINITION PRODUITS INDUSTRIELS</b>	
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	50,4
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	14,2
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	8,2
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	4,7
TERM BEP REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	2,3
autres origines	20,3

<b>origines des Bac PRO TECHNICIEN OUTILLEUR</b>	
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	94,6
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	1,1
TERM BEP METIERS DE LA PLASTURGIE	0,7
TERM BEP MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	0,4
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	0,4
autres origines	2,9

<b>origines des Bac PRO MICROTECHNIQUES</b>	
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	77,4
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	5,3
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	3,5
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	3,5
TERM BEP OPTIQUE LUNETTERIE	1,8
autres origines	8,4

On peut voir dans ces données se dessiner un fonctionnement en "filière ouverte" : le BEP de l'usinage, qui alimente plusieurs Bac Pro, est le pourvoyeur presque unique du Bac Pro de l'usinage (à 92%), et du technicien outilleur (à 94%), mais un pourvoyeur principal seulement des Bac Pro "études et définition des produits industriels" et "microtechniques", qui ont eux-mêmes des

approvisionnements “ouverts” sur une multiplicité de BEP et d’autres origines (en particulier des réorientations de jeunes venant des classes de bac techno STI).

Ce domaine manifeste ainsi sa complexité de fonctionnement : le BEP usinage innerve une bonne partie des Bac Pro du domaine, il possède une forte capacité de “polyvalence”. Il alimente en quasi exclusivité certains des Bac Pro du domaine, mais il est aussi dans le vivier d’autres Bac Pro du domaine qui ne s’alimentent pas qu’à lui, mais qui sont des Bac Pro très spécialisés, à petits effectifs.

La **chaudronnerie** offre un visage bien différent. Le BEP ROCSM, dont on a vu qu’il se dirige à 91% vers le Bac Pro du même nom<sup>17</sup>, fonctionne en filière cylindrée avec ce Bac Pro, comme il ressort des chiffres suivants.

#### TI-40. origines Bac Pro domaine travail des métaux

origines des Bac PRO STRUCTURES METALLIQUES	
TERM BEP REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	81,3
TERM BEP TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	5,1
3EME GENERALE	3,4
autres Bac pro	1,9
autres BEP	3,0
CAP	3,0
autres origines	2,3

Mais ce cylindrage n’est pas aussi “fermé” que dans les domaines de l’hôtellerie ou de l’alimentation, il offre des possibilités de réorientation (certes en nombre réduit) à des BEP d’autres CPC, en particulier d’un domaine connexe (comme le BEP “techniques des métaux, verre, matériaux de synthèse” de la 5<sup>ème</sup> CPC, dans le domaine “second œuvre”).

Les trois autres BEP à petits effectifs du domaine relèvent d’un modèle particulier (non encore rencontré), avec une dissymétrie inhabituelle.

Le BEP **outillage**, à très petits effectifs, se dirige à 100% vers le Bac Pro “technicien modeleur”, mais ce dernier s’alimente de façon préférentielle au BEP “MPMI”, comme le montre le tableau suivant.

#### TI-41. origines Bac Pro domaine travail des métaux

origines des Bac PRO TECHNICIEN MODELEUR	
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	69,4
TERM BEP OUTILLAGES	13,9
TERM BEP MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	5,6
1BEP1 MAINT.EQUIP.COMMANDE SYSTM.INDUST	2,8
autres origines	8,3

Le BEP “**productique décolletage**”, autre BEP à effectifs confidentiels, se dirige à 96% vers le Bac Pro productique décolletage, mais là encore, ce Bac Pro décolletage a un vivier non limité au BEP décolletage, et relativement ouvert sur d’autres domaines.

<sup>17</sup> L’appellation “structures métalliques” a été remplacée depuis 1999 par “réalisation d’ouvrages chaudronnés et structures métalliques” (ROCSM).

#### TI-42. origines Bac Pro domaine travail des métaux

origines des Bac Pro PRODUCTIQ.MECA. OPT.DECOLLETAGE	
TERM BEP PRODUCTIQUE OPT DECOLLETAGE	68,6
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	20,0
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	2,9
autres origines	8,6

Le BEP de la **fonderie** (qui portera ce nom après sa rénovation en cours, mais qui est encore intitulé "mise en forme des matériaux"), a un fonctionnement différent, de type filière ouverte : il alimente surtout trois Bac Pro du domaine travail des métaux, mais le principal Bac Pro qu'il alimente (fonderie), s'alimente lui-même principalement auprès de ce BEP, comme le montre le tableau.

#### TI-43. origines Bac Pro domaine travail des métaux

origines des Bac Pro MISE OEUVR.MATERX_MATERX.METALL	
TERM BEP MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	75,00
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	6,25
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	6,25
autres origines	12,5

Mais s'agissant de très petits effectifs, il faut prendre ces données avec les précautions d'usage : la forme de la filière dans ces cas n'est pas simple à déterminer, du fait de rapport d'effectifs très déséquilibré. En effet, quand un petit BEP alimente un Bac Pro de taille plus importante que lui, il est clair qu'il peut se diriger entièrement vers ce Bac pro, tandis que ce Bac pro, lui, va s'alimenter à d'autres BEP.

Le domaine du travail des métaux apparaît comme un univers d'échanges spécifiques entre les diplômés professionnels BEP et Bac Pro, avec de faibles échanges avec les autres domaines. De ce fait, la caractérisation des filières BEP/Bac pro ne peut se faire qu'en tenant compte de cet écheveau particulier.

#### ○ Le domaine de l'électrotechnique et électronique (4 BEP, 7 Bac Pro<sup>18</sup>) (3<sup>ème</sup> CPC)

Ce domaine comporte 4 BEP et 6 Bac Pro (voir la note 18. Le tableau suivant en donne l'articulation.

#### TI-44. Les BEP de l'électrotechnique et électronique et leurs Bac Pro de destination

BEP		candidats	bac pro	BAC PRO									
				Electrotechnique, énergie, équipements communicants	Maintenance des équipements industriels	Micro informatique et réseaux	Systèmes électroniques numériques	Pilotage des systèmes de production automatisée	Technicien du froid et du conditionnement d'air	Autres Bac pro du domaine	Autres Bac Pro de la 3 <sup>ème</sup> CPC	Autres CPC	
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	<b>2345</b>	<b>9</b>	8191	<b>77,1</b>	7,5	2,0	4,2				0,2	2,9	6,0
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA	<b>1002</b>	<b>1002</b>	3790	0,9	<b>87,2</b>	0,5	0,2	4,1				5,0	2,2

<sup>18</sup> En réalité, il n'existe plus que 6 Bac Pro, car le Bac Pro MAEMC connaît sa dernière session en 2007, il est donc encore présent dans la base REFLET avec quelques candidats.

AUTOMAT	5										
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	6103	2532	1,8	0,6	44,2	48,4	0,3		0,0	2,6	2,1
TERM BEP INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	849	292	5,5	0,7	3,1	75,9	2,7	0,7	2,1		9,2

A la différence de ce qui se passe dans le domaine du travail des métaux, les 4 BEP de ce domaine sont plus étagés en termes d'effectifs : le BEP électrotechnique est un des plus gros BEP, le BEP MSMA est moitié moins important mais néanmoins a davantage d'effectifs que le plus gros BEP du travail des métaux (l'usinage), le BEP de l'électronique a tout de même 6000 candidats et "l'installateur conseil en équipement électronique" est beaucoup moins confidentiel que les trois petits BEP du travail des métaux (voir le cahier "diplômes par domaines" en annexe).

En **électrotechnique**, le débouché du BEP est fortement axé sur le Bac Pro "EEEE" (78% des destinations), et plus accessoirement sur le Bac Pro "maintenance des équipements industriels", le reste se dirige vers d'autres Bac Pro du domaine, mais là encore, il y a peu d'évasions vers les autres domaines des autres CPC.

Quels sont les viviers des deux destinations principales de ce BEP ?

#### TI-45. origines Bac Pro domaine électrotechnique

origines des Bac Pro ELECTROTEC.ENERG.EQUIP.COMMUNIC	
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	89,3
1BEP1 METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	1,7
TERMINALE BEP	0,8
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	0,7
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	0,5
1BEP1 MAINT.EQUIP.COMMANDE SYSTM.INDUST	0,3
TERM BEP INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	0,2
autres BEP 3ème CPC	0,0
autres BEP d'autres CPC	0,2
autres origines (dont redoublements et autres Bac Pro)	6,3

origines des Bac Pro MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	73,7
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	13,7
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	0,3
autres domaines de la 3ème CPC	2,3
autres CPC	2,6
autres origines	7,4

Dans ce cas, la forme de la filière est difficile à déterminer en raison de la disparité de liaisons entre le BEP "métiers de l'électrotechnique" et ces deux Bac Pro<sup>19</sup> : dans le premier cas, la liaison est très forte (et de type cylindrée) entre BEP et Bac Pro de l'électrotechnique, il s'agit de la liaison "naturelle", dans le second cas, il s'agit d'une "dérivation", d'une simple possibilité ouverte aux BEP de l'électrotechnique de s'orienter vers la "maintenance des équipements industriels" car ils

<sup>19</sup> On pourrait parler de filière tronc commun si les deux Bac Pro de destination ne s'approvisionnaient que sur ce même BEP (ce qui était le cas dans le domaine du Bois).

possèdent les savoirs pré-requis, mais ce Bac Pro MEI s’approvisionne bien plus “naturellement” auprès des BEP de maintenance (MSMA : maintenance des systèmes mécaniques automatisés).

C’est du reste ces BEP MSMA dont l’examen des provenances montre le relatif cylindrage avec le Bac Pro MEI : 88% de ce BEP MSMA vont vers le Bac Pro MEI (c’est le domaine de la maintenance), formant la liaison “naturelle”. Si ce Bac Pro MEI fonctionne d’abord (74% des origines) avec le BEP MSMA, il puise aussi dans un vivier relativement ouvert, d’abord auprès du BEP “électrotechnique” comme on l’a vu (14% des origines), mais aussi auprès d’autres BEP et d’autres origines, en proportion pas tout à fait négligeable. On se trouve dans le cas des Bac Pro à gros effectifs, qui ont la possibilité de s’ouvrir à des élèves disposant de pré-requis assez variés mais compatibles avec le domaine, notamment dans les domaines industriels.

Il existe donc une forme spécifique, cylindrée avec ouverture, mais qui suppose certains croisements entre BEP et Bac Pro, formant une sorte de forme en réseau, tous les BEP de ce qu’on peut considérer comme le sous-domaine “électrotechnique” communiquant avec tous les Bac Pro (y compris ceux du sous-domaine électronique), mais dans des proportions sensiblement différentes.

Le troisième BEP du domaine, **métiers de l’électronique**, relève du même type de fonctionnement. Sa particularité est d’avoir deux destinations principales de poids presque égal : vers le Bac Pro systèmes électroniques numériques (49%), qui est LE nouveau Bac Pro “électronique” (SEN, à six champs distincts), et vers le Bac Pro Micro-informatique et réseaux, installation et maintenance (44%), (MIRIM) qui vise la maintenance des ordinateurs, les autres destinations étant celles des divers Bac Pro du domaine. Les origines de ces deux Bac Pro sont les suivantes :

#### TI-46. origines Bac Pro domaine électronique

origines des Bac Pro SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	59,6
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	16,8
TERM BEP INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	10,8
autres BEP du domaine électro	4,6
autres BEP de la 3ème CPC	0,4
autres CPC	0,2
autres origines	7,5

origines des Bac Pro MICRO-INFMTQ RESX:INSTAL.MAINT.	
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	71,2
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	10,3
autres BEP du domaine électro	7,9
autres BEP de la 3ème CPC	1,1
autres CPC	0,5
autres origines	8,9

La structure des provenances de ces deux Bac pro sont très comparables : elle marque une diversité des approvisionnements, mais avec la dominante du BEP “électronique”. Ainsi, le Bac Pro SEN s’approvisionne certes d’abord auprès du BEP métiers de l’électronique, mais les autres BEP du domaine sont aussi sollicités. Le Bac Pro MIRIM s’approvisionne surtout auprès du BEP électronique, mais il est lui aussi presque autant ouvert sur les autres Bac Pro du domaine.

Le quatrième BEP du domaine, **installateur conseil en équipement électroménager** fonctionne en filière ouverte avec le Bac Pro SEN, vers lequel il se dirige majoritairement, mais qui s'alimente plus fortement auprès des BEP électronique et électrotechnique.

Plus que dans aucun autre domaine, les BEP et les Bac Pro "électro" fonctionnent en filières-réseaux (on pourrait aussi risquer l'expression de "tronc commun croisé"), avec des échanges entre tous BEP et tous Bac Pro de l'ensemble du domaine, mais les flux dominants sont toujours les plus "naturels", ceux qui correspondent aux constructions des diplômes en prolongement l'un de l'autre.

### ○ Le domaine du gros-œuvre (4 BEP, 3 Bac Pro) (5<sup>ème</sup> CPC)

Le secteur du BTP (5<sup>ème</sup> CPC) est partagé en deux sous-commissions (qui disparaissent dans la nouvelle organisation 2008 des CPC) : le gros-œuvre et le second œuvre, qui constituent donc deux domaines dans l'approche qui a été retenue. Cette distinction se justifie encore comme on va le voir en matière de tracé des filières BEP/Bac Pro.

La présence de 4 BEP et de 3 Bac Pro (en réalité, il y a depuis la rentrée 2008 4 Bac Pro, car le BT Topographe est supprimé au profit du Bac Pro "technicien géomètre topographe", première session 2009) dans ce domaine du gros-œuvre incite à proposer, comme pour les domaines industriels précédents, un tableau donnant les destinations des BEP.

Domaine aux effectifs beaucoup moins importants que dans les deux domaines précédents, le domaine TPGO comporte deux BEP à moyens effectifs (maçonnerie et techniques habitat) et deux BEP à petits effectifs (TP et géomètre). Sur le plan des poursuites d'études, il existe un fort contraste entre deux BEP d'insertion (maçonnerie et TP) et deux BEP propédeutiques (techniques habitat et géomètre).

**TI-47. Les BEP du gros œuvre du bâtiment et leurs Bac Pro de destination**

BEP	Candidats aux examens	Effectifs bac pro	Bac Pro de destination					
			Technicien du bâtiment étude et économie	Technicien bâtiment : organisation réalisation gros-œuvre	TP	Technicien G géomètre topographe	Autres 5ème CPC	Autres CPC
TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT	2745	902	89,5	4,3	2,2	0,6	1,7	1,8
TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT	1612	278	19,1	75,2	3,6		1,8	0,4
TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE	641	241	19,9	3,3	25,7	43,6	0,8	6,6
TRAVAUX PUBLICS	444	158	7,6	8,9	82,9			0,6

On retrouve deux cas déjà vus : la filière plutôt cylindrée que l'on peut appeler "études du bâtiment", entre BEP TAH et Bac Pro TBEE, mais qui manifeste quelques ouvertures vers les autres Bac Pro de la construction et des travaux publics,

#### TI-48. origines Bac Pro domaine gros-œuvre du bâtiment

origines des Bac Pro TECHNIC.BAT. : ETUDE & ECONOMIE	
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	72,3
TERM BEP TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	4,7
TERM BEP TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	4,3
TERM BEP TRAVAUX PUBLICS	1,1
autres BEP du domaine second œuvre	8,1
autres BEP des autres CPC	2,6
autres origines	6,9

et la filière “maçonnerie” (gros-œuvre du bâtiment), dont le caractère cylindré est moins marqué, à la fois parce que le BEP maçonnerie se répartit sur deux Bac Pro : maçonnerie (70%) mais aussi études (20%), et quelques autres Bac Pro du domaine, mais que le Bac Pro maçonnerie lui-même recrute certes d’abord sur le BEP maçonnerie (62%), mais aussi sur le BEP études (12%) et plus faiblement travaux publics (5%).

#### TI-49. origines Bac Pro domaine gros-œuvre du bâtiment

origines des Pro TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS	
TERM BEP TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	61,5
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	11,5
TERM BEP TRAVAUX PUBLICS	4,1
TERM BEP TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	2,4
autres BEP du domaine second œuvre	0,3
autres BEP des autres CPC	2,6
autres origines	17,6

Dans ces deux cas, il s’agit de cylindrage amoindri avec des croisements, sans qu’on puisse parler, comme dans le cas de l’électrotechnique, d’une filière en quasi réseau.

Les deux autres BEP à effectifs plus réduits ne relèvent pas du même type.

#### TI-50. origines Bac Pro domaine travaux publics

origines des Bac Pro TRAVAUX PUBLICS	
TERM BEP TRAVAUX PUBLICS	38,4
TERM BEP TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	18,2
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	5,9
TERM BEP TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	2,9
TERMINALE BEP	5,9
TERM BEP MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL	1,2
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	0,6
CAP	23,8
autres origines	3,2

origines des Bac Pro TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	
TERM BEP TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	80,5
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	3,9
TERMINALE BEP	7,0
autres origines	8,6

Alors que le BEP TP se dirige à 83% vers le Bac Pro TP, ce dernier recrute assez diversement, car à côté du BEP TP, il recrute aussi auprès du BEP géomètre-topographe, et plus accessoirement du BEP architecture habitat et techniques du gros-œuvre, montrant ainsi une nette ouverture sur tous les BEP du domaine. La filière TP est donc une filière ouverte par le recrutement du Bac Pro. Mentionnons que les CAP alimentent de façon non négligeable ce Bac Pro TP, qui se montre donc ouvert sur l'ensemble des diplômes de niveau V du domaine.

Pour les techniques du géomètre topographe, la forme de la filière est un peu inverse de la précédente (mais les deux sont imbriquées) en ce sens que le BEP s'ouvre sur plusieurs Bac Pro, mais que le Bac Pro géomètre-topographe lui ne s'alimente essentiellement que du BEP techniques du géomètre.

### ○ Le domaine du second-œuvre (5 BEP, 4 Bac Pro) (5<sup>ème</sup> CPC)

Ce domaine comporte 7 BEP et 4 Bac Pro (en 2007, mais un 5<sup>ème</sup> Bac Pro est ouvert à la rentrée 2008 : "ouvrages du bâtiment, métallerie"). La situation des filières est la suivante.

TI-51. Les BEP du second œuvre et leurs Bac Pro de destination

BEP	Candidats aux examens	Bac pro	Bac Pro de destination						
			Technicien en installation énergétique et climatique	Technicien de maintenance et des systèmes énergétiques et climatiques	Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	Aménagement et finition du bâtiment	Ouvrage du bâtiment métallerie	Autres 5 <sup>ème</sup> CPC	Autres CPC
TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES	3712	877	55,3	37,7				3,0	4,0
TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	1796	726	27,5	29,2	0,1			0,1	43,0
FINITION	1391	206				82,5		15,5	1,9
TECHNIQUES DES METAUX, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT	1069	214			66,8		4,2	1,9	27,1
TECHNIQUE DU TOIT	158	14						100,0	

Le principal BEP du domaine, **techniques des installations sanitaires et thermiques**, diffuse sur deux Bac Pro, l'"installation" ou la "maintenance" de ces installations (sanitaire ou chauffage), et le second BEP, **techniques du froid**, diffuse aussi sur ces deux mêmes Bac Pro, mais son principal débouché (43%) est un Bac Pro qui relève d'une autre CPC : celle du froid industriel, qui relève de la 3<sup>ème</sup> CPC, sous commission électrotechnique et électronique. C'est un cas particulier de l'organisation actuelle des CPC, qui fait qu'un BEP intitulé "froid et conditionnement d'air" bifurque vers deux Bac



Pro relevant de deux CPC différentes, la climatisation des bâtiments (5<sup>ème</sup> CPC), le froid industriel, les équipements de la “chaîne du froid” (3<sup>ème</sup> CPC, domaine électrotechnique).

#### TI-52. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment

origines des Bac Pro TECHN.INSTALL.SYST.ENERG.CLIMAT	
TERM BEP TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	53,1
TERM BEP TECHNIQUES FROID CONDITIONT.AIR	21,7
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	14,1
TERM BEP INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	1,3
autres BEP	4,2
CAP	2,1
autres origines	3,5

origines des Bac Pro TECHN. MAINT. SYST.ENERG.CLIMAT	
TERM BEP TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	40,8
TERM BEP TECHNIQUES FROID CONDITIONT.AIR	26,1
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	21,1
TERM BEP MAINT.DES EQUIPEMETS DE COMMANDE	2,7
autres BEP	3,5
CAP	0,2
autres origines	5,6

Du coup, la forme de la filière de ces deux BEP est d'un type différent de tous ceux qu'on a rencontrés jusqu'ici, ni cylindrage, ni tronc commun, ni filière ouverte : il y a un fort croisement entre ces deux BEP et ces deux Bac Pro, bien plus fort que celui constaté pour le domaine “techniques administratives et de gestion”, mais ce schéma de croisement est compliqué par le fait que le BEP “froid” a aussi un fort débouché vers le Bac Pro du froid industriel. On pourrait adopter le terme de filière ouverte croisée.

Pour le BEP  **finition**, on revient à une situation classique : le cylindrage, avec 82% des BEP “ finition” vers le Bac Pro “ finition” (et accessoirement 15% vers le Bac Pro “étude économie”), et un approvisionnement du Bac Pro finition à 80% auprès du BEP finition, et 10% auprès de divers CAP.

#### TI-53. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment

origines des Bac Pro AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	
TERM BEP FINITION	79,1
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	2,3
TERM BEP TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	0,5
autres BEP	3,7
CAP	9,3
autres origines	5,1

Pour le BEP  **techniques des métaux, verre, matériaux de synthèse**, la destination principale (à 67%), est celle du Bac Pro de la même spécialité “métal, aluminium, verre”, mais aussi à 18% celle du Bac Pro “structures métalliques” (qui relève de la 3<sup>ème</sup> CPC, domaine du travail des métaux, et qui n'apparaît pas explicitement dans le tableau synthétique présenté plus haut car il est intégré dans la colonne “autres CPC”).

#### TI-54. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment

origines des Bac Pro OUVRAG.BAT. ALU VERRE MATERX SYNTHESE	
TERM BEP TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	52,2
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	26,8
TERM BEP REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	4,4
2CAP2 SERRURIER METALLIER	2,6
TERM BEP TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	2,2
2CAP2 CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.	2,2
autres BEP	2,9
CAP	2,6
autres origines	4,0

Mais le Bac Pro de destination principale (“métal, aluminium, verre”) ne s’alimente qu’à 52% auprès du BEP correspondant, car il est ouvert sur d’autres BEP connexes : bois, chaudronnerie, serrurerie. La forme de la filière est donc de type ouvert.

#### 2.1.3. Les situations particulières : domaines sans BEP ou sans Bac Pro

Dans les cas de domaines où il n’existe pas de BEP ou pas de Bac Pro (ou ni l’un ni l’autre), il faut regarder comment fonctionne le diplôme présent dans le domaine. La plupart du temps, il s’agit d’un fonctionnement qui met en communication deux domaines (voire plusieurs) : le BEP d’un domaine sans Bac Pro diffuse vers un ou des Bac Pro d’autres domaines, et cette disparité de domaines ne provient que des critères utilisés pour constituer les domaines. Un des meilleurs exemples est celui du textile-habillement. Tous ces domaines sont des cas à petits effectifs.

#### TI-55. Liste des domaines particuliers

<b>domaines particuliers</b>	
<b>domaines sans BEP</b>	
1	<i>Domaine industries extractives et matériaux de construction</i>
5	<i>Domaine aviation</i>
10	<i>Domaine biologie et biotechnologie</i>
15	<i>Domaine vêtements sur mesure et de création</i>
16	<i>Domaine blanchisserie teinturerie</i>
19	<i>Domaine audio-visuel</i>
30	<i>Domaine esthétique</i>
<b>domaines sans Bac pro</b>	
11	<i>Domaine mesures physiques, contrôle et régulation</i>
34	<i>Domaine service aux personnes</i>
<b>domaines sans BEP ni Bac Pro</b>	
24	<i>Domaine tourisme</i>
25	<i>Domaine banque bourse</i>
26	<i>Domaine assurances</i>
27	<i>Domaine immobilier et divers</i>
28	<i>Domaine prévention sécurité</i>
29	<i>Domaine coiffure</i>
31	<i>Domaine soins personnels divers</i>
32	<i>Domaine médico technique</i>
33	<i>Domaine appareillage</i>

- **Les domaines sans BEP**

Les domaines sans BEP, mais avec un Bac Pro (ou éventuellement plusieurs), sont relativement nombreux, on en compte une huitaine, dans les CPC du secondaire comme du tertiaire : industries extractives et matériaux de construction (2<sup>ème</sup> CPC avant la restructuration des CPC de 2008) ; aviation (3<sup>ème</sup> CPC) ; biologie et biotechnologie (6<sup>ème</sup> CPC Chimie) ; habillement : vêtements sur mesure et de création (9<sup>ème</sup> CPC habillement ; nous avons traité ce cas dans la cadre des poursuites d'études du BEP "métiers de la mode et des industries connexes") ; habillement : blanchisserie teinturerie (9<sup>ème</sup> CPC habillement) ; techniques audio-visuelles (12<sup>ème</sup> CPC techniques audio-visuelles et de communication) ; prévention sécurité (18<sup>ème</sup> CPC autres activités du secteur tertiaire) ; esthétique (19<sup>ème</sup> CPC soins personnels). Ce sont des domaines dont la configuration de diplômes est très particulière : la gamme des diplômes y est très réduite (voir le cahier des "diplômes par domaines" en annexe).

Ils ne comportent qu'un Bac Pro par domaine, alimenté de façon diverse selon les domaines.

Les viviers de ces Bac Pro sont les suivants.

- **Domaine Industries extractives et matériaux de construction**

**TI-56. origines Bac Pro domaine industries extractives**

<b>Origines des Bac PRO ARTISANAT &amp; MET.ART_ARTS PIERRE</b>	
1CAP1 TAILLEUR PIERRE-MARBRIER BAT.DECO	3,8
1CAP2 TAILLEUR PIERRE BATIMENT DECORAT.	1,9
2CAP2 TAILLEUR PIERRE-MARBRIER BAT.DECO	69,8
2CAP2 ARTS DU BOIS_A SCULPTEUR ORNEMANIS	9,4
CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	3,8
TERM BEP TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	3,8
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	3,8
MENTION COMPLEMENTAIRE	3,8
<i>effectif BCP 53</i>	100,0

Comme c'est souvent le cas pour les activités relevant des métiers d'art, du fait d'une forte sectorisation de la transmission et de la gestion des savoirs, en l'absence de BEP c'est la filière CAP-Bac pro qui prévaut dans ce domaine.

○ **Domaine Aviation**

**TI-57. origines Bac Pro domaine aviation**

<b>origines des Bac PRO AERONAUTQ:MECANICIEN SYST-AVION</b>	
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	42,6
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	23,4
TERMINALE BEP	19,1
1BEP1 MAINT.EQUIP.COMMANDE SYSTM.INDUST	8,5
CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	2,1
BEP EN 1 AN	2,1
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	2,1
<i>effectif BCP 47</i>	100,0

<b>origines des Bac PRO CONST.MAINT. AERO.CELLUL.MOT.EL</b>	
2CAP2 MAINTENANCE SUR SYSTEM.D'AERONEFS	18,7
2CAP2 MECANICIEN CELLULES D'AERONEFS	3,0
2CAP2 MECAN.ENTRETIEN D'AVIONS_1 PISTONS	9,7
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	26,9
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	13,4
TERM BEP METIERS DE L'ELECTRONIQUE	5,2
TERM BEP MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	2,2
TERM BEP MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL	1,5
1ERE et TERM STI	3,0
Divers BEP	11,2
Diverses autres origines de formation	5,2
<i>effectif BCP 135</i>	100,0

<b>origines des Bac PRO TECHNICIEN AEROSTRUCTURE</b>	
TERM BEP MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	36,4
CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	18,2
TERM BEP REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	18,2
1CAP1 MECANICIEN CELLULES D'AERONEFS	9,1
TERMINALE BEP	9,1
TERMINALE PROFESSIONNELLE	9,1
<i>effectif BCP 11</i>	100,0

Si les indicateurs de la BCP confirment bien que les Bac Pro du domaine puisent largement dans le vivier des grands BEP transversaux, notamment en électrotechnique, électronique, maintenance, il faut souligner que les CAP du domaine contribuent pour près de 30 % au vivier de l'option "construction cellule et motorisation". Faut-il voir là un "effet filière" propre à la politique de recrutement de l'établissement de formation du principal constructeur (Bac Pro préparé à 60% par apprentissage)?

○ **Domaine Chimie : biologie et biotechnologie**

**TI-58. origines Bac Pro domaine biologie biotechnologie**

<b>origines des Bac PRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION</b>	
TERM BEP MET.IND.CHIM, BIO-IND.TRAIT.EAUX	50,9
TERM BEP BIOSERVICES	27,8
TERMINALE BEP	12,2
2CAP2 EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	4,3
1ERE STL et D'ADAPTATION	2,2
Diverses autres origines de formation	2,6
<i>effectif BCP 230</i>	100,0

Ce Bac Pro s’approvisionne normalement pour moitié de ses effectifs auprès du BEP “métiers des industries de procédés”, rattaché à un domaine connexe de la 6<sup>ème</sup> CPC, et incluant les bio-industries. Le BEP “bioservices”, autre composante importante du vivier de ce Bac Pro destiné à satisfaire pour partie les besoins des Industries Agro-alimentaires, avait été construit à l’origine dans cette perspective, avec sa dominante ATA (Fourcade, Ourtau, 1994).

○ **Domaine Habillement : vêtements sur mesure et de création**

**TI-59. origines Bac Pro domaine vêtements sur mesure création**

<b>origines des Bac PRO ARTIS. &amp; MET.D'ART_VETEMT.ACCESSOIRES</b>	
TERM BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	89,3
1BEP1 METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXES	1,1
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	0,1
MOREA BEP	0,2
TERMINALE BEP	1,6
BEP 1 an	0,3
Diverses autres origines de formation	7,4
<i>effectif BCP 1146</i>	100,0

Ce Bac Pro puise la quasi-totalité de ses effectifs dans le domaine connexe des “matériaux souples”, auprès du BEP “métiers de la mode et des industries connexes” (près de 5000 candidats à ce BEP mais une capacité d’accueil limitée dans le Bac Pro du domaine) pour lequel il représente plus la moitié des destinations.

○ **Domaine Habillement : blanchisserie – teinturerie**

**TI-60. origines Bac Pro domaine blanchisserie teinturerie**

<b>origines des Bac PRO METIERS PRESSING BLANCHISSERIE</b>	
CAP METIER DU PRESSING	65,5
TERM BEP METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	31,0
1ERE PRO METIERS PRESSING BLANCHISSERIE	3,4
<i>effectif BCP 29</i>	100,0

C'est la filière "CAP-Bac Pro" qui caractérise ce domaine à très petit flux, le CAP ayant été aménagé récemment dans cette perspective (première session 2007).

○ **Domaine Sécurité et prévention**

Il s'agit là d'un domaine en construction, récemment rattaché à celui du transport et manutention, qui pour l'instant n'est pas encore vraiment structuré en filière, d'où une distribution très dispersée des origines de formation.

**TI-61. origines Bac Pro domaine sécurité prévention**

<b>origines des Bac PRO SECURITE-PREVENTION</b>	
2CAP2 AGENT PREVENTION ET SECURITE	15,7
TERMINALE BEP	8,0
TERM BEP CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	6,7
TERM BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	5,3
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	4,3
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	3,9
TERM BEP divers	15,9
Diverses autres origines de formation	34,9
VIE ACTIVE	5,3
<i>effectif BCP 415</i>	100,0

○ **Domaine Techniques audio-visuelles**

**TI-62. origines Bac Pro domaine techniques audio-visuelles**

<b>origines des Bac PRO PHOTOGRAPHIE</b>	
CAP PHOTOGRAPHE	81,8
CAP divers	4,0
TERMINALE BEP	4,0
Diverses autres origines de formation	10,2
<i>effectif BCP 225</i>	100,0

Ce Bac Pro est un des éléments de ce qui constituerait la filière Photographie, du CAP au BTS, selon une logique qui prévaut dans la sphère des métiers d'art.

## ○ **Domaine Esthétique**

**TI-63. origines Bac Pro domaine esthétique**

<b>origines des Bac PRO ESTHETIQUE COSMETIQ. PARFUMERIE</b>	
2CAP2 ESTHETIQ.COSM.:SOINS CONSEIL VENTE	55,5
2CAP2 COIFFURE	1,0
Divers CAP	26,4
TERMINALE BEP	6,8
Diverses autres origines de formation	10,4
<i>effectif BCP 1096</i>	100,0

De création récente (2004), ce Bac Pro a une capacité d'accueil limitée (700 candidats en 2007) comparée aux 12 000 candidats au CAP du domaine, largement ouvert pour la certification en cours d'activité (11% des candidats au diplôme). On peut penser que ce Bac Pro va modifier le fonctionnement de la filière traditionnelle "CAP-BP" en "scolarisant" davantage l'acquisition des compétences, à destination notamment des activités technico-commerciales de distribution de produits cosmétiques.

## ● **Les domaines sans Bac Pro**

Les domaines sans Bac Pro après un BEP dans le domaine ne sont que 2, et appartiennent à la même CPC (20<sup>ème</sup> CPC sanitaire et social) : appareillage (BEP "optique lunetterie"), services aux personnes (BEP "Carrières sanitaires et sociales"). Ce sont deux cas que tout distingue, sinon oppose : les effectifs (500/20000), le degré de spécialisation (étroit/large), la nature du BEP (insertion/double nature).

Les destinations des BEP dans les domaines sans Bac Pro sont les suivantes.

## ○ **Domaine Appareillage**

**TI-64. destinations BEP domaine appareillage**

<b>destinations des BEP OPTIQUE LUNETTERIE</b>	
1ADAP STI_GENIE OPTIQUE	26,7
1ERE STI_GENIE OPTIQUE	9,7
1ERE STL_PHYSIQU : OPTIQ & PHYSICO-CHIMIE	3,2
1ERE ST2S SCIENCES & TECHNO. SANTE & SOC	0,8
1ERE PRO COMMERCE & SERVICES, VAM, SAAC	14,6
1ERE STI STG ADAP	10,1
TERM BEP OPTIQUE LUNETTERIE ( <i>redoublements</i> )	30,0
Diverses autres destinations	4,9
<i>effectif BCP 247</i>	100,0

○ **Domaine Services aux personnes**

**TI-65. destinations BEP domaine services aux personnes**

<b>destinations des BEP CARRIERES SANITAIRES &amp; SOCIALES</b>	
1ADBTN SCIENCES & TECHNO. SANTE & SOCIAL	35,7
1ERE ST2S SCIENCES & TECHNO. SANTE & SOC	17,9
1ERE PRO SERVICE DE PROXIMITE, VIE LOCALE	14,0
MC AIDE A DOMICILE	13,0
TERM BEP CARRIERES SANIT. & SOCIALES ( <i>redoublements</i> )	5,4
1ERE PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANC.CONSEI	3,0
CAP PETITE ENFANCE	1,6
FC BEP G330 : SPEC.SANITAIRES & SOCIALES	1,0
AIDE SOIGNANT	0,9
PREPA ECOLE PARAMEDICALE	0,4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	0,2
Diverses autres destinations	6,8
<i>effectif BCP 12157</i>	100,0

En l'absence de Bac Pro dédié, mais en présence de BTS dans ces deux domaines, les sortants des BEP s'orientent dans des proportions importantes vers les filières technologiques ou vers des Bac Pro de domaines connexes. Les CSS saisissent également les opportunités qui existent dans leur domaine d'entrée dans des formations "professionnalisantes" débouchant sur des certifications (et des emplois) de niveaux V gérées par le ministère de la Santé et des affaires sociales.

● **Les domaines sans BEP ni Bac Pro**

Certains domaines d'activités "tertiaires" se caractérisent par l'absence de ces deux diplômes : cela n'arrive jamais dans les domaines d'activité "secondaires". Autrement dit, la filière BEP/Bac Pro est plus typique des activités secondaires que des tertiaires, ces dernières étant plus souvent tournées vers le haut de la gamme des diplômes (le Bac Techno et le BTS notamment). C'est là un fait, peut-être bien connu des observateurs spécialistes du système mais pas forcément d'un cercle plus large de praticiens et d'usagers, fait qui correspond à l'idée que la hausse des niveaux de diplômes est plus avancée dans les activités tertiaires que dans les activités industrielles, mais dont on devine surtout qu'il faut l'interroger sur la manière dont il s'enracine dans la spécificité des domaines, donc dans la diversité des situations de travail et de la gestion de la construction des diplômes par les acteurs des CPC (objet du chapitre 4).

On ajoutera qu'il s'agit aussi de 7 domaines à petits effectifs de candidats aux diplômes, donc de domaines très spécifiques, visant des activités bien et étroitement définies : tourisme, banque/bourse, assurances, immobilier, coiffure, soins personnels divers, médico-technique. Si on excepte le domaine de la coiffure, qui reste très centré sur les CAP, donc fondamentalement sur le



niveau V avec une ouverture sélective vers le niveau IV (les BP), dans les autres domaines le niveau V a plus ou moins disparu. C'est-à-dire que dans leur spécificité, ces domaines ne visent pas d'emplois d'exécution relevant du niveau V, et parfois pas même du niveau IV.

## 2.2. La filière CAP/BP

Peut-on parler de filière dans le cas des poursuites d'études entre CAP et BP ? La réponse à cette question peut être faite de plusieurs manières. Certes, ces deux diplômes sont incontestablement des diplômes professionnels importants, par leurs effectifs et par leur rôle dans la formation des jeunes. Mais d'une part, ils relèvent essentiellement de la voie par apprentissage (et accessoirement par la formation continue). D'autre part, sur un plan statistique, ces diplômes ne sont pas intégrés dans la BCP, qui ne porte que sur les candidats aux examens préparés par la voie scolaire, ce qui rend impossible de tracer la forme des filières. Il est cependant très probable que la forme dominante des liaisons entre CAP et BP est de type "cylindré".

Mais un examen du tableau synthétisant la situation par domaine montre que la probabilité de liaisons est fortement réduite par le fait que les BP sont nettement moins nombreux que les CAP, et que donc beaucoup de spécialités de CAP n'ont pas de prolongement possible "naturel" vers un BP.

Pour effectuer tout de même un rapprochement entre CAP et BP, à défaut de données de poursuites d'études, on peut proposer de mettre en rapport, à partir des données de la base REFLET, le nombre de candidats au CAP et le nombre de candidats aux BP correspondants (sur la base des intitulés). Ce rapprochement ne fournit qu'un ordre d'idée approximatif, puisque les effectifs des candidats aux deux examens de la même année ne sont pas des données longitudinales indiquant en quelle proportion les mêmes personnes sont passées du premier au second diplôme. De plus, ce rapprochement n'est fait qu'entre CAP et BP de même appellation, et réduit donc la notion de filière à un cylindre strict dans chaque domaine, et même dans chaque spécialité concernée.

**TI-66. Les rapports d'effectifs de candidats aux CAP et BP en 2007**

CAP	Effectifs CAP	BP	Effectifs BP	BP/CAP
TAILLEUR DE PIERRE-MARBRIER DU BAT. ET DE LA DECO.*	512	METIERS DE LA PIERRE	99	<b>19,3</b>
CARROSSERIE REPARATION	2243	CARROSSERIE CONSTRUCTION ET MAQUETTAGE	23	1,0
PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES (ex électrotechnique)	5258	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	1024	<b>19,5</b>
INSTALLATION EN TELECOMMUNICATIONS ET COURANTS FAIBLES	1	INSTALLATION EN TELECOMMUNICATIONS	15	1500,0
EQUIPEMENT - CONNECTIQUE - CONTROLE	7	ELECTRONIQUE	3	42,9
CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT	291	CONSTRUCTION EN MACONNERIE ET BETON ARME	868	298,3
TAILLEUR DE PIERRE-MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	512	METIERS DE LA PIERRE	99	<b>19,3</b>
CONDUITE D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	1182	CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIER DES TRAVAUX PUBLICS	42	3,6
INSTALLATEUR SANITAIRE	5946	EQUIPEMENTS SANITAIRES	226	3,8
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS	4606	PEINTURE REVETEMENT	629	<b>13,7</b>
COUVREUR	2046	COUVREUR	282	<b>13,8</b>
CARRELEUR MOSAISTE	2050	CARRELAGE MOSAIQUE	195	<b>9,5</b>
INSTALLATEUR THERMIQUE	4315	MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	848	<b>19,7</b>

CAP	Effectifs CAP	BP	Effectifs BP	BP/CAP
FROID ET CLIMATISATION	535	MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	86	<b>16,1</b>
PLATRIER-PLAQUISTE	1468	PLATRERIE ET PLAQUE	65	4,4
MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMO.	4	MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMO.	6	150,0
INDUSTRIES CHIMIQUES	61	CONDUCTEUR D'APPAREILS DES INDUSTRIES CHIMIQUES	5	8,2
BOULANGER	4535	BOULANGER	548	<b>12,1</b>
BOUCHER *	1629	BOUCHER	290	<b>17,8</b>
CHARCUTIER TRAITEUR	811	CHARCUTIER TRAITEUR	148	<b>18,2</b>
ENTRETIEN DES ARTICLES TEXT. EN ENTREP. INDUST.	295	MAINT. DES ARTICLES TEXT. OPTION PRESSING	30	<b>10,2</b>
MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	4793	MENUISIER	1221	<b>25,5</b>
CHARPENTIER BOIS	1983	CHARPENTIER	304	<b>15,3</b>
CONSTRUCTEUR BOIS	172	INDUSTRIES DU BOIS	20	11,6
FLEURISTE	2729	FLEURISTE	784	<b>28,7</b>
CUISINE	9150	CUISINIER	718	<b>7,8</b>
RESTAURANT	3994	RESTAURANT	305	<b>7,6</b>
SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	830	BARMAN	7	<b>0,8</b>
SERVICES HOTELIERS	535	GOVERNANTE	33	<b>6,2</b>
COIFFURE	15578	COIFFURE OPTION STYLISTE VISAGISTE	4764	30,6
		COIFFURE OPTION COLORISTE PERMANENTISTE	3827	55,1
ESTH.-COSM. : SOINS ESTH. - CONSEILS - VENTE	11800	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE*	2139	<b>18,1</b>
PROTHESISTE DENTAIRE	1244	PROTHESISTE DENTAIRE	196	<b>15,8</b>

Le tableau montre que dans la plupart des cas, les effectifs de candidats au BP représentent autour de 20% des effectifs de candidats au CAP. Ces chiffres suggèrent qu'en général, dans la plupart des domaines, un diplômé en CAP sur 5 pourrait se présenter ensuite au BP. Ce sont là des proportions bien plus réduites que les passages des BEP vers les diplômes plus élevés (Bac Pro et Bac Techno), dont la moyenne nationale se situe à 50%.

Mais ce tableau ne retrace en rien des "filiales" au sens fort, c'est à dire au sens utilisé pour la liaison "BEP/Bac Pro" (voir chapitre 1), puisqu'on ne sait rien en fait des poursuites des CAP et des origines des candidats aux BP.

Dans le panorama des liaisons entre diplômes professionnels, cette liaison CAP-BP s'apparente davantage à la possibilité, traditionnelle dans le système éducatif, offerte aux meilleurs élèves d'une formation et aux meilleurs lauréats d'un diplôme, de perfectionner leurs savoirs techniques en améliorant leur niveau : on vise l'excellence professionnelle dans un métier. Alors que dans la filière BEP-Bac Pro, l'intention du système est plus ambitieuse : elle vise à permettre au maximum d'élèves d'atteindre le niveau IV, c'est-à-dire d'acquérir un niveau de qualification permettant d'atteindre d'autres emplois et des niveaux de responsabilité plus élevés.

Exceptionnellement, là où n'existe ni BEP ni Bac Pro, comme dans le domaine de la Coiffure, la filière CAP-BP joue ce rôle. Elle correspond en effet au parcours nécessaire pour l'accès à des responsabilités plus élevées telles que l'installation à son propre compte et l'ouverture d'un salon de coiffure.

Dans le domaine de l'Alimentation, où existe un BEP, la filière CAP-BP était celle de l'excellence pour les ouvriers qualifiés (bouchers, boulangers,...), capables de prendre la suite de leur patron, voire de s'installer à leur propre compte en cours de carrière. Aujourd'hui la perspective d'un Bac Pro 3 ans

modifierait la fonctionnalité de cette filière qui, si elle demeure celle de l'excellence pour l'acquisition des compétences dans les métiers de bouche, sera probablement supplantée par le nouveau Bac pro comme voie d'accès privilégiée aux responsabilités de gestion. Ce sont là les attentes des organisations patronales dans ce domaine. Des précautions sont prises pour préserver l'identité des deux cursus, la filière CAP-BP pour la viande, par exemple, restera centrée sur le métier de boucher alors que le Bac Pro couvrirait 3 sous-domaines (boucherie, charcuterie, traiteur).

Dans le domaine de l'Automobile, la filière CAP-BP ne serait plus vraiment justifiée (selon des représentants de la Profession), du fait du développement actuel du Bac Pro et de l'instauration de CQP pour certaines niches de qualifications.

### 2.3. Existe-t-il une filière CAP/Bac Pro ?

Cette question peut recevoir une réponse assez simple : d'une manière générale, le CAP n'a pas de débouché "normal", naturel, vers le Bac Pro, il n'est pas conçu pour cela. Mais dans certains cas particuliers, pour des domaines spécifiques où n'existe pas de BEP, des liaisons existent entre CAP et Bac Pro, constituant une sorte de filière substitutive à la filière BEP/ Bac Pro. Et d'une autre manière, dans certains domaines, on peut constater que certains CAP figurent dans l'approvisionnement de certains Bac Pro, sinon dans leur vivier officiel.

En dehors des domaines où, le BEP n'existant pas, le CAP peut jouer un rôle de substitution, cette liaison "CAP/Bac Pro" apparaît davantage, mais toujours avec de faibles flux, dans les domaines où le CAP est le diplôme fondamental, joue le rôle central et conserve un poids important (notamment par rapport au BEP et au Bac Pro), et reste le plus représentatif des spécificités du domaine : en particulier le gros-œuvre du bâtiment et le second-œuvre, Bois, hôtellerie-restauration, etc.

Il existe des cas où la filière existe, bien que le BEP soit présent dans le domaine.

Le domaine de l'Automobile offre ainsi un exemple de filière "CAP-Bac Pro" explicitement définie comme telle lors de la rénovation des diplômes, malgré la présence d'un BEP (voir exposé de ce cas dans le Chapitre 4). Les référentiels des CAP de la Carrosserie ont été construits dans cette perspective. Cette situation résulte de la mise en œuvre par la DGESCO de la politique des diplômes centrée sur la diminution du nombre des BEP. Les représentants des professionnels se sont montrés sceptiques vis-à-vis de cette solution pour le secteur de la construction et souhaitaient voir maintenus au niveau V un BEP et un CAP susceptibles de satisfaire des besoins différenciés sur le marché du travail.

Dans le domaine de l'Alimentation, en l'absence de dominante correspondante dans le BEP Alimentation, le schéma de rénovation des diplômes prévoit explicitement la filière "CAP-Bac Pro" pour la Poissonnerie. La justification de ce choix (considéré comme dérogatoire par l'Inspection Générale), à savoir que la professionnalité du sous-domaine, c'est la connaissance du produit et la relation client (il n'y a pas de transformation technique), n'est pas partagée par d'autres professionnels du domaine.

## 2.4. Synthèse et conclusion du Chapitre 2

L'examen précis et exhaustif des filières BEP/Bac Pro et de leur forme selon les domaines est lourd et fastidieux. Mais il permet de bien pénétrer dans la complexité des rapports entre BEP et Bac Pro, du fait des découpages entre domaines et spécialités dans le cadre de la gestion des diplômes par les CPC. Entre les 36 BEP et les 81 Bac pro présents en 2007 dans le système français des diplômes professionnels se sont tissées des relations formant un écheveau qu'il n'est pas simple de démêler. C'est ce à quoi on s'est appliqué dans ce chapitre, à partir d'une photographie de l'état du système en 2007, grâce aux données de la BCP (MEN) et de la base REFLET du Céreq.

On a pu voir que dans les 35 domaines (ceux de la 13<sup>ème</sup> CPC non inclus) où les CPC gèrent les diplômes professionnels et technologiques, une majorité d'entre eux possède effectivement au moins un BEP et un Bac Pro, mais ce n'est pas le cas partout. Plusieurs domaines n'ont pas de BEP ou pas de Bac Pro, ou ni l'un ni l'autre, ce qui montre qu'il existe des activités productives d'aujourd'hui assez spécifiques pour n'être pas tout à fait concernées par l'organisation d'un BEP ou d'un Bac Pro.

La tentative de caractérisation des formes des filières "BEP/Bac Pro" dans les domaines où existent à la fois BEP et Bac Pro aboutit à identifier, au-delà des trois grandes formes (cylindrée, tronc commun, ouverte), 9 formes de filières : 4 types différents de filières cylindrées (les "vraies cylindrées, les cylindrées croisées, les cylindrées/tronc commun, les cylindrées ouvertes), 2 types de filières "tronc commun" (tronc commun et tronc commun/ouverte), 3 types de filières ouvertes (ouverte, ouverte/croisée, ouverte réseau). Il faut ajouter deux filières dont les effectifs sont trop faibles pour qu'on puisse la caractériser.

On pourrait discuter de ces dénominations, considérer qu'elles sont trop nombreuses et qu'on pourrait s'en tenir aux trois grands types initiaux. Ce travail d'affinement descriptif tout au long des pages qui précèdent avait pour but de tenter de rester au plus près des particularités des liaisons BEP/Bac Pro qu'on a pu observer sur la base de l'étude des flux de poursuites d'études et d'approvisionnement des Bac Pro. Et parce que ce travail s'appuie sur des proportions très variées d'une filière à l'autre, il est fragile et surtout dépendant de la photographie instantanée obtenue par les données ponctuelles (rentrée 2007).

Dans ce chapitre, on a cherché à déterminer les formes des filières suivant les domaines en allant des domaines à BEP et Bac pro unique vers les domaines plus complexes avec BEP et Bac Pro multiples, pour terminer par les cas particuliers des domaines où BEP et/ou Bac Pro sont absents.

Mais il est intéressant de présenter la synthèse de ce travail de caractérisation des filières en classant ces filières selon le caractère (par rapport à la poursuite d'études) du BEP qui se trouve à la base de la filière (insertion, double nature, propédeutique), et selon le type de filière, ainsi que selon l'importance des flux (de la "grosseur" des BEP, mesurée dans ce travail par les effectifs de candidats aux examens pour l'obtention des diplômes).

Il tombe sous le sens que plus un BEP est propédeutique, c'est-à-dire plus il envoie une forte proportion d'élèves vers la poursuite d'études, plus la caractérisation de la filière prend toute sa signification. Dans le cas de BEP d'insertion, dont on a vu qu'ils sont plus fréquemment à petits

effectifs, donc très spécifiques, la détermination de la forme de la filière a sans doute moins d'intérêt.

Le tableau récapitulatif suivant présente la typologie des formes de filières par domaines suivant la catégorie de BEP.

#### TI-67. les filières "BEP/Bac Pro" selon la nature du BEP et la forme de la filière

Forme de la filière	BEP propédeutique	BEP double nature	BEP insertion
cylindrée	transport logistique	hôtellerie restauration plasturgie maintenance bateaux (configuration en cours)	alimentation chaudronnerie matériaux textiles hygiène environnement finition carrosserie
cylindrée/croisée	Comptabilité Secrétariat	mode/productique	
cylindrée/TC	Procédés		
cylindrée ouverte	habitat études		construction maçonnerie travaux publics
tronc commun	communication graphique		bois et matériaux associés
tronc commun/ouverte	vente commerce services	maintenance véhicules et matériels	
ouverte	géométrie topographie	usinage installateur électroménager	verre aluminium
ouverte/croisée		froid et climatisation	conduite exploitation sanitaires thermiques
ouverte réseau	Electronique	maintenance industrielle	
	Electrotechnique		
Non significatif	Fonderie	décolletage	

Source : données BCP, exploitation LIRHE

Le premier constat est que les filières dont la base est un BEP propédeutique (on sait que la plupart ont de gros effectifs) prennent absolument toutes les formes répertoriées : on ne saurait mieux montrer la diversité du phénomène de poursuite d'études et la singularité de chaque domaine dans la construction de "leur" filière BEP/Bac Pro.

#### TI-68. Type, "poids" du BEP et formes de filières

type de BEP	taux de PE* 2006	dénomination de la filière	forme de la filière	candidats BEP
ns	ns	Céramique	ns	5
propédeutique	61,6	Comptabilité	cylindré/croisée	26589
propédeutique	63,4	vente commerce services	tronc commun ouvert	26132
propédeutique	61,2	Secrétariat	cylindré/croisée	24946
propédeutique	55,2	Electrotechnique	cylindrée/croisée/ouverte	20737

type de BEP	taux de PE* 2006	dénomination de la filière	forme de la filière	candidats BEP
ns	ns	Céramique	ns	5
propédeutique	61,0	Electronique	cylindrée/croisée/ouverte	6243
propédeutique	62,7	habitat études	cylindrée/ouverte	2520
propédeutique	62,5	transport logistique	ouverte/croisée	2139
propédeutique	57,1	filière procédés	cylindrée/TC	1128
propédeutique	65,5	communication graphique	tronc commun	1054
propédeutique	59,1	géométrie topographie	ouverte	750
propédeutique	55,7	Fonderie	ns	70
Double nature	52,2	hôtellerie restauration	cylindrée	10012
Double nature	49,0	maintenance industrielle	cylindrée/croisée/ouverte	9523
Double nature	52,2	Usinage	ouverte	7142
Double nature	52,6	mode/productique	cylindrée/TC	5490
Double nature	48,8	maintenance bateaux (configuration en cours)	cylindrée	5141
Double nature	47,2	maintenance véhicules et matériels	tronc commun/ouvert	5030
Double nature	50,9	froid et climatisation	ouverte/croisée	1573
Double nature	46,7	installateur électroménager	ouverte	788
Double nature	50,9	Plasturgie	cylindrée	672
Double nature	52,9	Décolletage	ns	85
insertion	40,4	bois et matériaux associés	Tronc commun	5420
insertion	28,9	hygiène environnement	cylindrée	3787
insertion	36,2	sanitaires thermiques	ouverte/croisée	2911
insertion	36,9	Chaudronnerie	cylindrée	2721
insertion	37,6	Carrosserie	cylindrée	2390
insertion	25,8	conduite exploitation	ouverte/croisée	1989
insertion	33,2	construction maçonnerie	cylindrée/ouverte	1396
insertion	28,2	Finition	cylindrée	1270
insertion	45,5	Alimentation	cylindrée	1060
insertion	34,1	verre aluminium	ouverte	1038
insertion	39,3	travaux publics	cylindrée/ouverte	466
insertion	31,1	matériaux textiles	cylindrée	61
ns		Outillage	ns	11

Source : données BCP et REFLET, exploitation LIRHE

- PE : poursuite d'études

Si maintenant on introduit la "taille" des BEP, on observe notamment que les filières à gros effectifs peuvent être cylindrées, mais souvent avec des variantes, des formes d'ouverture vers divers Bac Pro, ou au contraire ouvertes en réseaux, c'est-à-dire entrecroisant plusieurs BEP et plusieurs Bac Pro. On n'oubliera pas de rappeler que de toute façon, il y a toujours une forme de "dominance" (i.e. : une relation quantitativement privilégiée) dans les filières, même les plus ouvertes, entre un BEP et un Bac Pro.

Un second constat concerne les filières dont la base est un BEP d'insertion. Dans ce cas, le type le plus fréquent est la forme cylindrée simple, mais d'autres formes peuvent être rencontrées suivant les domaines.

On peut retenir que la problématique de la filiarisation s'organise comme un jeu complexe entre des diplômes portant sur des effectifs très différents, et des singularités du lien éducation économie géré par les acteurs des CPC de chaque domaine. On perçoit bien dans le tableau ci-dessus que

l'importance des effectifs de candidats au BEP n'a pas par elle-même d'influence "mécanique" sur la forme de la filière.

Il faut redire encore une fois que ce travail descriptif, de repérage et de dénomination des filières et de leurs formes, n'est qu'une photographie. On peut parier sur une assez forte stabilité de ces filières et de leurs formes, à ceci près qu'elles sont presque constamment remodelées, par vagues successives, au gré des rénovations de diplômes qui ont été nombreuses ces dernières années et ont concerné la quasi-totalité des domaines, à des degrés plus ou moins forts, et sous l'influence des directives données au titre de la politique des diplômes.

La question qui s'impose, après avoir dessiné ce panorama des BEP et de leurs filières, est alors : à quoi peut-on relier cette diversité ? A quelle(s) logique(s) correspond cette diversité ? Ce sera l'objet des chapitres 1 et 2 de la partie 3. On étudiera auparavant les liens qui existent entre diplômes professionnels (BEP, Bac Pro) et diplômes technologiques (Bac Techno, BTS).

## Chapitre 3

---

### L'articulation de la filière professionnelle à la filière technologique

Dans ce chapitre, il s'agit d'examiner les liaisons qui existent entre les diplômes professionnels et les diplômes technologiques, liaisons qui inscrivent la filière "BEP/Bac Pro" dans un ensemble plus vaste, et qui manifestent toute la complexité actuelle de l'architecture des diplômes à partir du phénomène des poursuites d'études, encouragées par la politique de hausse des niveaux d'éducation.

On a vu qu'une certaine proportion des BEP, variable selon les spécialités, poursuivent vers les Bac Techno, mais de manière comparable, il faut aussi tenir compte du fait qu'une proportion de Bac Pro poursuivent vers les BTS, et vers des formations diverses de l'enseignement supérieur.

De ce double fait, on peut se demander s'il n'existe pas une articulation entre filière professionnelle ("BEP-Bac Pro") et filière technologique ("Bac Techno-BTS"), à partir des deux points d'articulation : BEP-Bac Techno, Bac Pro-BTS. Toutefois, il faut aussi se demander s'il existe bien une "filière technologique".

Mais on voudrait aussi aborder le fait que le positionnement respectif des Bac Pro et des Bac Techno suivant les domaines crée des relations spécifiques, voire des tensions, dont il faut examiner la portée.

On analysera successivement :

- Les passages du BEP vers le Bac Techno
- Les passages du Bac Pro vers le BTS
- Y-a-t il une "filière technologique" ?

#### 3.1. La liaison BEP/Bac Techno.

Les poursuites d'études après le BEP sont diversifiées (voir chapitre 1), mais les deux directions principales sont le Bac Pro (72% des poursuites d'études) et le Bac Techno (20%). C'est dire que l'orientation vers le Bac Techno, loin d'être négligeable, est au contraire particulièrement significative du potentiel de ce diplôme. C'est du reste à propos du lien "BEP-Bac Techno" qu'a été affirmée dès 1979 la double finalité qui caractérise officiellement le BEP (Maillard, 2005a), c'est-à-dire bien avant la création du Bac Pro.

Quand on sait qu'aller vers le Bac Techno, c'est se donner des chances très fortes de pouvoir entrer dans l'enseignement supérieur (essentiellement dans les filières courtes, mais avec le LMD, cette assertion perd une partie de son sens), et surtout beaucoup plus fortes qu'avec un Bac Pro, on saisit toute l'importance de l'enjeu de poursuivre ses études en Bac Techno.

Mais poursuivre en Bac Techno est très variable suivant la spécialité de BEP.



## TI-69. les spécialités de BEP

### selon la part des Bac Techno dans les poursuites d'études post BEP

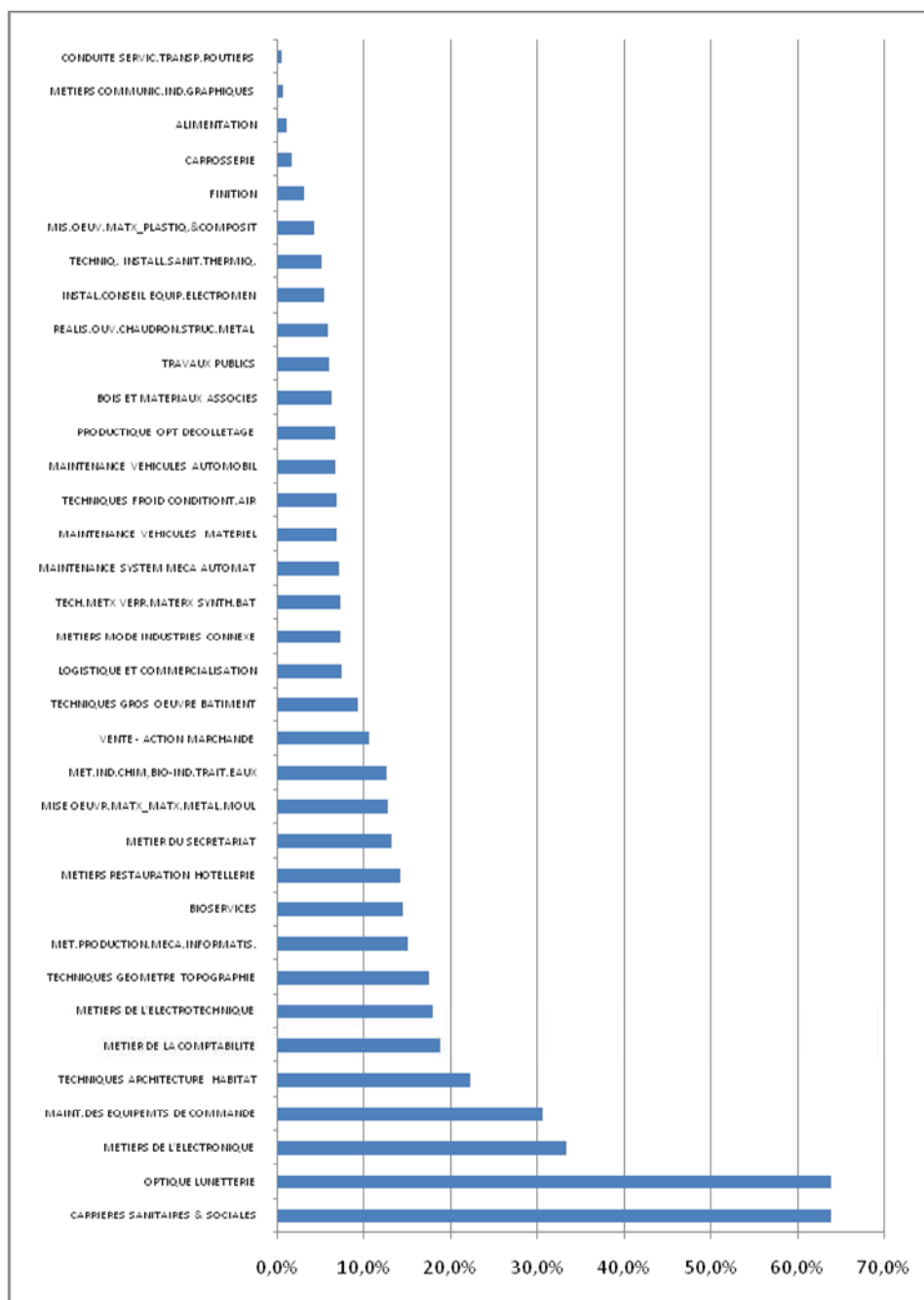
	% bac techno
CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	63,8%
OPTIQUE LUNETTERIE	63,8%
METIERS DE L'ELECTRONIQUE	33,3%
MAINT.DES EQUIPEMENTS DE COMMANDE	30,6%
TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	22,3%
METIER DE LA COMPTABILITE	18,8%
METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	17,9%
TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	17,6%
MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	15,1%
BIOSERVICES	14,5%
METIERS RESTAURATION HOTELLERIE	14,2%
METIER DU SECRETARIAT	13,2%
MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	12,8%
MET.IND.CHIM,BIO-IND.TRAIT.EAUX	12,7%
VENTE - ACTION MARCHANDE	10,6%
TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	9,3%
LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	7,5%
METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	7,3%
TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	7,3%
MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	7,2%
MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL	6,9%
TECHNIQUES FROID CONDITIONT.AIR	6,9%
MAINTENANCE VEHICULES AUTOMOBIL	6,8%
PRODUCTIQUE OPT DECOLLETAGE	6,7%
BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	6,3%
TRAVAUX PUBLICS	6,0%
REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	5,9%
INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	5,4%
TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	5,2%
MIS.OEUV.MATX_PLASTIQ.&COMPOSIT	4,3%
FINITION	3,1%
CARROSSERIE	1,7%
ALIMENTATION	1,2%
METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	0,7%
CONDUITE SERVIC.TRANSP.ROUTIERS	0,6%

Source : BCP, MEN, traitement LIRHE

La part des Bac Techno dans les poursuites d'études post BEP varie fortement suivant la spécialité. Cette part est très élevée, majoritaire (63%), dans deux cas particuliers : le BEP "carrières sanitaires et sociales" (à gros flux) qui n'a pas de Bac Pro en continuité, et le BEP "optique lunetterie", à petits flux. Dans le cas général, la part de l'orientation vers le Bac Techno est minoritaire : elle peut atteindre 33% dans les meilleurs cas (électronique), mais reste comprise entre 10 et 20% pour une dizaine de BEP, et se tient en dessous de 10% pour la grande majorité des spécialités de BEP.

On notera que ce sont plutôt les spécialités tertiaires, et notamment les gros BEP tertiaires, qui ont une orientation plus marquée de leurs poursuites d'études vers le Bac Techno. Les spécialités industrielles sont nettement moins tournées vers le Bac Techno, si l'on excepte l'électronique et l'électrotechnique, ainsi que les "métiers de la production mécanique informatisée" et deux spécialités du bâtiment et TP : les "techniques de l'architecture et de l'habitat", et le "géomètre topographe".

**GI-02. les spécialités de BEP**  
selon la part des bac techno dans les poursuites d'études



Source : BCP, MEN, traitement LIRHE

Cet ensemble d'observations permet de cadrer la problématique des filières et d'introduire à la "logique de filière".

Si on tient compte de l'importance des effectifs des divers BEP, et du taux de poursuite d'étude à l'issue du BEP, on peut voir se dessiner quelques éléments de réflexion.

**TI-70. les BEP selon le taux de poursuite en Bac Techno**

	Rentrée 2005	Taux de poursuite d'études*	% bac techno
<b>plus de 20%</b>			
CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	21511	52,5%	63,8%
OPTIQUE LUNETTERIE	419	36,3%	63,8%
METIERS DE L'ELECTRONIQUE	6243	61,0%	33,3%
MAINT.DES EQUIPEMENTS DE COMMANDE	428	48,8%	30,6%
TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	2520	62,7%	22,3%
<b>de 10 à 20%</b>			
METIER DE LA COMPTABILITE	26589	61,6%	18,8%
METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	20737	55,2%	17,9%
TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	750	59,1%	17,6%
MET.PRODUCTION.MECA.INFORMATIS.	7142	52,2%	15,1%
BIOSERVICES	3787	28,9%	14,5%
METIERS RESTAURATION HOTELLERIE	10012	52,2%	14,2%
METIER DU SECRETARIAT	24946	61,2%	13,2%
MISE OEUVR.MATX_ MATX.METAL.MOUL	70	55,7%	12,8%
MET.IND.CHIM,BIO-IND.TRAIT.EAUX	1128	57,1%	12,7%
VENTE - ACTION MARCHANDE	26132	63,4%	10,6%
<b>de 5 à 10%</b>			
TECHNIQUES GROS OEUVRE BATIMENT	1396	33,2%	9,3%
LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	2139	62,5%	7,5%
METIERS MODE INDUSTRIES CONNEXE	5490	52,6%	7,3%
TECH.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	1038	34,1%	7,3%
MAINTENANCE SYSTEM MECA AUTOMAT	9523	49,0%	7,2%
MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL	5030	47,2%	6,9%
TECHNIQUES FROID CONDITIONT.AIR	1573	50,9%	6,9%
MAINTENANCE VEHICULES AUTOMOBIL	5141	48,8%	6,8%
PRODUCTIQUE OPT DECOLLETAGE	85	52,9%	6,7%
BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	5420	40,4%	6,3%
TRAVAUX PUBLICS	466	39,3%	6,0%
REALIS.OUV.CHAUDRON.STRUC.METAL	2721	36,9%	5,9%
INSTAL.CONSEIL EQUIP.ELECTROMEN	788	46,7%	5,4%
TECHNIQ. INSTALL.SANIT.THERMIQ.	2911	36,2%	5,2%
<b>moins de 5%</b>			
MIS.OEUV.MATX_PLASTIQ.&COMPOSIT	672	50,9%	4,3%
FINITION	1270	28,2%	3,1%
CARROSSERIE	2390	37,6%	1,7%
ALIMENTATION	1060	45,5%	1,2%
METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	1054	65,5%	0,7%
CONDUITE SERVIC.TRANSP.ROUTIERS	1989	25,8%	0,6%
TECHNIQUES DU TOIT	113	8,8%	
MISE EN OEUVRE MATERX_IND.TEXTI	61	31,1%	
AGT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	19	63,2%	

\*rappelons qu'il s'agit du % en études hors redoublants

### Groupe des BEP à fort taux d'orientation vers le Bac Techno

Les BEP qui ont des taux d'orientation<sup>20</sup> élevés (plus de 20%) vers le Bac Techno sont des cas particuliers. Certains sont des BEP à gros effectifs (BEP carrières sanitaires et sociales, ou électronique), d'autres à très petits effectifs. Ils correspondent à des domaines présentant chacun des spécificités. Si dans tous les cas, ces proportions élevées (plutôt liées à des taux de poursuite élevés dans ces BEP) signalent des élèves de bon niveau scolaire<sup>21</sup> qui peuvent être orientés vers un diplôme scolairement plus exigeant, l'explication du niveau élevé de ces taux n'est pas identique suivant le domaine. Dans le cas du BEP CSS, l'absence de Bac Pro dans le domaine des services aux personnes est le facteur majeur d'une orientation massive vers le Bac Techno, mais dans le cas de l'électronique, seule la présence d'élèves de bon niveau scolaire peut expliquer qu'on oriente un tiers des lauréats du BEP vers le Bac Techno, quand existent de nombreuses possibilités en Bac Pro (voir les filières de ce domaine au chapitre 2).

La question peut se poser de la nature de ces BEP : s'ils envoient l'essentiel de leurs élèves poursuivant leurs études vers le Bac techno, pourquoi maintenir un tel diplôme professionnel ? Les élèves ne sont-ils dans ce BEP que par "erreur" d'orientation ? Ce qui peut modérer cette interrogation tient à ce que certains de ces BEP n'ont pas un taux de poursuite d'études élevé (cas du BEP "optique-lunetterie" et du BEP "maintenance des équipements de commande", le BEP CSS lui-même n'étant qu'à 52% de poursuites d'études).

### Groupe des BEP à taux d'orientation vers le Bac Techno compris entre 10 et 20%

Les BEP qui ont des taux significatifs d'orientation vers le Bac Techno (entre 10 et 20%) sont surtout des BEP à gros effectifs, les plus représentatifs de ce diplôme : comptabilité, électrotechnique, secrétariat, restauration, vente. Ces données montrent que le régime "normal" d'un BEP est d'orienter une partie non négligeable de ses élèves vers le Bac Techno, et de "corriger" ainsi l'orientation de fin de troisième.

Dans ce groupe également, à l'exception notable du BEP "Bioservices", qui a un faible taux de poursuite d'études (29%), tous les autres BEP sont du type propédeutique ou double nature.

### Groupes des BEP dont le taux d'orientation vers le Bac Techno est inférieur à 10%

A l'opposé, dans les deux groupes suivants, dont les proportions d'orientation vers les Bac Techno sont faibles (inférieurs à 10 ou même à 5%), les BEP sont plutôt d'insertion, ou double nature, et à effectifs réduits (à l'exception du BEP MSMA, qui concerne presque 10000 élèves), et il s'agit quasi exclusivement de BEP des secteurs secondaires.

A l'examen de ce panorama, il est visible que l'articulation du BEP au Bac Techno existe dans tous les domaines, mais qu'elle a une portée tout à fait différente suivant ceux-ci. Bien que dans ces questions les cas particuliers soient légion, empêchant de tirer des règles générales, on peut être tenté d'émettre la proposition que plus un BEP est d'insertion, donc concerné par le marché du

---

<sup>20</sup> Rappelons que ce taux est la proportion d'orientations vers le Bac Techno sur l'ensemble des poursuivants d'études.

<sup>21</sup> Et rappellent qu'il existe une hiérarchie des spécialités (Grignon, 1971), (Fourcade, 1979), dans le sens où les meilleurs élèves de fin de troisième orientés vers le BEP iront de manière plus marquée vers les BEP les plus exigeants sur le plan scolaire, ou réputés l'être.

travail, plus son articulation au Bac Techno est faible, ce qui semble répondre à une logique évidente, car la définition des catégories de BEP (insertion, double nature, propédeutique) s'appuie sur le fait que la poursuite d'études va à l'inverse du comportement d'insertion. Pour être plus précis, il faudrait dire que seule la catégorie des BEP d'insertion a une faible relation aux Bac Techno, alors que les deux autres catégories y sont beaucoup plus ouvertes, mais pas de manière "mécanique" : la nature du domaine et l'organisation des diplômes y jouent un rôle essentiel.

Par ailleurs, il faut se méfier du fait que la poursuite d'études n'est pas corrélée à l'importance de l'orientation vers le Bac Techno. On s'en convaincra en examinant le tableau suivant qui concerne les BEP propédeutiques (définition : BEP ayant un taux de poursuite d'études supérieur à 55%).

**TI-71. Poursuites d'études des BEP propédeutiques vers Bac Pro et Bac Techno**

	Rentrée 2005	% en études hors redoublants	% Bac Pro	% Bac Techno
METIERS COMMUNIC.IND.GRAPHIQUES	1054	65,5%	96,2%	0,7%
VENTE - ACTION MARCHANDE	26132	63,4%	87,5%	10,6%
AGT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	19	63,2%	91,7%	
TECHNIQUES ARCHITECTURE HABITAT	2520	62,7%	44,7%	22,3%
LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	2139	62,5%	89,3%	7,5%
METIER DE LA COMPTABILITE	26589	61,6%	77,9%	18,8%
METIER DU SECRETARIAT	24946	61,2%	85,0%	13,2%
METIERS DE L'ELECTRONIQUE	6243	61,0%	63,2%	33,3%
TECHNIQUES GEOMETRE TOPOGRAPHIE	750	59,1%	34,8%	17,6%
MET.IND.CHIM BIO-IND.TRAIT.EAUX	1128	57,1%	84,5%	12,7%
MISE OEUVR.MATX_MATX.METAL.MOUL	70	55,7%	74,4%	12,8%
METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	20737	55,2%	79,8%	17,9%

Il est visible qu'on trouve tous les cas : les BEP propédeutiques s'accompagnent soit de taux d'orientation élevés vers le Bac Techno, soit de taux très faibles, voire nuls (il est vrai pour un BEP à très petits effectifs).

### 3.2. La liaison Bac Pro/BTS

Il convient ici de commencer par rappeler que le Bac Pro, à l'origine, a été créé comme diplôme professionnel d'insertion, et en aucun cas destiné à la poursuite d'études. Depuis quelques années au contraire, il est apparu justifié de permettre aux meilleurs lauréats des Bac Pro (ayant obtenu une mention bien) d'être admis d'office en BTS. La liaison Bac Pro-BTS s'en est trouvée comme légitimée comme point de passage privilégié pour la poursuite d'étude des Bac Pro.

Pourtant, dès les premières années de fonctionnement, il est apparu qu'une partie des élèves s'inscrivaient dans l'enseignement supérieur (Fourcade, 1996), tout particulièrement en BTS, qui est restée la première destination des Bac Pro qui poursuivent.

Les taux de poursuites sont publiés de façon régulière (RERS). Ils demeurent faibles (22,6% en 2006-2007, contre 23% l'année précédente) par rapport à ceux des Bac Techno, dont les taux de poursuites moyens sont de 75% en 2006-2007 (contre 78,6% l'année précédente).

La structure globale des poursuites d'études après un Bac Pro est la suivante :

**TI-72. Structure des poursuites d'études des Bac Pro**

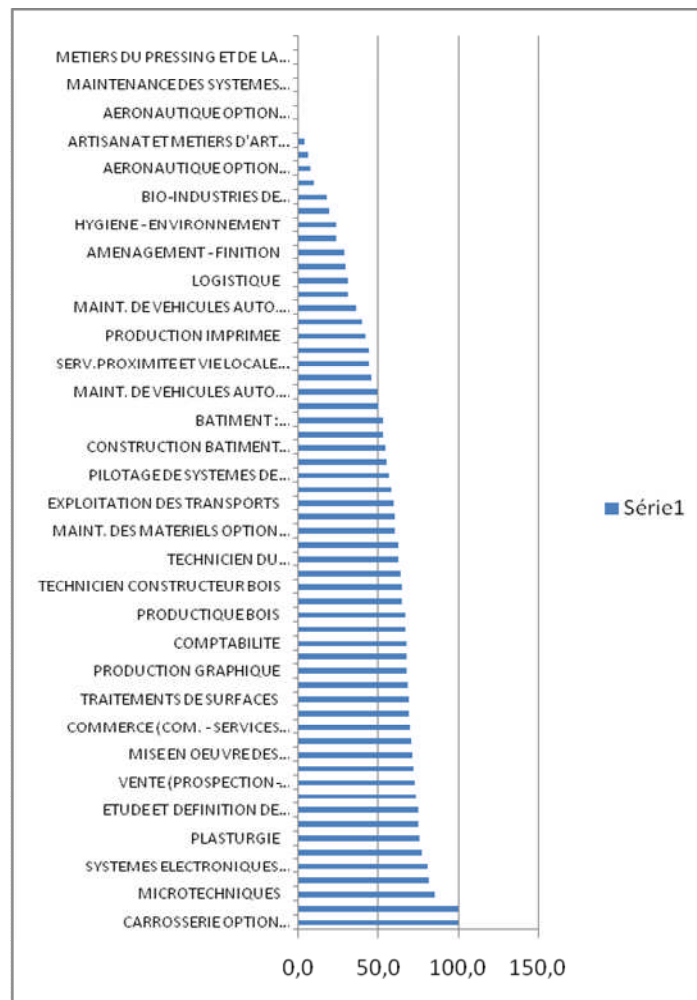
	DEUG	IUT S	IUT T	STS P	STS S	CPGE	autres	total
2005-2006	25,7	0,9	2,6	31,7	36,5	0,0	2,6	100,0
2006-2007	25,7	0,9	2,2	30,5	38,1	0,0	2,7	100,0

Source : RERS 2007

L'orientation des Bac Pro qui poursuivent leurs études se fait à près de 70% vers les STS, ce qui autorise à regarder de plus près la liaison Bac Pro/BTS. Cependant, on ne peut actuellement connaître les taux de poursuites d'études détaillés par Bac Pro, et ventilés par types de destinations.

La part des BTS dans les poursuites d'études des Bac Pro ne peut être connue que de manière tronquée, à travers les données de la BCP qui ne fournit que les destinations limitées aux établissements gérés par la DGESCO (les lycées publics et privés). Dans ce cadre restreint, on peut cependant voir que la part des orientations vers le BTS est très variable, de 0 à 100%, comme le montre l'histogramme suivant, avec une presque parfaite (et linéaire) continuité de progression des taux.

**GI-03. Part des orientations des Bac Pro vers les BTS dans les poursuites d'études en lycée**



Ces taux ne sont pas corrélés à la taille des flux de candidats aux Bac Pro, comme le montre le tableau suivant. Mais tout de même, il est possible de voir que les Bac Pro à gros effectifs (candidats aux examens de 2007) se trouvent plutôt dans les strates des proportions de destinations vers le BTS les plus élevés (au-dessus de 50%). Et les Bac Pro dont les poursuivants d'études privilégient d'autres destinations que le BTS sont plutôt des Bac Pro à petits effectifs.

Ces constats suggèrent que la logique qui structure les modalités des poursuites d'études est davantage interne au domaine, notamment du fait de son articulation aux structures d'emploi visées par les diplômés du domaine qu'à une simple logique de flux, qui voudrait que les plus gros Bac Pro, déterminants pour la poursuite d'études, se dirigent plus volontiers vers les BTS.

### TI-73. Effectifs de candidats aux Bac Pro et parts de poursuites en BTS des lauréats qui ont poursuivi des études

Bac Pro	2007	% de poursuites en BTS
CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION	51	100,0
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION IND. TEXTILES	33	100,0
MICROTECHNIQUES	216	85,2
TECHNICIEN OUTILLEUR (ex outillage de mise en forme des matériaux)	512	81,5
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	916	80,7
TECHNICIEN D'USINAGE	2945	77,5
PLASTURGIE	515	76,0
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	6573	74,8
ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	1001	74,8
SECRETARIAT	14333	73,5
VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	4096	72,7
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	9639	72,1
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES	6	71,4
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES *	529	70,6
COMMERCE (COM. - SERVICES jusqu'au 28/07/1994)	17068	70,0
MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE	2306	69,5
TRAITEMENTS DE SURFACES	41	69,2
ESTH.- COSMETIQUE PARFUMERIE (création 2004)	702	68,1
PRODUCTION GRAPHIQUE	595	67,6
SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL)	4959	67,5
COMPTABILITE	14353	67,4
ENERGETIQUE OPTION A : INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	1453	66,9
PRODUCTIQUE BOIS	329	66,7
METIERS DE LA MODE ET IND. CONNEXES-PRODUCT.	601	64,9
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	100	64,7
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION MOTOCYCLES	418	64,0
TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE (ex: bâtiment étude de prix)	1256	62,3
MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES (MAEMC)	793	62,2
MAINT. DES MATERIELS OPTION B : T P ET MANUTENTION*	364	60,6
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ex: bois construction et aménagement)	1129	60,5
EXPLOITATION DES TRANSPORTS	875	59,3
TRAVAUX PUBLICS	463	58,3
PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA)	941	56,8
ENERGETIQUE OPTION B : GESTION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	1185	54,9
CONSTRUCTION BATIMENT GROS OEUVRE (CBGO)	465	54,3
REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	1478	52,7
BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE	341	52,6
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS*	156	50,0
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION V P	4143	49,1
TECHNICIEN MODELEUR	120	45,5
SERV.PROXIMITE ET VIE LOCALE (création 2005)	100	44,4
PHOTOGRAPHIE	278	44,0
PRODUCTION IMPRIMEE	433	41,7

Bac Pro	2007	% de poursuites en BTS
PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	55	40,0
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION BATEAUX DE PLAISANCE	211	35,7
RESTAURATION	4642	31,0
LOGISTIQUE	1976	30,8
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION VI	646	29,3
AMENAGEMENT – FINITION	215	28,6
CARROSSERIE OPTION REPARATION	950	23,8
HYGIENE – ENVIRONNEMENT	557	23,3
INDUSTRIES DE PROCEDES	544	19,0
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	637	17,6
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	456	9,4
AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE	84	7,1
METIERS DE L'ALIMENTATION	463	5,9
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	223	3,7
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE	41	
AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES – CELLULE	408	
ARTIS. ET METIERS D'ART OPT. VET. ET ACCES. DE MODE (13 <sup>ème</sup> CPC)	1086	
MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION C SYSTEMES FERROVIAIRES	163	
METIERS DE LA SECURITE OPTION POLICE NATIONALE	622	
METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	22	
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	55	

Sources : colonne 1 : REFLET session 2007 (Céreq), colonne 2 : BCP (MEN/DGESCO), rentrée 2007

C'est une remarque fondamentale pour notre sujet : la logique de flux, qui facilite la hausse d'éducation, se heurte à la logique des domaines, ou logique des savoirs et de la construction des savoirs comme produit de la construction de l'articulation entre éducation et économie. Ce n'est pas parce qu'un Bac Pro a de gros effectifs qu'il est de ce fait à même de connaître de forts taux de poursuite d'études, et plus encore qu'il favorisera l'alimentation des BTS. Il ne peut opérer cette performance que dans certaines conditions.

On peut reconsidérer cette question plus finement en utilisant les données de la BCP sur les poursuites d'études des Bac Pro. Il convient une fois encore de préciser que les données de la BCP, qui ne concernent que le maintien d'une année scolaire sur l'autre dans le système des établissements relevant de la compétence de la DGESCO (les lycées privés et publics), ne fournissent pas une connaissance exhaustive des orientations post Bac Pro, notamment parce qu'elles ne concernent ni les départs vers l'apprentissage (on peut songer aux préparations des BTS par apprentissage), ni les départs vers les universités, tout particulièrement les IUT. La BCP ne peut permettre d'établir que la ventilation des orientations des Bac Pro vers les types de diplômes gérés par la DGESCO : mentions ou formations complémentaires, CAP, et Bac Techno.

Le tableau suivant précise ces orientations, pour la rentrée 2007, en incluant les redoublements (colonne : 1<sup>ère</sup> ou terminale Bac Pro, qui concerne les redoublements dans la même spécialité ou avec réorientation vers une autre spécialité).

#### TI-74. Répartition (en %) des poursuites d'études des Bac Pro dans les lycées

Baccalauréats professionnels	effectifs candidats 2007	BTS	MC niv IV, FC post bac	1ère ou terminale G et T	CAP 1 ou 2 ans	divers autres	1ère ou terminale pro	
CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION	51	100,0						100
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION IND. TEXTILES	33	100,0						100
MICROTECHNIQUES	216	85,2					14,8	100



Baccalauréats professionnels	effectifs candidats 2007	BTS	MC niv IV, FC post bac	1ère ou terminale G et T	CAP 1 ou 2 ans	divers autres	1ère ou terminale pro	
TECHNICIEN OUTILLEUR (ex outillage de mise en forme des matériaux))	512	81,5				0,9	17,6	100
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	916	80,7	0,5	1,1	0,5	1,2	16,0	100
TECHNICIEN D'USINAGE	2945	77,5		0,4		1,5	20,6	100
PLASTURGIE	515	76,0	1,7			0,0	22,3	100
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	6573	74,8	6,5	1,4	0,5	0,6	16,2	100
ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	1001	74,8	1,2	1,2		1,7	21,1	100
SECRETARIAT	14333	73,5	1,7	0,5	0,3	1,3	22,7	100
VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	4096	72,7	0,6	0,5	0,3	1,0	24,9	100
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	9639	72,1	3,9	1,6	0,2	1,3	20,9	100
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES	6	71,4					28,6	100
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES *	529	70,6	<b>11,8</b>				17,6	100
COMMERCE (COM. - SERVICES jusqu'au 28/07/1994)	17068	70,0	2,2	0,2	0,7	1,0	25,9	100
MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE	2306	69,5		0,5		0,5	29,5	100
TRAITEMENTS DE SURFACES	41	69,2		7,7		0,0	23,1	100
ESTH.- COSMETIQUE PARFUMERIE (création 2004)	702	68,1			6,4	6,4	19,1	100
PRODUCTION GRAPHIQUE	595	67,6				1,8	30,6	100
SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL)	4959	67,5	4,2	0,5	0,7	1,5	25,6	100
COMPTABILITE	14353	67,4	0,1	0,2	0,2	1,1	31,0	100
ENERGETIQUE OPTION A : INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	1453	66,9		1,5	0,7		30,9	100
PRODUCTIQUE BOIS	329	66,7			7,0	1,7	24,6	100
METIERS DE LA MODE ET IND. CONNEXES-PRODUCT.	601	64,9	5,3	0,9	6,1	0,9	21,9	100
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	100	64,7			<b>23,5</b>	5,9	5,9	100
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION MOTOCYCLES	418	64,0	8,0		4,0	8,0	16,0	100
TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE (ex: bâtiment étude de prix)	1256	62,3		2,0	0,7	1,2	33,8	100
MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES (MAEMC)	793	62,2	1,1	2,2	2,2	1,2	31,1	100
MAINT. DES MATERIELS OPTION B : T P ET MANUTENTION*	364	60,6	3,0		<b>21,2</b>		15,2	100
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ex: bois construction et aménagement)	1129	60,5	5,1	1,9	5,7	6,4	20,4	100
EXPLOITATION DES TRANSPORTS	875	59,3			0,8	2,6	37,3	100
TRAVAUX PUBLICS	463	58,3		13,9	5,6	0,0	22,2	100
PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA)	941	56,8	3,4	3,4		1,7	34,7	100
ENERGETIQUE OPTION B : GESTION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	1185	54,9	3,3	3,3		0,8	37,7	100
CONSTRUCTION BATIMENT GROS OEUVRE (CBGO)	465	54,3			2,9		42,8	100
REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	1478	52,7	11,3	1,0	2,5	0,5	32,0	100
BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE	341	52,6					47,4	100
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS*	156	50,0	8,3	8,3		0,1	33,3	100
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION V P	4143	49,1	11,3	0,3	15,1	5,6	18,6	100
TECHNICIEN MODELEUR	120	45,5	<b>36,3</b>				18,2	100
SERV.PROXIMITE ET VIE LOCALE (création 2005)	100	44,4				<b>55,6</b>		100
PHOTOGRAPHIE	278	41,7	0,9			<b>41,7</b>	15,7	100
PRODUCTION IMPRIMEE	433	40,0					60,0	100
PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	55	35,7	7,1			0,1	57,1	100
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION BATEAUX DE PLAISANCE	211	31,0	<b>50,9</b>	0,5	2,1	3,4	12,1	100
RESTAURATION	4642	30,8			4,1		65,1	100
LOGISTIQUE	1976	29,3	17,2	1,7	<b>39,7</b>	3,5	8,6	100
MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION VI	646	28,6				<b>14,3</b>	57,1	100
AMENAGEMENT - FINITION	215	23,8	7,4	0,8	<b>32,0</b>	5,7	30,3	100

Baccalauréats professionnels	effectifs candidats 2007	BTS	MC niv IV, FC post bac	1ère ou terminale G et T	CAP 1 ou 2 ans	divers autres	1ère ou terminale pro	
CARROSSERIE OPTION REPARATION	950	23,3	3,3		1,7	1,7	70,0	100
HYGIENE - ENVIRONNEMENT	557	19,0	7,9	1,6		0,1	71,4	100
INDUSTRIES DE PROCEDES	544	17,6				3,0	79,4	100
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	637	7,1	71,4			0,1	21,4	100
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	456	5,9	17,6	5,9	<b>29,4</b>	3,0	<b>38,2</b>	100
AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE	84		96,0				4,0	100
METIERS DE L'ALIMENTATION	463		33,4				66,6	100
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	223							
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE	41							
AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - CELLULE	408							
ARTIS. ET METIERS D'ART OPT. VET. ET ACCES. DE MODE (13 <sup>ème</sup> CPC)	1086							
MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION C SYSTEMES FERROVIAIRES	163							
METIERS DE LA SECURITE OPTION POLICE NATIONALE	622							
METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	22							
MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	55							
TERMINALE PROFESSIONNELLE (spécialité non précisée)		74,0	3,7		6,2	12	4,1	100

Sources : BCP (MEN/DGESCO), rentrée 2007

Ce tableau n'apporte pas d'éclairage supplémentaire, en ce sens qu'il ne fait que confirmer la singularité de certains domaines dans les orientations de poursuite d'études (voir les pourcentages marqués en gras), sans qu'on soit en mesure de dégager des régularités claires. Il est cependant visible que pour les Bac Pro dont la part d'orientation vers le BTS est inférieure à 50%, qui sont la plupart du temps des Bac Pro à faibles effectifs de candidats, l'orientation vers un CAP est plus fréquente, ou parfois vers une Mention Complémentaire, témoignant de domaines très professionnels, avec un fort ancrage au niveau V de formation et de diplôme.

### 3.3. Peut-on parler de "filrière technologique" Bac Techno-BTS ?

La voie technologique permet aux élèves de troisième d'entrer en classes préparatoires en Bac Techno pour poursuivre ensuite dans l'enseignement supérieur, surtout technologique court et principalement vers le BTS. L'articulation Bac Techno/BTS forme-t-elle une filière ?

Si on reste fidèle à l'esprit de la définition de la filière que nous avons proposée, il faut admettre que la filière suppose la détermination du domaine dans lequel se produit la poursuite d'études. Si un diplôme du domaine D dirige ses lauréats vers des diplômes relevant de multiples domaines, il a donc une valeur généraliste et on ne peut parler de filière. Le propre de l'enseignement professionnel et technologique, c'est de proposer des diplômes spécifiques par domaines, ce qui n'interdit jamais certaines translations vers d'autres domaines, du fait que les découpages entre domaines sont toujours en partie arbitraires (les frontières peuvent n'être pas totalement claires), mais que ces translations se font toujours vers des domaines plutôt connexes (dans un certain rapport de proximité avec le domaine de départ), et de façon tout à fait anecdotique (pour régler des cas individuels) vers les domaines plus éloignés.

De ce point de vue, comment se fait la liaison entre les Bac Techno et les BTS, et même au-delà, vers les autres diplômes de destination (notamment les DUT, seconde destination des Bac Techno) ? C'est un point que l'on ne peut éclairer que de manière globale, car on ne dispose pas des données détaillées par Bac Techno.

#### TI-75. Orientations des Bac Techno (ensemble)

	orientations des Bac Techno							total
	DEUG	IUT S	IUT T	STS P	STS S	CPGE	autres	
2005-2006	23,0	5,7	7,5	21,6	34,2	1,4	6,4	100,0
2006-2007	22,9	5,7	7,2	21,1	34,9	1,4	6,6	100,0

Source : MEN, RERS

On dispose toutefois des données pour les Bac Techno STI et les Bac Techno STT, donc une séparation entre spécialités industrielles et tertiaires.

#### TI-76. Orientations des Bac Techno (STI, STT)

	orientations des Bac Techno							total
	DEUG	IUT S	IUT T	STS P	STS S	CPGE	autres	
2006-2007								
STI	8,9	16,9	3,3	58,9	6,2	2,7	3,1	100,0
STT	27,4	0,1	11,7	0,6	54,3	1,2	4,6	100,0

Source : MEN, RERS

Avec cette distinction, on aperçoit déjà que suivant la nature des savoirs acquis, la répartition n'est pas la même, laissant entrevoir des aspects de "filières", c'est-à-dire de domaines. Si on disposait des mêmes données pour chaque Bac Techno, on retrouverait des phénomènes moins éloignés qu'il ne paraît de ceux observés pour les Bac Pro, ou les BEP.

Certains écartent l'idée qu'il puisse exister une filière technologique, dès lors que les ambitions des Bac Techno sont davantage de permettre l'accès à l'enseignement supérieur, et donc à une grande variété de formations supérieures et de diplômes (sans parler des domaines), qu'à préparer des BTS. Mais on peut opposer à cette vision "théorique" les réalités statistiques dont il a été fait état plus haut : après tout, 65% des Bac Techno qui poursuivent le font vers des BTS (contre 68% pour les Bac Pro), mais avec 75% de taux de poursuite pour les Bac Techno et seulement 22% de taux de poursuite pour les Bac Pro. On voit que les structures d'orientation sont moins éloignées qu'on ne le supposerait. Et on peut penser que la majorité des Bac Techno poursuivent dans leur domaine de spécialité, ou un domaine proche, pour lequel ils ont de bons pré-requis.

Mais un autre aspect doit être mentionné. Comme on l'a vu, pour caractériser une filière, il faut prendre en considération à la fois les destinations d'un diplôme, et l'approvisionnement des diplômes de destination. Et en ce qui concerne les Bac Techno, non seulement il existe une diversité des destinations, mais les diplômes de destination (surtout BTS et IUT, avant les DEUG, dans l'ancien système des cycles universitaires avant la mise en place des cursus LMD), s'alimentent à d'autres Bac que les Bac Techno, et notamment aux Bac généraux et aux Bac Pro.

Ce qui rend difficile de parler de filière Bac Techno-BTS, au-delà de la conception des diplômes et de leur articulation, c'est d'une part le fait que les poursuites d'études des Bac Techno sont diversifiées

d'une manière assez équilibrée (certes l'orientation vers le BTS reste majoritaire, mais les départs vers les universités et les IUT sont nombreux), et qu'ils alimentent des diplômes qui sont loin de ne s'approvisionner qu'auprès d'eux. La filière entre deux diplômes n'existe que pour autant que la relation soit intense dans les deux sens. Sinon, on se trouve au mieux dans le cas d'une filière ouverte, et une telle filière se trouve souvent aux confins de la notion.

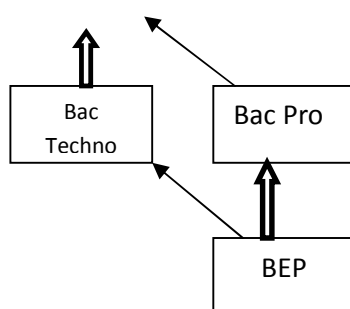
Ces observations faites, il reste que la notion de filière, comme on l'a noté dès le chapitre 1, dépend fortement des proportions observées dans les passages (vers l'aval ou vers l'amont), et que le système actuel les fait varier comme à plaisir (il n'y a pas deux filières qui présentent exactement le même profil et les mêmes proportions), rendant souvent difficile de déterminer si on a bien une filière ou pas.

### 3.4. Conclusion

Les filières BEP-Bac Pro sont bien articulées sur les Bac Techno et les BTS, et de façon significative puisque 20% en moyenne des BEP qui poursuivent leurs études vont vers un Bac Techno, et que 10 à 15% en moyenne des Bac Pro qui poursuivent vont vers les BTS.

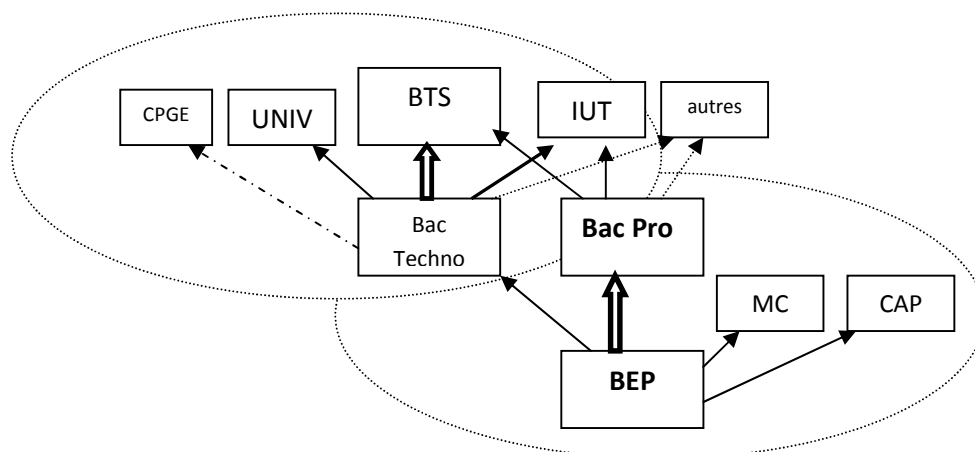
On serait donc tenté de tracer le schéma suivant :

**SI-03. Schéma simplifié de l'articulation des filières**



Mais il s'agit là d'un schéma simplifié, car la réalité est plus complexe, elle peut être figurée dans le schéma suivant (en ne retenant que les liaisons principales):

**SI-04. Schéma complet de l'articulation des filières**



Il n'en reste pas moins que les liaisons les plus intenses se situent entre BEP et Bac Pro (filière professionnelle), et Bac Techno et BTS ("filière technologique"), qui forment les deux grands axes de liaisons entre les diplômés gérés par la DGESCO<sup>22</sup>. Et compte tenu de la différence des taux de poursuites des BEP (50% en moyenne), des Bac Pro (22%), et des Bac Techno (75%), la "force" de la liaison entre BEP et Bac Pro (41,2%) (le chiffre est de 48% si on calcule le taux de poursuite sur les lauréats 2006 du BEP) est largement comparable à la liaison entre Bac Techno et BTS (42,5%), et la "force" de la liaison entre BEP et Bac Techno (10,9%) (12,8% si on calcule sur les lauréats du BEP) et Bac Pro et BTS (15,5%) sont également largement du même ordre, ce qui confirme la légitimité du schéma simplifié.

Quant aux filières sur la base des domaines, elles ne prennent des formes différentes dans la voie technologique de la voie professionnelle que d'une part du fait des définitions plus larges des spécialités de Bac Techno que de celles des BEP et Bac Pro, et d'autre part de l'intensité des échanges entre diplômés, dont on voit sur la base des valeurs moyennes qu'elles risquent fort de se ressembler.

En définitive, toute la complexité de la filiarisation des diplômés professionnels et technologiques, et la différence entre "filière professionnelle" et "filière technologique" tient pour l'essentiel moins à des différences de proportions, somme toute secondaires, dans les liaisons principales, que dans l'éventail des possibilités en terme de nature de diplômés préparés en poursuivant ses études, le Bac Techno offrant une variété de choix beaucoup plus étendue dans le cadre d'un taux de poursuite nettement plus élevé que celle existant après les diplômés professionnels.

Ces chiffres rappellent également que si on peut contester qu'il y ait une filière technologique liant Bac Techno et BTS (malgré son caractère nettement modal), alors qu'on parle volontiers de filière professionnelle entre BEP et Bac Pro, il ne s'agit là en fait qu'une différence de manière de voir, sans doute du fait que le Bac Techno reste nettement plus "propédeutique" que le BEP, et que la conception du Bac Techno est tout à fait différente de celle du BEP. Mais il n'en reste pas moins que le Bac Techno est lié (par les poursuites d'études) au BTS avec la même "force" que le BEP est lié au Bac Pro.

Les deux univers (soulignés par les ellipses en pointillé du schéma 2) sont fortement homologues, tandis que le troisième univers (non entouré), celui des poursuites d'études des Bac Pro, est tout à fait différent, du fait notamment du faible taux de poursuite qui le caractérise.

Les diplômés relevant de la compétence de la DGESCO sont reliés entre eux par les mécanismes de la poursuite d'études. Passer de la filière professionnelle à la filière technologique peut se faire aux deux niveaux de diplômés professionnels (V et IV), si bien qu'on peut parler d'articulation entre filière professionnelle (avec ses deux diplômés : BEP et Bac Pro) et filière technologique (avec Bac Techno et BTS).

Mais parler de filière technologique, en tant que liaison Bac Techno-BTS est en partie abusif, parce que la vocation des Bac Techno est définie largement, en tant que baccalauréat, comme conduisant à l'enseignement supérieur. Toutefois l'étude statistique du devenir des Bac Techno montre que leur

---

<sup>22</sup> Bien que les Bac techno ne soient pas gérés par les CPC.

liaison modale à l'enseignement supérieur est bien le BTS, avec de grandes différences suivant les domaines.

La filière BEP/Bac Pro est certes la voie de circulation la plus empruntée par les élèves, et elle est bien l'axe structurant de la voie professionnelle. Mais on ne saurait oublier son articulation avec les diplômes technologiques, qui lui évite tout enfermement dans la seule sphère des diplômes professionnels, et par conséquent dans une relation aux emplois d'exécution qualifiés qui sont le principal destin des diplômés professionnels sur le marché du travail.

## Conclusion de la première partie

---

Au terme de cette analyse descriptive du fonctionnement des filières au sein de la voie professionnelle, voie éducative distincte des voies générales et technologiques, rappelons que nous avons été amenés à opérer un examen approfondi du système français des diplômes et des liaisons qu'il a instituées entre diplômes, en nous intéressant au premier chef à la position centrale de la relation entre les BEP et les Bac Pro.

La création du Bac Pro en 1985 a profondément modifié le paysage des diplômes professionnels, principalement en filiarisant la voie professionnelle, c'est-à-dire en faisant dépendre l'accès à un diplôme professionnel (le Bac Pro) de l'obtention préalable d'un autre diplôme professionnel (le BEP, parfois le CAP). Ainsi, dans chaque domaine d'activités, il a fallu construire des BEP et des Bac Pro qui soient reliés entre eux.

Mais on ne s'est jamais trouvé dans la situation où il y aurait le même nombre de BEP que de Bac Pro, et où donc chaque BEP pourrait conduire à un Bac Pro – encore faut-il observer que cela n'aurait rien d'automatique, car même s'il y avait autant de BEP que de Bac Pro, un même BEP pourrait conduire à plusieurs Bac Pro, et réciproquement, un Bac Pro pourrait s'approvisionner auprès de plusieurs BEP. Le Bac Pro répondant à des objectifs professionnels spécifiques, comme d'ailleurs le BEP, leur articulation, domaine par domaine, a été prise en charge, au sein de l'organisation des CPC, dans le cadre d'une confrontation "éducation-économie", les représentants du monde éducatif négociant avec ceux des mondes professionnels des diplômes qui satisfassent aux objectifs (et aux attentes) des uns et des autres.

Face aux objectifs éducatifs, fixés dans leur grande ligne par la politique éducative des gouvernements et plus spécifiquement par la politique des diplômes conduite par la DGESCO, les objectifs des Professions conduisent, **domaine par domaine**, à spécifier la **configuration des diplômes** qui seront offerts dans le domaine, à élaborer les référentiels de chacun de ces diplômes, et à déterminer les liens qui pourront s'établir entre eux, et avec les diplômes des autres domaines.

Le découpage en domaines n'est pas une donnée fixe, il est au contraire modifié assez souvent à travers les restructurations des CPC (la dernière venant d'intervenir en 2008), parce que le contour des activités productives que le système des diplômes est chargé d'alimenter, est mouvant par nature : les innovations technologiques, les transformations organisationnelles, les changements dans l'organisation industrielle et dans les relations industrielles, redessinent sans cesse les activités, l'organisation du travail, les manières d'opérer, les savoirs et savoir faire qu'il faudrait mettre en œuvre.

Mais ce n'est pas tout. Ce ne sont pas seulement les réalités objectives de la production et des choix de gestion de ressources humaines dans les entreprises et les organisations productives qui influent sur la construction des diplômes, mais la façon dont les agents représentants des différents intérêts s'acquittent de cette fonction de représentation, des conceptions qu'ils développent, des rapports de force entre eux, etc. Œuvre collective et négociée, les diplômes professionnels sont un produit

complexe qui échappe aux visions simplistes, dès lors qu'on prend en considération le fait que d'un domaine à l'autre, les activités à prendre en charge, les problématiques, les logiques d'acteurs, ne sont jamais tout à fait les mêmes.

Si du point de vue des règlements administratifs un CAP est un CAP, un BEP est un BEP, etc., c'est-à-dire que tous les diplômes de la même catégorie ont la même "valeur", dans leur réalité sociologique et sur le marché du travail, chaque diplôme de chaque spécialité a une "couleur" spécifique résultant non seulement de la manière dont il a été construit, mais aussi de la manière dont les "usagers" (élèves, enseignants, conseillers d'orientation, recteurs, etc.) en font usage au sein de l'institution éducative au sens large.

En prenant en compte tout ce qui précède, entendu comme banalités de base, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler aux esprits enclins à pratiquer des simplifications hâtives, il est possible de rappeler quelques résultats de l'approche adoptée dans ce travail.

L'étude a été conduite de façon systématique sur les 35 domaines d'activités, tels qu'ils résultent du découpage qu'effectuaient les CPC en 2007 pour leur gestion des diplômes. Pour cette première partie, une exploitation originale des données statistiques de deux fichiers importants a été réalisée. La BCP d'une part (source : MEN/DEPP/DGESCO) sur les destinations et les provenances des diplômes professionnels et technologiques (à partir des flux d'élèves qui circulent d'un diplôme à l'autre), la base REFLET d'autre part (source : Céreq), sur les examens pour l'obtention des diplômes professionnels et technologiques.

Un sous-produit original et important a été tiré de cette étude et constitue un document original et un outil précieux (intitulé : "**cahier des diplômes**", placé avant les annexes. Il montre la **configuration complète des diplômes pour chaque domaine** en présentant les valeurs d'une série de paramètres: gamme des diplômes, intitulé de chaque diplôme, effectifs des candidats aux examens de chaque diplôme en 2002 et 2007, (permettant de visualiser l'évolution en 5 ans), taux de réussite à l'examen, et structure en pourcentage des origines des candidats (scolaire, apprentissage, formation continue). Ce document offre un panorama complet de l'ensemble des diplômes professionnels et technologiques existant en 2007, présenté par CPC et par domaine. Il offre, par rapport à la liste des diplômes officielle publiée chaque année par le Ministère, l'avantage de permettre une vision complète avec la quantification des diplômés pour tous les diplômes en vigueur en 2007.

#### *Diplômes professionnels et logique de filière : une réalité complexe*

Sur les 35 domaines, il faut observer que tous n'offrent pas un BEP et un Bac Pro : seuls 18 domaines sont dans ce cas, tandis que 17 autres n'ont soit pas de BEP, soit pas de Bac Pro, soit encore aucun des deux. C'est déjà dire que dans le monde des activités productives susceptibles d'être accessibles avec un diplôme professionnel, certaines activités n'ont jamais pu donner lieu à un BEP (diplôme pourtant créé en 1969). Par ailleurs, certains domaines présentent un seul BEP et un seul Bac Pro, tandis que d'autres offrent des configurations plus complexes, avec de multiples BEP et de multiples Bac Pro. Si bien que d'un domaine à l'autre, les relations entre BEP et Bac Pro prennent des formes diverses.



L'appréhension d'une "logique de filière" est rendue difficile par la nature polysémique du terme filière, impliquant son usage fréquent dans des sens multiples pouvant occasionner tous les malentendus. La filière, dans cette étude, est cette relation entre diplômes professionnels qui est tissée par la circulation effective des élèves d'un diplôme à l'autre, au sein d'un domaine, mais parfois en en reliant plusieurs. La filière repose donc sur le processus de poursuite d'études après un diplôme professionnel, le BEP étant ce diplôme conçu désormais pour atteindre le Bac Pro via la poursuite d'études. Cependant, le BEP ne débouche pas que sur le Bac Pro, pas plus que les Bac Pro ne s'alimentent exclusivement auprès des BEP. Autrement dit, si la filière "BEP-Bac Pro" occupe une place centrale dans la voie professionnelle, et fonde la filiarisation de cette voie, elle n'est pas le seul mode de liaison entre diplômes de niveau V et de niveau IV, car il existe aussi des filières "CAP-Bac Pro" dans certains domaines, et des liaisons systématiques entre CAP et BP (qui ne font pas "filière" cependant en raison d'une très forte sélectivité pour l'accès au BP), ainsi que dans certains domaines entre CAP ou BEP et Mentions Complémentaires.

Mais tenir compte de la complexité du phénomène de poursuite d'études après un diplôme de niveau V ou de niveau IV, surtout après le BEP qui est de plus en plus conçu comme un diplôme "propédeutique", c'est aussi voir que la "filière BEP-Bac Pro" est articulée, à partir du BEP (accessoirement certains CAP) et à partir du Bac Pro, à la "filière" technologique, qui relie fortement le Bac Techno au BTS. La nécessité de tout tenter pour que chacun parvienne au plus haut niveau d'éducation auquel il peut prétendre et pratiquer par là une politique de hausse des niveaux d'éducation des générations, a conduit à un système de diplômes occasionnant un réseau complexe de relations entre eux, mais structuré autour de deux axes majeurs inter-reliés : la voie professionnelle clairement organisée en filière professionnelle, et la voie technologique que beaucoup se refusent à qualifier de filière.

En 2007, on dénombrait 36 BEP et 81 Bac Pro (options comprises) : leurs relations forment un écheveau compliqué. Considérées domaine par domaine, les filières "BEP-Bac Pro" se montrent extrêmement diverses. La "forme" d'une filière dépend conjointement de la manière dont les BEP se dirigent vers les Bac Pro, et dont réciproquement les Bac Pro s'alimentent auprès des BEP. On a pu dégager 9 types de formes de filières reliant BEP et Bac Pro, développant **trois formes majeures** : la **filière cylindrée** (un BEP lié à un Bac Pro), la **filière tronc commun** (un BEP lié à plusieurs Bac Pro), la **filière ouverte** (un BEP alimente plusieurs Bac Pro dont certains ne s'approvisionnent pas principalement à ce BEP). Dans certains domaines, les filières forment une sorte de réseau associant BEP et Bac Pro de plusieurs domaines.

La filiarisation de la voie professionnelle n'a pas donné lieu à un schéma simple et reproductible dans tous les domaines. Au contraire, chaque domaine a dû construire ses BEP et ses Bac Pro (au sein de l'ensemble de son offre de diplômes) de telle sorte que soient satisfaites des exigences multiples apportées par les divers acteurs de la construction des diplômes.

Le pluriel "logiques de filières" utilisé par le titre de l'appel d'offres de la DGESCO paraît tout à fait convenable. C'est à cet aspect essentiel que la seconde partie de l'étude tente d'apporter des éclaircissements.



## **Partie II**

---

**Niveau V et logiques de filières :  
analyse d'une phase historique 1985-2009**



## Brève présentation de la seconde Partie

Cette seconde partie présente un ensemble de réflexions portant sur les questions posées en 2007 par l'appel d'offre de la DGESCO sous le titre « niveau V et logiques de filière ». Elle a été rédigée en 2011 et 2012, après la mise en place de la réforme Darcos qui généralise le baccalauréat professionnel en 3 ans après la classe de troisième, supprime le BEP comme étape incontournable de l'accès au Bac Pro et de ce fait "défiliarise" l'enseignement professionnel.

La seconde partie se réfère à la fois aux résultats présentés dans la première partie sur les filières dans les différents domaines, et aux données statistiques élaborées dans le « **cahier des diplômés** » qu'on trouvera placé après la seconde partie. Mais elle est surtout fondée sur une exploitation qualitative d'un **grand nombre d'entretiens** réalisés auprès d'acteurs de la construction des diplômés professionnels, qui siègent dans les CPC et rencontrés au cours de cette étude. De très nombreuses citations restituent leur parole.

Un **chapitre préalable** apporte quelques précisions sur les notions de filiarisation et de filière.

Un **premier chapitre** présente les trois logiques à l'œuvre dans l'enseignement professionnel : logique de hausse, logique de filière et logique de spécialité. Dans bien des domaines, la logique de filière entre en conflit avec la logique de spécialité.

Un **second chapitre** examine les rapports de la logique de filière avec l'emploi. Les impacts d'une filiarisation sans lien direct avec l'emploi sont étudiés dans divers domaines, mais n'apparaissent pas flagrants.

Un **troisième chapitre** développe un aspect central de l'étude, à savoir les effets de la logique de filière suivant les domaines "où il n'y a plus d'emplois de niveau V" et ceux où "les emplois de niveau V forment le socle professionnel".

Enfin, un **quatrième chapitre** intègre les nouvelles questions posées par la réforme du "Bac Pro en 3 ans", qui revient à passer de la "**filiarisation**" (des années 1985 à 2009) de l'enseignement professionnel, à sa "**défiliarisation**" (à partir de l'année 2009).



## Introduction de la Partie II

---

De 1985 à 2009, l'enseignement professionnel en France a été dominé par un fonctionnement en filière<sup>23</sup> liant diplômes de niveau V et diplômes de niveau IV d'une manière spécifique, inconnue jusque là. En effet, en créant en 1985 un nouveau diplôme de niveau IV, le baccalauréat professionnel, l'Education Nationale instaurait la "filiarisation" de l'Enseignement Professionnel : elle faisait dépendre l'obtention d'un diplôme professionnel de niveau IV (le baccalauréat professionnel) de l'obtention préalable d'un diplôme professionnel de niveau V (essentiellement le BEP), ce qui impliquait que le BEP ne soit plus essentiellement un diplôme de sortie au niveau V, mais une simple étape dans un parcours visant l'obtention d'un diplôme de niveau plus élevé. Elle faisait du BEP un diplôme ayant une "double nature", écartelé entre une fonction d'insertion et une fonction propédeutique plus valorisante.

En 2007, la DGESCO souhaitait que soit engagée une réflexion sur cette situation originale pour l'Enseignement Professionnel. Elle posait dans son appel d'offres un ensemble de questions. Cette partie a pour ambition d'apporter des réponses à ces questions, en s'y référant explicitement.

Mais en 2009, le ministère mettait fin à cette organisation originale de l'EP, en instaurant de nouveaux parcours par la suppression du cycle de formation BEP<sup>24</sup> et la mise en place d'un baccalauréat professionnel désormais préparé en trois ans après la classe de troisième des collèges. En d'autres termes, l'EP se trouvait défiliarisé : le lien entre deux diplômes de l'EP (le BEP et le Bac Pro) était supprimé, le Bac pro se préparant désormais "directement" sans passer par l'étape BEP.

L'analyse ci-dessous, qui répond aux questions de la DGESCO formulées en 2007, avant toute annonce du projet de réforme, est devenue, du fait de cette réforme finalement mise en place à la rentrée 2009, une réflexion à caractère historique, appliquée à une époque désormais révolue, au lieu de la "réflexion bilan" qu'elle aurait pu être pour favoriser une transformation du système. L'action politique réformatrice a donc précédé l'analyse, ou tout au moins s'est appuyée sur d'autres analyses. C'est un peu ce que déplorait un représentant de la FFB (Fédération Française du Bâtiment):

« Il faudrait arrêter à un moment donné de rénover. Réfléchir et après rénover, et non l'inverse ! ».

Le texte de l'appel d'offres de la DGESCO, qui figure en annexe 1, comporte des rappels, qui sont autant de propositions sur le fond du sujet, et pose une série de questions. Cette seconde partie tente d'apporter des réponses que nous avons regroupées en un chapitre préalable pour poser quelques définitions essentielles, suivi de quatre chapitres :

---

<sup>23</sup> Il ne faut pas se méprendre sur le sens du terme filière, qui est polysémique. Ici, la filière n'est pas prise dans le sens de simple domaine de spécialité, mais dans le sens de processus de progression dans l'Enseignement Professionnel. (Voir les premiers développements dans la première partie ainsi que les définitions dans les pages suivantes).

<sup>24</sup> Il s'agissait plus précisément de la transformer en "diplôme intermédiaire".

Le matériau utilisé dans cette seconde partie est constitué de l'ensemble des entretiens réalisés auprès des membres des CPC : Inspecteurs généraux, représentants des branches et organisations professionnelles, personnels du secrétariat général des CPC, experts du Céreq. Plus de 50 entretiens ont été réalisés<sup>25</sup>. C'est une petite partie de ce matériau qui a été utilisée pour nourrir cette seconde partie, car de nombreux thèmes abordés spontanément par les interlocuteurs ne pouvaient être aisément intégrés.

Le principe qui a été adopté pour la rédaction de cette partie est de restituer autant que possible la parole des acteurs, dans sa diversité, mais aussi et surtout dans sa complexité. On s'est donc efforcé de puiser un maximum de citations<sup>26</sup> dans ce matériau, très riche par la complexité des réponses aux questions posées sur le thème abordé, celui de la filière BEP-Bac Pro et de son fonctionnement dans l'espace des diplômes professionnels, mais aussi très touffu. L'inconvénient majeur de cette façon d'opérer est d'alourdir la lecture du texte, mais son avantage est de permettre au lecteur d'avoir un aperçu de la variété des arguments avancés. Un autre aspect de ce matériau est que beaucoup de citations seraient à reprendre à plusieurs endroits de l'analyse (et elles le sont parfois, d'où quelques redondances volontaires) parce qu'une même argumentation peut toucher de façon entremêlée à des questions analytiquement séparées.

---

<sup>25</sup> Les 55 entretiens, d'une durée de 1 à 3 heures, ont donné lieu à plus de 600 pages de transcription d'interviews.

<sup>26</sup> Les passages les plus significatifs sont marqués en gras dans chaque citation.



### Filiarisation et logique de filière

L'expression "logique de filière" paraît aller de soi et offre une énonciation commode, mais elle est plus difficile à expliciter et définir. Pour l'introduire, on passera par la notion de **filiarisation** et celle de **filière** qui en découle.

#### 1. La filiarisation

La **filiarisation** de l'EP découle des décisions prises lors de la création du baccalauréat professionnel en 1985. En instituant un Bac Pro préparé à la suite d'un BEP, et dans certains cas d'un CAP, l'EN a introduit un fonctionnement filiarisé de l'EP : **pour aller en Bac Pro (diplôme professionnel de niveau IV, permettant l'inscription dans l'enseignement supérieur), il faut obligatoirement<sup>27</sup> obtenir au préalable un BEP, diplôme professionnel de niveau V.**

Jamais auparavant l'EP (Enseignement Professionnel) n'avait comporté une telle organisation de ses parcours. Certes, tous les diplômes professionnels existant ont toujours permis aux meilleurs élèves de poursuivre des études vers un diplôme de niveau plus élevé (du CAP vers le BP, du BEP vers le Bac Techno, du Bac Techno vers le BTS, ou les DUT, etc.), mais jamais un diplôme professionnel n'avait été défini comme nécessitant l'obtention d'un diplôme professionnel préalable : le Bac Techno n'est pas un diplôme nécessitant un diplôme préalable, il est accessible directement à partir de la classe de troisième, et il est simplement ouvert aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Au moment de la création du Bac Pro, le BEP était un diplôme professionnel majeur dans les effectifs et le nombre de diplômes délivrés par l'EN, il occupait dans l'EP une place centrale, plus massive il est vrai dans la voie scolaire que dans la voie par apprentissage, cette dernière privilégiant le CAP. Jusqu'en 1985, les deux diplômes professionnels du niveau V (le CAP et le BEP) étaient des diplômes à finalité d'insertion, mais le BEP connaissait des taux de poursuite d'études bien supérieurs à ceux du CAP, vers le Bac Techno prioritairement par l'intermédiaire des classes de première d'adaptation.

Avec la filiarisation de l'EP, la filière BEP-Bac Pro devenait la colonne vertébrale du système. La création du Bac Pro était donnée pour une politique de revalorisation de l'EP, qui désenclavait le niveau V. Le BEP n'était plus une simple voie terminale (et pour certains, de garage...) mais s'ouvrait de façon déterminante sur le niveau IV. Il était du même coup valorisé et dévalorisé : valorisé puisqu'il permettait d'aller plus haut, dévalorisé puisqu'il n'avait plus la même valeur sur le marché, étant désormais "surmonté" par un diplôme supérieur.

Dès lors le BEP occupait une position charnière, mais se trouvait soumis par la même occasion à une tension entre deux types de fonctions : celle de préparer à la fois à la poursuite d'études et celle de préparer à l'insertion professionnelle. Il est vite apparu, dès les premières années de ce

---

<sup>27</sup> Sauf équivalences prévues en nombre limité.

fonctionnement en filière de l'EP, que cette tension conduisait à faire du BEP un diplôme ayant une "double nature" (Fourcade, Ourtau, 1999), et selon la spécialité, le BEP était effectivement plutôt d'insertion ou plutôt propédeutique. Il est vite apparu aussi que ce fonctionnement s'est cristallisé : les spécialités d'insertion ou propédeutiques sont restées les mêmes, conduisant finalement et de façon stable au cours des années, à ce que 50% des titulaires de BEP poursuivent leurs études surtout vers le Bac Pro mais pas exclusivement, et 50% s'insèrent (ce partage égal stigmatisant ainsi cette "double nature" au BEP).

Dans ce travail d'analyse sur la logique de filière, la filière doit donc être définie de façon précise. Une première réflexion a déjà été menée dans la première partie, mais il faut néanmoins y revenir. Le terme est effectivement utilisé en plusieurs sens différents au sein du système éducatif. Tantôt il désigne un domaine de spécialité (la "filière bois"), tantôt il désigne une voie de progression (la "filière professionnelle", la "filière technologique", etc.). C'est évidemment dans ce dernier sens que la logique de filière s'inscrit.

La logique de filière appliquée au niveau V implique donc une circulation des élèves les conduisant au niveau IV. Mais ce principe de circulation étant introduit, sa réalisation et son fonctionnement posent une série de problèmes.

## 2. La filière<sup>28</sup>

Le terme de filière est loin d'être propre au monde éducatif (voir première partie), mais son usage y est particulièrement fréquent. Et il s'applique à presque tous les niveaux et ordres d'enseignement et de diplômes, aussi bien le secondaire que le supérieur, et bien sûr le professionnel et le technologique, mais non le primaire, car il suppose et désigne une certaine forme de différenciation de ce qui est enseigné, qui ne touche évidemment pas l'enseignement primaire, censé être le même pour tous en tous lieux.

Il convient de lever la principale confusion qui peut s'opérer entre une conception "statique" et une conception "dynamique" de la filière.

La première conception se réfère à l'ensemble des diplômes d'un domaine. La filière est dans ce sens un simple (sous) **domaine** dans l'ensemble des activités, formations ou diplômes professionnels. La filière est alors synonyme de **domaine ou champ** (on utilise aussi parfois le terme de **secteur**). Nos interlocuteurs dans le cadre de cette étude, Inspecteurs Généraux, professionnels ou fonctionnaires du ministère, font souvent allusion à la filière "chaudronnerie", "mécanique", "électronique", etc. La filière est alors un ensemble dont le périmètre, les contours, sont ainsi vaguement désignés à partir d'un terme (qualificatif accolé au mot filière) qui définit un domaine (ou sous-domaine) d'activités.

Mais la filière désigne plutôt un "sous domaine" en ce sens qu'elle est plus "fine", plus précise, que le domaine dont elle relève : la filière "chaudronnerie" appartient au domaine du "travail des métaux", comme la filière "fonderie" ou la filière "usinage". Elle désigne un niveau relativement plus homogène, plus finement circonscrit de type d'activités que le domaine, plus large, plus englobant.

---

<sup>28</sup> Ce paragraphe reprend l'essentiel des réflexions faites dans la partie 1 sur la notion de filière, mais adopte une définition légèrement différente de la filière.

Dans ce cas, on pourrait contester l'usage du terme filière, en le déclarant incorrect si on songe que la notion de succession est alors totalement absente. Mais est-ce bien exact ? Si on parle de la filière "chaudronnerie", pour désigner le travail de mise en forme des métaux (en feuilles ou profilés), c'est qu'on sait bien que les formations ou les diplômes concernés par ce champ sont un ensemble hiérarchisé selon un système de niveaux : les niveaux d'éducation, de formation ou de diplômes (notés de I à VI en France).

Ce qui amène à relever un second sens pour le terme de filière. C'est la filière comme voie de circulation (d'élèves) entre une succession de diplômes, définissant un parcours de formation typique ou bien caractérisé.

Il y a filière lorsqu'un certain nombre d'élèves passent d'un diplôme à un autre, c'est à dire empruntent une "voie de circulation" dont l'importance ou l'intensité est mesurée par des "taux de poursuite d'études" entre deux diplômes construits dans ce but : par exemple la filière "BEP/Bac Pro" de "l'hôtellerie restauration".

A ce titre et dans ce sens, la "voie professionnelle" toute entière, ouverte dans les lycées après la classe de troisième, est ainsi devenue une "filière" dès lors qu'on a pu, après un BEP, poursuivre ses études vers un Bac Pro (c'est ce que nous désignons plus haut comme étant la filiarisation).

Toutefois, la filière prend son sens le plus spécifique lorsqu'on précise le domaine d'activités professionnelles (la spécialité) dans laquelle elle prend forme. Dans cette acception la plus spécifique, celle qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude, nous adoptons la définition suivante :

**"Dans l'enseignement professionnel, une filière est le parcours par lequel on enchaîne un diplôme de niveau V et un diplôme de niveau IV, en restant dans le même domaine de spécialité ou en changeant de domaine, ces deux domaines pouvant être tenus pour connexes".**

Au cœur de la notion de filière professionnelle se trouve donc la poursuite d'études après un diplôme. Les filières peuvent relier BEP et Bac Pro (c'est la filière typique), mais on trouve aussi, plus marginalement, des filières CAP-Bac Pro, et CAP-BP (voir première partie).

Le propre des diplômes professionnels a longtemps été (dans les années 50 et 60<sup>29</sup>) d'être conçus comme des diplômes terminaux, préparant à l'insertion professionnelle, débouchant donc massivement sur le marché du travail, tout en autorisant les meilleurs élèves (un petit nombre, sans doute en moyenne autour de 5%) à poursuivre des études vers un diplôme de niveau plus élevé. La possibilité offerte aux meilleurs élèves de continuer les études a toujours existé dans l'enseignement technique, puis professionnel et technologique. Notamment, depuis leur création, à la fin des années 60, les BEP permettaient la poursuite d'études vers les baccalauréats de technicien, via les premières d'adaptation<sup>30</sup>, disposition qui n'a jamais cessé de fonctionner, même si aujourd'hui les classes d'adaptation sont de moins en moins organisées dans les établissements.

---

<sup>29</sup> Ils étaient alors proposés dans le cadre de "l'enseignement technique", et on ne parlait pas de diplômes professionnels, mais le CAP était bien un certificat d'aptitude professionnelle (et non pas technique).

<sup>30</sup> Il existait aussi des classes de "seconde spéciale" qui permettaient aux bons élèves de CAP de poursuivre leurs études dans l'enseignement long, en particulier vers le baccalauréat de technicien.

Par la suite, l'ouverture des diplômes professionnels à la poursuite d'études s'est accentuée (pour le BEP avec la création du Bac Pro, devenu débouché "naturel"), et elle tend même à se systématiser : aucun diplôme professionnel, même le CAP, n'est plus strictement et seulement d'insertion, tout est fait pour qu'une partie des élèves puissent poursuivre plutôt que s'insérer immédiatement.

## Chapitre 1

---

### Les trois “logiques” à l’œuvre dans l’enseignement professionnel

On peut énoncer d’emblée que trois “logiques” essentielles sont en œuvre dans le fonctionnement de l’Enseignement Professionnel dans les années 1985-2009 : la logique de hausse (des niveaux d’éducation), la logique de filière, la logique de spécialité.

#### 1.1. Logique de hausse et logique de filière

Le texte de l’appel d’offre<sup>31</sup> commence par une remarque essentielle parce qu’elle concerne le choix politique qui est au fondement du changement d’architecture des diplômes de l’enseignement professionnel de 1985 caractérisé par l’émergence de la filiarisation de l’EP :

*Si les diplômes professionnels sont accessibles à tous les publics, ils s’inscrivent aussi dans un système d’enseignement qui a vocation à contribuer à l’élévation générale du niveau d’éducation*

La logique de filière a été mise en place comme instrument d’une politique éducative visant à “l’élévation générale du niveau d’éducation”. Ceci suggère qu’avant de parler de logique de filière, il faut rappeler la **logique de hausse** des niveaux dont elle est une émanation et un instrument. La filiarisation de l’EP découle directement de la volonté politique de mettre l’EP au service de la logique de hausse. Ce n’était pas la première fois, dans l’histoire moderne de l’EN (après la seconde guerre mondiale), que l’EP (auparavant enseignement technique jusqu’à la création des Lycées Professionnels en 1976) était convié à servir la politique de hausse des niveaux d’éducation : la création du baccalauréat de technicien (1965) et du BEP (1969) y avait déjà contribué.

On doit ajouter que la hausse des niveaux d’éducation n’est pas un phénomène proprement français, mais européen et international. La “hausse d’éducation” est caractéristique de tous les systèmes éducatifs des pays développés depuis les années 60 (cf. les travaux de recherche publiés sous l’acronyme EDEX, 2001), phénomène qui connaît des accélérations par paliers (Chauvel, 1998) : c’est le moteur premier depuis la seconde guerre mondiale du développement des systèmes éducatifs

La création du baccalauréat professionnel (1985) et son accrochage direct au niveau V via le BEP est une innovation essentielle. La liaison BEP-Bac Pro devient l’axe central de l’EP<sup>32</sup>, d’autant que la politique d’association du CAP au BEP affaiblit fortement ce dernier. On peut se demander si dès cet instant, l’EP n’est pas entièrement tourné vers la préparation du niveau IV, le niveau V, donc la fonction d’insertion de ses diplômés (CAP et BEP), se trouvant dévalué ipso facto. Tout au moins, une

---

<sup>31</sup> Dans la partie 2, les citations extraites du texte de l’appel d’offres sont encadrées et en italiques, les phrases les plus significatives marquées en gras.

<sup>32</sup> Axe qui draine même une partie des CAP, appelés à jouer, dans tel ou tel domaine, le même rôle que le BEP (voir plus loin).

sorte de “schizophrénie” s’empare de fait de l’EP : il lui faut à la fois insérer et faire poursuivre plus haut.

C’est ce que rappelle le texte de l’appel d’offres :

***“Le niveau V, qui rassemble essentiellement le CAP et le BEP, est de moins en moins identifié comme un niveau de sortie sur le marché du travail. Ces diplômes permettent néanmoins d’entrer dans la vie active”.***

Une nouvelle représentation se met en place : le niveau V devient un lieu de passage, un lieu qu’on ne fait que traverser dès qu’on en a les possibilités. Rester au niveau V, c’est être condamné à une insertion au plus bas niveau (les travaux sur l’insertion professionnelle menés par le CEREQ ont montré que le niveau V permet à peine d’éviter le chômage, et confine la majorité de leurs titulaires aux emplois non qualifiés, tandis qu’en-dessous du niveau V, c’est l’exclusion de l’emploi qui menace).

A partir de 1985, le BEP n’est plus fondamentalement un diplôme terminal, d’insertion : il est devenu un diplôme de transition, dont la fonction première est la préparation à la poursuite d’études. Il possède une double fonction, ou si l’on préfère une “double nature” (Fourcade, Ourtau, 1999). On n’a certainement pas pris garde au début de la mise en place de la filière BEP-Bac Pro des implications, et peut-être des limites de cette dichotomisation du BEP.

Ainsi, derrière la logique de filière, se met en œuvre une logique de “propédeutisation” :

***En créant le baccalauréat professionnel, il a à la fois créé un nouveau modèle de diplôme, élargi l’accès au niveau IV et généré des liens entre les diplômes qui reposent sur des principes de filière. Entre le BEP et le baccalauréat, ces liens se sont systématisés au point de transformer le BEP en diplôme « propédeutique ».***

Le texte de l’appel d’offre parle de “liens systématisés” entre le BEP et le Bac Pro, faisant du BEP un “diplôme propédeutique”. Mais pouvait-il en être autrement ? A partir du moment où on instaurait un lien entre BEP et Bac Pro, dans le but de favoriser la hausse d’éducation, la question se posait de savoir jusqu’où ce lien pouvait s’affirmer. Est-ce que progressivement le BEP - c’est-à-dire tous les BEP dans toutes les spécialités - allait réussir à faire passer tous ses élèves (ses diplômés) vers le niveau supérieur ? Donc devenir propédeutique à 100% ? Mais s’il ne le devenait pas, il se trouverait alors dans la difficulté pratique de devoir à la fois préparer à l’insertion (pour les moins bons élèves ? Mais alors, il déversait sur le marché des élèves peu capables, une sorte de sous-produit ?) et préparer à la poursuite d’études vers un diplôme plus exigeant sur le plan scolaire et professionnel.

La logique qui a prévalu (et qui prévaut encore à l’heure du passage à la généralisation du Bac Pro en 3 ans, donc de la “défiliarisation” de l’enseignement professionnel... !), c’est bien celle de la hausse d’éducation. En effet, sans la recherche presque forcenée d’amener toujours plus d’élèves vers un diplôme de plus haut niveau, la création du Bac Pro n’avait aucune raison en soi d’impliquer une propédeutisation systématisée des BEP (c’est-à-dire en termes de flux envoyer la quasi-totalité des diplômes BEP vers le Bac Pro, et en terme de référentiel, se détourner des enseignements les plus

pratiques pour aller vers la préparation renforcée du Bac Pro). La logique de propédeutisation n'aurait pas pris le dessus sans la prépondérance accordée à la logique de hausse d'éducation.

Comment les choses se sont-elles passées ? Comment le risque de schizophrénie s'est-il traduit ou a-t-il été évité ? C'est ici qu'intervient l'autre réalité de base de l'EP : l'existence des spécialités.

## 1.2. Logique de spécialité

Ce qu'il faut rappeler en premier lieu, c'est que la caractéristique de l'enseignement professionnel (qu'il soit scolaire ou par apprentissage) est d'être organisé en spécialités. On n'obtient pas un BEP (ou un diplôme professionnel), mais un BEP de ... (un diplôme professionnel de...). L'idée de filière supposerait donc qu'on progresse dans la même spécialité. Mais les choses sont en réalité plus compliquées (comme on l'a montré dans la partie 1).

Il est important de prendre en compte la notion de "domaine" (de spécialité) parce qu'elle correspond à des espaces de décision au sein des CPC (une commission gère un ou plusieurs domaines) qui définissent les diplômes.

Les domaines ne sont pas vraiment définis, mais simplement énoncés dans le système des CPC<sup>33</sup> (les domaines sont un outil d'organisation et de classification) : la plupart des commissions sont structurées en plusieurs domaines. Dans certains cas les domaines sont organisés en sous-commissions (ainsi dans la 3<sup>ème</sup> CPC métallurgie, la plus importante en nombre de diplômes gérés, on distinguait 4 sous-commissions : "travail des métaux", "automobile, matériel agricole et TP", "électrotechnique, électronique, automatismes et informatique", "aviation", sans compter un ensemble de diplômes dévolus à la conduite des systèmes). On comptait 35 domaines distincts en 2007 (voir liste des domaines en annexe). Depuis cette date, une nouvelle restructuration des CPC en 2010-2011, a réduit ce nombre. La liste des domaines est assez fréquemment remaniée, pour tenir compte de transformations d'origines diverses. Cette plasticité traduit bien l'existence d'un jeu permanent de transformation des spécialités, des métiers, reflétant les changements organisationnels et technologiques intervenant dans les secteurs d'activités.

Au sein des CPC, un domaine représente une relative unité de sens, un "lieu" ou plutôt un ensemble de spécialités (référées à des situations fonctionnelles ou d'emploi – que circonscrivent les référentiels d'activités professionnelles des diplômés) concerné par un type de production de biens ou de services renvoyant à une forme d'organisation des emplois et de division du travail. Par exemple, le "travail des métaux", ou encore les "services hôtellerie-restauration". Il faut souligner que l'univers des domaines est par excellence celui de la diversité : pas deux domaines qui se ressemblent vraiment, chacun présente de fortes singularités. Chaque domaine est le lieu de gestion des diplômes professionnels, du CAP au BTS, en passant par les mentions complémentaires, donc une gamme étendue de diplômes. C'est ainsi que chaque domaine est caractérisé par une "configuration" des diplômes : une série de diplômes différents dans des spécialités diverses (voir l'annexe).

Si on regarde de plus près domaine par domaine, on observe que la propédeutisation n'a pas fonctionné partout : dans bien des domaines, le BEP est resté un diplôme d'insertion (la majorité des

---

<sup>33</sup> Voir la "liste des diplômes" publiée annuellement par le ministère de l'Education nationale, DGESCO, bureau des diplômes professionnels.

élèves obtenant le diplôme partent vers le marché du travail, cf. la première partie). La propédeutisation du BEP s'est effectuée rapidement dans les domaines où elle remplissait une fonction par rapport à l'évolution des qualifications et de la structure des emplois, telle que relayée par les représentants des professions dans les CPC ou par les données transmises par les experts. Mais dans ceux où les emplois demeuraient très majoritairement des emplois d'exécution qualifiée, notamment ceux où le "geste professionnel" est resté, malgré les évolutions des modes de production et d'organisation du travail, fondamental quantitativement et qualitativement (notamment pour les évolutions de carrière), le BEP a conservé son caractère de diplôme d'insertion. C'est ainsi que la logique de hausse d'éducation et la logique de filière ont rencontré des obstacles (cf. *infra*) chaque fois que le Bac Pro était considéré comme un diplôme réservé à une "élite", ou ne correspondait qu'à une faible partie des "métiers" du domaine.

Pour résumer ce constat essentiel, on peut proposer de retenir qu'il existe une opposition entre deux types de domaines : ceux où "il n'existe plus d'emplois de niveau V", et ceux où au contraire "les emplois de niveau V occupent une position centrale". (Ce point est développé dans le chapitre suivant).

### 1.3. Un conflit de logiques ?

Ecrire que :

*« entre le BEP et le baccalauréat, ces liens se sont systématisés au point de transformer le BEP en diplôme "propédeutique" »*

n'est donc pas tout à fait exact dans la mesure où ces liens n'ont pas fonctionné de la même façon dans tous les domaines, parce que les jeux d'acteurs n'ont pas abouti aux mêmes conclusions et décisions<sup>34</sup>. Si le Bac Pro s'est finalement répandu partout<sup>35</sup>, au nom de la logique de filière (dans tous les domaines on doit proposer aux élèves une solution pour la poursuite vers le Bac, vers le niveau IV), c'est dans plusieurs domaines par l'effet d'une concession faite par les milieux professionnels à cette logique éducative, voire aussi pour des intérêts spécifiques de certaines branches (ne pas proposer le Bac Pro aurait signifié une dévalorisation de la branche, ou un côté rétrograde). Une fois encore, il faut retenir que le Bac Pro n'a pas la même place dans tous les domaines. Prépondérant ici, il est très minoritaire là dans les flux de diplômés.

Autrement dit, la logique de hausse (et la logique de filière qui devait en être l'instrument) s'est heurtée à la logique propre à chaque domaine. On propose de parler d'une "logique de spécialité" (ou logique de domaine de spécialité), ou une logique de "division du travail" car elle renvoie à la

---

<sup>34</sup> Dans le domaine du bâtiment par exemple, un Inspecteur Général du domaine s'exprime sans détour : « Les BEP : on n'a pas réussi la rénovation. Les branches étaient très attachées à leur BEP, par filières, et ne voulaient rien lâcher, je n'ai pas réussi à les faire bouger là-dessus, à les transformer en propédeutique. C'était la demande des ministres qui se succédaient : on réduit le nombre et on propédeutise. Je n'ai pas réussi. Par exemple, le BEP de la finition, ce qu'on a fait n'est pas bien : vous avez un seul BEP, mais ça ne peut pas marcher. On a un BEP peinture, plâtre, revêtements de sols, et on a le même Bac Pro derrière, finition, ça ne peut pas marcher, parce que ce sont des métiers complètement différents. C'est une vue de l'esprit des gens du cabinet du ministre de dire : il faut réduire, réduire, ne lâchez pas ! ».

<sup>35</sup> A l'exception, en 2007, de 11 domaines (sur 35), comme service aux personnes, tourisme, banque bourse, prévention sécurité, mais aussi coiffure.



diversité et aux spécificités des productions de biens et services, de l'organisation du travail et des emplois pour ces productions. Produire des biens et services demeure l'univers de la diversité et de la différence, bien au-delà des facteurs de convergence (notamment l'irruption puis l'invasion des techniques de l'information – NTIC) qui ont contribué à rapprocher tant de modes de production, en favorisant les transferts de compétences des uns aux autres.

On peut avancer que cette "logique de spécialité" exerce non pas un effet direct et quelque peu mécanique des modes de production des biens et services (comme on parlait il y a encore quelques années de "déterminisme technologique") sur la configuration des diplômes et le fonctionnement de la "filière", mais un effet relayé, médiatisé du fait du mode de construction des diplômes, par les acteurs en charge de la gestion des diplômes dans les CPC.

La "logique de spécialité" veut désigner les effets propres des réalités de l'organisation socio-technique des productions de biens et services telles que lues et analysées par les acteurs de la construction des diplômes : la production de pièces métalliques et celle de services hôteliers ne mettent en jeu ni les mêmes types de lieux de travail, ni les mêmes organisations du travail, ni les mêmes types d'entreprises, ni les mêmes professions et les mêmes métiers, etc., et elle n'est pas "représentée" par les mêmes configurations et jeux d'acteurs.

La "logique de spécialité" exprime les caractéristiques propres de chaque domaine de spécialité tel que circonscrit dans le système des CPC : les "métiers" visés par les diplômes définis dans chaque domaine concernent une ou un ensemble de branches professionnelles, métiers et diplômes sont le résultat d'un compromis entre acteurs de chaque CPC (les deux acteurs majeurs étant l'administration de l'Education et les organisations professionnelles patronales et leurs représentants – voir les analyses de Mobus, Verdier, 1997). Pour faire court, la "logique de spécialité" est l'expression de la diversité des branches d'activité et de la division sociale et technique du travail qui s'y déploie, dans ses structures et sa dynamique.

On peut alors examiner comment la logique de hausse s'est confrontée à la logique de spécialité. La logique de hausse aurait voulu que dans tous les domaines, la filière BEP-Bac Pro soit constituée (ce qui a été largement le cas, sauf quelques exceptions), mais aussi fonctionne partout en faveur d'une poursuite de plus en plus massive des BEP vers les Bac Pro, impliquant la propédeutisation du BEP. Or ceci ne s'est pas produit.

Après 25 ans de fonctionnement de la "filière" BEP-Bac Pro, seulement 50% des diplômés BEP poursuivaient leurs études vers le niveau IV, en premier lieu vers le Bac Pro. Ce "blocage" de la filière ne vient pas de l'existence du BEP qui fonctionnerait comme un obstacle<sup>36</sup> à la poursuite d'études, comme l'ont exprimé les concepteurs de la réforme du Bac Pro de 2009, mais bien plutôt d'un phénomène plus profond, que nous appelons "logique de spécialité", qui s'exprime nécessairement dans l'organisation et le fonctionnement de l'EP, quel que soit le contexte et l'architecture des diplômes existante. C'est pourquoi il devrait continuer à s'exprimer et produire des effets dans la nouvelle configuration des diplômes professionnels, celle de la défiliarisaiton du niveau V (ce point est repris dans le chapitre 4).

---

<sup>36</sup> Au secrétariat général des CPC, on expliquait début 2008 que « le BEP pourrait apparaître comme un obstacle à cette volonté d'arriver à des niveaux IV majoritaires. Là où il a servi de tremplin pendant des années pour des générations d'élèves, il semble qu'aujourd'hui ce BEP devienne finalement un verrou ».

## 1.4. Evolution du contexte de fonctionnement de la logique de filière

Plus loin dans le texte de l'appel d'offres se trouve un passage où se dessine un aspect de la complexité portée par la "logique de filière". En effet, la filière BEP-Bac Pro, apparue suite à la création du Bac Pro, est replacée dans le nouveau contexte créé par la refondation du CAP dans les années 1998-2002, elle-même prise dans une reconsidération d'ensemble des diplômes de l'enseignement professionnel. Sont concernés les trois diplômes clés : CAP, BEP, Bac Pro.

*« Dans le cas du CAP, l'objectif d'insertion a été réaffirmé en 2002. Ce diplôme est devenu officiellement le premier diplôme d'insertion. Sa réhabilitation a donné lieu à une entreprise de « refondation », traduite dans le nouveau décret du diplôme publié le 4 avril 2002. **Sous l'effet de cette réforme le BEP a changé de profil, puisque c'est désormais essentiellement en tant que diplôme propédeutique qu'il est présenté dans les textes officiels.** La loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 expose clairement ce changement : **la dimension propédeutique l'emporte sur la double finalité. Cette vocation à la poursuite d'études justifie la réduction du nombre de spécialités annoncée dans la loi.** Elle nécessite aussi un changement de curriculum. **Déjà engagé dans une rénovation des spécialités de BEP, pour faire du diplôme un socle de préparation à plusieurs baccalauréats** (chaque BEP devant conduire au baccalauréat technologique et à différentes spécialités de baccalauréat professionnel), **le ministère a supprimé plusieurs spécialités et redéfini certains BEP.** D'autres projets sont en cours pour que la majorité des jeunes entrants en BEP quittent le système éducatif munis d'un diplôme de niveau IV, ce qui n'est aujourd'hui le cas que d'un élève sur deux ».*

Depuis la création du Bac Pro en 1985 et la mise en place de la politique d'association du CAP au BEP, les rapports entre les deux diplômes clés du niveau V n'ont cessé d'être questionnés, précisément sous l'angle de la logique de hausse. Le CAP a beaucoup souffert de la politique d'association, et à la fin des années 90, soit 15 ans après la mise en place du Bac Pro, il paraissait nécessaire de clarifier les rapports entre CAP et BEP<sup>37</sup>. La "refondation" de 2002 tranche dans le sens d'une spécialisation fonctionnelle entre les deux diplômes (réduire la "schizophrénie" du BEP) : au CAP la fonction d'insertion, au BEP celle de propédeutique.

Mais il s'agit là de textes officiels qui négligent quelques réalités persistantes. Ce n'est pas l'administration qui décide par exemple que le BEP d'hôtellerie-restauration est plutôt un diplôme d'insertion, et que celui d'électrotechnique est plutôt un diplôme propédeutique. C'est la "logique de spécialité" qui en décide plus fondamentalement. Ce sont les pratiques des employeurs sur le marché de l'emploi qui influent le plus fortement. Ainsi précisément dans le domaine hôtellerie-restauration, les employeurs demeurent toujours très demandeurs des diplômes de niveau V, le CAP notamment restant le diplôme le plus apprécié en cuisine, et le BEP se partageant entre insertion et poursuite d'études (le taux de poursuite était de 52,2% en 2007). Et cette "réalité" continue de s'imposer à travers les mécanismes de gestion des diplômes, tant au niveau des CPC (pour les référentiels) qu'au niveau régional/académique/local de la carte des formations.

Si la loi d'orientation et de programme de 2005 expose clairement que la dimension "propédeutique" du BEP l'emporte sur la dimension "double finalité", il n'est pas certain que cette orientation aurait été pleinement suivie d'effets dans tous les domaines, même en opérant de

<sup>37</sup> Près des deux tiers des certifications CAP correspondaient à des candidats inscrits en cycle de formation BEP.

nombreuses redéfinitions des BEP : réduction du nombre de spécialités, changement de curricula, et rénovations pour faire du BEP le socle de préparation de plusieurs Bac Pro. Ce dernier processus de transformation revenant à une “décylindrisme” des BEP. Or, les analyses exposées dans la partie 1 montrent que les mouvements de rénovation dans les divers domaines n’ont pas forcément pris cette voie : c’est vrai dans le domaine du bois, où les filières cylindrées ont été remplacées par un BEP socle ou tronc commun à plusieurs Bac Pro, c’est plus nuancé dans d’autres domaines, comme l’alimentation par exemple, où il a fallu concéder l’instauration de dominantes (farine et viande respectivement) dans l’unique BEP du domaine où la matière travaillée requiert la maîtrise de savoirs difficilement transférables.

Une fois encore, il ne suffit pas de décréter la généralisation d’une façon de faire (la “décylindrisme” par exemple) pour qu’elle convienne à tous les domaines. Car dans certains, elle se heurte aux options prises par les acteurs compte tenu des pratiques d’organisation du travail et de recrutement sur les emplois.

### 1.5. Forme des filières BEP-Bac Pro et propédeutisation

La question de la décylindrisme met en jeu la notion de “forme” des filières, c’est-à-dire des liaisons entre spécialités de BEP et spécialités de Bac Pro. On comprendra aisément que l’écheveau de ces liaisons soit complexe quand on sait que le nombre de spécialités de BEP n’est pas le même que celui des spécialités de Bac Pro, que ces nombres respectifs varient dans le temps (on a tantôt accru, tantôt réduit le nombre de spécialités de BEP), et qu’au gré de ces transformations, les liaisons se modifient presque sans cesse. La première partie a montré la grande diversité des formes de filières (c’est-à-dire des formes de liaisons entre BEP et Bac Pro par rapport aux spécialités) : on a mis à jour 9 types de liaisons, mais retenu trois formes majeures (cylindrée, ouverte, tronc commun), la forme “cylindrée” apparaissant comme dominante.

On peut rappeler qu’une filière cylindrée est une liaison entre une spécialité de BEP et une spécialité de Bac Pro, qui sont souvent dénommées de façon identique (exemples : en **fonderie** : “mise en œuvre des matériaux option matériaux métalliques moulés”, ou en **chaudronnerie** : “réalisation d’ouvrages chaudronnés et de structures métalliques”), liaison telle que la grande majorité des diplômés de BEP qui poursuivent le font vers cette spécialité de Bac Pro, et que respectivement la grande majorité des Bac Pro proviennent de ce BEP.

L’idéal-type de la filière cylindrée serait que 100% des BEP  $i$  se dirigent vers le Bac Pro  $i$ , et que 100% des élèves de Bac Pro  $i$  proviennent du BEP  $i$ . Mais cet idéal-type n’existe jamais, car il y a toujours au moins quelques individus qui vont du BEP  $i$  vers un Bac Pro  $j$  ou  $k$ , et aussi quelques élèves du Bac Pro  $i$  proviennent de BEP  $m$  ou  $n$ , etc.

La forme cylindrée paraîtrait “naturelle” dans un système où il y aurait un même nombre de spécialités de BEP et de Bac Pro. Pourtant, même dans ce cas, il ne serait pas inconcevable qu’on puisse aller d’un BEP  $i$  vers plusieurs Bac Pro  $j, k, l, m$ , et que réciproquement un même Bac Pro  $j$  soit alimenté par plusieurs BEP  $x, y, z$ , parce qu’à partir d’un même socle de compétences de base, plusieurs spécialisations soient concevables.

Les formes autres que le cylindrage sont moins fréquentes. Mais il est certain que plus on réduit le nombre de spécialités de BEP par rapport aux spécialités de Bac Pro, plus on doit aller vers des liaisons de type "tronc commun" où un BEP débouche sur plusieurs Bac Pro.

On a abouti en fait, après plus de dix ans de construction et de réaménagement de la filiarisation, à un entrelacs assez complexe entre spécialités de diplôme de niveau V (surtout BEP mais aussi CAP dans certains domaines) et spécialités de diplômes de niveau IV (surtout le Bac Pro). Les filières CAP-BP restent très closes sur elles-mêmes, par leur logique d'hyper spécialisation et d'excellence professionnelle (en coiffure, cuisine, etc.).

Mais la forme de la filière a-t-elle une incidence sur le degré de propédeutisation ? La forme de la filière marque la diversité des liens entre spécialité de BEP et spécialités de Bac Pro. Elle représente une forme d'ouverture ou de possibilités de spécialisation. Elle est évidemment dépendante de la façon dont on définit une spécialité de BEP : plus elle est large, plus elle sera par construction capable de déboucher vers une pluralité de spécialités de Bac Pro. Il s'agit là de choix collectif, lié à ce que les acteurs de la construction des diplômes jugent préférable et qui aboutit à un compromis.

Un bon exemple est celui du domaine du "bois et dérivés". Les rénovations conduites au cours des années 2000 ont tenté de passer d'un système cylindré vers un système à tronc commun. Mais cette évolution s'est faite au travers d'un conflit de visions, entre celle de l'IG et celles des branches, plus attachées à leurs "métiers" :

« Au niveau des CPC, on n'a pas été capable de reconstruire la filière du niveau V vers le niveau IV. Donc on a abandonné en cours de route. On s'est dit : on va pouvoir travailler avec les branches au niveau IV, et après on fera du rétrogradage au niveau V. Le BEP n'est pas resté en friches, on l'avait en tête, mais on n'était pas capable de savoir ce qu'on allait faire en BEP, parce qu'à l'époque, il y a 7 ou 8 ans, **les BEP étaient très "filiale"**, alors que nous avions en tête le Bac Pro, et vous avez vu qu'on a créé les Bac Pro, on les a différenciés, 4 Bac Pro : deux clairement productique, bois, fabrication du meuble ou la scierie, deux orientés maison ossature bois. Là on a bien travaillé avec les branches et défini nos 4 Bac Pro ». (IG)

« Pour le bois, on a commencé par construire les Bac Pro en définissant les compétences avec les branches professionnelles, et après on a dégradé notre système, en travaillant sur le BEP. On était incapable de définir d'abord des BEP puisque pas d'insertion professionnelle. Ensuite on s'est dit notre plateforme commune aux 4 Bac Pro c'est le BEP, du coup c'est un BEP très transversal, qui est sorti il y a un an, il est très propédeutique, puisqu'on a dégradé les compétences terminales professionnelles, on a mis une espèce de tronc commun. Et du coup pour cette filière, le Bac Pro en 3ans c'est très simple. On avait choisi 6 champs d'application, si on n'a plus qu'une seconde, au lieu de faire les 6, on en fera 3, on verra. Mais c'est un cas particulier, on a eu de la chance. Mais les branches ne voulaient pas ça : ils voulaient le cylindrage, leur identité dès le début. Il faut toujours batailler : quelle bagarre ! ». (IG)

« C'est une grande création ce BTS "enveloppe du bâtiment" : parce qu'on a associé 8 métiers différents ! Mais quel bazar ! **Ils n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble**, un vitrier avec un menuisier oui, mais le vitrier avec le peintre extérieur du bâtiment, ils ne travaillaient jamais ensemble ! Jamais avec l'étancheur. Trois ans de négociations pour écrire ce BTS "enveloppe du bâtiment", et personne ne le porte, aucune branche ! Du coup, 100 gamins par an, ce n'est pas assez ! C'est plusieurs lycées, mais de toutes petites sections. Anglet, il y en a une complète, mais c'est souvent ½. Pourquoi ? Parce que les branches ne le reconnaissent pas comme leur bébé, leur filière, pour reprendre votre mot ! C'est transversal ». (IG)

Mais ceci renforce-t-il ou affaiblit-il la propédeutisation ? Il ne semble pas qu'il y ait un lien *en soi*, mais dans le cas du domaine du bois, il est clair que l'intention est bien celle-là.

« La plateforme de réorientation c'est le BEP. Le BEP, plateforme commune, nous permet de réorienter les flux ». Comme exprimé ci-dessus : « c'est un BEP très transversal, qui est sorti il y a un an, il est très propédeutique ». (IG)

Ceci n'implique pas toutefois, malgré le mode de construction de ce BEP, qu'il fonctionne effectivement comme un BEP propédeutique, envoyant la majorité de ses élèves en Bac Pro (en 2007, le BEP "bois et matériaux associés" est nettement d'insertion, avec 40% seulement de poursuite d'études. On ne saura jamais ce que ce taux de poursuite d'études serait devenu après quelques années).

C'est bien plutôt la logique de spécialité qui peut freiner la propédeutisation du BEP (donc la logique de hausse) : suivant la configuration de diplôme adoptée et la gestion du nombre de places en Bac Pro, on aura des formes de filières diversifiées, mais restant cohérentes avec les représentations du marché de l'emploi. Partout où le niveau V est resté très actif et ses diplômés recherchés, le niveau IV et le Bac Pro occupent une place minoritaire dans les flux, le BEP a conservé une forte orientation "insertion".

Et on pourrait ici faire l'hypothèse que la logique de spécialité est un principe de fonctionnement plus puissant au sein de l'EP que la logique de filière : cette dernière n'a pas pu imposer la propédeutisation généralisée du BEP par elle-même. On peut installer des Bac Pro partout, dans tous les domaines, cela ne fait pas pour autant fonctionner les BEP partout sur le mode propédeutique.

On verra plus loin que si cette polarisation (emplois de niveau V toujours très nombreux versus emplois de niveau V en disparition ou en forte contraction) est commode pour désigner les effets de la logique de spécialité, la réalité des 35 domaines apporte de nombreuses nuances à cette opposition.



## Chapitre 2

---

### La logique de filière et l'emploi

On étudiera les rapports entre logique de filière et emploi à partir des questions formulées dans le texte de l'appel d'offres de la DGESCO qui énonçait ainsi sa question centrale :

*« Toutes ces évolutions suscitent différentes questions. Dans la mesure où certaines des logiques qui les fondent relèvent du fonctionnement du système éducatif, sans avoir nécessairement de lien immédiat avec la sphère de l'emploi, il apparaît important d'en évaluer l'impact ».*

On traitera séparément des deux aspects contenus dans cette proposition. D'abord la proposition que "certaines des logiques" à l'origine des évolutions vers la filiarisation "n'auraient pas de lien immédiat" avec l'emploi. Ensuite, la question sur l'impact de ces logiques.

#### 2.1. Des logiques sans lien immédiat avec l'emploi ?

Dans ce passage, l'expression « certaines des logiques » qui fondent les évolutions touchant à l'EP et qui « relèvent du fonctionnement du système éducatif » opère de fait une distinction entre des logiques "internes" et une logique "externe" qui serait celle de l'articulation à la « sphère de l'emploi ». Ce passage introduit l'idée qu'une part des transformations de l'offre de diplômes du niveau V dans le cadre de la filiarisation ne répondrait pas à des exigences du monde de la production mais à des contraintes ou des besoins internes au système éducatif. On suggère que les logiques éducatives qui relèvent du "fonctionnement du système éducatif" se développent "sans avoir nécessairement de lien immédiat avec la sphère de l'emploi".

Il y aurait donc des logiques liées à "la sphère de l'emploi" et des logiques éducatives qui en seraient indépendantes (ou "sans lien immédiat").

Notre hypothèse de travail (voir plus haut) amène à identifier trois logiques (ou politiques) essentielles qui œuvrent au sein de l'enseignement professionnel: **logique de hausse** de niveau, **logique de filière**, **logique de spécialité**. On pourrait se demander quelles sont les autres logiques à prendre en considération, qui seraient plus proprement "internes" au système éducatif, qui en quelque sorte n'en serviraient que les intérêts propres, dans l'ignorance de la sphère de l'emploi, alors que l'EP tout entier est supposé orienté vers la satisfaction du monde productif.

Des diverses "logiques" auxquelles on peut songer, on retiendra surtout la "logique d'attractivité", ou logique de remplissage des classes professionnelles, qui est un impératif interne de bonne gestion de l'offre de formation et des moyens alloués (locaux, équipements, et personnels enseignants). Mais cette logique fonctionne autant en interne pour l'Education qu'en externe pour les branches professionnelles.

En effet, un des ressorts de la rénovation des diplômes est fréquemment le constat que des spécialités ne fonctionnent pas, quand les classes sont difficiles à remplir.

« C'était le cas au début des années 2000 pour les classes de BEP MAVELEC. Dans l'électronique, il y avait une filière Bac Pro MAVELEC ("maintenance équipements audio visuels grand public"), et une MC post Bac (rare) pour le matériel audio visuel professionnel. Une grosse partie de la formation portait sur la maintenance des magnétoscopes. Or il n'y en a plus, et les lecteurs de DVD ne se réparent plus, car au prix où ils sont vendus, quand ils ne marchent plus : poubelle ! Donc gros problèmes sur la formation, en grande difficulté : on avait 50% des capacités d'accueil utilisées ! Parce que les jeunes se rendaient bien compte qu'il n'y avait plus de débouchés ! » (IG).

Quand les élèves ne viennent plus dans une spécialité, c'est un signe (parmi d'autres) de dysfonctionnements qui mettent en cause la pertinence de la formation. Mais bien qu'il s'agisse d'un mécanisme "interne", on peut considérer que le souci d'optimisation du remplissage des classes n'est qu'un des aspects de la logique de spécialité<sup>38</sup>. Car ce problème touche, plus ou moins fortement et de façon certes plus ou moins directe, au rapport à l'emploi et à la sphère de la production. Et notamment à la question de l'image des métiers et des professions ou des branches, toujours liée en profondeur à la réalité économique et sociale.

« [En chaudronnerie] les fermetures de classes étaient très nombreuses. Parce que chaudronnier personne n'en veut : le fils de votre voisin peut être chaudronnier mais pas le vôtre. C'est Zola pour eux, c'est la catastrophe. Pourtant, il y a des attentes, des besoins, nous sommes en-dessous du seuil du renouvellement dans notre profession. Cela fait une quinzaine d'années que malheureusement la courbe a été inversée, qu'il y a des fermetures de sections. Le ministère se demandait ce qu'il pouvait faire pour enrayer ce phénomène et a décidé d'aller à la rencontre de la profession pour voir ce qui lui échappe et travailler ensemble pour donner un autre visage, une progression de la profession. Le but était d'appréhender beaucoup plus tôt, au collège ce métier en le présentant autrement. (...) La profession est vieillissante et aujourd'hui nous sommes en-dessous du seuil de renouvellement. La nouvelle approche énergétique qui se conduit dans le monde fait que notre métier est aux premières loges des besoins dans un métier largement méconnu et dont les capacités de promotion des hommes sont sous-estimées. Il y a un champ extraordinaire pour trouver des emplois, pour peu que quelqu'un ait envie de travailler. (...) Il fallait également sur le plan **pédagogique**, présenter les choses différemment. Trop souvent des jeunes arrivent chez nous avec un niveau un peu faible, ce qui ne correspondait plus aux demandes. Il ne servait à rien de parler géométrie descriptive à des jeunes de 15 ans qui savent tout juste faire une perpendiculaire. Il fallait donc rénover et repenser tout ce qui touchait aux supports de formation : la géométrie descriptive, la trigonométrie. Il a fallu vider le CAP et le BEP d'un certain nombre de choses, ce qui nous désole. Le chaudronnier lorsqu'il a 25-30 ou 35 ans a des responsabilités, il y a des perspectives d'évolution tout à fait intéressantes. C'est pour cela que la délégation nationale veut revoir les contenus de la formation ». (représentant patronal de la branche chaudronnerie)

Dans un autre domaine : les difficultés de recrutement dans les métiers du bâtiment ont été levées à partir du moment où ce secteur a profondément remanié ses emplois et ses conditions d'emplois (notamment horaires, salaires, pénibilité), et le secteur est fortement demandeur sur le marché. Plusieurs témoignages recueillis au cours de nos entretiens en rendent compte.

« **La branche s'est impliquée dans la formation**, dans nos établissements, pas que dans les diplômes comme traditionnellement. Le bâtiment traditionnellement, c'était les compagnons, l'apprentissage, etc. A

---

<sup>38</sup> Certes, la question de l'attractivité des spécialités ne s'y réduit pas. Elle implique aussi des dimensions symboliques à prendre en compte, et notamment celle si controversée des "appellations", mais qui ne sont pas si indépendantes de la question de l'emploi, comme le montre ce propos d'un IG : « Tout ce qui tourne autour de la mécanique chute dans l'esprit des gamins. Par exemple, j'ai le BTS "construction métallique", ils rejettent, tout ce qui est métallique se vide, alors que BTS bâtiment, il fait le plein ! Les titres, il faut que ça parle, que ça attire, pour l'instant le bâtiment a le vent en poupe, du fait de l'emploi. Quand je mets le mot bâtiment, je gagne, quand je ne le mets pas, je perds des parts de marché ! ».



cause des besoins en recrutement, **ils se sont impliqués dans la formation, dans la publicité, dans l'attractivité, dans l'image du BTP.** Et ça a marché du tonnerre, nos CFA sont archi pleins, nos lycées sont pleins, nos IUT sont pleins, on a des listes d'attente, la branche s'est impliquée fortement pour améliorer l'image. la branche s'est impliquée fortement pour améliorer l'image. C'est génial, c'est ma plus grande satisfaction des dix dernières années. Ils m'ont aidé, y compris sur les Bac Techno, à développer l'attractivité : les 3700 élèves, c'est grâce aux branches ! Je leur ai dit si vous voulez des BTS, il va falloir les alimenter. Ca a été long, mais un été, en plein août, j'ai arraché ça. Ca marche très bien ». (IG)

« C'était une époque où le bâtiment n'était peut-être pas aussi attractif que maintenant. (...) La pénibilité, certes, existe toujours parce qu'on travaille à l'extérieur, ce qui peut paraître pénible pour certains mais qui pour d'autres peut être un avantage. Les conditions de travail se sont beaucoup améliorées. En plus, il y a énormément d'engins de levage, de mécanisation, qui font que finalement, c'est beaucoup plus facile pour les salariés. (...) Il y a des entreprises du bâtiment partout et c'est vrai que certaines femmes qui travaillaient auparavant dans le commerce, ont été attirées par cela parce que d'abord, ce sont des emplois de proximité, et avec des horaires, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans le commerce. (...) En apprentissage, on a énormément de demandes de jeunes. Des entreprises sont prêtes à signer des contrats, mais il n'y a pas suffisamment de places dans les CFA. Tous les CFA sont pleins ». (représentant FFB)

« On met chaque année 47000 personnes sur le marché, qui s'insèrent dans l'entreprise, alors que les entreprises en ont besoin de 100000. On est loin de satisfaire ! ». (IG)

« Nous sommes en train de faire ce travail de fond avec eux, pour que justement quand ils prennent un jeune, ils sachent pourquoi ils le prennent, dans quelles perspectives, comment l'accueillir. Les choses s'améliorent aussi sur les conditions de travail, les femmes arrivent et cela change l'image des entreprises. C'est récent ». (CAPEB)

« Les salaires sont remontés : dans la branche TP, ils ont fait un réel effort sur les salaires et un CAP démarre à 1500 €. Vous comparez le niveau du CAP et celui d'enseignant... qui démarre vers 1200 €. Le bâtiment fait cette évolution parce qu'il y est contraint ». (IG)

Et du côté des branches, ce souci de l'attractivité a même fait accepter la création de Bac Pro dans les domaines qui n'y étaient pas favorables, sauf cas particulier. Un représentant de la FFB est très explicite sur ce point.

« Je vais d'abord vous faire un petit historique. Le premier Bac Pro créé dans le bâtiment, c'était le Bac Pro études de prix, organisation et gestion de chantiers. (...) **C'était une époque où le bâtiment n'était peut-être pas aussi attractif que maintenant, si on n'a pas de Bac Pro, on ne va jamais réussir à attirer des jeunes d'un bon niveau. Donc, on ne se pose pas la question de savoir si le Bac Pro répond à un besoin ou une demande des entreprises, on crée le Bac Pro pour attirer des jeunes d'un bon niveau.** Nous avons participé aux groupes de travail, à l'élaboration des référentiels, mais à mon sens, ce n'est pas parce qu'on en avait véritablement besoin, fondamentalement. **C'est sans doute aussi pour cela qu'on en a créé dans tous les champs professionnels, c'était justement pour attirer ces fameux jeunes.** D'un autre côté, je ne sais pas si vous avez vu les effectifs de Bac Pro dans le bâtiment, cela ne va pas chercher très loin ». (représentant FFB)

Ces aperçus ne font qu'illustrer et confirmer que tout le fonctionnement de l'EP est imprégné des rapports au monde de l'emploi et du travail, mais il est vrai dans un lien plus ou moins éloigné.

On le vérifie aussi quand on rappelle que la logique de hausse de l'éducation, qui est au cœur de toutes les politiques éducatives depuis 50 ans (voir EDEX, Béduwé, Planas, 2002), n'est menée qu'au nom des besoins de l'économie et de l'élévation supposée des qualifications dans le système productif, que l'on présente comme la donnée majeure (et intangible) depuis les années 60 (automatisation, robotisation, informatisation, etc., seraient les vecteurs de cette élévation des qualifications). Pourtant depuis une dizaine d'années, il a été observé une certaine résistance des emplois non qualifiés, et même leur croissance, sans que cette donnée soit véritablement intégrée dans les raisonnements.

On ne peut donc ignorer que la logique de hausse, fondement des politiques éducatives depuis 40 ans, est bien référée à la sphère de l'emploi. Mais cette référence a pris un tour très général qui s'intéresse peu à l'existence des spécialités et aux particularités des branches d'activité qui génèrent l'emploi et la demande de diplômés. Elle a pris aussi un accent fortement politique exprimé dès l'année 85 sous la forme de la nécessité pour la France de former, comme au Japon ou aux USA, des "ouvriers bacheliers".

Au total, il paraît donc difficile de distinguer entre logiques liées et logiques non liées à la sphère de l'emploi (c'est-à-dire des besoins manifestés par le marché du travail et des besoins futurs). La question se place plutôt sur le plan de la différence entre approche globale des besoins d'emploi et approche par branche.

En effet, si l'ensemble des politiques éducatives sont référées à la sphère de l'emploi, elles le sont de façon plus ou moins étroite du fait que la logique de hausse se place à un niveau macro-social où cette tendance ne s'est guère démentie depuis plusieurs décennies (quitte à ignorer certaines des évolutions qui la nuancent ou la contredisent), tandis que la logique de filière, qui doit effectivement introduire la filiarisation dans chaque domaine ne peut ignorer les spécificités de branches dans lesquelles cette tendance globale ne se vérifie pas nécessairement. Parler de filiarisation sans lien direct avec l'emploi ne peut que désigner cette réalité partielle qui découle de l'existence de branches très différentes.

Si la "logique de hausse" répond à une problématique issue de la sphère de l'emploi considérée à un niveau très global, la "logique de spécialité" implique directement la sphère de l'emploi des branches d'activité dans la construction des diplômes et des filières. Dans sa mise en œuvre de la logique de hausse, la logique de filière, pour renforcer la filiarisation "niveau V- niveau IV", peut favoriser un développement indu du Bac Pro dans certains domaines, parce que non souhaité par les branches, et appuyer la logique de hausse. Peut-on dans ce cas évaluer l'impact de ce "développement indu" ?

## 2.2. Quel impact d'une filiarisation "sans lien direct avec l'emploi" ?

Le texte de l'appel d'offres insinue que cet impact serait négatif, en parlant de diplômés dont la position est "bousculée", et de "déséquilibres dans le système de formation comme dans le système d'emploi" :

**« L'organisation en filières des diplômes professionnels, en se généralisant, a parfois bousculé la position de certains diplômés dans l'offre de formation et sur le marché du travail.**

**S'interroger sur les effets de la « filiarisation » des diplômés professionnels, sur les déséquilibres qu'elle est susceptible de produire dans le système de formation comme dans le système d'emploi, passe par un questionnement sur le rôle du BEP ».**

Avant d'aborder ces questions précises, on esquissera une approche générale de cette question de l'impact de la filiarisation de l'EP.

## 1. le contexte selon les domaines

Comme on l'a déjà esquissé, et pour résumer, l'articulation entre les trois logiques énoncée plus haut serait la suivante.

La **logique de hausse** (tout faire pour élever le niveau des élèves, donc promouvoir la poursuite d'études après les diplômes professionnels des plus bas niveaux vers les niveaux plus élevés, donc du niveau V vers le niveau IV) s'appuie sur la **logique de filière** (articuler les diplômes de niveaux différents entre eux dans les diverses spécialités pour favoriser la poursuite d'études). Mais cette dernière se heurte à la **logique de spécialité**, qui est plus directement l'expression des réalités et des politiques des branches d'activité.

Il faut insister de nouveau ici sur le fait que cette expression "logique de spécialité" ne désigne pas l'existence d'une transmission mécanique sur la construction des diplômes de ce qui se passe dans la sphère emploi des branches, mais plutôt un effet médiatisé par le système de représentation actif dans les CPC (la "division du travail", sociale et technique, dans un domaine telle qu'elle est prise en charge par les divers représentants professionnels et éducatifs).

Ainsi, dans chaque domaine de spécialité, la filière centrale de l'EP "BEP-Bac Pro" est dessinée, configurée de manière singulière, spécifique aux "besoins" exprimés. Ces besoins ne sont d'ailleurs pas exclusivement rapportés aux contenus techniques des emplois, ils correspondent le cas échéant à des difficultés de mobilisation des jeunes dans telle ou telle spécialité, l'instauration d'une filière ouvrant sur le niveau IV (voire au-delà) étant supposée accroître l'attractivité de cette spécialité.

Avec pour résultat final que, si dans tel domaine la filière BEP-Bac Pro est fortement développée avec un BEP très propédeutique et fonctionne sous des formes multiples (filières cylindrées, de type tronc commun, etc.), dans tel autre domaine le BEP n'occupe pas une place importante et reste essentiellement orienté vers l'insertion.

Pour le dire autrement, la logique de hausse n'est pas mise en œuvre de la même façon dans tous les domaines. Si dans presque tous (hormis quelques domaines très spécifiques<sup>39</sup>) on a créé BEP et Bac Pro, ouvrant ainsi la possibilité d'une filière BEP-Bac Pro, cette filière est loin de fonctionner partout avec la même intensité. C'est-à-dire que dans un bon nombre de domaines, les BEP restent d'insertion et ne sont jamais devenus propédeutiques (contre la logique de hausse).

Mais le problème est que la logique de hausse est conçue par l'éducation comme une logique générale et universelle, qui devrait donc s'appliquer à tous les domaines, et qui doit s'appliquer au BEP sous la forme de sa propédeutisation, quelle que soit la spécialité. C'est ce que la "logique de spécialité" peut empêcher : dans certains domaines (hôtellerie-restauration, alimentation, chaudronnerie, automobile, second-œuvre du bâtiment, etc.) le BEP est maintenu comme diplôme d'insertion, il n'est pas accepté qu'il ne devienne que le passeport vers le Bac Pro, parce que dans ces domaines, les structures d'emplois restent fortement dominées par le niveau V, et que le marché du travail reste globalement demandeur de niveau V et non de niveau IV. Ce dernier demeure un niveau réservé à une minorité et à un certain profil d'emploi (profil plutôt "gestionnaire", que ce soit en restauration par exemple, où le Bac Pro est appelé à occuper des postes de gestionnaire dans les chaînes, ou encore dans la carrosserie/réparation et l'alimentation, où le titulaire du Bac Pro serait

---

<sup>39</sup> Il y en a tout de même 12, soit un tiers des domaines.

celui qui est appelé à remplacer ou à seconder le chef d'entreprise). Et de ce fait, le rapport entre nombre de places<sup>40</sup> en BEP et Bac Pro est très différent suivant les domaines.

Si l'on prend en considération tous les domaines<sup>41</sup>, on observe une opposition assez tranchée entre secteurs où **"il n'y a plus d'emplois au niveau V"** (génie civil/construction, électrotechnique, secrétariat/assistanat, etc.), affirmation souvent péremptoire mais qui marque une forme de réalité peu contestable, et les secteurs où **"l'emploi se situe prioritairement au niveau V"** (cuisine, alimentation, carrosserie, coiffure, etc.). On verra plus loin que cette opposition peut être modulée car certains domaines ont des spécificités liées soit à l'absence de la filière BEP-Bac Pro.

Il est commode de distinguer les "grands domaines", ceux dans lesquels est concentré un grand nombre de diplômés (le critère adopté est plus de 10000 diplômés annuels), et les domaines particuliers, qui en général sont des domaines où les flux sont moindres. Les premiers sont moins nombreux que les seconds.

Les "grands domaines", qui possèdent tous la filière BEP-Bac Pro, sont assez aisément classables dans l'une ou l'autre de ces deux catégories (voir tableaux ci-dessous).

### les grands domaines avec filière BEP-Bac Pro

Domaines/filières centrés sur le niveau V			
n°			Diplômés*
2	Domaine travail des métaux	Filière <b>chaudronnerie</b>	35296
3	Domaine automobile, matériel agricole et TP	Filière <b>carrosserie</b>	39986
6	Domaine gros œuvre et TP	Filière <b>gros-œuvre</b>	24957
7	Domaine second œuvre*	Filière <b> finition</b>	40512
12	Domaine alimentation		18564
18	Domaine transports et manutention	Filière <b>transport/conduite</b>	12258
23	Domaine hôtellerie restauration	Centré emplois niveau V	42022
35	Domaine service aux entreprises et aux collectivités	Centré emplois niveau V	11763
Domaines/filières centrés sur le niveau IV ("il n'y a pas d'emplois au niveau V")			
2	Domaine travail des métaux	Filière <b>productique</b>	35296
3	Domaine automobile, matériel agricole et TP	Filière <b>automobile</b> : en évolution vers niveau IV	39986
4	Domaine Electrotechnique électronique automatismes et informatique	Filière <b>électrotechnique</b> Filière <b>électronique</b>	104713
6	Domaine gros œuvre et TP*	Filière <b>études du bâtiment</b> (plutôt niveau III)	24957
7	Domaine second œuvre*	Filière <b>énergétique</b> : en évolution vers niveau IV	40512
17	Domaine bois et dérivés	Déplacement vers un centrage emplois niveau IV	21017
18	Domaine transports et manutention	Filière <b>logistique</b>	12258
21	Domaine commercialisation		148807
22	Domaine administration et gestion	Centré emplois niveau III	174562

\*Les chiffres indiqués correspondent au total des diplômés de l'ensemble des diplômés d'un domaine

<sup>40</sup> En pratique, nous n'avons pas de données sur les places, mais seulement sur les flux de candidats aux examens - voir chapitre 2.

<sup>41</sup> En 2007, on dénombrait 35 domaines de spécialités, un certain nombre d'entre eux comprenant plusieurs filières distinctes.

Mais il reste les domaines plus particuliers, relativement nombreux (on en compte 23 sur 35), où apparaissent des situations plus spécifiques, dans le sens que la plupart ne possèdent pas la filière BEP-Bac Pro, mais un seul de ces deux diplômes, ou aucun.

### Les domaines particuliers, avec ou sans filière BEP-Bac Pro

	<i>Domaines avec filière BEP/Bac Pro</i>		Diplômés*
8	Domaine matériaux	Filière <b>plasturgie</b> : centrée emplois niveau V	2447
9	Domaine chimie et traitement des eaux	Centré emplois niveau IV	4978
20	Domaine techniques graphiques	Centré emplois niveau IV	4206
13	Domaine textile et industries annexes	Sans objet	142
14	Domaine matériaux souples (habillement-travail du cuir)	Centré emplois niveau IV	7600
	<i>Domaines avec BEP, sans Bac Pro</i>		
34	Domaine service aux personnes	Centré emplois niveau V	44995
11	Domaine mesures physiques, contrôle et régulation	Centré emplois niveau IV et plus	2115
33	Domaine appareillage	Centré emplois niveau IV	5965
	<i>Domaines avec Bac Pro sans BEP</i>		
5	Domaine aviation	Pas de filière (absence de BEP)	1304
10	Domaine biologie et biotechnologie	Centré emplois niveau IV	7908
15	Domaine vêtements sur mesure et de création	Centré emplois niveau IV	1769
16	Domaine blanchisserie teinturerie	Centré emplois niveau IV	818
19	Domaine audio-visuel	Centré emplois niveau IV	3122
30	Domaine esthétique	Centré emplois niveau IV	16216
1	Domaine industries extractives et matériaux de construction	Sans objet (non étudié)	786
	<i>Domaines sans BEP ni Bac Pro</i>		
28	Domaine prévention sécurité	Centré emplois niveau V	2788
29	Domaine coiffure	Centré emplois niveau V	25454
31	Domaine soins personnels divers	Centré emplois niveau V	13
24	Domaine tourisme	Centré emplois niveau IV	5045
25	Domaine banque bourse	Centré emplois niveau IV	6004
26	Domaine assurances	Centré emplois niveau IV	1825
27	Domaine immobilier et divers	Centré emplois niveau IV	2987
32	Domaine médico-technique	Centré emplois niveau IV	32696

\*Les chiffres indiqués correspondent au total des diplômés de l'ensemble des diplômes d'un domaine

Avant de traiter plus loin de l'impact de cette résistance à la création du Bac Pro dans certains domaines et donc à la filiarisation, on donne ci-dessous les éléments de repère de cette partition entre deux types de domaines opposés.

### La résistance à la filiarisation dans les domaines où domine le niveau V

De nombreux témoignages confirment que dans bien des domaines, la création du Bac Pro après 1985 n'allait pas de soi pour les professionnels. Beaucoup ne l'ont accepté que sous la pression de l'administration de l'Education nationale<sup>42</sup> pour satisfaire sa politique de filiarisation au service de la

<sup>42</sup> En particulier, créer des Bac Pro s'accompagnait de la suppression des BT, ce que certains domaines, comme le BTP, admettait difficilement. « Les BT étant supprimés depuis 1986, on m'a toujours interdit de faire des commissions de rénovation des BT. (...) C'était génial ces BT : celui qui voulait poursuivre en BTS le faisait avec grande réussite, et les autres allaient travailler. Qu'est-ce que j'y peux ? On les a supprimés. Qui les a

politique de hausse des niveaux. Et c'est précisément dans ces domaines où l'emploi (et les employeurs et leurs représentants aux CPC) reste focalisé sur le niveau V que la filiarisation a rencontré le plus de résistances.

On peut en fournir plusieurs exemples, qui montrent la complexité et la diversité des situations. Les oppositions ont été parfois frontales, mais souvent les conflits de conception étaient internes aux professionnels, soit de branches différentes du même domaine, soit entre catégories différentes d'employeurs d'une même branche.

### *La chaudronnerie*

« Regardez en chaudronnerie, discutez avec les professionnels, vous avez des élèves qui ne continuent pas après le BEP parce que la profession manque tellement de soudeurs qu'ils prennent un élève qui a fini en BEP, qui aurait le potentiel d'aller en Bac Pro. Ce qui est fou dans les métiers de la chaudronnerie, vous avez des élèves qui dès qu'ils ont fait leur première année de Bac Pro, ils sont dans une entreprise et ils sont identifiés comme pas mauvais soudeur, là c'est scandaleux, ils les appâtent avec 1500 euros nets au début, et comme le gars a souvent une famille pas très aisée... ». (IG, métallurgie)

### *Le BTP*

« Je vais vous faire un petit historique. Le premier Bac Pro créé dans le bâtiment, c'était le Bac Pro études de prix, organisation et gestion de chantiers. **C'est un Bac Pro ETAM.** Il a vraiment été créé à la demande des professionnels qui avaient besoin de commis métreurs. **Tous les autres Bac Pro du bâtiment sont des Bac Pro ouvriers.** A mon sens, **ils ont été créés pour de mauvaises raisons,** d'abord, c'était une proposition de l'Education nationale et les professionnels se sont dits, c'était une époque où le bâtiment n'était peut-être pas aussi attractif que maintenant, si on n'a pas de Bac Pro, on ne va jamais réussir à attirer des jeunes d'un bon niveau. Donc, **on ne se pose pas la question de savoir si le Bac Pro répond à un besoin ou une demande des entreprises,** on crée le Bac Pro pour attirer des jeunes d'un bon niveau. (...) Nous avons participé aux groupes de travail, à l'élaboration des référentiels, mais à mon sens, ce n'est pas parce qu'on en avait véritablement besoin, fondamentalement. **C'est sans doute aussi pour cela qu'on en a créé dans tous les champs professionnels, c'était justement pour attirer ces fameux jeunes.** D'un autre côté, je ne sais pas si vous avez vu les effectifs de Bac Pro dans le bâtiment, cela ne va pas chercher très loin. (représentant FFB)

« La spécificité de certains domaines est que malgré cette vision propédeutique sur laquelle le BTP s'est refusé à entrer, ça maintient une insertion professionnelle forte au niveau du BEP, qui donne à l'entreprise des compagnons qui ont une évolution possible plus importante que les CAP actuels. Le BTP a toujours eu une tradition d'évolution interne, entreprise ou branche, ce qui attire les BEP vers le marché plus que vers la poursuite d'études ». (IG)

« Tout le monde voudrait effectivement qu'en sortant de l'école, les jeunes sachent tout faire, que ce soit en deux ou quatre ans, peu importe d'ailleurs, mais le champ, même quand il est très vaste, on s'imagine que c'est toujours possible de tout mettre dans la formation. On est sur la même longueur d'onde avec l'Éducation nationale sur l'idée que, bien entendu, aujourd'hui dans le paysage de la formation et en général, dans la société dans laquelle on vit, et notamment en ayant cette perspective de la formation tout au long de la vie, **on ne pourra pas faire l'économie d'avoir un bagage assez solide.** (...) Pour autant, cela ne veut pas dire – je crois que c'est ce qui est important et c'est peut-être là où parfois on a un peu de mal à se comprendre – que cela passe nécessairement uniquement par les savoirs de base. Le bagage

---

supprimés ? Je n'en sais rien. Aucun ministre n'est revenu là-dessus. On ne pouvait pas rénover un diplôme qui n'existe pas ! ». (IG)

professionnel, dans un diplôme professionnel, a besoin d'avoir des fondamentaux assez forts d'entrée de jeu. Dans le **CAP, c'est cette acquisition qui est donnée et qui est importante** ». (CAPEB)

#### *L'hôtellerie-restauration*

« L'emploi aujourd'hui, en ce qui nous concerne, 85 % des entreprises ont moins de cinq-six salariés, donc on est un secteur d'activités avec des petites entreprises. **Notre niveau de recherche de salariés est de niveau V, donc essentiellement du CAP et ceux qui ont fait des mentions complémentaires.** Nous, bien sûr on a besoin des BEP, mais **ils n'ont pas des connaissances suffisantes comme les CAP.** (...) (représentant UMIH)

« **On sait qu'il n'y a plus d'emplois dans le tertiaire au niveau V, un peu dans le commercial, par contre en hôtellerie, c'est deux tiers des emplois qui sont en bas.** On peut dire qu'ils sont déqualifiés, il n'empêche qu'un cuisinier de base, s'il commence avec un CAP, un s'insère, deux il a la promotion possible, trois il peut faire de la validation d'acquis. S'il est malin, il peut aller à l'étranger, il n'a pas de problèmes avec la technique du niveau V. (...) J'ai fait une synthèse sur la problématique de la filière actuelle, sachant qu'on ne peut pas étudier cette filière sans l'appréhender dans son ensemble. Dès lors qu'on dit que 2/3 des emplois sont au niveau V, etc., un tableau de 2002 de la DARES donne états et évolutions, dans beaucoup de métiers il y a une évolution de la qualification, mais nous restons à 2/3 au niveau V, et on a même des niveaux VI. (...) Le BEP en deux ans présente un avantage : c'est le niveau de polyvalence en cuisine et restaurant qui permet une insertion. Le BEP est reconnu par la profession. Dans la brasserie, pour faire de la cuisine d'assemblage, ils peuvent sans problème être embauchés. 25 à 30% de BEP s'insèrent, car ça correspond à une réalité : il y a des établissements dans lesquels (ex : ACCOR : IBIS) il faut des connaissances en cuisine mais c'est le service qui prime. Mais la vocation du BEP c'est la poursuite d'études vers un seul Bac Pro (avec deux dominantes) et vers la classe d'adaptation, 25% des effectifs, ce n'est pas négligeable. Avec les professionnels on avait une filière professionnelle avec des diplômes qui permettaient l'insertion même si leur vocation était la poursuite d'études ». (IG)

#### *L'alimentation*

La formation dans ce domaine a longtemps été assurée par la voie de l'apprentissage, au niveau CAP. La création d'un BEP d'abord (1990) et celle d'un Bac Pro ensuite sont relativement récentes. Les professionnels maintiennent que la filière CAP-BP demeure celle qui prépare aux métiers traditionnels<sup>43</sup> et qu'ils n'étaient pas demandeurs d'un Bac Pro. Ils ont néanmoins saisi l'opportunité de satisfaire un besoin d'amélioration de l'attractivité pour leurs formations et leurs emplois.

Ce Bac Pro créé à l'initiative de l'Education nationale, qui recrute à plus de 80 % à partir du BEP du domaine, a eu pour fonction essentielle de « scolariser » davantage le domaine qui se décline en spécialités fines correspondant à des professions très sectorisées. Le BEP Alimentation est plutôt considéré comme équivalent à 5 CAP ou options de CAP, les épreuves pratiques étant celles des CAP ancienne version. Moins de la moitié des BEP poursuivent des études, en Bac Pro pour près des ¾, celui du domaine dans les 2/3 des cas, qui recrute à 90% dans ce BEP "alimentation".

En ce qui concerne les performances du BEP "alimentation" (dans sa version ancienne, avant sa rénovation) les enquêtes Céreq « Génération 98 » faisaient état d'indicateurs d'insertion plutôt bons, notamment un taux de chômage faible et un salaire médian nettement au-dessus de la moyenne.

---

<sup>43</sup> A cet égard l'affirmation selon laquelle « le baccalauréat professionnel est maintenant le diplôme de référence de la voie professionnelle, y compris pour des métiers dont l'accès se situait auparavant au niveau du CAP, notamment ceux de l'artisanat (boulangier-pâtissier, ébéniste...) » émise par le Haut Conseil de l'Education (L'enseignement professionnel, Bilan des résultats de l'Ecole, 2009, page 24), devrait être plus nuancée.

37% des sortants de ce BEP travaillaient dans les IAA (industries agricoles et alimentaires), les deux autres secteurs d'accueil importants étant les Hôtels restaurants (11%) et la Grande distribution à dominante alimentaire (10%). La comparaison avec les CAP du secteur était plutôt à son avantage, à l'exception du salaire.

### *Le transport*

Pour les formations du transport, C. Agulhon et V. Troger, dans une étude réalisée en 1996, estimaient que le CAP "Conduite routière" (ex CAP "conducteur routier") est le diplôme pivot dans le domaine, « produisant en quelque sorte, à la manière d'un dénominateur commun, une identité collective à partir de laquelle les membres de la CPC peuvent se reconnaître mutuellement comme faisant partie du milieu transport et à la CPC en tant que telle de produire une identité vers l'extérieur ».

Le BEP "Conduite et Services dans le transport routier" aurait pour sa part été créé « à partir de considérations de cohérence avec le système général des diplômes et le souci de répondre à l'objectif d'amener un grand nombre de jeunes au niveau bac »<sup>44</sup>. L'EN avait présenté à l'époque le BEP plutôt comme un diplôme de formation initiale (avec une vocation propédeutique), le CAP étant davantage destiné aux adultes en formation continue. Selon cette même étude le Bac Pro "Exploitation des Transport" aurait été mis en place, en 1987, par l'administration de l'EN en dépit de la position de la CPC qui semblait s'accommoder à l'époque du BP "Transport".

Par la suite l'IFTIM a revendiqué la création d'un Bac Pro "Logistique", d'abord comme option du Bac Pro existant, puis ensuite comme Bac Pro autonome en application « d'une logique scolaire concrétisée par un souci d'homogénéiser des filières qui dépassent le cas échéant les priorités ou exigences des représentants des professions ».

Selon cette même logique le BTS "Transport" a été créé en 1990, se substituant au BT.

Agulhon et Troger proposaient d'interpréter les décisions de l'Education nationale pour les diplômes non revendiqués par les professionnels du secteur des transports comme une offre à destination des autres secteurs, en considérant la difficulté de définir de façon précise les contenus d'emplois et les besoins dans l'ensemble des secteurs économiques présentant des débouchés pour les formations du domaine<sup>45</sup>.

### *La réparation automobile*

On rencontre les mêmes types de contradictions ou d'opposition entre logique éducative et logique professionnelle dans la réparation automobile. La rénovation des BEP du domaine, avec un seul BEP à dominantes (et non plus à options) serait l'application d'une « directive <sup>46</sup> » DGESCO (autrement dit d'une logique essentiellement scolaire) de nature à favoriser l'alimentation des Bac Pro dans le cadre

---

<sup>44</sup> Alors qu'aujourd'hui, c'est la suppression du même BEP, associée au projet de généralisation du Bac Pro en 3 ans, qui est présentée comme le moyen d'accroître la part de la génération accédant au niveau bac !

<sup>45</sup> En 1996 le seul secteur du transport comptait 940 000 actifs, alors que l'ensemble de l'activité du transport mobilisait, selon Agulhon et Troger, environ 2 400 000 actifs.

<sup>46</sup> L'expression est utilisée par les représentants de l'ANFA, en lieu et place de ce que l'on qualifierait de politique des diplômes.



d'une filière "tronc commun". La profession considère n'être en rien à l'initiative de la solution choisie.

### **La filiarisation bienvenue dans les domaines où les emplois de niveau V disparaissent**

A l'opposé, d'autres domaines ont évolué au cours de la dernière décennie, mais parfois depuis bien plus longtemps, d'une situation où les diplômés de niveau V étaient prédominants à une situation où le Bac Pro focalise l'attention et prend le dessus, les recrutements au niveau V étant réputés disparaître. On verra que cette disparition peut être contestée, mais le mouvement est bien engagé.

Quelques exemples peuvent illustrer ces situations.

#### *Le bois*

« On était incapable de définir d'abord des BEP puisque pas d'insertion professionnelle ». (IG)

« Pour moi, la formation et la profession sont liées. Dans le bois, on a des formations en trop grand nombre dans le domaine de la fabrication du meuble, pour aller vite, et on n'a pas assez de formations dans le domaine de la construction bois, charpente, etc., ce qui nous a conduit à la grande réforme que vous avez découvert : on veut à tout prix faire basculer le système de formation. On a en gros 80% des jeunes orientés dans la fabrication du meuble, 20% dans la fabrication des maisons, or on veut à tout prix faire l'inverse. Les branches ne m'ont pas beaucoup aidé, parce qu'elles regardent leur besoins sans regarder en amont la formation, ou pas assez. (...) Au niveau des CPC, on n'a pas été capable de reconstruire la filière du niveau V vers le niveau IV. Donc on a abandonné en cours de route. On s'est dit : on va pouvoir travailler avec les branches au niveau IV, et après on fera du rétrogradage au niveau V. Le BEP n'est pas resté en friches, on l'avait en tête, mais on n'était pas capable de savoir ce qu'on allait faire en BEP, parce qu'à l'époque, il y a 7 ou 8 ans, les BEP étaient très filière, alors que nous avions en tête le Bac Pro, et vous avez vu qu'on a créé les Bac Pro, on les a différenciés ». (IG)

« Pour le bois, comme on a commencé par construire les Bac Pro en définissant les compétences avec les branches professionnelles, et après on a dégradé notre système, en travaillant sur le BEP, (...) ensuite on s'est dit : notre plateforme commune aux 4 Bac Pro c'est le BEP, du coup c'est un BEP très transversal, qui est sorti il y a un an, il est très propédeutique, puisqu'on a dégradé les compétences terminales professionnelles, on a mis une espèce de tronc commun ». (IG)

#### *Les techniques administratives*

Dans ce domaine, ce n'est même plus le niveau V qui a disparu, mais bien le niveau IV également. Les propos des professionnels sont explicites.

« **Bac pro secrétariat, je ne vois pas d'offres d'emploi...** les contacts que j'ai avec les intérim, c'est BTS, bilingue, capacité d'adaptation, enfin tout ce qu'on vient de voir ». (représentante de la profession, A)

« **De ma vie, je n'ai jamais vu quelqu'un recruter à Bac Pro.** Le Bac Pro, j'ai l'impression – je le sais parce que j'ai ma belle-fille qui a passé un Bac Pro secrétariat et qui est aujourd'hui infirmière à l'hôpital Ambroise Paré – cela mène à tout ». (représentante de la profession, C)

« Pour ce qui est d'accès au métier avec un niveau de diplôme inférieur au BTS, je ne sais pas trop vous répondre. On a tout passé au peigne fin, il me semble que l'on n'a pas laissé grand-chose de côté concernant les compétences. On pourrait dire qu'un jeune qui arrive sur le marché du travail sans avoir ces compétences n'est pas employable, mais ce n'est pas aussi simple. Il y a la valeur de la personne, sa capacité d'adaptation, sa curiosité naturelle. (...) »

« Bac Pro, pour moi, c'est sortir cette idée de voie de garage, de choix par défaut, **Bac Pro comme tremplin éventuel vers une poursuite d'études vers un BTS**, donc, un travail sur les compétences linguistiques quand même, en langue française et un peu en langues étrangères, donc donner quand même l'ouverture nécessaire pour tenir ce type d'emplois. J'essaie d'imaginer le même référentiel un ton en-dessous, pour des personnes qui seraient en fait un soutien à des cadres intermédiaires ou dans des organisations plus simples, ou dans des PME. (représentante de la profession, A)

« La tendance est quand même de dire que le BTS est un niveau de référence à l'embauche. Aujourd'hui, 95 % des entreprises ont noté qu'elles recrutaient BTS ou niveau BTS, c'est-à-dire que l'expérience amènera le diplôme. Les exigences des entreprises sont montées d'un cran. Elles se disent que si elles recrutent du BTS, on va recruter au moins quelqu'un qui aura un peu plus de niveau intellectuel, certes, déjà un âge un peu plus mature qu'au niveau d'un Bac Pro et qu'ils prennent moins de risques en prenant le BTS ». (représentante de la profession, C)

« Cette hausse du niveau de recrutement est plutôt induite par la baisse objective ou ressentie par les entreprises du niveau des jeunes débutants qui arrivent avec les diplômes de niveau inférieur et il y a aussi certains types d'entreprises qui vont systématiquement prendre du Bac+2/3, voire quelquefois plus. J'ai quand même eu des assistantes de direction avec des cursus incroyables. Plus la société est structurée, importante, internationale, plus elle a tendance à assurer bac+2, minimum et elles montent même en exigence ». (représentante de la profession, C)

« **Sur le Bac Pro, j'en connais très peu qui recrutent à ce niveau-là, sauf peut-être quelquefois un artisan, une petite PME**, mais je n'ai encore pas vu, dans tous les stagiaires que je peux voir, dans les personnes pour qui je fais du recrutement parce que je travaille avec un cabinet de recrutement. Je n'ai encore pas vu de demandes, d'emblée, d'une personne à Bac Pro. Je me demande si ce n'est pas une affaire culturelle. En France, on fait moins confiance que dans certains pays où je vais former, par exemple des pays scandinaves, anglo-saxons, on fait plus confiance, dans ces pays, à ce qu'est la personne, plutôt qu'à son cursus ». (représentante de la profession, C)

### *Electrotechnique/électronique*

Dans le domaine électrotechnique/électronique, le niveau V est en totale perte de vitesse, que même le Bac Pro ne conduit qu'à des postes d'opérateurs, et que seul le BTS est un diplôme stratégique pour ces branches.

« Sur l'électronique, **cela fait longtemps qu'il y a très peu de besoins d'opérateurs de vraiment premier niveau type niveau V**. Les patrons d'électronique ne savent pas ce qu'est un niveau V. Ils recrutent en électronique essentiellement des ingénieurs et des techniciens supérieurs. Les populations ouvrières sont chez les sous-traitants essentiellement, la sous-traitance électronique, la fabrication des cartes ne sont plus faits chez aucun des équipementiers de l'électronique ». (représentant UIMM)

« C'est-à-dire qu'**en-dessous du niveau III, il n'y a plus d'électronique**, il n'y a que des personnes qui vont suivre un guide, qui mettent le fil rouge sur la bande rouge et le fil bleu sur la bande bleue. (...) Il y a encore quand même des personnes qui sont **niveau V**, dans les usines de fabrication, ce sont des opérateurs, à qui l'on va donner des niveaux de maintenance 1, 2. Il doit être capable de nettoyer un capteur, de repositionner un capteur, des choses basiques. On les prend parce qu'ils ont déjà une formation technique, mais cela devient des opérateurs, donc ils travaillent sur des procédures. Au niveau du **Bac Pro**, c'est surtout l'installation maintenance, c'est tout. Il côtoie l'électronique, mais il la côtoie. Les deux **BEP** : métiers de l'électronique, métiers de l'électrotechnique. Quelles sont leurs chances de rentrer dans le secteur ? En électronique, zéro. Pour le recrutement des opérateurs dans l'ensemble des industries Siemens, on prend très bien sans diplôme. Tout dépend des tâches à réaliser. Un BEP électrotechnique ou

électronique ne sera pas plus privilégié qu'un autre, et de moins en moins. (...) **C'est vrai qu'aujourd'hui, on va plutôt embaucher des Bac Pro pour devenir des opérateurs, mais on va s'en servir aussi comme des personnes qui vont s'occuper de la maintenance de base de la machine. (...) Si on doit recruter aujourd'hui, c'est pour la plupart à partir de BTS et ingénieurs** ». (représentant branche électronique/électrotechnique)

### *L'hôtellerie-restauration*

Dans un secteur où le niveau V, et surtout le CAP, reste le diplôme le plus apprécié, à côté de cette majorité d'employeurs opposés au Bac Pro, existait déjà l'hôtellerie de chaîne qui y était nettement plus favorable.

« De toute façon, que ce soit standardisé ou pas, la partie compétences nécessaires pour exercer un métier existe aussi. Nous l'avons peut-être plus pris en compte depuis 25, 30 ou 40 ans, puisqu'on a développé beaucoup de formation continue dans l'entreprise et qu'on est très fort sur ce point. Sur la formation initiale, je me souviens, il y a quinze ans, **j'ai été un des défenseurs les plus importants du Bac Pro**. Quand on essayait de monter des Bac Pro dans les régions françaises, je me heurtais à des hôteliers restaurateurs indépendants qui ne voulaient surtout pas en entendre parler. Parce que c'était leur argument : nous ce qui nous intéresse, c'est le CAP, point. Ce n'était même pas pour pousser au brevet professionnel, on s'arrêtait au CAP. Je trouve ça bien, mais **le métier a changé**. Avoir un CAP, c'était peut-être bien il y a cinquante ans. Aujourd'hui, **d'autres compétences sont à acquérir pour exercer son métier, de par l'aspect des normes qui sont arrivées, de sécurité alimentaire, tout ce qui est relations clients, qui est très différente, la concurrence, les chambre d'hôtes, qui fait que des compétences complémentaires ou supplémentaires sont à acquérir**. Le CAP ne vous l'apporte pas. La première chose qui nous intéresse dans le recrutement aujourd'hui, c'est beaucoup plus la personnalité, le savoir-être, le potentiel de la personne, quel que soit le diplôme. Si on peut avoir une cerise sur le gâteau, un diplôme hôtelier qui a ces pré-requis initiaux, nous sommes les plus heureux des hommes. Pourquoi le Bac Pro nous a-t-il intéressés ? D'abord pour parler de multi compétences et pouvoir avoir une certaine flexibilité dans l'organisation de nos établissements. Avec ses deux compétences : production culinaire et service en salle qui nous permettaient de jouer un peu sur chaque, mais il permettait aussi à un salarié, à un moment donné, de se réorienter professionnellement s'il le souhaite ». (représentant hôtellerie de chaîne)

### **Questions sur les emplois de niveau V**

Au-delà de ces repères, la définition des emplois du niveau V peut poser des problèmes plus aigus qu'il n'y paraît au premier abord. C'est le cas dans le domaine de la fabrication mécanique (productique). Il faut parfois faire attention au fait que le niveau V est récusé, parce qu'on ne veut plus des diplômés de CAP ou BEP jugés trop faibles, alors que les emplois de ce niveau existent bel et bien.

### *Fabrication mécanique*

« L'industrie vous dit – j'ai eu à me bagarrer avec l'UIMM – : il n'y a pas de niveau d'emploi opérateur, de niveau V. J'ai travaillé 20 ans sur la filière de la mécanique, on a créé un BEP, ce BEP étant adossé à un référentiel d'activités professionnelles. Quand j'ai rénové je suis allé dans les entreprises : j'allais voir le gars qui était en poste de travail sur un tour, je prends un exemple que j'ai vu, parmi plein d'autres. Il ouvrait la porte, il enlevait la pièce, il la nettoyait, il la posait, il allait en remettre une autre, et puis voilà. Je lui ai demandé : vous faisiez quoi avant : j'étais boulanger. Je lui ai posé la question : et si l'outil est usé, qu'est-ce que vous faites ? Il me dit : quoi ? Il ne voyait même pas le problème, il n'entrait pas dans ces considérations, il regardait si la pièce était abîmée ou pas, point. J'ai discuté avec des chefs d'entreprise :

vous ne pensez pas que s'il avait un peu une connaissance de l'architecture de la machine, **vous dites que vous n'avez pas besoin d'opérateurs, mais on a quand même des hommes, des jeunes, qui ne vont jamais au-delà.** Si vous avez quelqu'un qui est capable de comprendre ce qu'il fait. Donc la profession a applaudi, et on a monté le BEP MPMI adossé à un référentiel, qui a une employabilité d'opérateur. (...) Le professionnel le dit ensuite : si le gars sait ce que c'est qu'un outil, le gars a un CAP ou un BEP peu importe, ils s'en moquent de l'appellation, je préfère prendre le gars que vous aurez formé, qui sait ce qu'est un outil, où est l'arrêt tranchant, comment est architecturée la machine. **Le propos est faussé quand on vous dit qu'il n'y a pas de niveau V, c'est qu'on n'a jamais été capable de bien définir le niveau V en emploi,** puisqu'ils l'utilisent, et ils prennent encore des jeunes sans qualification, mais il n'y en a plus des tas. **Je pense que le fait de dire en mécanique il n'y a pas d'employabilité au niveau V, mérite beaucoup plus de prudence :** quoi qu'il en soit ils en ont, pas beaucoup, mais ils vont chercher n'importe qui pour être un opérateur minimal. On pourrait accompagner l'industrie». (IG, métallurgie)

« Sans vouloir généraliser, **dans de nombreuses filières, pour la plupart sans doute, il y a quand même besoin d'un niveau V, quoi qu'on dise.** Quand vous parlez d'électronique au niveau V, on parle de quoi ? L'électronique en soi elle n'existe pas, sauf si vous passez au niveau conception. Un ensambleur qui crée les cartes électroniques, il ne fait pas de l'électronique celui-là. Mais au niveau V, il y a bien des opérateurs ». (IG, métallurgie)

« Il me semble que **le niveau V, même si on vous dit qu'il n'y en a pas, il faut savoir de quoi on parle.** Il y a sûrement besoin encore dans toutes les filières de niveau V, il y aura encore des gens qui balayent, qui rangent, chargés d'opérations simples. Au-delà de ça, une chose que nous n'avons pas faite, c'est qu'il faudrait les classifier. **Vous avez des niveaux V qui vont faire appel à des niveaux conceptuels un peu plus importants que d'autres** ». (IG, métallurgie)

#### *L'Habillement*

Dans le domaine de l'habillement, les représentants de la branche professionnelle mettent en avant la réorganisation de la chaîne de valeur dans la production (délocalisation des emplois de fabrication vers des pays à bas coûts de main-d'œuvre, modernisation des processus, etc.) pour justifier la disparition des emplois d'exécution de niveau V et fixer dorénavant le diplôme "plancher" au niveau IV, pour des emplois situés en amont et en aval de la fabrication.

Mais on doit mentionner que les représentants d'une organisation plus traditionnelle, qui survit encore de façon marginale, tendent à contredire ce point de vue "officiel", ce qui entraîne quelques tensions.

#### *L'Alimentation*

Compte tenu de la forte sectorisation des professions dans ce domaine de l'Alimentation, et comme cela s'observe fréquemment dans les domaines où existe une forte hétérogénéité du tissu productif et des situations d'emploi (taille des entreprises et processus productifs associés, notamment), tous les acteurs n'ont pas apprécié les orientations choisies. C'est le cas à propos de la rénovation du Bac Pro "métiers de l'alimentation", une forte orientation "industrielle" ayant été souhaitée par la DGESCO, au motif que l'ancienne version du diplôme, bien que référant à des champs très précis (à l'image du BEP à 5 options), n'était pas très bien perçue par l'ensemble des acteurs.

Ceci tenait au fait que ce diplôme ne prenait pas suffisamment en compte la réalité des emplois hors du champ de l'artisanat, ceux de la grande distribution alimentaire notamment. Des approches historiques du fonctionnement des CPC ont révélé depuis longtemps déjà (Fourcade, Ourliac, Ourtau,

1992) l'existence de phénomènes de ce type, certaines professions minoritaires ayant du mal à faire prendre en compte leurs besoins spécifiques et préférant le cas échéant pratiquer la politique de la chaise vide. Tel est précisément le cas des représentants de la grande distribution alimentaire, qui préfèrent concentrer leurs efforts sur d'autres CPC où ils ont davantage de poids, notamment la 15<sup>ème</sup> CPC ("techniques de commercialisation").

La forte sectorisation des professions au sein de la 7<sup>ème</sup> CPC Alimentation frise d'ailleurs parfois le sectarisme. Ainsi les pâtisseries de la 7<sup>ème</sup> se sont-ils opposés à la création d'une MC "cuisinier en dessert d'hôtellerie" au CAP "pâtissier", création demandée par des hôteliers au sein de la 17<sup>ème</sup> CPC. Ces mêmes artisans de la 7<sup>ème</sup> CPC sont demandeurs de compétences en matière commerciale mais ne veulent pas passer le relais à la 15<sup>ème</sup> pour gérer ce besoin.

Quoi qu'il en soit, la réalité du fonctionnement du paritarisme est telle que, même au niveau IV, les interlocuteurs de l'Education nationale restent très majoritairement (pour ne pas dire exclusivement) des artisans. Pour eux le Bac Pro correspond à la satisfaction d'un besoin précis : former une population de repreneurs/gestionnaires d'entreprises essentiellement de petite taille. Le niveau V demeure le "pivot" des formations préparant à la professionnalité attendue dans la tenue des emplois cibles du domaine.

## 2. Quels impacts ?

Il faut en venir à la question plus précise de l'impact des logiques qui "*relèvent du fonctionnement du système éducatif, sans avoir nécessairement de lien immédiat avec la sphère de l'emploi*". Comment repérer cet impact ? S'agit-il vraiment de dysfonctionnements ? Chacun des deux systèmes, de formation et d'emploi, n'y trouverait-il pas quelques avantages qui pourraient justifier des compromis à la base de la coexistence de logiques différenciées ?

Le texte de l'appel d'offres fait une suggestion dans les deux directions, l'offre de formation et le marché du travail :

***L'organisation en filières des diplômes professionnels, en se généralisant, a parfois bousculé la position de certains diplômes dans l'offre de formation et sur le marché du travail.***

Le texte renouvelle cette interrogation sur un double effet négatif un peu plus loin :

***S'interroger sur les effets de la « filiarisation » des diplômes professionnels, sur les déséquilibres qu'elle est susceptible de produire dans le système de formation comme dans le système d'emploi, passe par un questionnement sur le rôle du BEP.***

On est donc amené à tenter d'apporter des réponses dans ces deux directions : le marché du travail, le système de formation.

### 2.3. Quels impacts sur le marché du travail ?

Dans ce qui précède, on a pu distinguer les domaines où l'emploi reste centré sur le niveau V (avec des situations différenciées selon leurs filières quand ils en comportent plusieurs), et ceux où "il n'y a plus d'emplois de niveau V".

On peut admettre que la situation dans laquelle une transformation des diplômes s'opère "sans lien immédiat avec l'emploi" correspond à tous les cas où l'EN a cherché à introduire le Bac Pro après le BEP dans des domaines qui ne le réclamaient pas spontanément, au nom de la politique de filière, qui exigeait que dans chaque domaine cette filière fonctionne.

Quand la logique de filière essaie de passer en force, elle aboutit certes à la création de Bac Pro articulés à des BEP, mais avec des flux limités des seconds vers les premiers. Le, ou les, BEP concerné(s) reste(nt) d'insertion, la majorité des élèves ne continuant pas vers les Bac Pro, les classes ouvertes dans ces derniers demeurant en nombre limité.

« Quel est le rôle des capacités d'accueil dans les taux de poursuite d'études ? S'il y a 100 sortants de BEP et 30 places en Bac Pro, il n'y aura pas 100% de poursuite d'études ! ». (IG)

Dans la réalité du fonctionnement des diplômes d'un domaine, la logique de spécialité, quand elle est favorable au niveau V, l'emporte finalement sur la logique de filière en conservant la grande majorité des diplômés au niveau V, avec souvent un nombre important de CAP, même quand le BEP est fort, et le Bac Pro ne se développe guère, le BEP ne devient pas propédeutique.

La présence de cette dualité de diplômes dans le domaine, niveau V et Bac Pro, est possible, et peut-être même efficace et bénéfique au fonctionnement du marché, en raison de la diversité interne des branches d'activité les plus concernées (l'exemple de la branche hôtellerie-restauration est sans doute un des plus explicites : la diversité des entreprises fournissant un même "service" - héberger, nourrir - permet une grande diversité des modes de gestion des entreprises, impliquant des recours différenciés sur le marché du travail).

Est-ce que le risque majeur de cette situation pourrait consister dans un excès relatif de Bac Pro sur le marché de l'emploi, qui occasionnerait chômage des diplômés ou fuite vers des emplois sans rapport avec la formation (idée suggérée dans le texte de l'appel d'offres sous la forme de "déséquilibres dans le système d'emplois")? Mais prétendre une telle chose reviendrait à donner foi à l'adéquation formation emploi, dont tant de travaux ont montré l'inanité. Les rapports de spécialité sur le marché sont d'une grande complexité, mais il est certain que la fluidité entre spécialités de formation et spécialités d'emploi est considérable (Fourcade, Ourtau, 2010). On s'est expliqué ailleurs sur la notion de pénurie ou d'excédent de spécialités (Fourcade et alii, 2006). Il est en pratique impossible de montrer qu'on forme "trop" de telle spécialité ou "pas assez" de telle autre par rapport aux capacités d'absorption du marché, ou à la "demande" du marché. Ou de montrer que le chômage observé à l'issue d'une formation est dû à un excès de diplômés dans cette formation. C'est la "plasticité" du système des spécialités (tant en formation qu'en emploi) qui permet de nombreux ajustements.

Certes, des formations peuvent être jugées à un moment donné obsolètes dans un domaine (comme ce fut le cas du Bac Pro MAVELEC quand les magnétoscopes ont disparu et que les nouveaux équipements n'étaient plus réparables), et le système des CPC engage alors (plus ou moins rapidement) des rénovations. Ce qui n'implique pas que les jeunes diplômés de cette spécialité ne trouveront pas d'emploi : ils ne sont pas inemployables, mais ils seront plus contraints de se tourner vers d'autres types d'emplois que ceux de leur spécialité immédiate strictement définie. Compte tenu de l'ensemble des connaissances qu'ils acquièrent dans cette spécialité, même "obsolète", il ne

leur est pas impossible d'être embauchés dans des entreprises ou des services de maintenance audio-visuels.

Plus généralement, l'inadaptation des formations aux emplois (ou aujourd'hui le "mismatch"), vieux thème récurrent, n'est pas facilement objectivable, sauf à poser une "norme" de correspondance dont la validité est douteuse, et toujours contestable. C'est d'ailleurs l'observation et l'analyse de ce qui se passe réellement sur le marché du travail qui montre que les appariements réalisés vont au-delà de toute norme préétablie.

Le "coup de force" de la filiarisation de l'EP mené à partir de 1985, manifestement imposée dans certains domaines qui ne réclamaient pas de Bac Pro, n'a pas produit de "perturbations" repérables sur le marché. On peut mettre ce résultat sur le compte de ce qu'on peut qualifier d' "effet d'offre" (EDEX, 2002) : quand l'offre de diplômés est modifiée qualitativement et quantitativement, le marché du travail absorbe ces transformations (toujours très progressives<sup>47</sup>). L'offre de l'EN, dans la plupart des cas, répond moins à la demande qu'elle ne s'impose à elle, et qu'elle ne lui impose en douceur de nouvelles normes. Il s'agit là d'une question particulièrement controversée, parce que l'interaction offre/demande est singulièrement difficile à décrypter.

La déqualification à l'embauche des Bac Pro, et même des diplômés en général, ou en tous cas l'alignement des premières rémunérations sur le Smic, pour tous les diplômés de l'enseignement professionnel débutants sur le marché du travail, est un fait certain (Fourcade, Ourtau, 2011). Mais il serait difficile de démontrer qu'elle affecte bien davantage certaines spécialités que d'autres, et singulièrement plus les spécialités des domaines "forcés à faire du Bac Pro" que les autres. Quelques exemples :

#### *Construction automobile*

Un bon exemple est fourni par la branche de la construction automobile, grâce aux travaux de Gorgeu et Mathieu (2009) sur la place des diplômés dans la carrière des ouvriers de la filière automobile (constructeurs et fournisseurs). Ils montrent le rôle des diplômés dans la sélection à l'embauche (et pour la carrière ensuite) dans ce secteur d'activité. Même sur des emplois réputés non qualifiés, la détention d'un CAP ou d'un BEP est la norme. Ces diplômés certifient un comportement, des capacités d'évolution. Les auteurs font aussi remarquer que les diplômés de niveau IV (le bac notamment) permettent d'occuper les mêmes emplois ... que ceux accessibles aux diplômés de niveau V. Seul le BTS permet vraiment de se démarquer et de progresser.

#### *Production mécanique*

Même dans une période très favorable sur le plan de la conjoncture économique (notamment « les activités de la mécanique sont en croissance soutenue »), celle de la fin des années 90, Combes et Quenson (2001) écrivent : « les jeunes débutent le plus souvent en position d'ouvrier spécialisé ou d'ouvrier qualifié. Leur démarrage oscille entre les niveaux OS, P1 et P2, et beaucoup plus rarement au niveau P3 qui représente pourtant le seuil d'accueil prévu dans la convention collective de la Métallurgie. Cette position professionnelle s'assortit d'un niveau de salaire proche du smic, si bien qu'on n'observe pas de différence sensible entre les rémunérations proposées aux diplômés du BEP

---

<sup>47</sup> La montée en puissance des Bac Pro a pris une dizaine d'années.

et celles du Bac Pro. Les uns comme les autres entament leur carrière au niveau le plus bas de la hiérarchie salariale ».

### *Carrosserie/réparation*

La grille de classification des services de l'automobile, filière carrosserie, définit d'accueil en fonction des certifications possédées : CAP, Bac pro selon la voie d'accès (scolaire ou par alternance, CQP). Les enquêtes auprès d'employeurs du secteur révèlent une toute autre réalité : « Dans l'atelier aujourd'hui, le Bac Pro n'apporte rien, même en termes de rémunération, il démarre comme un apprenti, une personne qui a un CAP ou un BEP... Les salariés sont payés en fonction de ce qu'ils font et non en fonction des diplômes »<sup>48</sup>.

### *Hôtellerie-restauration*

« Quand un jeune s'insère, il ne va pas être cuisinier, il va être commis de cuisine : épluchage et nettoyage. Il y a une diversité d'activités qui fait que quelqu'un qui a mis le pied à l'étrier, motivé, peut passer d'un standard à l'autre sans posséder toutes les techniques. Je reviens au CAP cuisine, il est hors normes, quand je vois tout ce qu'ils ont à faire, je suis en admiration, ils ne maîtrisent pas tout et on n'évalue pas tout, mais toutes les techniques et les produits, c'est fantastique. Un BEP est loin de tout ça, il a moins d'heures donc on prend beaucoup plus de produits de l'agroalimentaire, au lieu de travailler l'épluchage, il a des produits pré-préparés, son problème c'est le déconditionnement, donc on n'a pas les mêmes techniques. Le Bac Techno, c'est encore pire ! Mais vous ne pouvez pas vous former à la filière hôtelière sans avoir mis les mains dans la graisse ! ». (IG)

« En ce qui concerne les Bac Pro, on peut très bien les prendre dans les petites entreprises. L'évolution sera peut-être plus rapide. On voit des personnes qui ont un savoir-être. Ils ont fait beaucoup de lycée, donc ils ont déjà un savoir-être, mais le salaire ne suivra pas, tout dépend de l'entreprise. (...) [Les entreprises d'hôtellerie-restauration] vont peut-être prendre un Bac Pro, mais elles le paieront exactement le même salaire qu'un CAP ». (représentant UMIH)

Cette déqualification et la politique de bas salaires de démarrage n'est pas pour autant générale. On peut le constater dans le secteur des TP par exemple, comme déjà évoqué plus haut :

« Les salaires sont remontés : dans la branche TP, ils ont fait un réel effort sur les salaires et un CAP démarre à 1500 €. Vous comparez le niveau du CAP et celui d'enseignant... qui démarre vers 1200 €. Le bâtiment fait cette évolution parce qu'il y est contraint. A cause de l'aspect salarial auquel on n'a pas réfléchi à l'EN, on va vers des difficultés qui sont vertigineuses ». (IG)

On comprend que dans une telle branche, l'attrait de la sortie au niveau V rende difficile la propédeutisation du BEP :

« Par rapport au CAP et au BEP, il y a effectivement deux choses : il faudrait redonner de l'ambition aux élèves qui sont en formation, c'est faisable, mais le grand attrait du secteur qui recrute au niveau V avec des salaires valables et des évolutions en entreprise intéressantes rend l'exercice très difficile ». (IG)

Les risques de déqualification dans deux domaines, et quelques autres...

---

<sup>48</sup> Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme ; Focus sur l'électronique et la réparation des carrosseries. Tome 2 CPC études – 2010 n° 2. MEN



Pour expliciter le problème des déséquilibres, le texte de l'appel d'offres met l'accent sur deux domaines (**la chaudronnerie et le commerce**) dans lesquels la création "en force" (hors demande des professions) du Bac Pro impliquerait le ravalement du Bac à la fonction de « premier diplôme d'accès à l'emploi, même pour occuper des emplois non qualifiés » :

**« La volonté institutionnelle de développer le baccalauréat professionnel peut également inciter certaines catégories d'employeurs à faire du baccalauréat le premier diplôme d'accès à l'emploi, même pour occuper des emplois peu qualifiés. L'exemple de la chaudronnerie donne une bonne illustration de cette tendance, puisque les représentants des organisations patronales à la commission paritaire consultative focalisent désormais leur attention sur le baccalauréat professionnel, alors qu'une grande partie des emplois qu'ils offrent et vont offrir à la suite des prochains départs à la retraite requièrent des formations de niveau V. Un glissement similaire a déjà eu lieu dans le commerce et la distribution. Or, on constate que le nombre des employés de commerce qualifiés est en régression, alors que celui des employés non qualifiés augmente. Ces derniers sont non seulement de plus en plus souvent diplômés, mais ils sont également détenteurs de diplômes de plus en plus élevés ».**

L'idée que l'EN, par sa volonté de promouvoir le Bac Pro, influencerait certaines catégories d'employeurs à faire du Bac Pro le premier diplôme d'accès à l'emploi (en lieu et place des diplômes du niveau V, CAP et BEP), même pour occuper des emplois peu qualifiés, ne peut être retenue tout à fait telle quelle.

On traitera d'abord des deux domaines évoqués (chaudronnerie et commerce), mais on mentionnera aussi quelques autres cas.

### *La chaudronnerie*

Dans le cas de la chaudronnerie mis en exergue par l'appel d'offres, la focalisation sur le Bac Pro ne ressort pas tout à fait de l'entretien avec le représentant de la branche rencontré, mais on peut nettement déceler, à travers l'évolution de la profession, qu'un relèvement du niveau d'entrée est souhaité, bien qu'il se heurte à des problèmes d'image.

« Les chaudronniers, l'image est celui d'un mec qui tape comme un sourd sur une tôle, ce que font encore certains profs en formation, et c'est resté ancré dans les mémoires, alors le mot chaudronnier a été banni, donc les chaudronniers ne veulent pas qu'on les associe à ces individus ». (IG)

Le cas de la filière "chaudronnerie" dans le domaine du "travail des métaux" est exemplaire d'une situation dans laquelle une profession se désole de ne pas attirer les jeunes, malgré des besoins certains<sup>49</sup> et des conditions salariales intéressantes (voir citation supra d'un représentant de la profession).

« Chaudronnier personne n'en veut : le fils de votre voisin peut être chaudronnier mais pas le vôtre. C'est Zola pour eux, c'est la catastrophe. Pourtant, il y a des attentes, des besoins, nous sommes en-dessous du seuil du renouvellement dans notre profession. Cela fait une quinzaine d'années que malheureusement la courbe a été inversée, qu'il y a des fermetures de sections. Le ministère se demandait ce qu'il pouvait faire pour enrayer ce phénomène et a décidé d'aller à la rencontre de la profession pour voir ce qui lui échappe

---

<sup>49</sup> « La profession est vieillissante et aujourd'hui nous sommes en-dessous du seuil de renouvellement » (représentant patronal).

et travailler ensemble pour donner un autre visage, une progression de la profession. Le but était d'appréhender beaucoup plus tôt, au collège ce métier en le présentant autrement. Cela nous convenait parfaitement. Le premier problème concernait donc un besoin de la profession, d'attente de renouvellement parce que notre profession est vieillissante. Nous avons besoin de nous retrouver pour travailler sur la rénovation de la filière, pour faire revenir vers nous des jeunes car nous avons besoin de chaudronniers et de tuyauteurs, de soudeurs, de tôliers. C'est une chose importante. A travers la rénovation de la filière, les professeurs mais surtout les inspecteurs avec lesquels nous avons travaillé, ont découvert ce qu'était le métier et ce qu'il est devenu. C'est un champ très large, avec des perspectives très intéressantes : ce ne sont pas des millions d'emplois mais pour des jeunes c'est très intéressant en termes d'évolution. C'est très ouvert ». (représentant de la branche chaudronnerie)

Dans ce contexte, le BEP reste un diplôme fort du domaine, et un diplôme d'insertion ("dans les travaux simples" : faut-il comprendre en conséquence "peu qualifiés" ?).

« Les BEP qui ne vont pas jusqu'au Bac Pro sont nombreux dans la chaudronnerie, et ils occupent d'abord des emplois de chaudronniers. On les met dans des équipes, on leur fait effectuer des travaux simples. Ensuite ce sera en fonction de l'ouverture d'esprit, leur capacité à s'adapter, à prendre des initiatives. Les entreprises de chaudronnerie de manière générale ne rejettent pas le profil BEP, elles les apprécient même ». (représentant de la branche chaudronnerie)

Il n'est pas fait d'association claire entre deux niveaux de diplôme (le BEP et le Bac Pro) et deux niveaux de qualification qui seraient différenciés. L'idée est plutôt que les deux diplômés commencent dans les mêmes emplois, les mêmes tâches (éventuellement fort peu "qualifiées"), et que ce sont leurs capacités personnelles qui vont jouer pour tracer la suite<sup>50</sup>.

« Pour positionner le Bac Pro en chaudronnerie, c'est quelqu'un qui va plus rapidement avoir accès à des initiatives [qu'un BEP]. A 25 ans, il n'y a plus de différence entre un BEP et un Bac Pro : il y en a un qui a rattrapé l'autre, ou l'autre qui a pris son élan, ses bases lui ont permis d'aller peut-être plus rapidement vers des initiatives, des responsabilités. Si le BEP s'est accroché, après c'est l'individu qui va faire la différence en termes d'initiatives, de capacités à anticiper, assumer un processus ou une procédure. Nous ne cloisonnons personne. (...) Chez nous, les personnes qui ont une responsabilité importante ont un BEP qu'ils ont passé il y a 35 ou 40 ans. Ces hommes embauchent aujourd'hui des ingénieurs et des techniciens. Ils sont responsables de services. **Il ne faut pas se voiler la face : le Bac Pro d'aujourd'hui, pour nous, ce sont des personnes de production.** Elles vont obtenir rapidement des responsabilités, **il faudra attendre qu'elles aient 25 ou 28 ans pour être des chefs d'équipes, des responsables de chantiers.** (...) Nous préférons quand même rentrer un Bac Pro qu'un BEP, parce que le BEP était tellement une voie de garage. Un Bac Pro malheureusement est souvent plus à l'heure qu'un BEP qui a peut-être eu un passage difficile dans sa vie, il n'a pas encore de repères ». (représentant de la branche chaudronnerie)

La faible différence entre BEP et Bac Pro, du point de vue de l'entreprise qui recrute, est presque caricaturée dans les propos suivants :

*« Pour moi, aujourd'hui, un BEP est davantage un opérateur, un Bac Pro c'est le BEP d'il y a 15 ans, qui va prendre davantage d'initiatives, qui est plus autonome, qui va raisonner et à qui je vais confier des tâches, et le BTS c'est la conception ».*

La Bac Pro n'est perçu que comme une "mise à niveau" de l'ancien BEP. La baisse de niveau des diplômés des CAP et des BEP, diplômés du niveau V, est une antienne des représentants des

---

<sup>50</sup> Il est difficile, voire impossible, de vérifier, faute de données statistiques disponibles sur les embauches par niveaux et spécialités fines, si le discours correspond à une pratique généralisée et une réalité statistique.

employeurs, dans tous les domaines. Elle se présente comme le revers de la hausse des niveaux : il faut maintenant un Bac Pro au lieu d'un BEP pour avoir la même qualité d'élèves. Une hausse finalement en trompe l'œil ? Sans doute, mais l'évolution de la branche a tout de même pour conséquence une préférence pour le niveau IV :

« Nous préférons quand même rentrer un Bac Pro qu'un BEP, parce que le BEP était tellement une voie de garage ». (représentant de la branche chaudronnerie)

Dans le domaine de la chaudronnerie, ce qui émerge, c'est une sorte d'hésitation sur le "bon diplôme", c'est-à-dire en fait sur celui qui amènerait des jeunes vers cette spécialité délaissée, rejetée (le domaine du BTP fait partie de ceux qui ont su trouver une stratégie adaptée à créer l'attractivité des formations de ces filières). La position patronale par rapport à la fois à la refonte de la filière (en cours en 2008, au moment de l'entretien) et à la généralisation du Bac Pro en 3 ans est de ce fait focalisée sur la difficulté à convaincre les jeunes de venir vers ces métiers de la chaudronnerie. La première réaction est d'abord que passer au Bac Pro 3 ans est inadapté (*« Il n'est pas possible de ramener le nombre d'heures en 4 ans sur 3 ans. Il ne faut pas rêver »*). Mais le vrai problème, c'est l'attractivité de la chaudronnerie.

« Le vrai problème derrière tout cela est de savoir si cela représente la bonne formule pour ramener des jeunes dans nos métiers. Pour le reste, les entreprises s'adapteront. Nous trouverons des solutions. **Si nous avons ramené un chaudronnier, qu'il ait trois ou quatre ans de formation, c'est gagné.** Après, ce sera à nous, entrepreneurs de nous adapter et de trouver des réponses. Aujourd'hui nous n'en avons pas ». (représentant patronal de la branche chaudronnerie)

Ces divers éléments ne permettent pas d'affirmer que la chaudronnerie soit exemplaire d'une politique institutionnelle de promotion du Bac Pro qui "incite certaines catégories d'employeurs à faire du baccalauréat le premier diplôme d'accès à l'emploi, même pour occuper des emplois peu qualifiés". La situation semble plus compliquée : les métiers de la chaudronnerie continuent de comporter et d'offrir sur le marché nombre d'emplois non qualifiés qui sont les postes d'accueil des diplômés niveau V et IV, presque indifféremment. La politique des entreprises de la branche (et des branches éventuellement connexes utilisant des chaudronniers) semble être celle d'une faible différenciation des deux diplômes à l'embauche, tout en reconnaissant le meilleur potentiel des Bac Pro.

On peut imaginer que la norme d'embauche en terme de diplômes à l'entrée évolue progressivement dans ces branches vers le niveau IV, mais dans la période actuelle, dans les entreprises, suivant leur taille, leurs productions, etc., la pratique la plus courante reste celle d'une embauche sur des postes classés au premier niveau de qualification, quel que soit le diplôme. La question forte est de savoir quelle est ensuite la vitesse d'évolution vers les emplois plus qualifiés. On manque d'informations statistiques précises sur le fonctionnement réel d'un tel sous-marché<sup>51</sup>. La confrontation du discours patronal présenté ici aux réalités de ce marché serait utile pour faire ressortir les risques réels de déqualification durable des Bac Pro qui entreraient dans cette branche.

Comme on l'a mentionné plus haut, loin d'être propres au secteur de la chaudronnerie, ces mécanismes d'indifférenciation à l'embauche des diplômés de niveaux pourtant différents paraissent devoir être assez généralisés. Ce n'est pas un moindre paradoxe des politiques de hausse des niveaux

---

<sup>51</sup> Les enquêtes génération du Céreq ne permettent pas de descendre à un tel niveau de métier.

d'éducation, portées par le processus de filiarisation à partir de 1985, que de susciter de telles "confusions" des niveaux à l'embauche, confusions qui ne sont pas maintenues durablement au cours des carrières. Il n'est pas certain que le processus de dé-filiarisation par la généralisation du Bac Pro en 3 ans parvienne à modifier cet état de fait. La confusion pourrait alors s'opérer entre CAP et Bac Pro, sans compter le rôle incertain du BEP nouveau "diplôme intermédiaire".

Est-ce la filiarisation qui incite à la déqualification des diplômés (certains préféreraient parler de déclassement)? Elle peut être un facteur secondaire, si elle accélère la substitution sur le marché d'un diplôme de niveau n par un diplôme de niveau n+1 pour les mêmes emplois. Sans doute peut-on craindre que l'apparition sur le marché à partir des années 90 de catégories de diplômés séparés d'un niveau (V et IV) dans des branches où l'accès aux emplois qualifiés est réservé aux diplômés ayant d'abord "fait leurs preuves" sur les tâches élémentaires et donc soient expérimentés, ait favorisé un phénomène d'indifférenciation des niveaux de diplômés à l'embauche. Ce qui n'exclut pas qu'une partie (probablement minoritaire) des entreprises pratique une différenciation dès le départ.

Mais les facteurs essentiels de la déqualification sont plus nombreux et difficiles sinon à cerner, du moins à hiérarchiser : citons la perplexité des employeurs devant la baisse relative de la valeur des diplômes, les politiques de gestion de la main-d'œuvre qui font entrer tous les débutants au même niveau pour trier par la suite, sans forcément respecter les conventions collectives, l'excès d'offre de diplômés jugés équivalents et donc substituables sur le marché, etc.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que « **les organisations patronales à la commission paritaire consultative focalisent désormais leur attention sur le baccalauréat professionnel** » que ce diplôme devient "central" dans les flux, comme on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises. De plus, la gestion par les académies de la carte des formations, les arbitrages locaux influencés notamment par les taux de remplissage des sections, font qu'il ne suffit pas de décréter au niveau central la propédeutisation d'un BEP dans un domaine pour qu'elle fonctionne effectivement.

Rappelons qu'en 2007, il y a eu 3300 diplômés BEP en "réalisation d'ouvrages chaudronnés" et 1480 diplômés en Bac Pro "réalisation d'ouvrages chaudronnés". Rappelons aussi que cette filière est cylindrée (91% des BEP chaudronnerie choisissent ce Bac Pro, et 81% des élèves de ce Bac Pro proviennent de ce BEP) et que le BEP chaudronnerie est un diplôme d'insertion : le taux de poursuite d'études post BEP atteint tout juste 37%.

Donc, jusqu'en 2007, le BEP chaudronnerie reste un diplôme qui alimente d'abord le marché du travail. Même si "les employeurs sont incités par l'Education à faire du Bac Pro le premier diplôme d'accès à l'emploi", les propos du représentant patronal cités plus haut ne confirment pas cette assertion : les entreprises restent ouvertes aux deux diplômes, BEP et Bac Pro, elles ont une préférence pour les Bac Pro, mais elles les traitent au départ de la même manière que les BEP. Les compétences révélées sur le tas font la différence ultérieure. Tel est le discours. Il resterait à apporter la vérification par les données statistiques, malheureusement non disponibles de façon systématique, même si les données des enquêtes Génération du Céreq apportent des informations qui tendent à confirmer ce schéma.

*Le commerce*

Concernant le secteur du commerce/distribution<sup>52</sup>, la problématique est un peu différente.

On peut rappeler que la filière Commerce/vente est une filière à gros flux qui augmente de manière significative ces 5 dernières années. Le renforcement de cette filière s'est opéré en partie par des transferts de la filière "administration-gestion" (qui présentait de graves problèmes d'insertion à ces niveaux).

Le CAP se maintient cependant (voire augmente avec la création du Bac Pro en 3 ans) : cette solidité du CAP est liée à l'effort réalisé pour développer une offre en direction des élèves de SEGPA, ajouté à l'offre des CAP de ce secteur préparés par apprentissage qui se maintient (données Céreq). Le clivage au sein de la 15ème CPC ("techniques de commercialisation") provient essentiellement des divergences entre "petit commerce de détail", partisans des CAP, et les représentants de la grande distribution qui demandent la suppression du CAP et plaident pour le Bac Pro dès 1992.

L'offre est particulièrement dynamique en Bac Pro (et plus spécifiquement le Bac Pro "commerce"). Mais plus généralement, ce domaine de formation est dominé par le niveau IV, Bac Techno et Bac Pro réunis, et avec des BTS aux effectifs importants, alors que les CAP représentant un peu moins de 20%. Si la filière "commerce" accueille un nombre important d'étudiants en BTS, peu sont originaires du Bac Pro, malgré l'existence de trois spécialités de Bac Pro.

L'emploi visé par le Bac Pro (commerce) est celui d'"employé commercial" et ne se distingue pas de fait visés par le CAP et le BEP, qui mènent aussi aux emplois d'employés de commerce, catégorie vaste dont il faudrait pouvoir réduire l'hétérogénéité pour faire ressortir d'éventuelles différences de "cibles".

Dans cet univers professionnel, déployé sur une pluralité de branches (mais où le (petit) commerce et la grande distribution occupent une place prépondérante notamment pour les emplois peu qualifiés, les plus nombreux), il est d'abord difficile de bien approcher la question du niveau de qualification : quels sont les emplois qualifiés et non qualifiés ? Comment les départager ? Comment mesurer la progression de la part des emplois les moins qualifiés ? Divers travaux (on peut citer par exemple INSEE première, n°796, juillet 2001) soulignent la reprise de la croissance des emplois peu qualifiés, au premier rang desquels figurent les emplois du commerce.

On parle de plus en plus d'emplois peu qualifiés (Estrade, 2008, retient comme emplois peu qualifiés dans le commerce : les ELS et magasiniers ; les caissiers de magasin ; les vendeurs non spécialisés ; les vendeurs en alimentation). Et ces emplois là sont réputés connaître depuis 1994 une nette recrudescence, alors qu'on enregistrait leur diminution dans la période précédente (1983-1994). Qualifiés ou non, la plupart des emplois de départ sont payés au smic (horaire), même pour des salariés d'âge avancé, expérimentés et pour des postes "qualifiés"<sup>53</sup>. Ce sont des emplois où les temps partiels sont très nombreux (41% en mars 2001 pour les employés de commerce non qualifiés).

---

<sup>52</sup> Ce domaine n'a pu faire l'objet d'une étude spécifique comme il était prévu initialement.

<sup>53</sup> En 2009, les portraits statistiques des familles professionnelles (DARES) indiquent la part des personnes payées moins de 1250 euros mensuels pour un temps complet : caissiers/ELS : 66% ; vendeurs : 56% ; attachés commerciaux et représentants : 12% ; maîtrise des magasins et intermédiaires : 16% ; cadres commerciaux : 0%.

Les portraits des familles professionnelles établis par la DARES (2009) distinguent les “caissiers, employées de libre-service”, les “vendeurs”, les “attachés commerciaux et représentants”, la “maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce”, enfin les “cadres”. Les titulaires d’un Bac (le Bac Pro n’est pas mentionné spécifiquement) occupent dans toutes ces catégories une place variable, souvent non négligeable (de l’ordre de 25%).

On ne connaît pas les “normes de recrutement” des employeurs, mais il est visible que les pratiques d’embauche sont extrêmement variées, tenant compte non seulement de la diversité des branches, mais de la taille des entreprises (beaucoup de TPE fonctionnent avec un seul salarié, alors que les entreprises de la grande distribution emploient chacune et gèrent des milliers d’emplois). Par ailleurs, les emplois non (ou peu) qualifiés, très nombreux dans le secteur, restent ouverts à toutes catégories de diplômés, en absorbant aussi bien ceux qui sont sortis “sans diplôme” que ceux qui ont un diplôme du supérieur et cherchent des emplois d’attente ou pour financer leurs études<sup>54</sup>.

La similitude avec la chaudronnerie (et sans doute avec un très grand nombre de branches) consiste dans le fait qu’au sein du secteur du commerce, la pratique la plus courante est de commencer au plus bas, et qu’un tri s’opère par la suite en fonction des “politiques” d’entreprise (en comptant que le petit commerce, unités où les salariés sont très peu nombreux, forme une part importante du secteur).

Or « les emplois peu qualifiés du commerce de détail (...) ont pour caractéristique commune de se développer beaucoup plus rapidement que l’emploi total des secteurs concernés. En cause l’industrialisation du travail, sous la poussée de la disparition progressive des petites entreprises et leur remplacement par des entreprises de grande taille » (Estrade, 2008). Les catégories d’emplois les moins qualifiées, les plus nombreuses (en 2009 : ELS/caissiers : 310000 ; vendeurs : 856000) sont en croissance, quand les catégories plus qualifiées (attachés commerciaux : 527000 ; maîtrise et intermédiaires : 571000) connaissent une moindre progression.

Les pratiques d’embauche pour les emplois du commerce se sont relevées progressivement vers le Bac Pro en raison du double effet de la baisse du niveau réel des diplômés de niveau V, et de l’augmentation considérable de l’offre de niveau IV. Il s’agit bien plus d’un relèvement des pratiques qu’une élévation de la norme, conçue comme exigence liée au contenu intrinsèque des postes de travail. Mais la construction des diplômés se fixe sur une norme relevée visant un type d’emploi qui en réalité est très minoritaire dans les entreprises des diverses branches utilisatrices.

« On remarque que les frontières entre les qualifications s'estompent de plus en plus malgré la hausse des exigences à l'embauche. Le CAP souffre de la concurrence du Bac et du BTS, dont les diplômés candidatent aux mêmes emplois. En fait, des diplômés de tous niveaux allant jusqu'au master professionnel postulent aux emplois d'exécution du commerce, ce qui crée d'importants déséquilibres entre les niveaux de formation détenus pas les salariés et les emplois qu'ils occupent. Pourtant malgré ces liens très lâches entre diplômés et emplois et en dépit de faibles perspectives de carrière offertes aux salariés, la filière de formation professionnelle a beaucoup gagné en attractivité ces dix dernières années. Les diplômés du commerce et de la vente font partie des diplômés les plus attractifs de l'enseignement professionnel » (in *L'évolution des métiers et des emplois, métiers tertiaires*, F. Maillard, février 2011).

---

<sup>54</sup> Selon les données de la DARES, en 2009, pour les caissiers/ELS de moins de 30 ans, 20% sont en cours d’études initiales, 29% ont le bac ou équivalent, 24% ont le CAP ou BEP).

Dans ce secteur, le développement très fort du Bac Pro ne correspond pas à un développement similaire d'emplois qualifiés "nécessitant" un niveau IV. C'est dans cet ensemble d'emplois que la divergence est la plus forte entre l'évolution enregistrée à la nette hausse des emplois peu qualifiés, et la croissance très forte des diplômés de niveau IV. Dans le domaine "commerce", le BEP est particulièrement propédeutique (avec 63,4% de poursuites d'études en 2007, c'est le taux le plus élevé des BEP à gros flux). Les CAP spécialisés sont à petits flux, le BP y est peu présent.

Il ressort que le domaine du commerce est peut-être le plus caractéristique d'une marche forcée de l'offre de diplôme vers le niveau IV non directement nécessitée par les besoins des employeurs, dans la mesure où ce sont les emplois les moins qualifiés qui connaissent la plus forte progression. On passe de plus en plus massivement au niveau IV, mais la dynamique de l'emploi concerne principalement ceux correspondant aux tâches les plus simples. Cette distorsion ne peut qu'impliquer la déqualification d'une part des titulaires de Bac Pro débutants.

On peut également mentionner quelques autres domaines présentant des situations diverses.

### *L'alimentation*

Le Bac Pro n'a jamais été bien accepté par la profession dans ce domaine où le niveau V, et le CAP essentiellement (via l'apprentissage), reste la référence pour l'acquisition des compétences pour les "métiers de bouche" (boulangerie, boucherie). La création du Bac Pro 3 ans a été l'occasion, pour les représentants du secteur, de préciser les rôles respectifs des diplômés du domaine. Le CAP demeure le diplôme de référence pour l'accès aux métiers de boulanger ou de boucher (avec le cas échéant une poursuite vers le BP en cours d'activité), le Bac Pro serait réservé aux jeunes désireux d'exercer des activités de gestion et de direction dans un secteur en quête de repreneurs d'entreprises. Dans ce cas particulier le risque de voir les employeurs se saisir de l'effet d'offre engendré par la logique scolaire pour fixer dorénavant le seuil d'accueil des jeunes au niveau Bac, y compris le cas échéant pour des emplois peu qualifiés, serait moindre. Les deux logiques scolaires et professionnelles seraient complémentaires dans la satisfaction de besoins spécifiques.

### *Le Transport*

Il apparaissait, au moment de la réalisation des entretiens, que dans la perspective de restructuration du Bac Pro, l'Education nationale poursuivait une politique systématique de filiarisation dans un sous-domaine (la conduite) où le niveau V restait le diplôme pivot. Les BEP et CAP de la conduite ne sont pas propédeutiques, au moins dans l'esprit des employeurs (et dans les flux de poursuite d'études). La conduite est dissociée du transport/exploitation. Or, lors de l'enquête menée dans le cadre de cette étude, l'Inspection Générale évoquait l'opportunité d'instauration d'un Bac Pro de conducteur routier alors que la profession ne le demande pas et n'est pas vraiment favorable à un tel diplôme.

« Il y a encore, dans le secteur professionnel, une interrogation sur l'opportunité de création d'un Bac Pro de conducteur routier (en plus des Bac Pro "Exploitation des Transport" et "Logistique"). La mise en place d'un tel Bac Pro permettrait-elle de positionner les conducteurs routiers à un niveau satisfaisant en termes de qualification et de rémunération dans l'entreprise ? Il convient d'être prudent et d'éviter de créer de la frustration » (M. Choutet, président de la 11<sup>ème</sup> CPC, CIC du 31 mars 2008).

Que certaines branches songent à redorer leur blason en affichant une élévation du niveau d'accès souhaité, c'est incontestable. Ceci n'est d'ailleurs pas nouveau, les analyses portant sur la négociation et la construction des diplômes dans plusieurs domaines d'activité (pour des spécialités réputées peu attractives) ont révélé les motivations des acteurs patronaux dans la construction de filières de formation complètes, du CAP au BTS<sup>55</sup>.

L'abondance de diplômés Bac Pro sur le marché amène également les employeurs à les recruter sur des emplois peu qualifiés, ceci pour compenser le cas échéant leur constat d'une baisse du niveau réel des élèves sortant diplômés du niveau V.

« Le comportement se dégrade et le français à l'oral et à l'écrit est catastrophique. Avant même les compétences professionnelles, les employeurs privilégient une bonne présentation pour l'accueil des clients » (compte rendu de la CPC Métallurgie du 18 décembre 2008, à propos de la rénovation du bac pro Carrosserie/réparation).

Au final, on ne saurait dire que ces deux domaines (chaudronnerie, commerce) ont connu des perturbations spécifiques ou plus fortes que d'autres domaines où la logique de filière (et donc l'imposition et le développement du Bac Pro) a été introduite sans la demande des branches. On pourrait même observer que les conséquences d'un passage en force du Bac Pro dans un domaine quelconque n'a pas eu d'impact très différent de ce qu'il a été dans les domaines où son introduction a été souhaitée : dans tous les cas, s'est installée sur le marché une tendance générale des employeurs à ne pas faire vis-à-vis des débutants une différence de traitement bien grande entre diplômés du niveau V et du niveau IV, même dans ceux où "il n'y a plus d'emplois de niveau V", ce qui veut souvent dire qu'ils sont relativement peu nombreux voire en diminution, mais qu'ils peuvent constituer néanmoins des emplois d'accueil indifféremment pour des diplômés de CAP, BEP ou Bac Pro.

Il reste vrai que sur un plan global, les salaires des diplômés Bac Pro après trois ans sur le marché sont en moyenne un peu supérieurs à ceux des BEP et CAP au départ (comme le montrent les enquêtes génération du Céreq), mais les écarts s'amenuisent de génération en génération au cours des années, tels que mesurés par les enquêtes régulières depuis génération 1992. Et ceci vaut y compris pour les domaines où prétendument "il n'y a plus d'emplois de niveau V" (on a vu ce qu'un Inspecteur Général en disait).

Il est également vrai que les diplômés Bac Pro connaissent une meilleure pénétration immédiate sur le marché de l'emploi, et que leurs taux de chômage sont un peu inférieurs à ceux des titulaires de diplômes du niveau V. Mais il ne faut pas oublier de préciser que le taux d'emploi ne signifie pas que ces emplois sont dans les domaines visés par la formation reçue, puisqu'on sait que ce n'est pas en général le cas de la majorité d'entre eux.

Mais ceci n'infirme pas le constat que dans l'ensemble, les entreprises n'affectent pas d'emblée à l'entrée des débutants ayant des niveaux différents sur des emplois de niveaux de qualification

---

<sup>55</sup> Cf. la stratégie de la Fédération des Entreprises de Propreté lors de la construction de la filière "Bioservices", (Fourcade, Ourtau, 1994).



nettement différenciés. La filiarisation n'a pas réussi à faire reconnaître le Bac Pro comme un diplôme donnant immédiatement droit à un positionnement supérieur aux diplômés du niveau V.

A regarder les choses de plus loin, l'impact majeur de la filiarisation ne tient sans doute pas aux effets qu'on pourrait qualifier de "locaux" dans les branches où le niveau IV ne s'imposait pas de façon flagrante, alors qu'elle aurait eu un effet bénéfique dans les domaines où les emplois de niveau V étaient déjà en train de régresser, voire de disparaître.

L'impact majeur sur le marché vient de l'apparition d'une pluralité de diplômes professionnels (CAP, BEP, Bac Pro, Mentions complémentaires) se partageant les mêmes segments du marché et dont la différenciation en termes de capacités immédiates des débutants est difficile à opérer, face à des entreprises qui n'ont jamais créé les postes d'accueil avec des niveaux de qualification bien distincts référés à ces divers diplômes professionnels. Réclamés par l'UIMM pour pourvoir des postes de "technicien d'atelier", c'est-à-dire positionnés au niveau supérieur de la catégorie ouvrière dans les classifications de la métallurgie, les Bac Pro n'ont jamais trouvé dans les entreprises des emplois de niveau de qualification "technicien", pas même après plusieurs années d'expérience<sup>56</sup>.

Dans le monde industriel, les Bac Pro sont restés dans le meilleur des cas des opérateurs très qualifiés, reconnus comme tels seulement après plusieurs années de carrière. Dans le monde tertiaire, le Bac Pro se heurte à une approche plus complexe de la qualification (voir Chenu, 1990, l'archipel des employés). Il a été perçu comme une opportunité pour renforcer le niveau "culturel" pour l'accès à des activités professionnelles où les comportements et les savoir-être comptent souvent davantage que les connaissances techniques, et s'est dès lors plus facilement substitué aux diplômes du niveau V.

## Un impact sur le fonctionnement éducatif ?

Le texte de l'appel d'offre signale l'existence d'autres impacts négatifs. Il précise les différents cas possibles où la position de certains diplômés se trouverait "bousculée" :

**« Dans les domaines de spécialités où il n'existe pas de CAP, le BEP continue de jouer un rôle d'insertion. Et lorsqu'il n'y a pas de BEP, le CAP sert de socle à la poursuite d'études. Dans le cas où BEP et CAP coexistent, la distinction entre les deux diplômés, malgré les efforts de clarification menés par la DGESCO, n'est pas toujours nettement établie par les employeurs ».**

Le texte de l'appel d'offres catégorise trois situations (BEP pas de CAP, CAP pas de BEP, CAP et BEP) sur une base "logique" d'un tableau à double entrée qui en comporte 4 (BEP pas de CAP, CAP pas de BEP, CAP et BEP, ni CAP ni BEP) qui correspond bien aux observations empiriques. Mais cette répartition n'est pas déterminante.

En effet, ce n'est pas seulement "quand le CAP n'existe pas" que le BEP prend une fonction d'insertion. On l'a exposé plus haut : le BEP reste d'insertion toutes les fois que le domaine (et telle

---

<sup>56</sup> Au-delà de la dimension "attractivité" dans le choix de l'appellation "technicien" d'atelier, à propos des emplois cibles des Bac Pro, la question de l'identification des postes correspondant à une qualification salariale (classification) de technicien a toujours posé problème dans les entreprises pour les débutants diplômés, eu égard aux modalités traditionnelles d'approvisionnement de ces postes par le marché interne (voie promotionnelle privilégiant l'ancienneté et l'expérience).

filière du domaine, par exemple “chaudronnerie” au sein du domaine “travail des métaux”) n’a pas développé le Bac Pro parce que le niveau V garde toute son importance sur le marché du travail, et où le Bac Pro reste un diplôme accessible mais seulement à une minorité des flux de BEP. On peut ajouter que dans tous les domaines où le BEP est encore d’insertion en 2007 (rappelons qu’il s’agit des BEP pour lesquels le taux de poursuite d’études est inférieur à 40%), on trouve la plupart du temps des CAP, mais qui ont plutôt un caractère très spécialisé, et ont de très petits effectifs.

C’est le cas du domaine “travail des métaux”, ou à côté des deux grands BEP “productique” et “chaudronnerie” à la source de deux filières, il y avait en 2007 encore 11 CAP – depuis le CAP “construction d’ensembles chaudronnés” jusqu’au CAP “ressortier” en passant par micromécanique), mais la plupart avec des flux annuels nationaux inférieurs à 10 diplômés. Seuls deux CAP produisaient des effectifs de diplômés supérieurs à 100 : “construction d’ensembles chaudronnés” et “agents vérificateurs d’appareils extincteurs”.

C’était encore le cas dans les trois domaines de la CPC de l’habillement en 2007, où à côté du BEP “métiers de la mode et des industries connexes”, il existait 16 CAP tournés vers des fabrications très spécialisées, quelques-uns d’ailleurs en augmentation non négligeable du nombre de candidats.

De toute façon, les domaines où “le CAP n’existe pas” sont très rares, puisqu’on en dénombre seulement 7 : “mesures physiques” (dont les diplômes surtout BTn/BTS), “textiles” (où les flux de diplômés sont très petits, inférieurs à 50 diplômés annuels), “tourisme” où il n’y a que des BTS et MC, “banque” “assurances” “immobilier”, tous concentrés sur les BTS, “professions médico-techniques” où le CAP d’employé de pharmacie a été supprimé. Et quand il n’y a aucun CAP dans un domaine, le BEP, s’il existe (ce qui n’est pas le cas dans les 4 domaines “tourisme”, “banque”, “assurances”, “immobilier”, “professions médico-techniques”), ne joue pas forcément le rôle de diplôme d’insertion : dans le cas du BEP “maintenance des équipements de commande” (domaine mesures physiques dans la CPC Chimie), le taux de poursuite d’études est de 48,8%, ce qui le met dans la catégorie des BEP ayant double fonction, et donc pas seulement d’insertion.

Pour les 7 domaines sans BEP en 2007 (mais avec Bac Pro)<sup>57</sup>, chaque domaine est un cas particulier, et on ne peut dire que le CAP est alors le “socle de la poursuite d’études”, car souvent le CAP du domaine est un CAP spécialisé (c’est le cas en biologie, vêtements sur mesure, blanchisserie), à petits flux et ne débouchant pas sur le Bac Pro. Pour “aviation”, il n’y a aucune liaison CAP/Bac Pro, pour “industries extractives” le CAP a un flux de 500 diplômés quand le Bac Pro lui ne diplôme que 40 élèves par an. Enfin, en “esthétique”, le CAP est bien plus intégré dans une filière CAP/BP qu’en lien avec le Bac Pro.

Par ailleurs, dans les cas où BEP et CAP coexistent, il y a la plupart du temps une forte spécialisation du CAP, sauf peut-être dans quelques grands domaines comme le domaine “automobile”, dans les filières “maintenance auto” et “carrosserie”, les domaines “gros-œuvre” et “second-œuvre” du bâtiment et le domaine “bois et dérivés” où il y a coexistence de CAP généraux (comme “maçon”, “installateur sanitaire”, “menuisier”) et spécialisés. On ne voit pas bien comment les employeurs feraient la confusion entre deux diplômes qui ne remplissent pas la même fonction, sauf peut-être dans le domaine de la cuisine et le service de restauration et pour les CAP à caractère “généraliste” indiqués ci-dessus. Il s’agirait de toute manière moins d’une “confusion” que de segments productifs

---

<sup>57</sup> “industries extractives”, “aviation”, “biologie et biotechnologie”, “vêtements sur mesure et de création”, “blanchisserie-teinturerie”, “audio-visuel”, “esthétique”.

marquant des préférences différenciées : les petits établissements de restauration ou ceux pratiquant la cuisine la plus traditionnelle préférant le CAP, les établissements plus grands ou de chaîne étant plus indifférents ou plus favorables au BEP (ainsi qu'au Bac Pro). Dans le cas de l' "Alimentation" un BEP généraliste débouche plutôt sur des emplois de la grande distribution alimentaire, alors que des CAP spécialisés par produits (pâtissier, boulanger, boucher, charcutier-traiteur) et à flux relativement importants sont destinés aux emplois de fabrication correspondant aux métiers de bouche dans le commerce de détail.

Selon les observations qui ont pu être faites, la classification efficiente serait plutôt par rapport au BEP et Bac Pro. Il n'existe que deux cas où le CAP remplace le BEP dans sa fonction "propédeutique" vers le Bac Pro : on peut citer seulement le domaine "esthétique" et le domaine "techniques audiovisuelles".

Il ne faut d'ailleurs pas confondre le fait que la poursuite d'études est possible après un CAP<sup>58</sup>, et la possibilité pour un CAP d'être propédeutique d'un (ou plusieurs) Bac Pro, ce qui supposerait selon nos définitions que plus de 50% au moins des diplômés de CAP se dirigent vers un (ou plusieurs) Bac Pro (c'est le cas du CAP "esthétique cosmétique", avec 55% des approvisionnements du Bac Pro "esthétique").

En fin de compte, la filiarisation entre BEP et Bac Pro a installé la suprématie du BEP par rapport au CAP dans les diplômes du niveau V de l'enseignement professionnel, même si le CAP a contribué à alimenter des Bac Pro de façon partielle dans certains domaines ou certaines spécialités. Mais il aura fallu aussi la mise en place de la nouvelle politique de réhabilitation du CAP (2002) pour que le partage des rôles s'établisse plus clairement.

Il demeure que le CAP est davantage un diplôme destiné au monde de la production artisanale et des petites structures qu'au monde industriel, d'où son maintien dans les domaines du "bâtiment" en y incluant l'"installation électrique", de l'"alimentation", de la "cuisine", des "services de nettoyage" et des "services aux personnes", et sa quasi disparition dans les domaines du "travail des métaux", de l'"électrotechnique", ainsi que des "services commerciaux" et des "techniques administratives et de gestion". Rares sont les domaines où le CAP conserve une position massive et centrale : on ne peut citer que la "coiffure", l'"esthétique", les "soins aux personnes" ("petite enfance"<sup>59</sup>), la "cuisine", l'"alimentation".

Il paraît en tout état de cause difficile de prétendre que « ***l'organisation en filières des diplômes professionnels, en se généralisant, a parfois bousculé la position de certains diplômes dans l'offre de formation*** » : il s'agit moins de bouleversement que d'un ajustement progressif des uns aux autres dans une concurrence aux incidences mal cernées. Et les rapports respectifs du CAP et du BEP dans les divers domaines, et notamment le fait que l'un ou l'autre existe ou est absent d'un domaine, dépendent surtout de ce qu'on a désigné comme la logique de spécialité, c'est-à-dire un mode de

---

<sup>58</sup> On peut l'observer en analysant les provenances des Bac Pro, dans lesquelles les CAP occupent une part, parfois non négligeable : par exemple le CAP "esthétique" qui fournit 55% des élèves de Bac Pro "esthétique cosmétique" – voir la partie I, chapitre 2).

<sup>59</sup> Ce CAP est représentatif des CAP essentiellement présentés par des populations en cours de vie active et reprenant une activité, et non par des élèves ayant suivi la voie scolaire. Ceci permet de préciser que la notion de "filière" s'applique davantage au diplôme en tant que terme d'une voie de formation qu'en tant que certification.

construction des diplômes d'un domaine qui renvoie aux structures d'emplois dans les branches les plus concernées, en particulier du poids des emplois au niveau V.

Un complément doit être apporté à ces considérations du fait de la formulation par le texte de l'appel d'offres d'un autre questionnement sur « *les déséquilibres qu'elle [la filiarisation] est susceptible de produire dans le système de formation* », évoqué plus haut, et qu'il faut réintroduire dans sa totalité :

**« S'interroger sur les effets de la « filiarisation » des diplômes professionnels, sur les déséquilibres qu'elle est susceptible de produire dans le système de formation comme dans le système d'emploi, passe par un questionnement sur le rôle du BEP ».**

Cette proposition est assortie du commentaire suivant :

*« Le Conseil national des programmes a déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet, avant de disparaître. Convaincu que **la relance du CAP et la possibilité de préparer un bac pro en trois ans justifiaient la disparition du BEP**, il a consacré une conférence de consensus à l'avenir du BEP en janvier 2005. La question posée dans l'appel à communications était sans ambiguïté puisqu'elle concernait la nécessité de maintenir ou non l'existence du diplôme. A la suite des auditions, **le Conseil s'est finalement prononcé pour le maintien du BEP**. Dans son avis, il signale que la diversité des diplômes favorise la démocratisation scolaire et répond en même temps à la pluralité des demandes des entreprises. De nombreuses études et travaux statistiques vont dans ce sens : les employeurs sont en effet loin de se montrer hostiles au BEP, qu'ils ont beaucoup privilégié par rapport au CAP lorsque ce dernier était apparenté à un diplôme de remédiation. Néanmoins, **si le BEP devient seulement un diplôme propédeutique**, le contenu du signal qu'il envoie sur le marché du travail ne manquera pas de changer ».*

Dans ce passage de l'appel d'offres, le rôle central du BEP dans la "filiarisation" est pointé. Le contenu de ce passage, lorsqu'on le relit en 2012, soit 3 ans après l'adoption de la réforme de la généralisation du Bac Pro en 3 ans en 2009, a évidemment vieilli. Malgré les recommandations du Conseil national des Programmes, le BEP a été supprimé, ou tout au moins réduit à un rôle ambigu de "certification intermédiaire".

Que les employeurs ne soient pas hostiles au BEP, même si dans certaines branches la préférence pour le CAP reste forte, les propos des représentants interrogés dans notre étude sur plusieurs domaines le confirment tous, y compris quand ils regrettent la baisse de niveau du BEP. Il paraît clair que le BEP a été supprimé, en tant qu'étape essentielle de l'accès au Bac Pro, alors que personne ne s'en plaignait et ne souhaitait sa disparition, situation qu'il faut comparer à celle du début des années 80, où l'UIMM réclamait la mort des CAP.

Les pôles du débat « faut-il supprimer les BEP ? », abordé par le CNP en 2005, sont clairs :

**Argument pour la suppression du BEP :** la relance du CAP et la possibilité de préparer un Bac Pro en trois ans justifient la disparition du BEP. Dans les termes de la présente analyse, cela signifie faire prévaloir la "logique de filière", c'est-à-dire choisir la généralisation du Bac Pro en 3 ans (déjà expérimenté depuis 2001 dans certains domaines), en laissant au CAP la fonction d'insertion directe.

**Argument pour le maintien du BEP** : la diversité des diplômes favorise la démocratisation scolaire et répond en même temps à la pluralité des demandes des entreprises. De nombreuses études et travaux statistiques vont dans ce sens : les employeurs sont en effet loin de se montrer hostiles au BEP, qu'ils ont beaucoup privilégié par rapport au CAP lorsque ce dernier était apparenté à un diplôme de remédiation. Re traduit dans les termes de notre analyse : il faut faire jouer la **“logique de spécialité”**, qui signifie diversité des situations et respect de cette diversité, tant au nom des besoins des entreprises qu'au nom de la démocratie scolaire.

En 2005, le CNP a choisi la seconde solution, reprenant les avis des rapports de l'IG. Mais en 2008, le nouveau ministre prend le contre-pied de cet avis, et choisit la première solution. On développera dans le chapitre 4 les questions liées à la nouvelle politique de Bac Pro en 3 ans, qui a décidé de la disparition du BEP<sup>60</sup> comme étape incontournable dans l'accès au Bac Pro.

On voit que la **“logique de spécialité”** était bien au cœur de la politique de filiarisation, bien qu'elle soit menée au nom de la hausse des niveaux et que précisément elle ait voulu passer outre la **“logique de spécialité”** (d'où la tentation de faire créer en force des Bac Pro non souhaités par les professionnels). La politique de défiliarisation (généralisation du Bac Pro en 3 ans) est toujours conduite au nom de la même logique de hausse des niveaux, et elle cherche à s'affranchir de la contrainte de la logique de spécialité.

Mais est-il possible de s'affranchir de la **“logique de spécialité”**? C'est une question qu'on abordera au chapitre 4 sur la mise en place de la généralisation du Bac Pro 3 ans.

---

<sup>60</sup> Même si le BEP est maintenu comme certification intermédiaire pour ceux qui n'accompliraient pas les trois années de Bac Pro complètes. Il faut préciser que le passage de la certification intermédiaire est obligatoire, mais son obtention ne l'est pas pour continuer vers le Bac Pro (et pour cause, car sinon on reviendrait à l'ancien système de la filiarisation).



## Chapitre 3

---

### La logique de filière et ses effets

Le texte de l'appel d'offre pose une dernière interrogation sur les "divers effets" des orientations de la politique des diplômés (on en était alors, en 2007, au maintien du BEP avec des CAP revalorisés mais tournés vers l'insertion) :

*« En prenant un ou plusieurs exemples de spécialités, il serait possible d'appréhender certains effets des dernières grandes orientations de la politique des diplômés. On pourrait s'interroger sur les définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle auxquelles se réfèrent l'organisation en filières et les rénovations en cours. Les transformations que produisent les aménagements opérés dans le système de formation et dans le rapport des entreprises aux diplômés pourraient être analysées. La réception par les acteurs de la formation et par les employeurs de toutes les innovations intervenues dans l'architecture des diplômés et dans les curricula pourrait ainsi être évaluée, alors qu'elle reste aujourd'hui assez opaque ».*

Trois questions différentes peuvent être distinguées :

- "les définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle auxquelles se réfèrent l'organisation en filières et les rénovations en cours",
- "les transformations que produisent les aménagements opérés dans le système de formation et dans le rapport des entreprises aux diplômés",
- "la réception par les acteurs de la formation et par les employeurs de toutes les innovations intervenues dans l'architecture des diplômés et dans les curricula"

Ces questions n'ont pas forcément été explicitement abordées dans les entretiens conduits auprès d'une cinquantaine d'acteurs des CPC. Et y répondre de façon systématique aurait demandé un travail de collecte de données, voire d'exploitations statistiques. On tentera néanmoins d'apporter quelques réflexions.

#### 3.1. Les définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle auxquelles se réfèrent l'organisation en filières et les rénovations en cours

Il n'est pas du tout aisé de faire apparaître quelles sont les "définitions de la professionnalité<sup>61</sup> et de la socialisation professionnelle" impliquées par l'organisation en filières. Mais pour répondre, on doit

---

<sup>61</sup> Sur le concept de professionnalité, voir notamment Raymond Bourdoncle (1991) « une expertise complexe et composite encadrée par un système de références, valeurs, normes de mise en œuvre (un savoir + une déontologie, une science et une conscience, une éthique à construire) ». Voir aussi *in* Recherche et innovation n° 19 – 1995, « Autour du mot 'professionnalité' », ENS Lyon, avec une citation de Mireille Dadoy (1986) sur l'origine italienne du terme et sa transposition en français : « Il semble donc bien que le terme soit

s'appuyer sur une approche par domaine, parce que c'est elle qui donne un sens concret à la notion de filière.

Ces "définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle" dépendent à notre sens des caractéristiques des systèmes d'emplois dans les diverses branches impliquées dans les divers domaines. On rappellera à cet égard que suivant les domaines, ce peut être une seule ou plusieurs branches qui sont concernées, et que leurs intérêts et leurs visions ne sont pas forcément spontanément convergents.

Dans certains domaines, on trouve même des branches relevant de systèmes de production profondément différents, comme le bâtiment et l'industrie. Un des meilleurs cas est celui des connexions entre chaudronnerie (spécialité industrielle) et structures métalliques (spécialité de la construction).

Dans un même domaine, on peut aussi trouver des activités et donc une filière relevant de la production de biens et une autre des services. C'est le cas du domaine hôtellerie-restauration, où le cuisinier relève de la production matérielle (et se trouve proche des spécialités du domaine de l'alimentation, comme le charcutier, le boucher, etc.) et le commis de restaurant relève des services.

Comme on l'a exposé plus haut (chapitre 2), et c'est le fil conducteur majeur de cette analyse, la "logique de spécialité", qui renvoie aux systèmes d'emplois et à la division du travail propres aux entreprises du domaine, montre qu'on se trouve en présence d'une polarisation entre les domaines professionnels où "il n'y a plus d'emplois au niveau V", selon le propos le mieux partagé par les divers acteurs, et ceux où les emplois de niveau V sont nombreux et forment une sorte de "socle professionnel", autour de la notion de "geste professionnel" (mais peut être pas exclusivement). Cette polarisation situe les domaines particuliers, qu'il ne faut pas négliger, dans des positions intermédiaires.

On avait précédemment montré que dans la seconde catégorie de domaines, la création du Bac Pro avait été "résistible", était considérée par les acteurs professionnels comme n'allant pas de soi. Il s'agit maintenant de lister des arguments qui explicitent la centralité ou non des emplois de niveau V dans les divers domaines.

### **Les domaines où "il n'y a plus d'emplois au niveau V"**

Il faut bien s'entendre sur le fait que cette affirmation, quand elle fait consensus dans un domaine, ne signifie jamais au sens strict qu'il n'y a plus aucun emploi de niveau V dans les branches concernées, mais simplement que tout le monde s'accorde pour reconnaître que les emplois de niveau V occupent une position marginale, non stratégique, dans ces activités industrielles ou de services.

---

essentiellement le substantif de "professionnel", substantif qui précisément n'existe pas en français. Or l'adjectif "professionnel" est relativement banal en italien comme en français ; tout peut être professionnel : la formation des ouvriers comme celle des cadres, l'activité, la qualification, la conscience, le secret (professionnel), une maladie, bien que l'école professionnelle vise uniquement la formation des ouvriers ».



Dans ces domaines, le BEP s'est "propédeutisé" plus ou moins vite après la création des Bac Pro, il n'est donc plus essentiellement<sup>62</sup> qu'un marchepied pour le Bac Pro. Souvent, le CAP n'y occupe plus qu'une position marginale, et ne concerne que des spécialités très étroitement ciblées. La professionnalité de base y est aisément définie au niveau IV, pour des raisons d'ordre "technique" plus ou moins bien repérées (c'est le cas dans la métallurgie, donc les domaines "travail des métaux" et "électrotechnique, électronique"), ou des raisons non pas toujours forcément "techniques" mais plutôt organisationnelles et "sociales" (c'est davantage le cas dans les métiers tertiaires de l'administration ou du commerce), mais les deux apparaissent étroitement liées. Dans ces domaines, l'expérimentation du Bac Pro en 3 ans<sup>63</sup> y était l'expression du fait que la professionnalité était fortement référencée au "niveau Bac".

On trouve ici notamment les secteurs de **l'électrotechnique/électronique**, de la **productique** et des métiers dans le champ de l'UIMM, de la **construction** (pour la seule filière "études techniques"), du **secrétariat** et de la **comptabilité**.

### ***Electrotechnique et électronique***

« Les professionnels disent : **on a besoin de jeunes non au niveau V mais au niveau IV, pas pour des raisons techniques, mais d'attitudes, de comportements, de responsabilité**. On demande des techniciens à la fois capables de poser un diagnostic sur un appareil en panne chez un client, mais aussi capables de représenter l'entreprise auprès du client ». (électrotechnique) (IG).

« En électronique aujourd'hui, **je ne trouve plus d'emploi au niveau V**. Ne serait-ce que l'antenniste, qui n'existe plus parce qu'il n'y a plus d'antenne : c'est soit la liaison sur le câble, soit une parabole, mais ça n'a plus rien à voir. On avait les gens qui posaient du câble téléphonie, mais on pose surtout de la fibre optique, et les compétences pour qualifier en fibre optique, c'est du niveau IV et non V. **J'ai une élévation des qualifications parce que les technologies sont plus complexes à mettre en œuvre** ». (électronique) (IG)

« Ce n'est pas encore vrai en électrotechnique. Il existe encore un CAP proélec, très demandé par l'apprentissage, qui consiste à poser du câble de réseau de puissance, **on n'a pas encore besoin d'un niveau IV pour monter une armoire**, mettre des éléments dans une armoire de puissance. **Mais ça va arriver très vite**, parce que sur ces réseaux on véhicule non seulement le 50 Hertz, la puissance, mais on y véhicule un tas de signaux, et en particulier les courants porteurs. Et on a besoin de compétences plus évoluées, parce que si jamais vous me mettez un transformateur sur la liaison, les courants porteurs ne passent plus. Vous alimentez en énergie le système, mais vous ne pouvez plus communiquer avec lui. Donc, par les courants porteurs, on a intimement lié ce qu'on appelle la chaîne énergétique et la chaîne informationnelle. Et on demande aux personnes qui interviennent sur cette chaîne d'avoir des compétences élargies. **Donc on aura un souci très rapidement sur ce CAP** ». (électrotechnique) (IG).

« Aujourd'hui, au niveau de nos usines, pour les BEP on fait déjà en sorte qu'il soit opérateur, mais il devra avoir en plus une tâche de maintenance. Là aussi, on essaie de niveler, de réduire le personnel, etc. Se dire : il s'occupe de trois machines, il y a un niveau de maintenance à apporter, nettoyer des filtres, voir si les capteurs sont propres, etc. On sait très bien que quelqu'un qui n'a pas de connaissance technique de base aura peur d'y toucher ou mettra plus de temps à s'y adapter. On n'aura pas le sixième sens technique de

---

<sup>62</sup> Il ne faut jamais oublier qu'il n'ya jamais 100% de poursuite d'études vers le Bac Pro après un BEP. Il y a donc toujours des "fuites" vers le marché du travail, mais ces flux peuvent être faibles.

<sup>63</sup> La préparation au baccalauréat professionnel en trois ans a été mise en place à la rentrée 2001 dans le cadre d'une expérimentation dont les modalités ont été définies par la note DESCO A7 du 18 octobre 2001. Au terme de la quatrième année, cette expérimentation concerne près de 14 spécialités STI pour environ 1300 élèves et 300 apprentis actuellement en première année. (rapport D. Prat, septembre 2005).

dire que si la machine commence à déranger, c'est peut-être parce que mon capteur est sale, ou il y a un problème là-dessus. S'il n'a pas eu la connaissance de base, il n'aura pas cette analyse fine. Donc, **c'est vrai qu'aujourd'hui, on va plutôt embaucher des Bac Pro pour devenir des opérateurs, mais on va s'en servir aussi comme des personnes qui vont s'occuper de la maintenance de base de la machine.** On économise donc une personne en finalité. **Avant, on prenait des opérateurs sans diplôme et on leur demandait d'appuyer sur le bouton et de remettre un peu d'approvisionnement. Dès que cela bloquait, on appelait le chef de ligne qui faisait débarquer la personne de la maintenance qui lui débloquent. Il appuyait, cela redémarrait. Maintenant, on essaie de faire en sorte que la personne devienne plus polyvalente sur son poste, donc prenne en charge plusieurs machines d'un coup. Il faut donc un esprit un peu particulier, être capable de pouvoir travailler sur 5-6 machines différentes et en plus avoir la possibilité de maintenir ces machines.** Je pense qu'en fonction des types de machines, globalement, le BEP a son emploi, mais en tant qu'opérateur, et ce n'est peut-être pas ce qu'il souhaite. En partant sur un métier d'électronique ou d'électrotechnique, il n'avait peut-être pas rêvé de cela à la base, et il va se retrouver en tant qu'opérateur. Dans les formations qui sont aujourd'hui dispensées, on travaille essentiellement sous forme de procédures au niveau BEP, cela veut dire que dès le départ, dans la formation, on va le limiter. On le limite parce que, en effet, on a constaté qu'aujourd'hui, ce sont peut-être des jeunes qui ne peuvent pas faire autre chose. Mais sur 12 000 salariés en France, il doit y en avoir très peu d'opérateurs : 1 000 peut-être. **Si on doit recruter aujourd'hui, c'est pour la plupart à partir de BTS et ingénieurs.** Les BTS, on les met sur des projets, en maintenance industrielle, mais **ce sont des personnes qui ont besoin de beaucoup d'autonomie.** On les envoie en mission tout seul avec leurs documents, leur PC, ils vont chez le client. Ils peuvent appeler leurs collègues, mais ils doivent avoir une capacité d'analyse, de déduction de problème. **Un niveau Bac – avec la façon dont il est formé – ne peut pas le faire ».** (représentant branches électrotechnique/électronique)

Dans la **métallurgie**, la centration s'est déplacée du niveau V vers le niveau IV, mais on note les divergences de vision entre l'organisation patronale (l'UIMM) et les entreprises elles-mêmes. Et ce déplacement n'a pas le caractère d'évidence que certains voudraient lui donner.

« Nous avons complètement accompagné cette évolution, assez profonde, de l'offre de certification dans ce domaine [métallurgie]. Quand je dis « nous », ce sont les organisations professionnelles. Nous avons dû à certains moments convaincre, et cela n'a pas été si simple parfois, des grandes entreprises représentatives de sous-secteurs d'aller vers des solutions d'unification qu'elles ne souhaitaient pas forcément. (...) A l'UIMM et à la FIEE, nous sommes unis aujourd'hui, c'est souhaité par notre organisation. Je reviens à votre première question : le niveau V disparaît. Les emplois pourvus il y a quelques décennies par des diplômés de niveau V existent toujours, même s'ils ont un peu évolué. Les diplômés et les référentiels ont évolué, se sont améliorés, comme il y a eu des phénomènes de concentration, ils ont perdu en professionnalité en termes d'objectifs au profit de compétences plus générales, au moins dans les référentiels. La grande différence, avec il y a 20 ou 30 ans, et c'est encore le cas dans beaucoup d'entreprises, se trouve dans leur représentation des diplômés. Nous avons vu ce qui se passait au niveau du système éducatif, des flux et de leur évolution, mais les entreprises restent sur des représentations « d'emplois de niveau V ». Nous avons en permanence des réunions où on nous dit qu'à l'UIMM nous avons tort d'abandonner les diplômés de niveau V. Même certaines entreprises pourraient nous dire qu'elles ont encore d'énormes besoins de niveaux V, mais si avec elles, nous creusons sur ce qu'elles attendent des personnes pour occuper ces postes, nous nous apercevons que malheureusement, le profil des jeunes qui, aujourd'hui, sortent avec un diplôme de niveau V ne correspond pas. Il y a 20 ou 30 ans à combien étions-nous en pourcentage de bacheliers ? Compte tenu de cette évolution, il va de soi que dans la population de niveau V et en particulier dans les domaines électriques, mécaniques qui exigeaient des capacités de raisonnement, nous trouvons les personnes qui nous convenaient pour ces emplois-là. Or les exigences pour ces postes ont augmenté en termes d'autonomie, de polyvalence, de capacité de communiquer, mais, pour autant, cela signifie-t-il qu'ils sont passés du niveau V au niveau IV ? Je n'irais pas jusque-là. En revanche, les capacités des jeunes, qui

sortent seulement avec un diplôme de niveau V aujourd'hui, n'ont rien de comparable avec celles des personnes d'il y a 20-30 ans. C'était pire ou plutôt mieux encore il y a 40 ou 50 ans ». (représentant UIMM).

### **Construction**

Dans la construction, seule la filière "études techniques" est positionnée nettement au niveau IV, et de façon très claire au niveau ETAM.

« Le premier Bac Pro créé dans le bâtiment, c'était le Bac Pro études de prix, organisation et gestion de chantiers. C'est un Bac Pro ETAM. Il a vraiment été créé à la demande des professionnels qui avaient besoin de commis métreurs. **Ce premier, c'était vraiment pour répondre à un besoin.** Tous les autres Bac Pro du bâtiment sont des Bac Pro ouvriers ». (représentant FFB)

« Le BEP TAH (Technique de l'architecture et de l'habitat) n'a pas d'image. Il va peu sur le marché du travail et va principalement en étude de prix après. **Même si cela avait été créé à la demande des professionnels du bâtiment pour répondre à un de leurs besoins, on s'aperçoit que beaucoup de jeunes qui vont en études de prix, leur objectif est quand même d'intégrer après un cabinet d'architectes,** parce que ce n'est pas mal de dire qu'on travaille dans un cabinet d'architectes. Je ne connais pas tellement la filière des architectes, mais je ne suis pas sûre qu'un jeune ait un déroulement de carrière aussi intéressant dans un cabinet d'architectes que dans une entreprise du bâtiment où, malgré tout, on continue quand même à avoir de la promotion sociale ». (représentant FFB)

« Le BEP TAH est plus conceptuel que les autres, il y a **moins de gestes professionnels** qui le prédestinent à une insertion immédiate. De la même manière, une option du bac pro dans ce domaine correspond à un enseignement professionnel mais où la partie conceptuelle prend davantage de place. Les élèves y sont de meilleur niveau, ils ont de meilleures capacités conceptuelles, ils ont une meilleure vision tournée vers l'art et l'architecture. Ils ont donc une plus forte orientation vers la poursuite d'études. Ceux qui poursuivent vers le Bac Pro (45% des poursuivants) vont à 90% vers le Bac Pro technicien du bat études et économie. Ils travaillent dans le secteur sans se salir les mains, ce sont les blouses blanches ». (IG)

« La plus grosse nouveauté [dans le domaine de la construction] : création de toute pièce de tout un secteur d'études du bâtiment. On a créé ou modernisé le géomètre topographe, on a supprimé le BT et on a créé un Bac Pro. On a créé ou modernisé en études et économie de la construction au niveau Bac Pro. On a créé un Bac Pro d'assistant en architecture. **On a développé pour attirer des jeunes le domaine des études au niveau Bac Pro, il n'y a pas d'emploi au niveau BEP, et pas de BEP dans ces secteurs, sauf le TAH qui existait et qui va alimenter, mais il n'y a pas d'emploi** ». (IG)

Dans le **domaine des emplois administratifs**, la professionnalité est positionnée nettement plus haut qu'au Bac Pro, au niveau du BTS, l'emploi d'assistante étant situé à un niveau assez élevé de responsabilité, même si une des représentantes de la profession parle de pouvoir "décliner" cette fonction au niveau IV (sans vraiment y croire).

« A une secrétaire, je parle de **quelqu'un qu'on embaucherait avec un niveau Bac, on lui demanderait de faire du classement et pas du classement idiot.** Maintenant, on ne demande pas non plus aux gens de mettre juste dans des dossiers mais d'organiser un classement. A chaque fois maintenant, pour toute tâche dans le domaine administratif, on demande quand même à ce que les gens anticipent et apportent un plus à ce qui existe déjà, à l'existant, qu'ils rendent plus efficace l'existant ». (représentante de la profession A<sup>64</sup>)

---

<sup>64</sup> Trois personnes représentantes de la profession des assistantes ont été interviewées. Elles sont distinguées par les lettres A, B, C.

« On a passé en revue toutes les activités professionnelles de l'assistant. L'assistant était positionné sur des activités de soutien. **Le cœur de métier de l'assistant c'étaient des activités de soutien, assistance, à l'appui. L'activité principale d'un assistant, c'est l'aide à la prise de décision du *manager***, l'aide à l'action de *manager* d'un cadre ou d'une équipe. Ce terme englobe tout type de *manager* (dirigeant d'entreprise, un patron, un directeur), c'est pour éviter cet effet réducteur que comportait l'appellation du diplôme « secrétaire de direction » où on imaginait immédiatement la secrétaire affectée à un directeur ou à un chef de service. Les évolutions des organisations montrent que, de plus en plus, les assistantes travaillent en mode projet, donc avec des équipes qui ne sont pas forcément des équipes de dirigeants, mais des *managers* de projet. C'est parti du fait aussi que l'assistant est présent dans tout type d'organisation – PME-PMI, multinationales - et surtout dans toutes les strates de l'organisation. **L'assistant assiste donc un *manager* ou une équipe de *managers* qui ne sont pas forcément de très hauts cadres dirigeants** ». (représentante de la profession B)

« **La notion de binôme assistant/patron est vouée à disparaître.** Avec ce diplôme-là, normalement, les compétences et des connaissances acquises permettent de s'adapter à tout type d'organisation. Donc, soutien à la décision, à l'activité du *manager*, aux relations internes et externes, à la communication. Concernant le soutien à la décision, **l'assistant intervient à ce niveau-là en collectant l'information, en rendant l'information facilement utilisable par le *manager***. Soutien de l'activité du *manager* c'est par l'activité de production de documents. Soutien à la décision c'est par la préparation de la décision, du dossier qui permet au *manager* de prendre la décision. Soutien aux relations internes et externes, c'est fédérer les acteurs, informer, coordonner, tous partenaires internes, tous clients internes ou externes présents dans l'organisation. L'assistant a donc été défini comme une personne qui contribuait à créer de la valeur au sein de l'organisation, car il contribue à la productivité des uns et des autres (un dirigeant, une équipe, un service). **L'autre aspect du métier est la capacité à prendre en charge des activités déléguées.** Il a donc été entendu que l'assistant, dans certains cas, et après quelques années d'expérience, était en capacité de prendre en charge des activités déléguées, ce qui, la plupart du temps, amène à une spécialisation : assistance aux délégués des activités du type gestion des dossiers RH, ou gestion de dossiers de communication. C'est dans les activités déléguées que l'assistant trouve des champs de développement, des marges de progression. Nous avons distingué, en termes de profil, l'assistant de direction – l'assistant affecté à un cadre dirigeant ou un dirigeant tout court, dans une PME – et l'assistant affecté à une équipe ou un groupe projet, puisque ce sont quand même des configurations organisationnelles de plus en plus fréquentes. Je ne sais pas si mes collègues vous l'ont présenté en tant que tel ». (représentante de la profession B)

« **Dans cette fonction de soutien, on peut dire qu'elle n'existe pas qu'au niveau III, mais qu'elle peut se dégrader, ou plutôt se décliner, au niveau IV.** Tout part des nouvelles formes d'organisation du travail. Évolution des technologies de l'information de la communication : l'assistant est placé au cœur du réseau des organisations (organisations humaines, mais aussi systèmes d'information). **L'assistant, pour être performant, doit comprendre les enjeux de l'organisation et doit être capable d'appréhender quel est son propre positionnement par rapport à celui de son *manager* ou de son équipe de *managers*.** Quelles sont les enjeux politiques, stratégiques ? Tout cela se place dans un contexte où tout bouge de plus en plus vite, où l'information circule de plus en plus vite, ou le système se complexifie ». (représentante de la profession B)

« La notion de réseau, pour un poste d'assistante, est très importante. D'ailleurs, on l'a mis dans les compétences : être capable de développer son propre réseau, indépendamment du réseau de son *manager*, de manière à être plus performant. Par exemple, une assistante qui doit trouver un logement pour son *manager* dans une ville où il y a des congrès et il n'y a plus de chambre libre, avec notre réseau, nous sommes sûres de trouver une chambre parce qu'on va appeler une collègue ». (représentante de la profession B)

Bien que la norme d'embauche pour les emplois d'**assistante** vue par les professionnels soit située au niveau BTS, l'embauche de BTS ne conduit pas forcément au poste d'assistante, dans le sens plein du terme.

« On voit beaucoup de personnes qui embauchent au BTS mais qui donnent du travail qui n'est pas de niveau BTS, ou qui donnent un travail basique, c'est-à-dire un travail de bureau et non pas d'assistante. Combien de fois je vois dans mes stages, j'entends les personnes qui me disent « avec ce que j'ai fait, ce n'est pas la peine parce que je fais vraiment des trucs... ». C'est le manque de prise de risque qui peut exister, et vous les payez moins cher ». (représentante de la profession C)

### **Les domaines où les emplois de niveau V forment le socle professionnel**

Dans les seconds domaines (les emplois de niveau V forment le socle professionnel), le BEP est resté un diplôme central, mais parfois concurrent du CAP, qui souvent reste aussi apprécié ou même plus apprécié que le BEP. Les diplômes du niveau V y forment la colonne vertébrale. Mais ces BEP sont des BEP d'insertion, car les opportunités d'embauche sur le marché à ce niveau sont réelles. Ce sont des domaines où règne encore en force le "**geste professionnel**", et où les progressions professionnelles à partir de ce niveau de qualification y sont valorisées et organisées (cas typique du secteur du bâtiment). Le Bac Pro est dans ce type de domaine perçu comme un diplôme soit destiné à certaines entreprises des branches concernées (on songe à la restauration et l'hôtellerie), soit comme outil pour tenir certaines fonctions d'encadrement. Le Bac Pro est quantitativement minoritaire dans ces domaines, il est réservé à une minorité, il n'est pas au cœur de la professionnalité du domaine.

On classe dans ce groupe les domaines de la **chaudronnerie**, de la **carrosserie**, de l'**hôtellerie-restauration**, de l'**alimentaire**, du **gros-œuvre du bâtiment**.

#### ***La chaudronnerie***

La chaudronnerie apparaît comme une filière spécifique (on pourrait parler de sous-domaine) du domaine "travail des métaux" qui constitue à lui seul une sous-commission de la troisième CPC "métallurgie". Il existe une vraie question de champ des métiers qui relèvent de la "chaudronnerie" et la professionnalité dans ce domaine en dépend.

La chaudronnerie est associée aux structures métalliques dans les appellations des diplômes. On se trouve au cœur de l'identification et de la construction des "métiers" et donc des spécialités de formation. La branche conçoit le métier de chaudronnier comme un métier "large", qui couvre donc une gamme de situations professionnelles différentes. Les propos qui suivent montrent les connexions entre "métiers", mais tous inscrivent la professionnalité du métier autour du "geste professionnel".

#### ***Chaudronnerie et structures métalliques***

« L'opposition chaudronnerie/structures métalliques est un faux débat. Les professionnels que nous sommes considèrent que la partie "structures métalliques" du bâtiment convient bien pour être intégrée dans une partie du métier de chaudronnier. Un chaudronnier doit savoir couper des fers, des cornières, parce que nous en avons toujours besoin pour supporter nos installations. Pour les cuves, il faut des supports en H, en cornières, en T. Il faut faire des supports pour la tuyauterie, des renforts, des passerelles d'accès, des échelles. Tout cela c'est de la structure métallique. Dans certaines installations, il faut des

niveaux IV ou V pour avoir accès à des organes de sécurité, à des organes d'entretien. Cette partie du métier du bâtiment, structures métalliques, est intégrée dans nos formations car nous faisons couper à nos chaudronniers et assembler des structures en fer. Cependant, la partie du bâtiment clés, serrures, fermetures, ce n'est pas notre métier. Car la fonction d'ouvrir et de fermer au niveau de la fonctionnalité d'un bâtiment qui doit être étanche à l'eau, aux courants d'air, c'est extérieur à notre fonction. En revanche, la partie structure métallique pure peut venir dans notre métier en appoint. Dans l'entreprise, nous faisons travailler des serruriers qui ont pris l'option structures métalliques. Ils pourront être soudeurs, ou dans des ateliers qui font les passerelles, les supports, les échelles, toute la structure métallique employée autour de la chaudronnerie. **Les métiers sont relativement proches. Le métier de chaudronnier a un spectre très large** ». (représentant de la branche)

#### *Chaudronnerie et soudage*

« Le chaudronnier sait forcément souder. Dans son métier de base, il est forcément soudeur mais cela devient une spécialité. Celui qui, par goût veut faire soudeur, ira dans une direction où il ne sera plus chaudronnier mais soudeur parce que soudeur est un métier à part entière qu'un certain nombre de jeunes qui ont une formation de chaudronnier vont prendre. Cela leur permet au moins de trouver un débouché et un emploi. Sur les appareils à pression, le chaudronnier va préparer la soudure. Au début du métier, on apprend aux personnes à souder. De soudeur, on ne devient pas chaudronnier alors qu'un chaudronnier peut devenir soudeur. Un jeune qui a appris le métier de chaudronnier, si demain, il veut être soudeur, il n'y a pas de problème puisqu'il a appris la technologie des matériaux, il a forcément appris ce qu'est un poste de soudure, la technique de soudage avec les conséquences et les contraintes. Il est arrivé que nous embauchions des chaudronniers qui sont soudeurs depuis 10 ans ». (représentant de la branche)

#### *Chaudronnerie et tôlerie*

« Vous avez aussi le tôlier-chaudronnier. La différence c'est que pour le tôlier, la feuille est beaucoup plus mince que pour le chaudronnier. Il y a une ouverture du chaudronnier vers la tôlerie : celui qui travaille sur des portes d'armoires en tôles de 12/10<sup>e</sup> ne travaille pas sur un appareil à pression de 120 tonnes pour le pétrole ou la chimie. La tôle sort toujours du laminoir et elle est passée avant par les hauts fourneaux au niveau des matériaux. Au départ, la technologie est la même. Dans ma vie professionnelle, j'ai aussi travaillé en tôlerie sur des meubles de cuisine, des hottes d'aspiration. C'est de la tôle très fine, mais avec la formation des chaudronniers, on peut faire ce travail. Ensuite, c'est le fait d'être dans une entreprise qui va faire de la tôle, qui va travailler plus pour les laiteries ou les pharmacies, cela peut être de l'inox. Cela peut être aussi des tôles plus épaisses pour les wagons ou l'aviation. On ne peut pas le lundi travailler la tôle 12/10<sup>e</sup> et le vendredi travailler la tôle de 30 mm. Mais la technologie de départ est la même. **C'est pour cela que le métier est très large** ». (représentant de la branche)

#### *Chaudronnerie et tuyautage*

« Pour terminer sur une autre piste possible de la formation du chaudronnier : le tuyauteur. Ce n'est plus de la plomberie mais de la grosse tuyauterie. Dans le pétrole et la chimie, ce sont les raffineries, et dans l'alimentaire, cela concerne la laiterie. Dans les pharmacies, nous travaillons beaucoup pour la cosmétique. La tuyauterie, c'est la pharmacie, la chimie fine. C'est aussi beaucoup l'agroalimentaire : laiterie, fromagerie, dans les traitements des viandes, il y a des installations gigantesques où il faut faire passer tous les produits, il faut laver, traiter, stériliser et cela passe par des tuyaux plus ou moins grands avec des obligations, des exigences techniques de propreté interne plus ou moins poussées comme en pharmacie, où l'intérieur est beaucoup plus propre que l'extérieur. Toutes les tuyauteries sont endoscopées et enregistrées sur des cassettes et le client regarde l'état de sa tuyauterie. Une caméra est passée dans les tuyauteries, nous visitons toutes les tuyauteries. Un produit est passé et ensuite, le client veut qu'après chaque stade de fabrication, il a passé par exemple 12-15 ou 20 tonnes, nous nettoyons, on va passer du

sang, et après, on va passer un sérum qui ne doit absolument pas être pollué au millième du millième du produit précédent. Le métier de tuyauteur dans ce cas-là a d'extrêmes exigences de normes pour que le client ait la garantie qu'à la fin, il va livrer un produit d'une très haute qualité. **Un chaudronnier est un tuyauteur mais l'inverse n'est pas vrai.** Il n'y a pas réversibilité parce que le chaudronnier part d'une feuille plate qu'il met en forme. Il a une vision en 3 dimensions alors que le tuyauteur ne fait que couper, assembler, monter. **C'est presque un mécanicien.** Le tuyauteur travaille avec des tuyaux déjà préformés, simplement calibrés et dans un matériau spécifié, aluminium, alliages, etc., comme des matériaux composites que nous collons. C'est aussi le tuyauteur qui fait cela, avec des exigences d'assemblage liées aux conditions de son travail. Le tuyauteur est plus spécialisé malgré tout ». (représentant de la branche)

#### *Chaudronnerie et maintenance*

« Une perspective qui avait échappé aux personnes du ministère, c'est la notion de la maintenance. Dans toutes nos entreprises, nous avons beaucoup de personnes qui partent sur des chantiers où certaines installations ont 25 ou 30 ans. La maintenance, cela ne signifie pas changer un joint mais refaire une partie toute neuve dans une installation ancienne. Vous arrivez dans un environnement qui requiert des compétences, une rigueur. Il y a aussi du démontage, et des notions de sécurité. Vous avez autour de vous des produits que vous ne connaissez pas et donc des processus et des procédures à respecter. Il y a des réglementations et des normes à respecter. Dans ce contexte, vous avez des personnes qui se révèlent capables de gérer des chantiers. Certains responsables de chantiers ou chefs d'équipes qui ont un BEP sont plus forts que les BTS du bureau d'études. Ils ont acquis une expérience à leur arrivée sur un site pour prendre en main une installation dans un environnement donné qui est complètement différente de l'atelier ». (représentant de la branche)

#### *Le chaudronnier, métier de base complet*

« Le chaudronnier reste le métier de base le plus complet, c'est la vision de la profession. Avec une telle base, on peut être chaudronnier à 19 ans, soudeur à 22 ou tuyauteur, tôlier, chaudronnier épais, pas épais. C'est très ouvert. Chaudronnier est la base qui constitue une sorte de gare de triage. Ensuite cela dépendra des rencontres, des individus, de la sensibilité de chacun ». (représentant de la branche)

Les entreprises, qui accordent donc une centralité au métier de chaudronnier, situent la professionnalité nettement au niveau V, au niveau du BEP, mais en considérant que le Bac Pro, c'est un peu l'"ancien BEP", car le problème de la "baisse du niveau" des diplômés du niveau V est évoqué dans tous les domaines ou les filières qui restent focalisés sur le niveau V :

« Lorsque vous travaillez dans une équipe de six hommes, vous avez un Bac Pro, c'est-à-dire quelqu'un qui va plus rapidement avoir accès à des initiatives. **Mais à 25 ans, il n'y a plus de différence entre un BEP et un Bac Pro : il y en a un qui a rattrapé l'autre ou l'autre a pris son élan, ses bases lui ont permis d'aller peut-être plus rapidement vers des initiatives, des responsabilités.** Si le BEP s'est accroché, après c'est l'individu qui va faire la différence en termes d'initiatives, de capacités à anticiper, assumer un processus ou une procédure. Nous ne cloisonnons personne. Dans nos entreprises, les personnes qui ont une responsabilité importante ont un BEP, qu'ils ont passé il y a 35 ou 40 ans [note : le BEP a été créé en 1969, il y a donc quarante ans en 2009]. Ces hommes embauchent aujourd'hui des ingénieurs et des techniciens. Ils sont responsables de services. Il ne faut pas se voiler la face : **le Bac Pro d'aujourd'hui, pour nous, ce sont des personnes de production.** Elles vont obtenir rapidement des responsabilités, il faudra attendre qu'elles aient 25 ou 28 ans pour être des chefs d'équipes, des responsables de chantiers. Nous préférons quand même embaucher un Bac Pro qu'un BEP, parce que le BEP est devenu une voie de garage. Un Bac Pro malheureusement est souvent plus à l'heure qu'un BEP qui a peut-être eu un passage difficile dans sa vie, il n'a pas encore de repères ». (représentant de la branche).

« Les BEP qui ne vont pas jusqu'au Bac Pro sont nombreux dans la chaudronnerie, et ils occupent d'abord des emplois de chaudronniers. On les met dans des équipes, on leur fait effectuer des travaux simples. Ensuite ce sera en fonction de l'ouverture d'esprit, leur capacité à s'adapter, à prendre des initiatives. Les entreprises de chaudronnerie de manière générale ne rejettent pas le profil BEP, elles les apprécient même ». (représentant de la branche).

### **Le bâtiment**

« Les jeunes, qui commencent dans des entreprises comme ça, ne vont pas être au pied d'un mur à faire toujours la même chose. Il faut savoir s'adapter. Ils ont un métier de maçon, et à côté de cela, ils vont devoir développer des compétences. C'est pour cela que le cœur de métier est très important chez nous parce qu'il s'exprime, il s'exploite dans toute son amplitude. C'est pour cela qu'ils apprécient le CAP et qu'ils défendent l'apprentissage. Il faut du temps pour apprendre le métier, cela ne s'apprend pas en un ou deux ans. Un niveau Bac Pro, si vous faites une seconde de détermination + 2 ans, ça va être très dur. Ce qu'on essaie de vous expliquer, ce sont ces fondements selon lesquels ils plantent l'avenir : le **geste professionnel**, le **métier** ». (représentant CAPEB)

Mais tous les domaines ne se rangent pas nécessairement dans l'une de ces deux catégories, et certains occupent une place intermédiaire, du fait que certaines de leurs filières sont soumises à des évolutions qui tirent l'emploi vers le haut.

### **Les domaines intermédiaires, où la professionnalité évolue vers le niveau IV**

Ils n'apparaissent pas en tant que tels dans les tableaux du chapitre 2, qui offrent une présentation simplifiée de l'ensemble des situations. On peut classer en domaine intermédiaire (ni entièrement centré sur niveau V, ni entièrement centré sur niveau IV, mais souvent en évolution vers un centrage niveau IV) quelques-uns des grands domaines. Il faut d'ailleurs ici préciser que les grands domaines comptent la plupart du temps plusieurs filières (au moins deux grandes filières, et parfois plusieurs petites). Il arrive que l'une de ces filières se tourne vers des métiers dont la professionnalité se situe nettement au niveau IV, ou soit en train de se tourner, du fait de l'évolution de certaines branches, vers le niveau IV.

Ainsi par rapport au premier modèle, le **commerce distribution** ne peut vraiment être rangé dans un groupe "où il n'y a plus d'emplois au niveau V". Non seulement parce que les emplois du commerce restent très majoritairement des emplois d'exécution de catégorie "employés" pour lesquels on ne distingue pas "non qualifiés" et "qualifiés" (comme développé au chapitre précédent). On attend des diplômés de niveaux IV un meilleur niveau de "compétences générales", sans que les tâches qui leur sont confiées relèvent d'un niveau supérieur à celui de l'exécution (qualifiée).

Par rapport au second modèle (emplois centrés sur le geste professionnel), le cas du **domaine du bois** est un de ceux où le BEP reste d'insertion, mais où le(s) Bac Pro, récemment rénovés, pourraient être appelés à jouer un rôle accru parce que le secteur évolue vers des activités impliquant des tâches plus qualifiées (la maison bois, l'agencement de luxe : « Le haut de gamme, c'est les châteaux, les palaces, ce sont des agenceurs. A l'origine, ce sont des menuisiers. Dans le très haut de gamme, une porte peut coûter 10000 euros, c'est à la demande du client, il n'y a pas de prix. C'est un marché qui explose en France » (IG), etc.). L'ancien "geste professionnel" se déplace vers des activités plus



“cérébrales”. On peut évoquer le cas de la création du Bac Pro “patrimoine”, mais qui est envisagé hors filière cylindrée (ni CAP ni BEP prévu dans cette spécialité dont il serait le prolongement).

Le Bac Pro “**patrimoine**” : la difficulté de créer une professionnalité de niveau IV dans la construction.

Dans les deux citations ci-dessous, tirées de deux entretiens l’un avec un inspecteur général et l’autre avec un représentant de la FFB, on verra un aperçu des débats qui peuvent exister lorsqu’on veut répondre à l’évolution du marché. Cet aperçu montre la complexité des points de vue et la confrontation des approches : chaque partie développe sa logique. Mais on voit bien que dans la branche construction, un diplôme destiné à la rénovation de bâtiments, parfois classés, ne peut être situé au niveau V, sur ce point, les avis sont convergents.

« Quelque chose de **complètement nouveau** : on a travaillé avec le ministère de la culture pour faire un **bac pro rénovation du patrimoine bâti**, complètement nouveau, créé cette année. Ça a posé d’énormes problèmes, les branches se sont bagarrées, la CAPEB était pour, la FFB était contre. Tout ce qui tourne autour de l’architecture, le ministère de la Culture : très pour, la CAPEB aussi parce qu’ils se rendent compte que les métiers du bâtiment sont à 50% dans la rénovation du patrimoine bâti, et pour les petits artisans c’est très important d’avoir différents corps de métiers, d’aborder un bâtiment en regardant aussi bien la charpente que le gros œuvre, etc. La FFB assez contre, ils venaient de créer un CQP du même niveau, et les entreprises qui font de la rénovation du patrimoine ont différents secteurs, et pour eux ce n’est pas du niveau Bac Pro, c’est au-dessus, mais je n’ai pas de BTS, il faudra qu’on en sorte un, dans le cadre du développement durable et des économies d’énergie. Ça a été créé, est-ce que ça va plaire, je n’en sais rien. **Je me suis beaucoup investi là-dessus parce que je pense que ça pourrait redorer l’image de marque de nos lycées du bâtiment, faire de la rénovation du patrimoine, ce n’est pas faire de la maçonnerie à base de parpaings, ça pourrait nous apporter des éléments autres que les gamins qui ont des difficultés scolaires.** Il y a de la culture derrière, de l’histoire, de la sociologie. Je visais ça, **c’est du volontarisme, c’est dire les lycées du bâtiment doivent s’orienter vers ça.** Un Bac pro : il n’y a pas de CAP, pas de BEP, il pourrait y avoir un BTS ». (IG)

« Ils [le ministère de l’Education] ont créé un **Bac Pro sur le patrimoine**. On n’était pas favorable. Un établissement va le préparer, un seul, mais le ministère de la Culture voulait absolument créer ce diplôme. L’Education nationale trouvait que c’était une excellente idée, donc... Il nous semble assez difficile qu’à partir d’un BEP qui est un champ professionnel, on puisse en deux ans, former quelqu’un sur la rénovation du patrimoine, d’autant plus que dans ce diplôme, la personne doit avoir des compétences pointues en maçonnerie et connaître également la charpente et la couverture, ou alors, en fonction de la dominante, avoir des compétences pointues en couverture mais avoir des compétences en maçonnerie et en charpente, etc. En quatre ans, cela ne nous paraissait pas possible, 2 années de BEP + 2 années de Bac Pro, alors en trois ans... C’était très curieux, en fait, sur ce diplôme, parce qu’il y a eu pendant de nombreuses années un groupe de travail au sein du ministère de la Culture, qui disait *grosso modo* que les entreprises faisaient n’importe quoi en termes de rénovation parce qu’elles n’étaient pas formées, et que donc, il fallait former. Au départ, le ministère de la culture était parti sur « *on va faire un diplôme de niveau V* ». On a quand même réussi à leur faire entendre raison en disant que **le niveau V pour de la rénovation, ça paraît un peu juste**, il faut quand même qu’ils connaissent le métier, et ensuite ils sont partis sur un diplôme de niveau IV. En fait, ce qu’ils n’ont pas compris, c’est que les entreprises en termes de rénovation ne font pas nécessairement n’importe quoi, ils font surtout ce que leur demandent leurs clients et qu’en tout état de cause, ce n’est pas l’ouvrier qui fait n’importe quoi, qui décide n’importe quoi, c’est le chef d’entreprise qui conseille le client, mais l’ouvrier fait ce qu’on lui dit de faire. Je pense que ce n’était pas une question de compétences de l’ouvrier, mais plus, en tout cas pour eux, ce n’était pas ils font mal, mais c’est ils font n’importe quoi, en termes de style, etc. Pour eux, il faudrait rester tout à fait dans le style, ne pas mettre

une fenêtre en PVC dans un petit manoir du XVIIe. Pourquoi ne pourrait-on pas le mettre en PVC ? J'ai suivi une formation sur le patrimoine bâti. Il y avait un architecte des monuments de France qui donnait des exemples de ce qui avait été passablement restructuré, au fil des ans : il y avait une partie Louis XV, une partie, XVIe, XVIIIe, et c'était très beau. Après, il passe à un autre exemple, dans une petite ville, un bâtiment qui n'était ni classé ni inscrit. Le propriétaire avait construit, devant ce bâtiment en U, une boutique. Là, c'était paraît-il, immonde. Il fallait détruire cette boutique. Oui, mais dans le château pris en exemple, il y avait également le U. Ils ont parfois des œillères. Pour nous, ce **Bac Pro ne répondra pas vraiment aux besoins des entreprises, parce qu'il aura clairement le derrière assis entre deux chaises**. Il va avoir une bonne culture générale, mais il ne sera pas, en termes de savoir-faire, suffisamment opérationnel pour nous. Je ne vois pas ce qu'il va pouvoir faire. Avant, il y avait une mention complémentaire « restauration du patrimoine architectural », donc post-BP, Bac Pro, et elle ne marchait pas beaucoup mieux. Il devait y avoir une dizaine de jeunes par an ». (représentant FFB)

Le secteur de la **chaudronnerie** pourrait être rangé lui aussi dans cette catégorie de domaines (bien que jusqu'ici, on le positionne essentiellement comme centré sur le niveau V, car il y a la prééminence du "geste professionnel", mais l'évolution de la technicité du métier, avec le travail sur des matériaux plus techniques, comme l'inox, fait envisager un déplacement vers le Bac Pro, mais plutôt perçu comme "l'ancien BEP"), ainsi que **l'automobile**, c'est-à-dire les secteurs professionnels où le travail tend à se déplacer vers des tâches moins "manuelles".

### ***Chaudronnerie***

« Nous ne demandons pas à l'Education nationale de former pour notre entreprise à nous, nos spécialistes et l'entreprise à côté les siens. Non, une partie d'adaptation, de l'expérience vient avec le temps. **Ce qui compte c'est que le lycée lui ait appris à faire la différence entre les matériaux**. Ce serait grave qu'il n'ait pas compris ce qu'est un acier carbone, un acier inox 316 ou 304 L. C'est fondamental. Il y a aujourd'hui une traçabilité, c'est une vraie raison de connaître la technologie des matériaux, la matière ne réagit pas du tout à température ou à pression, dans des conditions d'environnement pour les fonctions du produit qui vont être utilisées. Quand ces fondamentaux sont acquis, nous allons mettre plus ou moins de temps en fonction de la personne à l'adapter à un poste. Nous pouvons regretter que depuis 10 ans les CAP et les BEP soient très faibles en France. En Allemagne, ces hommes-là font des entrepreneurs, des chefs d'entreprise qui sont aussi passés par là. Le système français est différent ». (représentant de la branche)

« Pour moi, aujourd'hui, un BEP est davantage un opérateur, un Bac Pro c'est le BEP d'il y a 15 ans, qui va prendre davantage d'initiatives, qui est plus autonome, qui va raisonner et à qui je vais confier des tâches et le BTS c'est la conception ». (représentant de la branche)

### ***Automobile (Maintenance des véhicules automobiles)***

La branche des services de l'automobile (vente et réparation) connaît des mutations substantielles qui modifient l'organisation et le partage des activités entre entreprises ainsi que les contours et contenus des métiers exercés par les individus qui y travaillent.

Le secteur automobile doit faire face à de profondes mutations technologiques telles que la généralisation des systèmes électroniques et informatiques sur les véhicules, la complexification de la phase de diagnostic qui requiert l'usage d'outils informatiques, la fiabilité croissante des

équipements qui induit un centrage des activités sur l'entretien (sécurité, environnement, confort,...)<sup>65</sup>.

Même si les activités traditionnelles d'entretien courant et de réparation mécanique des véhicules demeurent, elles ont de plus en plus recours à l'utilisation de documentation et à des appareils de mesure, parfois sophistiqués. Les interventions sur les systèmes embarqués (climatisation, suspension, etc.) nécessitent des connaissances particulières ne serait-ce que pour réaliser des diagnostics et/ou des réglages lors des contrôles périodiques.

Par ailleurs l'organisation actuelle du travail dans les concessions (services rapides, par exemple) met fréquemment l'intervenant en contact avec les clients (accueil, conseil, etc.) et en situation de réaliser des diagnostics rapides (expertise de type technicien) et de formuler des avis et recommandations.

Tous ces éléments tendent à accroître le seuil d'accès à une nouvelle professionnalité. Ceci se traduit notamment par des compléments de formation/certification qu'il s'agisse de mentions complémentaires post CAP ou BEP, ou encore de CQP largement développés dans la branche aux différents niveaux, y compris post Bac ou post BTS.

### ***Bâtiment***

Mais même dans le bâtiment, il n'est pas exclu de voir le centrage niveau V se déplacer.

« Les choses vont peut-être évoluer, parce qu'avec la technicité qui s'impose de plus en plus dans ce secteur professionnel, les problèmes énergétiques, la cohérence à trouver entre tous les acteurs qui interviennent sur le champ, l'objet qui est réalisé, avec l'évolution des technologies. Les matériaux par exemple : le mono mur ou le bloc creux, l'ancien parpaing qui est maintenant un bloc creux en béton surfacé avec des meules diamant avec une précision de 3 dixièmes, le mortier la truelle sont remplacés par un rouleau, donc des techniques en forte évolution, et se traduire obligatoirement par une technicité dans la formation plus importante. Pour le bloc creux : la difficulté va venir du fait que, auparavant, avec la truelle et le mortier, les défauts de verticalité se rattrapaient avec un joint mortier en variant son épaisseur. Maintenant les contraintes du premier rang vont être beaucoup plus fortes : la contrainte de planéité d'horizontalité dans les deux sens va devenir quelque chose de grande importance. Cette évolution technique fait dire aux maçons que n'importe qui pourra faire. Je suis convaincu du contraire : les maçons pensent au joint rouleau, mais la phase préparatoire du travail va nécessiter une attention plus importante. Après, effectivement, ça devient un jeu de construction. Il va y avoir des techniques propres à ces nouveaux matériaux qui vont faire que **les règles ancestrales de bon sens vont disparaître**. Il y a beaucoup de gens qui montent des parpaings, mais deux ans plus tard, vous regardez les fissures et comment le mur a travaillé, c'est la difficulté ». (IG, domaine du bâtiment)

### ***Hôtellerie-restauration***

Dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, on assiste à des transformations des besoins dues à l'apparition de sous-branches spécifiques, comme l'hôtellerie ou la restauration de chaîne. Dans cette dernière sous-branche, le besoin exprimé est celui de **manager de restaurant** :

« On travaille avec une école parce que **nous voulons former des *managers* de cuisine, mais qui veulent rester en cuisine, qui veulent être *managers***. Une formation pour faire des *managers* de cuisine n'existe

---

<sup>65</sup> Voir ANFA, « Agir pour l'avenir de la profession ».

pas aujourd'hui. Nous sommes en train de faire une formation hybride. Ils vont avoir un CAP, mais nous allons prendre des post-bac pour les former sur la cuisine, parce que de toute façon, même dans nos restaurants, les règles d'hygiène, connaître les produits... Ce n'est pas parfois parce que parfois on fait de la troisième, quatrième ou cinquième gamme... il faut connaître tout ça. Les notions de base sont importantes. Nous allons commencer par une classe, donc par 12. C'est totalement atypique et en effet, la problématique est de dire aux gens : « alors que vous avez un Bac + 2, je vais vous donner un CAP à la fin ». Notre besoin aujourd'hui est d'avoir des personnes capables de gérer une cuisine et qui ne veulent pas faire qu'une belle assiette. **Aujourd'hui, un chef de cuisine a besoin de gérer ses ratios, de manager son équipe, de faire des plannings, de savoir faire ses commandes. Il ne conçoit pas forcément son offre, parce que nous, quand on est en restauration interne, l'offre est conçue ailleurs. Il ne sera pas forcément aux fourneaux. Il n'est pas vraiment fait pour cela. Mais il doit être aux fourneaux pendant le service.** Un chef, s'il n'est pas avec son équipe quand il faut sortir 50 assiettes... ». (représentant SYNHORCAT).

Dans la sous-branche de l'hôtellerie de chaîne, le CAP est inadéquat, la professionnalité est nettement pensée au niveau Bac Pro.

« J'ai toujours considéré le **BEP comme une propédeutique pour le Bac Pro**. C'est le tremplin. Mais ces personnes, après leur BEP, ont des possibilités de mentions complémentaires qui leur permettent de rentrer dans la branche professionnelle. Ce n'est pas une catastrophe pour moi. Le BEP, on en recrute, mais ce n'est pas un diplôme qui fait partie des normes. Finalement, on n'a pas un relèvement des niveaux moyens de diplômes en recrutement en fonction de l'élévation de la catégorie d'hôtels. Cela tient à la spécificité d'un produit. **Un jeune qui a fait un CAP restaurant est-il capable de travailler dans un "4 étoiles luxe" chez nous ? Non.** Il n'a aucune notion de ce qu'est le luxe, aucune maîtrise en langues, bien qu'il ait fait deux années pour se spécialiser sur un CAP restaurant. Quelqu'un qui fait un BEP restaurant, on pourrait à la limite le spécialiser sur de la sommellerie, du bar, en mentions complémentaires, s'il ne souhaite pas aller jusqu'au Bac Pro. Cela veut dire que **dans nos métiers, dans nos activités, on est obligé d'associer non seulement la partie professionnelle, mais aussi la culture générale.** Ce niveau CAP ne l'a pas. Deuxième chose, quand on a le référentiel de formation d'un CAP restaurant qui pratique ce qui est enseigné dans ce CAP dans son restaurant aujourd'hui ? Le fameux découpage du poulet ? Qui le fait ? Qui fait de la crêpe Suzette ? Cela m'étonne toujours que les professionnels se battent pour ce type de CAP parce qu'il est complètement dépassé par rapport au métier que l'on exerce. **Est-ce qu'un jeune CAP a la possibilité d'expliquer un plat à un client de manière intelligente et commerciale ? Non.** Il n'a pas le vocabulaire pour cela. C'est grave. **Il ne faut pas oublier que dans tous nos métiers, même si c'est un métier de service, il y a toujours derrière l'aspect acte de vente.** Le niveau du CAP restaurant n'est pas fait pour cela. Le CAP cuisine, qui fait de la cuisine telle qu'elle est enseignée aujourd'hui ? Je suis très étonné que des entreprises comme Métro, Promo Cash, etc. se développent énormément pour des hôteliers restaurateurs. Si vous faites un tour à Métro le matin tôt, vous voyez des restaurateurs qui sont là et qui achètent des barquettes qu'ils vont réchauffer le midi et qui sont les premiers à défendre un CAP cuisine en disant qu'ils font de la cuisine du terroir ». (représentant hôtellerie de chaîne)

Par ailleurs, l'ensemble du secteur connaît une évolution où le profil majeur sera celui des repreneurs d'entreprises hôtelières.

« Le point qui me semble important est de regarder **l'évolution de la branche professionnelle dans les dix ans qui viennent** à savoir des **taux de départ importants de patrons d'entreprises**. Cela pose immédiatement la question de savoir quelles sont les compétences nécessaires pour que des repreneurs potentiels puissent gérer ces entreprises à reprendre et les pérenniser. Cela peut être aussi le patron qui laisse à ses enfants, son entreprise, et les enfants ont une vision un peu plus industrielle qu'artisanale du tissu économique dans lequel ils se trouvent. En conséquence, ils vont être beaucoup plus modernes dans la gestion de cette entreprise, c'est-à-dire non plus simplement faire la partie production de cuisine ou de

service en salle, mais **ils vont être gestionnaires, ils vont parler de communication, du marketing, ils vont avoir une vision un peu différente du métier** tel qu'il était il y a 25, 30, 40 ou 50 ans. Ces jeunes, pour pouvoir s'en sortir, vont prendre la décision, en faisant un rapport simplement de rentabilité : s'ils donnent X % de leur chiffre d'affaires à un réseau qui permet d'augmenter de X % ce chiffre d'affaires, à la fin la rentabilité est meilleure. J'ai connu beaucoup d'hôteliers et restaurateurs indépendants, quand vous leur posez la question (M. sur Toulouse qui a l'Ibis Matabiau, vous posez la question à son frère qui a le Mercure de Lourdes par exemple, qui était un hôtel indépendant auparavant), en termes de rentabilité, ils ne veulent plus changer aujourd'hui. Ils ont fait un bon en avant en termes de chiffres d'affaires/rentabilité, malgré l'obligation d'investissement, de mise aux normes de leur produit. Aujourd'hui, ils n'ont pas envie de revenir en arrière. S'ils le faisaient, ils n'auraient pas les moyens de commercialisation et les réseaux existants aujourd'hui pour arriver à ce résultat ». (représentant hôtellerie de chaîne)

### ***Transport Logistique***

Ce domaine comporte deux filières : La filière "transports" (essentiellement transports routiers) et la filière "logistique", qui ont chacune un BEP et un Bac Pro, et sont donc chacune de type "cylindrée". Ce qui les distingue est que le BEP "conduite et services" est nettement un BEP d'insertion (le tiers des sortants qui vont en bac pro sont ceux qui n'ont pas encore 18 ans pour obtenir le permis de conduire), tandis que le BEP "logistique" est un des plus propédeutiques de l'ensemble des BEP.

Ceci laisserait penser que la professionnalité dans la filière "transport" est nettement centrée sur les emplois de niveau V, tandis que la filière "logistique" serait elle centrée sur des emplois de niveau IV.

Or les choses apparaissent en réalité plus complexes. Beaucoup assimilent la logistique à la manutention, les emplois les mieux repérés étant ceux de la manutention mécanisée : caristes et bagagistes. Il conviendrait donc de mieux définir le périmètre de la logistique. A la manutention, il faudrait aussi ajouter la grande distribution, les activités de stockage, etc. La question était en discussion depuis quelques années dans les débats sur l'opportunité d'un BEP "Transport" assez transversal, avec en prolongement deux filières "transport" et "logistique" avec Bac Pro et BTS. Dans cette perspective le maintien ou non du permis dans ce BEP a été évoqué ; les professionnels y étaient favorables. Finalement ce BEP ne s'est pas fait.

De son côté, la filière "transports routiers" a une particularité, celle de relever de deux Inspections Générales : les CAP et BEP formant à la conduite routière (avec préparation du permis) dépendent de STI, alors que les Bac Pro et BTS (sans préparation au permis) relèvent de l'Economie-Gestion. Il convient également de dissocier deux sous domaines dans le transport, la "conduite" d'une part et l'"exploitation/transport" d'autre part. Il faut aussi tenir compte du fait que les établissements scolaires forment au plus 10% des conducteurs, d'autres voies sont offertes pour l'accès aux certifications à la conduite de véhicules.

La rédaction du référentiel BEP se fait sous l'égide de l'Inspection Générale STI et celle du Bac Pro de destination de ces BEP sous la conduite de l'inspection Générale Economie-gestion. Les deux BEP "conduite" et "logistique" conduisant aux deux Bac Pro "exploitation transports" et "logistique", dans l'hypothèse de la création d'un Bac Pro "conduite" pour avoir une filière "conduite", on a du mal à justifier que le BEP "conduite" comporte toujours le permis, si on met l'accent sur la dimension propédeutique de ce BEP. Pour avoir une filière BEP-Bac Pro "conduite", il faudrait pouvoir préparer un permis en Bac Pro. Ce qui satisferait une partie des professionnels qui verraient d'un bon œil le

fait que les titulaires du Bac aient aussi le permis, ne serait-ce que pour des cas de dépannage<sup>66</sup>. La DESCO avait proposé un seul BEP (avec ou sans permis) préparant à plusieurs Bac Pro. Il y a eu une forte opposition au sein de la branche, entre grosses entreprises et artisans. Le projet n'a jamais abouti.

Une question récurrente dans la CPC est bien celle de savoir si on maintient ou non le lien étroit transport-logistique. Pour l'Inspection Générale Economie-Gestion, le diplôme « pivot » dans le domaine est le Bac Pro "Exploitation des transports". Il correspond à des savoirs et des compétences du tertiaire. Les niveaux d'exigence seraient plus élevés (gestion/exploitation) que pour le Bac Pro "logistique", centré davantage sur la manutention. Bac Pro "Exploitation des transports", BTS, MC sont vraiment du domaine du transport et recouvrent des savoirs du domaine. La logistique fait appel à des compétences non spécifiques à ce domaine.

Pour compliquer encore un peu le schéma de compréhension de la "socialisation professionnelle", il conviendrait de ne pas perdre de vue que l'ensemble des domaines des diplômes professionnels est soumis à une hiérarchie des spécialités : les filières ne drainent pas des élèves de mêmes capacités scolaires. Certaines demeurent le refuge de ceux qui n'ont pu obtenir leur choix, de ceux qui sont "en échec". C'est le cas de la filière "techniques administratives" (assistantes-secrétaires).

« Ils ont atterri là, ne sachant pas quoi faire d'autre, après échec ». « Le niveau est bas. Qui l'a choisi ? Même pas un dixième de la salle qui lève le doigt ! Je peux vous dire que BEP comme BTS, c'est pareil ! ». (représentant de la profession A)

Dans de telles conditions de fonctionnement, la filière BEP-Bac Pro (qui n'est pas assurée de déboucher sur le BTS, pourtant "norme" de recrutement) risque de cantonner la "socialisation professionnelle" dans une forme d'impasse, qui ne peut déboucher que sur un sauve-qui-peut individuel vers des parcours éclatés.

### **Les domaines en situations particulières**

Restent les cas particuliers des domaines où il n'y a pas de BEP ou pas de Bac Pro, ou ni l'un ni l'autre. Ces cas viennent rappeler que la filiarisation a connu des limites bien ancrées dans la logique de spécialité.

Dans les domaines sans BEP ni Bac Pro, pour certains la professionnalité relève exclusivement du "geste professionnel", et le CAP en est le diplôme porteur, sans avoir jamais évolué vers le BEP, comme dans le domaine coiffure resté fidèle au CAP, et à la filière CAP-BP. Pour d'autres, et il s'agit plutôt de domaines relevant des secteurs tertiaires, la professionnalité est d'emblée située au niveau BTS (tourisme, banque-bourse, assurances, etc.).

## **3.2. Les transformations que produisent les aménagements opérés dans le système de formation et dans le rapport des entreprises aux diplômes**

Ce point est en partie redondant avec les points déjà traités plus haut, mais il apparaît encore plus délicat à renseigner que le précédent. Car pour le faire correctement, il faudrait confronter les "faits"

---

<sup>66</sup> Le président de la CPC, porte parole des employeurs, fait remarquer à ce sujet qu'il n'y aurait pas de positionnement hiérarchique à un niveau supérieur garanti du fait de la possession d'un Bac Pro, « ce qui pourrait générer des frustrations chez les jeunes ».

aux “discours”. En effet, le rapport des entreprises aux diplômés peut être énoncé par les acteurs eux-mêmes, et dans ce cas les discours diffèrent souvent suivant qu’on écoute un DRH de grande entreprise, un petit patron, ou un représentant patronal aux CPC. Seuls ces derniers ont été approchés dans cette étude. Les pratiques réelles, d’embauche et de gestion des ressources humaines, ne peuvent être approchées que par des méthodes d’observation sur le terrain<sup>67</sup> qui n’étaient pas envisageables dans le cadre de la présente étude.

Pour tenter néanmoins d’apporter quelques éléments de réflexion<sup>68</sup>, on peut indiquer que les représentations des diplômés n’évoluent que très lentement chez les acteurs du terrain (les entreprises d’un domaine donné, qui peuvent être de profil très différents et appartenant à des branches différentes), et souvent moins vite que les pratiques. Il faut ici reprendre la citation du représentant de l’UIMM donnée plus haut, pour souligner cette fois le travail des organisations patronales, notamment des fédérations, auprès des entreprises pour leur faire modifier leurs représentations des diplômés.

« Nous avons complètement accompagné cette évolution que vous avez notée ces dernières années, assez profonde, de l’offre de certification dans ce domaine. Quand je dis « nous », ce sont les organisations professionnelles. Nous avons dû à certains moments convaincre, et cela n’a pas été si simple parfois, des grandes entreprises représentatives de sous-secteurs d’aller vers des solutions d’unification qu’elles ne souhaitaient pas forcément. (...) La grande différence, avec il y a 20 ou 30 ans, et c’est **encore dans beaucoup d’entreprises**, se trouve dans leur **représentation des diplômés**. Nous avons vu ce qui se passait au niveau du système éducatif, des flux et de leur évolution, mais les entreprises restent sur des représentations « d’emplois de niveau V ». Nous avons en permanence des réunions où on nous dit qu’à l’UIMM nous avons tort d’abandonner les diplômés de niveau V. Même certaines entreprises pourraient nous dire qu’elles ont encore d’énormes besoins de niveaux V, mais si avec elles, nous creusons sur ce qu’elles attendent des personnes pour occuper ces postes, nous nous apercevons que malheureusement, le profil des jeunes qui, aujourd’hui, sortent avec un diplôme de niveau V ne correspond pas. Il y a 20 ou 30 ans à combien étions-nous en pourcentage de bacheliers ? Compte tenu de cette évolution, il va de soi que dans la population de niveau V et en particulier dans les domaines électriques, mécaniques qui exigeaient des capacités de raisonnement, nous trouvions les personnes qui nous convenaient pour ces emplois-là. Or les exigences pour ces postes ont augmenté en termes d’autonomie, de polyvalence, de capacité de communiquer, mais, pour autant, cela signifie-t-il qu’ils sont passés du niveau V au niveau IV ? Je n’irais pas jusque là. En revanche, les capacités des jeunes, qui sortent seulement avec un diplôme de niveau V aujourd’hui, n’ont rien de comparable avec celles des personnes d’il y a 20-30 ans. C’était plutôt mieux encore il y a 40 ou 50 ans ». (métallurgie, représentant UIMM).

« Les BT n’ont pas disparu comme ça par un coup de baguette magique, c’est depuis 1986 qu’ils auraient dû être supprimés. Les branches y tenaient par conservatisme, parce qu’elles ne voyaient pas par quoi ce serait remplacé, elles disaient que le Bac Pro n’avait pas le même niveau d’enseignement général, mais il suffisait d’y mettre des maths appliquées au lieu des maths ordinaires, etc. Il m’a fallu deux ou trois ans pour convaincre. Ensuite la branche a écrit ici : on veut supprimer le BT ». (domaine du bois, IG)

Dans l’hôtellerie-restauration, après 40 ans de fonctionnement du BEP, et 25 ans de Bac Pro, ces derniers ont fait leur place sur le marché du travail, mais la plupart des employeurs continuent de

---

<sup>67</sup> Les enquêtes Génération du Céreq font partie des outils de connaissance du “terrain”, de ce qui se passe réellement sur le marché, mais sans permettre de relier les emplois effectivement occupés par des diplômés de profils différents et les stratégies patronales. Ces enquêtes confirment en tous cas combien les “professions” sont ouvertes à des profils très divers, tant en niveau qu’en spécialité dans à peu près tous les domaines.

<sup>68</sup> Mais en restant au seul niveau des représentations.

mettre en avant le CAP comme diplôme fondamental. Seuls les employeurs de sous-branches particulières, comme la restauration de chaîne, apprécient le Bac Pro pour certains de leurs besoins d'emplois (le chef d'établissement/gestionnaire d'un restaurant de chaîne). Dans le discours cependant, le Bac Pro n'a absolument en rien remplacé la place et la "valeur" du CAP, surtout chez les petits patrons de la restauration dite "classique" (et en particulier étoilée), comme l'a bien exprimé le représentant de l'UMIH, mais même dans le secteur des chaînes. Dans les faits, par exemple les responsables des hôtels de chaîne (avec restaurants, donc avec une gamme étendue de postes de travail) reconnaissent qu'ils acceptent tous les profils, la règle générale étant de commencer "en bas", et d'être ensuite affecté en fonction des "compétences révélées".

On a déjà évoqué plus haut (et montré dans une communication à l'occasion du centenaire du CAP, Fourcade, Ourtau, 2011) que les écarts salariaux à l'embauche ou dans les premières années de vie active entre CAP, BEP et Bac Pro ont eu tendance à disparaître depuis une vingtaine d'années, tous étant désormais recrutés au Smic. De nombreux travaux, déjà cités, l'ont montré.

Dans certains domaines (parmi ceux désignés comme n'ayant plus d'emplois de niveau V), le Bac Pro s'est substitué au CAP ou au BEP dans le recrutement des débutants car les acteurs ont tenu à la disparition du CAP ou même du niveau V, le BEP étant pensé comme exclusivement propédeutique, ce qu'il n'est jamais complètement dans la réalité. Pourtant, ceci ne correspond pas forcément à une disparition complète dans les branches concernées des emplois de niveau V. On a vu que c'est notamment le cas des emplois de la métallurgie, qui demanderait une analyse serrée pour apprécier l'évolution exacte des emplois non qualifiés et qualifiés, et le niveau exact de ces derniers.

Pour les emplois d'assistant (ex-secrétaire), le glissement vers le haut apparaît ancien et incontestable. Le CAP a complètement disparu, le BEP est particulièrement propédeutique. La norme de recrutement est le BTS : « La tendance est quand même de dire que le BTS est un niveau de référence à l'embauche ». « Les exigences des entreprises sont montées d'un cran. Elles se disent que si elles recrutent du BTS, on va recruter au moins quelqu'un qui aura un peu plus de niveau intellectuel, certes, déjà un âge un peu plus mature qu'au niveau d'un Bac Pro, et qu'ils prennent moins de risques en prenant le BTS ». « Sur le Bac Pro, j'en connais très peu qui recrutent à ce niveau-là, sauf peut-être quelquefois un artisan, une petite PME, mais je n'ai encore pas vu, dans tous les stagiaires que je peux voir, dans les personnes pour qui je fais du recrutement ». Plus dur encore : « De ma vie, je n'ai jamais vu quelqu'un recruter à Bac Pro. Le Bac Pro, j'ai l'impression – je le sais parce que ma belle-fille qui a passé un Bac Pro secrétariat est aujourd'hui infirmière à l'hôpital Ambroise Paré, comme quoi, cela mène à tout ! ».

Pourtant, il continue quand même bien d'exister des emplois administratifs qui sont des emplois basiques, que l'on pourrait qualifier "de niveau V" ? La réponse fuse : « Ils ne prennent plus de risques. On voit beaucoup de personnes qui embauchent au BTS mais qui donnent du travail qui n'a pas le niveau BTS ou qui donnent un travail, comme vous disiez, basique, c'est-à-dire un travail de bureau et non pas d'assistante ». Mais si l'entreprise s'aperçoit que la personne a quand même certaines qualités qu'elle n'avait pas vues au départ, lui donne-t-on ses chances pour aller vers des emplois plus qualifiés ? « Aujourd'hui, ils n'ont plus le temps de le faire. Certaines le font, mais je ne suis pas sûre que la majorité le fasse. Ils n'ont pas le temps de se dire "au fait quel est le potentiel qu'il pourrait y avoir derrière..." ». Je crois que c'est pire dans la grande entreprise. Dans une grande entreprise, vous êtes noyée, dans la masse, et là on produit, on produit... Pression des urgences,



concurrence... Ce qui veut dire que si vous avez du potentiel, soit vous êtes affirmé et vous allez voir la personne avec qui vous travaillez, vous lui dites "j'ai telle et telle compétences qui n'ont pas été exploitées, je pourrais faire cela à votre place, je pourrais prendre cela en charge, on peut essayer, on voit ce que cela donne". Soit alors, la personne finit par dire « je ne suis pas employée à ce que je sais faire, je ne suis pas payée au niveau où je pourrais l'être » et elle finit par s'en aller ».

Le phénomène est sans doute plus général qu'on ne le pense souvent : dans beaucoup de domaines, le niveau des diplômes augmente, sous l'effet de la politique de filières qui pousse à la hausse du niveau d'éducation, plus vite et plus fortement que le niveau de qualification réel des emplois. Ce qui amène inexorablement le fait que sur les emplois les moins qualifiés (et on sait que dans l'archipel des employés, le niveau de qualification n'est pas un référent majeur), entrent de plus en plus de personnes sur-diplômées, c'est-à-dire ayant un diplôme supérieur à celui qu'exigerait la réalité des tâches confiées. Cependant, ce dernier point est rarement vérifiable car la hausse de la norme vise à parer aux insuffisances de "niveau culturel".

### 3.3. La réception par les acteurs de la formation et par les employeurs de toutes les innovations intervenues dans l'architecture des diplômes et dans les curricula

Cette question est une sorte de corollaire de la précédente, mais plus focalisée sur l'architecture et les contenus de formation, et ouverte aux "acteurs de la formation". Ce dernier point n'a pas été abordé par l'étude, en dehors des opinions recueillies auprès des inspecteurs généraux en charge des divers domaines.

Du côté des employeurs, la réception des réformes est ambivalente. Ayant eu affaire essentiellement à des représentants de fédérations (dans la métallurgie, dans le bâtiment) ou des représentants de branches (dans la fonderie, la chaudronnerie, l'hôtellerie-restauration), souvent eux-mêmes chefs d'entreprise, leur vision est celle de spécialistes impliqués dans la formation à titre de membres de CPC. On ne saurait les qualifier simplement d'apparatchiks, même si cela existe (voir ci-dessous), pour indiquer que leurs représentations peuvent être en décalage avec les réalités les plus actuelles.

« Les représentants des organisations professionnelles dans les CPC ne sont pas à mes yeux toujours significatifs d'une bonne représentation professionnelle du champ. Beaucoup d'apparatchiks, des gens à la retraite, qui n'ont plus d'entreprise et qui sont venus là. Je prends le cas du XX, c'est un monsieur de 70 ans, il n'a pas les visions porteuses ». (IG, domaine travail des métaux)

Il n'empêche que se trouve tout de même posé le problème de tout système de représentation d'ensembles hétérogènes. Il est rare que les entreprises d'une même branche parlent toutes de la même voix, ne serait-ce que parce qu'elles ne sont pas toutes situées sur les mêmes segments et qu'elles ont des intérêts parfois divergents. Ainsi dans la métallurgie, le BTP, le bois.

« L'UIMM c'est une nébuleuse, qui regroupe une fédération de petites organisations professionnelles, vous n'avez pas le syndicat des plâtriers en France, des maçons. Dans la mécanique, vous avez le syndicat de la machine outil, les décolleteurs, les chaudronniers, et à côté de ça vous avez les CFAI ». (IG, domaine travail des métaux)

« *Grosso modo*, en matière de formation, on va dans le même sens avec la CAPEB [représente les artisans du bâtiment], ce qui n'empêche pas qu'il peut y avoir et qu'il y a eu, et qu'il y aura sans doute encore des

divergences sur certains points. Notamment, on avait eu un problème, sur le CAP froid climatisation. La CAPEB souhaitait qu'il soit supprimé et avait fait un *lobbying* vis-à-vis de l'Education nationale. Il paraît que les artisans ne recrutaient qu'au niveau Bac Pro. Nos entreprises recrutaient aussi au niveau CAP froid climatisation, donc on souhaitait le conserver. On s'est empoigné pendant longtemps et finalement, la CAPEB est revenue sur sa décision. Il paraît qu'ils embauchent aussi des CAP froid climatisation. Il y a eu la création d'un Bac Pro patrimoine auquel on était opposé ; eux y étaient favorables. Là, on va demander la création d'une mention complémentaire sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables ; je ne suis pas sûre qu'ils nous suivent. Le problème, c'est que dans ce cas, on a beaucoup de mal, parce que, nous, on peut dire oui on a besoin de cette mention complémentaires, nos entreprises sont demandeuses ; comme l'Education nationale n'est pas dans une logique de création de diplômes, il suffirait que la CAPEB dise « *non* »... ». (représentant FFB)

Dans le domaine du bois, on se trouve face à une opposition artisanat/grands groupes, et à une diversité de branches peu en contact les unes avec les autres.

« Les BT n'ont pas disparu comme ça par un coup de baguette magique, c'est depuis 1986 qu'ils auraient dû être supprimés. Les branches y tenaient par conservatisme, parce qu'elles ne voyaient pas par quoi ce serait remplacé, elles disaient que le Bac Pro n'avait pas le même niveau d'enseignement général, mais il suffisait d'y mettre des maths appliquées au lieu des maths ordinaires, etc. Il m'a fallu deux ou trois ans pour convaincre. Ensuite la branche a écrit ici : on veut supprimer le BT. (...) **Les professions, elles n'ont pas de pouvoir, ni surtout d'initiative.** Depuis que je suis là, j'ai considéré que c'était à moi à faire la synthèse, à les rencontrer, à susciter. La rénovation des BTS, ils ne demandent rien, c'est moi qui la lance. C'est la troisième réunion avec les branches, c'est moi qui leur dit : et si on faisait ? Qu'est-ce que vous pensez de ? Réfléchissez, consultez, alors en ce moment ils consultent. Ce n'est pas eux qui émettent des hypothèses, c'est moi. Je n'ai jamais vu une branche le faire. Je dis : il me semble que, vu ce que je vois, il faudrait que, et puis peu à peu on chemine. Comment voulez-vous, c'est très théorique dans les CPC de considérer que les branches... que des agenceurs aient le même point de vue que les charpentiers, et qu'ils se rencontrent, je ne sais pas où, pas quand, pour dire quoi ? Ils n'ont rien à se dire entre eux : ils ne sont pas concurrents, mais c'est limite. Puis si vous prenez les agenceurs qui relèvent du bâtiment et ceux qui n'en relèvent pas, ils se tirent la bourre ! (...) On a **l'artisanat et les grands groupes.** La scierie et la productique, ça relève de l'industrie lourde, de très grosses entreprises, des milliers d'emplois, et qui peinent, parce que le mobilier on le fait venir de l'étranger. L'ossature bois, ce n'est pas la même chose, on peut scier en France, il n'y a pas trop de Valeur Ajoutée sur le bois, mais il y en a sur la maison. Une toute petite entreprise peut être valable au niveau de la charpente, pour l'instant, bientôt ce ne sera plus le cas, car ça s'industrialise. Vous avez des robots de taille, c'est des pièces qui tombent au dixième de millimètre, ça se colle, et on fait des charpentes collées. Et c'est grandiose : vous imaginez une charpente entière taillée, il n'y a personne dans l'atelier, et on vend la pièce prête à être assemblée. Les charpentiers ne font plus que de l'assemblage. Les petits vont passer à la trappe ». (IG, domaine du bois)

Et les débats sont mêmes internes à une grande organisation comme l'UIMM :

« J'ai invité l'IG à participer à une réunion avec des professionnels de l'électronique et nous avons été pris à parti. C'étaient des patrons d'entreprises de syndicats de la FIEC et un ou deux ont levé le lièvre nous reprochant de ne plus faire de pratique dans les formations en électronique. Les jeunes, quel que soit le niveau (BEP, Bac Pro, BTS), ne touchent plus les composants, ne soudent plus, ils perdent le contact avec la matière. Ils ont tous hurlé en disant que nous ne faisons plus que de la simulation. J'ai soutenu l'IG et j'ai accompagné le mouvement, mais on m'a crié dessus ». (représentant UIMM)

Mais le discours dominant, le type de propos qui revient le plus fréquemment est celui du faible pouvoir des professionnels (ils ne sont que consultés dans les CPC) pour imposer ou faire prévaloir leur point de vue. Ils se montrent donc à la fois plutôt “suivistes”, sans abandonner leur opposition à certaines évolutions qu’ils disent ne pas avoir le pouvoir de contrecarrer.

Cette absence de “pouvoir” doit être nuancée, quand on voit comment certaines professions savent imposer le maintien de ce qui leur convient.

« Maintenant il y a un autre problème. Vous avez un tel poids des professions que finalement, ils ont décidé ça, point ! La particularité de notre organisation, c’est qu’on a autant de filières de formation qu’on a de filières professionnelles, ça nuit. On a aujourd’hui – il ne faut pas dire que c’est l’EN qui est responsable de l’excès du nombre de diplômes, c’est sous la pression des organisations professionnelles qu’on a créé des filières de formation, je dirais même la pression des politiques, car s’ils mettaient le holà, ça ne serait pas comme ça. **Un exemple typique : s’il y a une filière BEP Bac pro décolleur, c’est parce que derrière il y a le syndicat national des décolleurs.** Mais ce sont des petits flux. Ce qui veut dire - je fais de la prospective - **on aurait très bien pu dire aux professionnels : on comprend qu’il vous faut des décolleurs, parce que ce n’est pas tout à fait le même métier que l’usinage, on aurait pu imaginer dans la filière usinage générique avoir une MC décolletage.** Alors que là, le décolleur peut certes faire usineur après, mais on l’a déjà enferré, ce qui fait qu’aujourd’hui ils sont dans une situation catastrophique, parce qu’on n’en recrute pas. **Les décolleurs n’ont même pas voulu entrer dans le fameux BEP MPMI, pour garder leur identité.** Ça les a perdus ! Ils se sont marginalisés. Même si le P de MPMI n’a pas l’attrait qu’il pourrait avoir dans toute la filière de la mécanique, il y a plusieurs raisons à ça, mais le BEP MPMI offrait une palette large vers les métiers de l’usinage. Effet de structure aidant, cela dit, le BEP MPMI préfigure ce que veut faire le ministre aujourd’hui sous les secondes pro. Le BEP MPMI a été le premier BEP des métiers, j’ai été le premier chef de projet, il y a eu des discussions pas possibles, après il y a eu les métiers de l’électricité, au début les outilleurs ne voulaient pas rentrer là dedans, j’ai dû me bagarrer, les usineurs ne voulaient pas être associés, enfin tout ça pour dire qu’il y a un ensemble d’éléments qui font que cela se passe comme ça. La DGESCO, sans faire un procès d’intention, aurait pu faire travailler les CPC plus ensemble, ou piloter davantage. Cela dit les branches professionnelles, pour les avoir affrontées direct, je suis allée à Cluse au siège des décolleurs, c’était niet, niet ! Si vous êtes contre eux, ils vont remonter par le politique. Car **tout dépend de leur accointance avec le politique.** Si une branche veut un diplôme, s’ils le veulent vraiment, ils vont faire du contournement et s’adresser carrément au ministre. Avec les décolleurs je me suis battu, **aujourd’hui je passerai plus facilement, le syndicat est moins puissant, c’est une question de personnalité qui est à sa tête.** Il y a un **excellent rapport au Sénat** sur l’enseignement professionnel, ils ont donné leur avis sur le Bac Pro en 3 ans, personne n’en parle. Il y a un sénateur de la vallée de l’Arve, il ne parle pas des décolleurs, mais à travers les écrits, j’ai retrouvé des échanges que j’avais pu avoir avec des personnels de là-bas. On ne peut pas nier ce point là. **La conclusion de tout ça, ce ne sont pas des jugements de valeur, ce n’est pas l’EN qui est la cause de l’existence d’une multitude de filières, de diplômes, etc., je l’affirme à 100%, c’est lié aux pressions et aux influences des professionnels et à leur histoire.** Les CPC, leur organisation, mériteraient une réflexion sur leurs structures, leur mode de fonctionnement ». (IG, domaine travail des métaux)

« Si un veut bloquer pour la création d’un diplôme et l’Education nationale n’est pas très chaude pour le diplôme, cela va bloquer. **En revanche, si l’Education nationale veut créer un diplôme, que l’un des deux est d’accord et l’autre pas...** ». (représentant FFB)

Dans beaucoup d’autres cas, les professionnels se plaignent d’être bousculés par l’EN dans le système des CPC. Un exemple dans le bâtiment :

« **A l'Education, ils ne sont pas suffisamment à l'écoute.** Cela va peut-être changer, mais à un moment donné, on avait vraiment l'impression, quand on demandait quelque chose, d'être des extraterrestres, peut-être même pas des extraterrestres, mais des fous qui demandaient n'importe quoi. D'ailleurs, à plusieurs reprises, on nous l'a fait sentir : **vous ne savez pas ce que vous voulez, vous ne savez pas formuler vos besoins, vous changez d'avis. C'est normal qu'on change d'avis puisque l'entreprise doit s'adapter et elle s'adapte rapidement.** Il y a des marchés, des clients, si on dit : on a demandé cela il y a un an, donc on continue à le demander, ce n'est pas possible dans une entreprise. Au sein de la CPC, les relations n'étaient pas évidentes et en plus, les débats ne sont pas très bien structurés. C'est vrai qu'on est mal accueillis parce qu'ils ont des problèmes de locaux. C'est un peu le bazar, les CPC de l'Education nationale, et puis **on a l'impression quand même d'être un peu en minorité, les professionnels,** parce que vous avez les professionnels, employeurs/salariés et puis vous avez tous les syndicats d'enseignants, puis un tas d'experts. **On ne sait pas vraiment qui est qui, qui fait quoi, et qui on écoute.** Mais **on est très en contact avec l'inspection générale. Et on fait des tas de choses avec eux.** On a des tas de projets ». (représentant FFB, domaine bâtiment)

La pression de l'EN pour installer dans tous les domaines qui ne l'adoptent pas "spontanément" la filière BEP-Bac Pro a conduit à une forte transformation de l'offre de diplômes (un déplacement vers le Bac Pro, des curricula transformés pour le BEP et le Bac Pro, et donc des modifications plus ou moins lourdes de la configuration des diplômes dans les domaines), mais sa perception par les employeurs n'est pas forcément en phase. Ou tout au moins, les employeurs et leurs représentants peuvent parfaitement percevoir cette pression, ne pas vraiment adhérer à ces objectifs, mais ne pas s'y opposer, souvent conscients de leur impossibilité d'y résister.

Par ailleurs, ils restent convaincus dans leur grande majorité que la baisse de niveau des élèves de niveau V les oblige à remonter d'un cran le diplôme souhaitable. Mais dans ce passage du niveau V au niveau IV, il y a moins une perspective de hausse des qualifications dans leur branche, que d'une lutte contre la baisse du niveau scolaro-professionnel, sans compter une volonté très souvent explicite de faciliter l'attractivité des diplômes du domaine.

On est en présence d'une sorte de boucle paradoxale : la hausse des diplômes a été portée par l'EN au nom de la hausse des qualifications qui serait observée dans le système productif, mais cette hausse des diplômes a provoqué une baisse du niveau réel des élèves entrant dans l'enseignement professionnel, les "meilleurs élèves" partant plus massivement dans les filières plus valorisées de l'enseignement technologique ou de l'enseignement général (préparation des Bac généraux et technologiques) contre laquelle on ne peut lutter que grâce à une hausse des diplômes professionnels alors qu'en réalité, il n'y a pas eu vraiment de hausse massive et certaine de la qualification des emplois dans les 20 dernières années.

La création du Bac Pro comme diplôme visant des emplois de "techniciens d'atelier" fantomatiques (ils n'ont guère existé que dans l'argumentation patronale développée alors pour pousser à la création des Bac Pro), et finalement presque fictifs, s'est révélée être l'outil d'un déplacement du niveau moyen de l'enseignement professionnel (davantage d'années d'études en moyenne) sans que le contenu des emplois dans beaucoup de domaines<sup>69</sup> ne le justifie vraiment, c'est-à-dire dans la réalité des tâches confiées et des fonctions attribuées, sauf à prendre en compte des éléments comportementaux ou certaines compétences (travailler en autonomie, travailler en équipe, etc.).

---

<sup>69</sup> Mais c'est assurément vrai dans certains, comme on l'a montré plus haut dans ce chapitre.

« Combien de fois je vois dans mes stages, j'entends les personnes qui me disent "avec ce que j'ai fait, ce n'est pas la peine parce que je fais vraiment des trucs..." » (représentante A, domaine administratif).

La pression vers le haut se traduit par un réaménagement des curricula des BEP qui sont conduits à jouer un rôle plus propédeutique, voire de tous les diplômes d'un domaine dans une filière entière (comme la chaudronnerie). Mais les représentants patronaux aux CPC ne s'impliquent pas forcément dans ces changements plus ou moins perçus. Il est rare que dans nos entretiens, les représentants patronaux aient fait état de divergences, de conflits, de réticences par rapport à des modifications des curricula. Les discussions les plus vives à ce sujet n'ont guère concerné que le CAP de cuisine au début des années 2000, car les débats sur ce qu'il convient d'enseigner sont plus qu'ailleurs gouvernés par des conflits quasi idéologiques.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur deux plans. D'abord, on l'a plusieurs fois évoqué, ce n'est pas parce que l'EN programme un BEP plus propédeutique (en élargissant son curriculum) qu'il le deviendra réellement : les forces "négatives" (la réalité socio-scolaire des élèves, le poids des réalités du marché du travail – par exemple l'attrait des hauts salaires dans la soudure favorisent la sortie dès le BEP pour une insertion dans ce type d'emploi, la gestion par les régions de la carte des spécialités et les ouvertures de classes et de sections) peuvent l'emporter sur le désir des acteurs de rehausser le niveau dans la filière. Ensuite, on peut s'interroger sur les incidences sur le marché du travail des transformations (souvent à la marge) des référentiels des diplômes, sauf quand on se trouve en présence d'une transformation radicale (les BEP ou Bac Pro de l'électronique qui ont été complètement remaniés sous la pression des transformations des matériels des constructeurs qui impactent fortement l'organisation du travail et les contenus des emplois).



## Chapitre 4

---

### De la filiarisation à la défiliarisaiton des diplômes professionnels

L'étude sur "niveau V et logiques de filière" a été menée dans des conditions particulières dans la mesure où quelques mois après la signature de la convention d'étude avec la DGESCO, le ministre de l'Education annonçait le projet de rénovation de la voie professionnelle avec un projet de réforme portant sur la généralisation du Bac Pro en 3 ans. Ce projet signifiait l'adoption d'une politique de défiliarisaiton des diplômes professionnels du fait de la suppression du BEP en tant que diplôme préalable pour l'accès au Bac Pro. Il fallait donc entamer l'étude de la filiarisation au moment où tous les esprits se trouvaient accaparés par la défiliarisaiton projetée.

Notre ambition est ici de simplement rendre compte d'une partie des débats, des questionnements, des perplexités générées par ce qui n'était en 2008 encore qu'un projet de réforme, tels qu'ils sont apparus dans nos entretiens. On sait que la réforme a été adoptée depuis et mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2009. On dispose même aujourd'hui de premiers bilans<sup>70</sup>. Mais ici, il n'est question que des premières réactions enregistrées au cours de l'année 2008. Les meilleurs extraits<sup>71</sup> ont été sélectionnés pour illustrer la tonalité des propos et l'argumentation utilisée. Car inévitablement, une partie de tous les entretiens réalisés à cette époque a été consacrée à ce projet de "Bac Pro 3 ans".

Ce chapitre vise à restituer les questions alors évoquées avec les interlocuteurs dans les divers domaines. Ce détour n'est pas inutile : à notre sens, il renforce l'analyse faite au chapitre 1, concernant l'importance de la logique de spécialité dans la construction des diplômes professionnels.

Avant de présenter les arguments développés dans les nombreux entretiens réalisés, on fera un bref rappel sur l'émergence de la réforme de 2009.

#### 4.1. Rappels préalables

En annonçant un Bac pro en 3 ans pour la rentrée 2001, dans le cadre d'une expérimentation négociée en 1999 avec l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM)<sup>72</sup>, le ministère de l'Education nationale envisageait de rendre la voie professionnelle directement accessible aux élèves à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>. Rien n'était dit à l'époque sur le devenir de la filière existante BEP-Bac pro qui demeurait la norme.

Au terme de la quatrième année d'expérimentation (2004-2005) un bilan a été effectué en 2005 par l'inspection générale sur près de 14 spécialités STI<sup>73</sup>. Ce bilan nuancé mettait en valeur les réussites observées comme les insuffisances, perplexités ou encore réticences des acteurs concernés. Il rappelait à l'occasion des recommandations formulées dans un précédent rapport de l'IGEN STI en

---

<sup>70</sup> Voir celui d'Educ Pro en annexe (juin 2012).

<sup>71</sup> Les éléments les plus significatifs sont soulignés par nous.

<sup>72</sup> Une convention prévoyait une poursuite de l'expérimentation jusqu'en juin 2008.

<sup>73</sup> Préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans, rapport à monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapport n° 2005-102, septembre 2005, IGEN.

2003 qui préconisait de « faire une pause » de cette expérimentation suite au constat « d'une certaine légèreté des modes d'organisation pédagogique ».

Le rapport de 2005 insistait dans sa conclusion sur le volet gestion des flux par les établissements de formation. Le parcours en 3 ans ne constitue qu'un des éléments de réponse à la diversité des publics et ne concerne qu'une faible partie d'entre eux, une grande majorité des élèves ne pouvant suivre un parcours vers un Bac Pro 3 ans au terme du collège. Il recommandait par ailleurs de tenir compte, à l'instar de ce que nous avons pu observer dans les chapitres précédents, de la diversité de fonctionnement des filières selon les domaines, le Bac Pro 3 ans pouvant dans quelques cas précis constituer un vivier naturel de certaines formations de STS qui sont restées très professionnalisées (structures métalliques, maintenance automobile notamment). Les auteurs s'interrogeaient également sur l'opportunité de réduction d'une année de formation dans des domaines (comme l'hôtellerie ou le bâtiment par exemple) où les savoir faire sont une composante essentielle de la compétence requise dans l'exercice des activités. Comment peut-on garantir l'accès à un niveau minimum de professionnalité avec la suppression d'une année de formation ?

Au moment où ont été menés les entretiens pour cette étude (en 2007-2008), auprès des acteurs de la négociation et de la construction des formations et des diplômes dans les différents domaines, des débats avaient été engagés et des propositions formulées dans diverses instances à propos de la rénovation de la voie professionnelle en général et du Bac Pro en 3 ans en particulier :

- Le jury de la conférence de consensus, au sein du Conseil national des programmes, consacrée à l'avenir de la formation professionnelle initiale et l'organisation des cursus (27 janvier 2005) recommandait le maintien du BEP, avec sa double finalité, tout en reconnaissant une trop faible proportion d'accédants au Bac Pro. Il concevait « avec la prudence nécessaire, que le développement de la préparation du Bac Pro en 3 ans pourrait par ailleurs être mis en œuvre », arguant du fait que « la diversité des diplômes favorise la démocratisation scolaire et répond en même temps à la pluralité des demandes des entreprises <sup>74</sup> ».

- La loi du **23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école envisageait la possibilité de préparation d'un Bac Pro en 3 ans pour les élèves en ayant les capacités**. Cette possibilité était évoquée à la réunion du CIC du 9 septembre 2005 à propos de l'évolution des diplômes professionnels. La loi annonçait la réduction du nombre de spécialités de BEP dont la finalité s'affirmait de plus en plus comme propédeutique.

- Le projet de rénovation de la voie professionnelle, avec l'extension du Bac Pro en 3 ans, a fait l'objet d'une présentation par la Direction générale de l'enseignement scolaire lors de la réunion du CIC du 31 mars 2008. A cette occasion il était réaffirmé que le Bac Pro restera un diplôme d'insertion, que les référentiels (sauf cas particuliers) demeureront inchangés, qu'il y aura une organisation en « champs professionnels » et en filières (sur la base de savoirs associés communs) qui serviront de socle à la constitution de classes de secondes professionnelles. Cette rénovation était présentée comme le passage d'un « modèle progressif » (du niveau V au niveau IV) à un « modèle englobant » dans lequel c'est le niveau IV qui est d'abord visé, avec au passage une validation de niveau V.

---

<sup>74</sup> Citations tirée du texte de l'appel d'offre relatif à la présente étude.



- Des propositions émanaient du groupe de travail au sein de la commission des affaires culturelles du Sénat sur le baccalauréat (A quoi sert le baccalauréat ? rapport du 3 juin 2008) : élargir l'accès au bac pro en réduisant les sorties en cours d'études, généraliser le bac pro en 3 ans à condition de ne pas supprimer le BEP, donner la priorité aux bacheliers technologiques et professionnels dans l'accès aux études supérieures courtes (STS et DUT).

Ce n'est qu'en 2009 (décret n°2009 du 10-2-2009, paru au J.O du 11 février 2009) qu'ont été officialisées les dispositions actuellement en vigueur sur la rénovation de la voie professionnelle et le devenir de ses diplômés, avec notamment la suppression du BEP en tant que cycle de formation (sauf cas particuliers bien identifiés de maintien temporaire<sup>75</sup>) et la généralisation du Bac Pro 3 ans à la rentrée 2009.

C'est donc dans un contexte d'incertitude et d'interrogations que les entretiens ont été réalisés. Les points de vue exprimés l'ont été à propos d'une rénovation, annoncée mais non encore arrêtée, de la voie professionnelle.

#### 4.2. Un regret général : l'absence de concertation préalable à l'annonce de la généralisation du Bac Pro en 3 ans

Le projet de réforme a été annoncé à la surprise<sup>76</sup> de tous les acteurs du système, en interne au ministère de l'Education comme en externe parmi les partenaires sociaux.

Comme on l'a déjà indiqué, ce projet de réforme ne répondait pas à un dysfonctionnement interne du système des diplômés professionnels, aucun partenaire ne se plaignant de la filière BEP-Bac Pro, comme cela avait pu être le cas du CAP au début des années 80. Mais la vision du ministre était autre : l'analyse faite au cabinet était que le BEP était un verrou à faire sauter dans l'accès au niveau Bac, qui commande l'accès à l'enseignement supérieur - on sait que l'Europe souhaite que 50% des classes d'âge parviennent au niveau Licence (Bac+3). Ce point est assez bien perçu (à quelques nuances près) par les professionnels :

« Le ministre l'a bien dit finalement : il a encore réaffirmé que 50 % d'une classe d'âge devait aller dans l'enseignement supérieur, l'objectif, clairement, c'est cela ». (représentant FFB)

On peut même ajouter que, dans cette perspective européenne visant l'accès à la licence, l'analyse ministérielle reprochait à la fois au BEP d'atrophier les flux de poursuites d'études vers le Bac Pro (fonctionnement insuffisamment propédeutique du BEP, encore trop de BEP d'insertion), et au Bac Pro de ne pas permettre à une plus grande proportion d'élèves d'entrer dans l'enseignement supérieur, et d'y connaître un trop grand taux d'échec.

L'importation de "normes européennes" ne passe d'ailleurs pas très bien :

---

<sup>75</sup> Seules quatre spécialités seront maintenues à titre transitoire dans l'attente de la mise en place des baccalauréats correspondants et pourront être préparées en deux ans (sous statut scolaire ou en apprentissage) à l'issue de la classe de 3ème. Il s'agit des B.E.P. : Carrières sanitaires et sociales ; Conduite et services dans les transports routiers ; Métiers de la restauration et de l'hôtellerie ; Optique lunetterie.

<sup>76</sup> La réforme du baccalauréat professionnel ne figure pas dans le programme du candidat Nicolas Sarkozy. Son ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, estime dès la rentrée 2007 qu'elle est «**un des éléments importants de valorisation de l'enseignement professionnel**».

« C'est comme les DUT. Cela nous allait très bien d'avoir des diplômés à BAC+2, mais je ne sais pas pourquoi **notre pays s'est cru obligé de passer des accords internationaux pour un soi-disant niveau européen, aller à BAC+3, ils ont ajouté une année d'études, alors que personne ne demandait rien à personne.** Je ne savais pas que l'Etat était aussi riche qu'il puisse mettre dans la tête de tous les étudiants – ce qui est le cas aujourd'hui – que ce n'est plus possible aujourd'hui de sortir à moins de BAC+3. Demandez à un jeune de 20 ans ce qu'il en sera de ses débouchés, il dira « *désormais, il faut au moins un BAC+3 parce que le niveau européen, c'est BAC+3* ». **Que veut dire le niveau européen ? Cela n'a aucun sens.** Chez nous, c'est le fruit de l'imagination. Toutes les grandes entreprises, toutes branches confondues, ont toujours dit le niveau DUT nous convient ». (représentant FNTP)

On voit que la réforme ne visait pas a priori un mauvais fonctionnement des diplômés professionnels filiarisés sur le marché du travail, dont se serait plaint le monde économique, mais d'une critique interne de la faiblesse de la filière BEP-Bac Pro dans l'atteinte d'objectifs européens.

L'annonce de la réforme a plutôt pris de court les acteurs des CPC, sauf peut-être les représentants des branches de la **métallurgie** qui participaient déjà à l'expérimentation des Bac Pro en 3 ans (voir plus loin la position de l'UIMM).

Mais dans les autres branches, la réaction est d'autant plus négative qu'elles n'ont pas été consultées au préalable.

« Et puis, consulter les gens, savoir ce qu'ils en pensent. Cela nous est arrivé comme cela, cela nous a été annoncé ». (représentant FNTP)

Même l'inspection générale n'a pas été consultée :

« Les TP se sont exprimés : complètement contre. Très discuté à la FFB, je ne sais pas le résultat. Au début plutôt contre, mais maintenant on ne sait pas trop, mais **les branches ne sont pas emballées.** Globalement dans la CPC ils sont contre, notamment le bois. Pour nous le projet est bon, mais une bonne idée peut aboutir à une catastrophe. Ce projet a été initié par certains services du ministère **sans consultation de l'Inspection Générale** par exemple, ni des spécialistes des domaines professionnels, tant industriels que tertiaires ». (IG, domaine BTP)

« **Voilà mon inquiétude par rapport au Bac Pro 3 ans, je pense que c'est la catastrophe !** J'ai beaucoup pris sur moi. Incompétence et incompréhension. Mais en face, on a pris conscience qu'on a un secteur spécifique. On ne fait qu'informer les professionnels, mais aucun texte n'est sorti. On rentre dans une phase d'expérimentation, et la généralisation se met en place en 2009 : un an d'expérimentation, complètement aberrant ! ». (IG, hôtellerie-restauration)

Dans le secteur du **bâtiment et des TP**, le projet de réforme n'a pas suscité l'enthousiasme, mais les professionnels sont conscients qu'ils ne pourront pas s'y opposer et qu'alors le mieux est que "cela se fasse correctement" :

« La première réaction : **ce n'est pas une de nos demandes, c'est de l'Éducation nationale. On n'en voit pas franchement l'intérêt, mais si cela doit se faire, on souhaite que cela se fasse correctement.** Sachant qu'il y avait en tout état de cause déjà des expérimentations, déjà des offres de formation Bac Pro trois ans. Mais qui ne touchaient pas vraiment le bâtiment, on avait souhaité expérimenter les Bac Pro trois ans, et on s'était dit que, pour une question de cohérence, c'étaient plutôt les Bac de l'équipement technique qui pourraient passer en trois ans, électricité et génie climatique. Mais quand on avait proposé cela aux professionnels, ils n'étaient pas particulièrement emballés. Des Bac Pro dans ces domaines ont certainement été mis en place en trois ans, mais pas partout et pas en nombre conséquent. Je ne connais

pas les Bac Pro de la métallurgie, mais je ne suis pas sûre qu'ils aient des contenus, en termes de savoir-faire, aussi importants que les nôtres. Ils peuvent passer en trois ans sans problème ». (représentant FFB)

« **Je ne sens pas du tout ce truc-là, et je sens que cela va nous être imposé.** On fera comme d'habitude : ce sera de façon pragmatique que le système s'adaptera ». (représentant FNTP)

« C'est pour plutôt **la volonté d'affirmer une réforme** qui tend à l'objectif 80 %... **un objectif politique, d'affichage.** C'est pour faire des réformes ». (représentant FNTP)

Même écho dans l'hôtellerie-restauration :

« Sur le Bac Pro 3 ans, nous sommes en phase avec l'UMIH (l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière). Mais avec des problématiques différentes quand même. **C'est quand même un des rares dossiers sur lequel à 100 % on est d'accord, que ce soit au niveau syndicats patronaux, ou syndicats salariés et patronaux ensemble même, parce que c'est aberrant.** Qu'on le fasse dans certaines branches d'activités, cela ne me gêne en rien et ce n'est pas de mon ressort. A quoi sert la CPC dans ce cas si cela vient d'un ministère en direct ? Je pense que c'est uniquement technocratique. Je crains qu'on nous l'impose. **On n'arrive pas à trouver l'initiateur de cette réforme. Que recherche-t-on derrière ?** Je penche pour l'idée d'un technocrate qui s'est levé un matin en se disant « *qu'est-ce que je vais faire aujourd'hui ?* ». (représentant hôtellerie de chaîne)

Dans bien des branches, on se trouve entre sentiment d'impuissance et sens de l'adaptation : l'EN décide des réformes, et on s'en accommode, pourvu qu'on fasse revenir les jeunes vers les métiers dont les jeunes se détournent.

« **Il n'est pas possible de ramener le nombre d'heures en 4 ans sur 3 ans. Il ne faut pas rêver. Derrière cela, c'est un coup politique.** Il faut aussi admettre que tout change et tout évolue autour de nous. La perception des métiers a beaucoup évolué dans les familles, au niveau des enseignants. **Le vrai problème derrière tout cela est de savoir si cela représente la bonne formule pour ramener des jeunes dans nos métiers. Pour le reste, les entreprises s'adapteront. Nous trouverons des solutions** ». (représentant, branches chaudronnerie)

Cependant il n'y a pas d'opposition frontale, mais plutôt la conscience qu'il vaut mieux être d'accord avec l'Education nationale, car c'est le pot de terre contre le pot de fer en cas de conflit<sup>77</sup>.

« Nous allons faire une réunion préparatoire patronale/salariale, pour pouvoir avoir une position homogène vis-à-vis de l'Education nationale et **exiger certaines choses**, pour que cela ne se fasse pas n'importe comment en sachant qu'on nous le répète à l'envie, **les CPC ne sont bien sûr que consultatives. On ne peut pas être complètement négatif** et dire qu'effectivement, tout se fait à côté de nous, contre nous. Ce n'est pas vrai. **On est largement associé, on participe, on est entendu pour autant qu'on soit d'accord avec l'Education nationale. Si on n'est pas d'accord avec l'Education nationale, c'est moins évident.** J'ai quand même ressenti comme une légère dégradation des relations qu'on pouvait avoir au sein de la CPC ». (représentant FFB)

Ce pouvoir renforcé de l'administration centrale est dénoncé aussi du côté de l'IG :

« Ce qui est dramatique : c'est un rapport de pouvoir entre des services ! Ce que je comprends, c'est qu'à la centrale il y ait des postes de menacé ! Même dans mon propre groupe, c'est très difficile, à cause du secrétariat ! Avant on écoutait les professionnels : là on leur dit : « c'est comme ça ! ». Le ministre dit : « il

---

<sup>77</sup> Mais on a vu plus haut que les propos d'un IG montrent à l'opposé les capacités de contournement politique des branches face aux décisions qui ne leur conviennent pas.

faut faire trois Bac Pro ». Je n'en suis pas convaincu. Avant, on faisait une étude d'opportunité, la profession interrogeait ses membres, on repérait des besoins bien identifiés, on précisait les compétences, les savoirs associés, on était vraiment dans une logique de construction, par rapport à un besoin identifié ». (IG, hôtellerie-restauration)

### 4.3. Le Bac Pro en 3 ans : un rapport à l'emploi situé au niveau macro-social mais occultant les branches professionnelles

Que les employeurs ne soient pas hostiles au BEP, même si dans certaines branches la préférence pour le CAP reste forte, les propos des représentants interrogés dans notre étude sur plusieurs domaines le confirment, y compris quand ils regrettent la baisse de niveau du BEP. Il paraît clair que le BEP a été supprimé, en tant qu'étape essentielle de l'accès au Bac Pro, alors que personne ne s'en plaignait et ne souhaitait sa disparition, situation qu'il faut comparer à celle du début des années 80, où l'UIMM réclamait la mort des CAP. La formule de la filiarisation 2 ans de BEP + 2 ans de Bac Pro n'étaient pas obsolète en 2008, même si on a vu qu'elle ne fonctionnait pas partout de la même manière.

La généralisation du Bac Pro en 3 ans, véritable "coup de force" politique, réalisé au nom d'une logique générale de hausse de l'éducation pour permettre à la France d'atteindre les objectifs européens (50% d'une classe d'âge au niveau Licence de l'enseignement supérieur) se situe dans un rapport à l'emploi pensé globalement, mais ignoré au niveau des besoins des branches et de leurs des structures d'emploi. C'est un pari sur l'atrophie des sorties au niveau V, quand tout indique que l'économie française fonctionne encore, pour une série d'activités industrielles et de services, avec de forts contingents de niveau V, sans paraître pouvoir s'en dispenser.

Au Secrétariat Général des CPC, on se montre très explicite sur le fait que la réforme envisagée ne voulait pas tenir compte des diverses spécificités professionnelles :

« Il m'a semblé que le pari était de vouloir délibérément et à ce stade **ignorer, c'est quand même paradoxal, et la demande des professions et la réalité des professions, et la demande et la réalité des élèves et des formations.** En fait, j'ai personnellement le sentiment que la réforme vise en effet à positionner le niveau IV, et pas n'importe lequel, le baccalauréat, comme étant le diplôme charnière de la voie professionnelle, et de substituer au BEP le baccalauréat professionnel comme diplôme charnière. Vous indiquez à juste titre que le BEP, sa double finalité longtemps affichée et affirmée en faisait un diplôme charnière, il y en avait qui sortaient, qui allaient dans des mentions complémentaires, qui repartaient vers le Bac Pro, voire le Bac Techno, c'était vraiment un pallier d'ouverture. J'ai le sentiment que ce rôle là on veut le faire jouer non plus au niveau V mais on le décale un cran au-dessus »<sup>78</sup> (SG/CPC)

Une précision est apportée ensuite :

« J'ai le sentiment que ça s'est passé comme ça, avec cette idée : **si on commence à s'intéresser à la demande de l'économie, selon les secteurs et selon les domaines, on va avoir des réponses diverses et variées.** Si on commence à s'intéresser à la demande sociale, on va avoir là encore des réponses diverses et variées, entre ceux qui disent "les élèves de la voie professionnelle veulent des étapes, 2+2, etc., ou bien 1+2, et puis ceux qui diront non pas du tout, il n'y a pas de raison, égalité, dignité des voies, etc., on va en

---

<sup>78</sup> Ces propos ont été tenus en janvier 2008, à la suite des premières annonces d'intention de réforme par le ministère Darcos.

trois ans. **Donc on fait abstraction de tout ça et on dit : la France a besoin de bacheliers, pas seulement pour son économie mais pour sa réalité sociale, et pour peut-être la cohésion sociale, etc. ».** (SG/CPC)

A la question : « le nouveau Bac Pro serait donc 50% poursuite d'études et 50% insertion ? », le SG/CPC on répond : « on pourrait dire ça ». Donc nouvelle question : « Mais avec des insertions qui seraient niveau IV, pas niveau V ? ». La réponse est sans détour:

« Ca c'est tout l'enjeu ! Il m'a semblé que pour l'instant, cet aspect là qui était, ou qui est, "et l'insertion de ces diplômés est-ce qu'elle va se faire au niveau IV ou à quel niveau ?", **cette question là a été délibérément mise de côté, délibérément, avec peut-être des arrières pensées, ça je ne sais pas trop, en se disant de toute façon, qu'on sorte avec un diplôme de niveau V ou de niveau IV, dans l'économie telle qu'elle est aujourd'hui, pour les professions visées par la voie pro, on commence par un niveau V.** Et même quand on a un niveau IV, en réalité l'emploi et la réalité de l'emploi c'est plutôt du niveau V, simplement, un peu comme on disait pour la différence CAP BEP, les perspectives de carrière sont meilleures, plus rapides et à un meilleur niveau si je suis plutôt dans le BEP par rapport à un CAP, et de la même façon on pourrait dire on est dans une meilleure perspective si on est dans un Bac Pro plutôt que si on est dans un BEP. **On ne s'est pas préoccupé de savoir, si on diplômait massivement au niveau du Bac Pro, s'il y avait une insertion de niveau IV pour tous ces jeunes bacheliers.** A la limite, je crois que **ce n'était pas la question du politique**, qui était : la France dans un contexte économique mondialisé doit avoir – je caricature – sa classe ouvrière et ses employés à un niveau IV de formation et de qualification ».

Il est clair que la volonté de passer outre la diversité des domaines est un impératif habituel des politiques éducatives, mais la question qui est éludée alors est celle du "retour du refoulé", c'est-à-dire le fait qu'ensuite, dans la gestion concrète des flux et des diplômes, la diversité niée au niveau global reprend ses droits et produit ses effets.

#### 4.4. Le poids de la logique de spécialité

Comme c'était le cas pour la filiarisation, la défiliarisation rencontre la faveur de certaines branches ou professions, la défaveur d'autres. Et il s'agit toujours des mêmes domaines : ceux qui avaient du mal à accepter la filiarisation ont du mal à passer au Bac Pro 3 ans. La logique de spécialité manifeste sa prégnance.

##### **Domaines en position favorable pour le passage au Bac Pro en 3 ans**

De même que l'UIMM avait été à l'origine de la création du Bac Pro dans les années 80, elle se montre favorable au Bac Pro en 3 ans pour les besoins de ses industries.

« Contrairement à d'autres branches, avec le Bac Pro 3 ans, **nous sommes une des rares branches à ne pas protester farouchement, ce qui serait mal venu puisque l'idée est venue de chez nous** ». (représentant UIMM)

Cet accord de principe est assorti d'un bémol : car l'idée était celle de l'expérimentation, et non celle de la généralisation.

« **C'est venu à notre demande, mais à l'époque nous ne demandions pas que cela s'applique à tout le monde.** Nous voulions revaloriser l'image en montrant que le Bac Pro n'était pas uniquement accessible à des jeunes contraints d'aller en BEP, mais qu'en troisième, certains pouvaient faire le choix. Pour nous, cela pouvait peut-être amener un vivier complémentaire mais surtout revaloriser l'image des Bac Pro. C'était finalement une bonne idée, nous avons eu beaucoup de mal à le développer en apprentissage pour

différentes raisons. Nous formons aujourd'hui 400 et quelques diplômés en Bac Pro 3 ans pour 4 000 Bac Pro, donc à peu près 10 %. Nous sommes loin des 100 %, cela va nous poser des problèmes, mais nous n'avons pas protesté sur l'idée. **La généralisation n'est absolument pas notre demande, mais cela nous paraît logique d'aller vers la généralisation.** Nous l'acceptons parce que nous acceptons aussi l'idée que finalement, **l'Education nationale, l'enseignement professionnel, n'est pas en mesure de mettre sur le marché du travail des professionnels ayant déjà toutes les compétences pour être opérationnels** ». (représentant UIMM)

Dans le **bâtiment**, certaines filières peuvent sans peine basculer vers le Bac Pro en 3 ans, mais la grande majorité est située de l'autre côté, de ceux qui rechignent.

« De la part des **électriciens**, pas d'hostilité. **Ils y sont plutôt favorables** et souhaitent malgré tout conserver le BEP comme diplôme intermédiaire parce qu'il est, chez eux, visible, par les entreprises. Le BEP correspond réellement à des compétences utilisables dans l'entreprise. Pour les autres professionnels, **pas d'hostilité mais pas d'enthousiasme non plus** et beaucoup de questionnements parce qu'ils se demandent comment, en trois ans, l'Education nationale va réussir à faire ce qu'elle avait du mal à faire en quatre ans ». (représentant FFB)

« Le **BEP TAH ("techniques de l'architecture et de l'habitat")** est plus conceptuel que les autres, il y a **moins de gestes professionnels** qui le prédestinent à une insertion immédiate. De la même manière, une option du Bac Pro dans ce domaine correspond à un enseignement professionnel mais où la partie conceptuelle prend davantage de place. **Les élèves y sont de meilleur niveau, ils ont de meilleures capacités conceptuelles**, ils ont une meilleure vision tournée vers l'art et l'architecture. Ils ont donc une plus forte orientation vers la poursuite d'études. Ceux qui poursuivent vers le Bac Pro (45% des poursuivants) vont à 90% vers le Bac Pro technicien du bat études et économie. Ils travaillent dans le secteur sans se salir les mains, ce sont les blouses blanches. Le Bac Pro de technicien géomètre est dans le même cas. **Ces deux Bac Pro là pourraient être préparés en trois ans** ». (IG, domaine bâtiment)

Dans le domaine du **bois**, qui est en pleine transformation, l'arrivée du Bac Pro en 3 ans est vue d'un bon œil.

« A la 10<sup>ème</sup> CPC, contrairement à la 5<sup>ème</sup>, on est assez pour les Bac Pro 3 ans, car **on espère avoir moins de sorties niveau V**. Car on a trois quarts de gosses qui sortent au niveau V, et qui trouvent un emploi. Moi je pense que **dans 10 ans, on sera niveau IV et III** ». (IG, domaine du bois)

L'argumentaire du côté de l'IG est qu'il faut relever le niveau pour aller vers les nouveaux secteurs dynamiques, notamment la "maison bois" :

« Dans nos lycées on a partout de la menuiserie. Ce sont des diplômés faits pour deux types de publics : le gamin absolument mordu par le bois parce que son grand père travaillait le bois, c'est un matériau à passion, ça sent bon, il fait un CAP par apprentissage, et puis la grande masse, c'est de l'insertion de gosses en difficultés. Donc **on a essayé de tirer vers le haut**, de dire ça ne peut pas servir qu'à ça, partout dans tous nos lycées on a des ateliers de menuiserie, on leur fait faire des objets qui ne servent à rien et vont à la poubelle (confiturier, tables basses, faux meubles). On ne veut plus de ça. **Avant de m'occuper des gosses en difficultés, je veux m'occuper des sorties et des qualifications.** On veut donc dans tous nos lycées une plateforme de pose. On veut une maison à ossature bois où on monte des portes, des fenêtres, une charpente, et donner l'échelle 1. Les gosses en difficulté, ils peuvent s'insérer là dedans, dans les chantiers, on a besoin de tous les talents, du haut au bas de gamme. Mais il faut réduire les flux et augmenter la qualification, et **réorienter de la menuiserie vers la maison** ». (IG, domaine du bois)

Dans le domaine administratif, on se trouve aussi tout à fait prêt pour passer au Bac pro en 3 ans, à quelques nuances près.

« La réforme ? Je la vis très bien parce qu'on a beaucoup réfléchi. Depuis 2003, on est en dialogue constant avec la DGESCO pour convaincre. Finalement, sans prétention, **on a développé une réflexion qui va dans le sens de ce qui se prépare actuellement.** Avec une nuance ; nous disions : laissons sur place les durées de parcours se déterminer, nous n'avions pas tranché en 2+2 ou 3 ans. Là le Ministre dit c'est en 3 ans, mais tout le monde dit : ça ne se fera pas en 3 ans par tout le monde, on va bien retrouver des parcours qui ne seront pas en 3 ans. Nous avons alerté par rapport aux parcours en 3 ans, en disant attention, prévoyez les moyens d'accompagner ceux qui vont avoir des difficultés autrement que par du redoublement parce que vous allez perdre des effectifs. Il y a quelques orientations fondamentales que nous avons proposées qui sont en train de prendre. Si on gagne sur ce terrain là, ce sera bien ». (IG, domaine administratif)

### **Domaines en position défavorable pour le passage au Bac Pro en trois ans**

Les prémisses des difficultés à passer au Bac Pro en 3 ans pour certains domaines sont manifestes avec l'échec relatif de la tentative d'expérimentation qui avait touché plus spécifiquement les spécialités de STI (rapport Prat, 2005). Mais dans le **BTP** au moins, l'expérimentation a connu un défaut de pilotage, qui a renforcé les difficultés "naturelles" du secteur vis-à-vis du Bac Pro.

« **Dans l'expérimentation du Bac Pro 3, il y a eu très peu de sections du BTP.** Beaucoup de gens ont fait marche arrière parce que concrètement, il n'y avait plus d'élève qui y allait ! Même par apprentissage, des CFA ont ouvert des Bac Pro 3 et les ont fermés. **C'est une expérimentation qui a été insuffisamment accompagnée.** Sur le terrain les enseignants ont construit leurs programmes, chaque équipe a décidé du cheminement, à partir des référentiels du BEP et du Bac Pro. Certains ont fait une première année qui résumait un peu le BEP, d'autres ont pris le programme du Bac Pro qu'ils ont fait en 3 ans, le manque de cohérence, de suivi des équipes. **Globalement, ce n'était pas piloté.** On est sur deux schémas différents. Pour 2008-2009 pour la seconde pro, on va être sur une stratégie où les profs vont prendre le schéma du Bac Pro en deux ans, et le faire sur trois ans, certains vont adapter du BEP, et à partir de 2009, ils vont être obligés changer de stratégie. Je pense qu'il sera très difficile pour une équipe qui aura fait le Bac Pro 3 sur 2008-2009 de lui faire changer ses pratiques à partir de 2009. Les profs auront dépensé une énergie vertigineuse pour se construire une formation pour la seconde, et quand les gens s'investissent pour se construire au niveau de la seconde professionnelle, l'expérience montre qu'il est difficile de leur faire changer leurs pratiques après. A l'heure actuelle, aucune CPC n'a commencé à travailler sur les contenus de la seconde professionnelle, qui vont être mis en place en 2009 ». (IG, BTP)

Dans le **bâtiment**, la réforme suscite la réserve, la même que celle qui avait accueilli la création du Bac Pro, qui continue d'occuper une place secondaire dans ce secteur.

« **Le Bac Pro 3 ans a fait un grand scoop chez nous.** Pour les artisans de la CAPEB, le Bac Pro n'est pas le diplôme de prédilection. Initialement, nous nous sommes positionnés de cette façon ». (représentant CAPEB)

Dans l'hôtellerie-restauration, les arguments sont aussi concentrés sur le maintien d'une insertion efficace au niveau V et les risques liés à la volonté de faire monter trop de gens trop vite vers le niveau IV, notamment en utilisant le passage CAP vers Bac Pro.

« Il faudrait aussi s'interroger sur les critères de constitution de l'outil de formation, critères d'ouverture des formations, on aurait beaucoup de surprises. Dans la voie professionnelle, faut-il disperser ou jouer sur une logique de synergie, quand on veut rationaliser ? Il faut réfléchir sur tout ça. **Il y a les besoins des professionnels qui me semblent essentiels, rappeler qu'on n'est pas dans une course contre la montre à**

**monter tout le monde en haut**, quand il y a de l'insertion en bas. Avec le BTP, on est dans la même problématique ». (IG, hôtellerie-restauration)

« Dans le Bac Pro 3 ans, **ils ont fait une flèche horrible, celle qui va du CAP à la 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro. On a deux tiers des emplois niveau V**, ça va faire monter tout le monde. Plus grave : si les gens vont avoir deux ans de professionnalisme, le prof qui va être là va dire je vais prendre celui là plutôt que celui là. **C'est une catastrophe** : si la flèche existe, ils vont aller du CAP au Bac Pro, ils ne vont plus penser insertion. C'est la culture du diplôme. **Alors que justement dans ce secteur, on peut largement autant réussir par l'expérience que par le diplôme, surtout que nos diplômes sont conçus pour rebondir au niveau supérieur**. On ira chercher des roumains, des tchèques ou je ne sais quoi ». (IG, hôtellerie-restauration)

La réserve (voire l'hostilité) se manifeste même chez ceux (l'hôtellerie de chaîne) qui sont plutôt favorables au profil du Bac Pro, tout en restant très attachés au CAP et en restant employeurs de tous les diplômés, car le passage de 4 ans à 3 ans provoque le scepticisme, par rapport au niveau des jeunes de la filière.

« Notre position par rapport à ce projet de **Bac Pro 3 ans** : c'est 4 ans, pas 3 ans ! Comment voulez-vous qu'une entreprise puisse prendre une décision avec les éléments dont elle dispose aujourd'hui ? Le référentiel reste le même, c'est ce qui est écrit. Que la personne qui ferait un Bac Pro 3 ans aurait sans doute, à un moment donné des trois années, une certification ou pas forcément un diplôme, ou ce serait du BEP rénové, modifié. Mais comment voulez-vous qu'on prenne une décision par rapport à cela ? Quand vous discutez avec les enseignants et les professionnels, on vous dit qu'après 4 années de formation en BEP-Bac Pro, les jeunes ne sont encore pas prêts à occuper un poste, puisque dans le cadre du Bac Pro, il y a quand même cet aspect encadrement qui existe et deux métiers : production, service. **Au bout de 4 ans, on arrive à faire un petit peu de choses, mais pas encore au niveau qu'on souhaiterait, et on nous demande de le faire en trois ans aujourd'hui** ? Si en 4, on ne peut pas le faire, comment voulez-vous qu'on le fasse en trois ans ? C'est aberrant ». (représentant hôtellerie de chaîne)

Mais il ne s'agit pas d'un rejet complet :

« Ce qu'on a dit au niveau de la branche : faire **un Bac Pro en trois ans ne nous gêne en rien, à condition qu'on ait établi un référentiel et des pré-requis**, parce que si c'est prendre le niveau des BEP aujourd'hui et Bac Pro, pour les ramener à trois ans, c'est une catastrophe à la fin ». (représentant hôtellerie de chaîne)

La réception de la réforme par les branches professionnelles (et l'IG aussi) est bien fonction de la "logique de spécialité" : partout où le geste professionnel et les emplois de niveau V (et l'insertion des jeunes) sont restés au cœur du système d'emploi, l'arrivée de la réforme est mal perçue, au-delà même du manquement aux formes de la consultation.

### **Le cas particulier des domaines sans BEP**

Dans les domaines où il n'y a pas de BEP, le Bac Pro 3 ans ne fait pas vraiment débat, il est même parfois considéré comme une opportunité.

Dans le domaine de l'**aéronautique**, l'offre de formation se caractérise par l'absence de BEP et par de très petits flux de formés, tant par la voie scolaire que par l'apprentissage. Jusqu'ici le vivier des Bac Pro était constitué pour l'essentiel de sortants de BEP d'autres domaines (Electronique, Electrotechnique, Maintenance,..). En conséquence le débat sur un Bac Pro à deux vitesses (3 ans après la 3<sup>ème</sup> et/ou 4 ans à partir d'un BEP) n'avait pas lieu d'être dans cette sous-commission.



Compte tenu de l'articulation des formations et des emplois aux trois niveaux de l'enseignement professionnel (V, IV et III) et l'absence de véritable filière de formation intra-domaine l'instauration d'un Bac Pro 3 ans n'a pas donné lieu à de véritables débats en CPC.

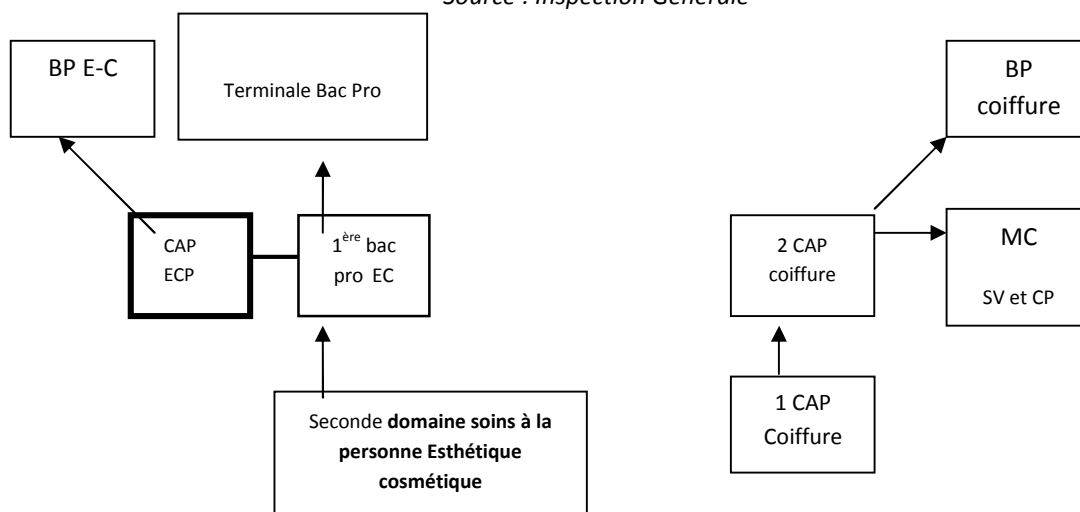
Il reste que l'instauration d'un Bac Pro en 3 ans devrait nécessiter une révision des référentiels et des objectifs pédagogiques. Ces révisions devront être soumises aux instances européennes, l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) en l'occurrence, si l'on veut conserver la validation de ce diplôme comme étape du cursus d'accès aux licences européennes exigées pour l'exercice des activités réglementées de maintenance aéronautique (Haas, Ourtau, 2006).

Dans le domaine des **Soins aux personnes** le Bac Pro 3 ans pourrait être une opportunité, a priori, pour les différents acteurs de la 19<sup>ème</sup> CPC. Puisqu'il n'y a pas de BEP la création d'un tel Bac Pro serait une occasion de hausser le niveau de formation en augmentant les flux vers le niveau IV (le BP n'existe pas par la voie scolaire). Reste que les effectifs concernés sont faibles. Pour la filière "Esthétique" ceci permettrait de satisfaire la revendication des représentants des grands groupes de parfumerie-cosmétique en faveur d'un allègement des savoirs technologiques en CAP, au profit d'autres savoirs plus généraux requis dans cette filière.

L'Inspection Générale en charge de ce domaine a réfléchi à des aménagements de parcours qui pourraient répondre aux attentes des acteurs (*schéma ci-dessous*).

### SII-01. Schéma d'aménagements des parcours dans le domaine soins aux personnes

Source : Inspection Générale



Une seconde professionnalisante couvrant les domaines de l'Esthétique et de la Coiffure pourrait-elle être envisagée si la profession "coiffure" souhaite un diplôme de niveau IV<sup>79</sup>? Cela supposerait de travailler sur des savoirs associés transversaux (anatomie et biologie humaines, les bio

<sup>79</sup> Ce qui semble être le cas, si l'on se reporte à une intervention de M. Ruiz, président de la 19<sup>ème</sup> CPC, lors de la réunion du CIC du 31 mars 2008. «La création d'un baccalauréat professionnel dans ce secteur - création qu'il appelle de ses vœux – permettrait d'attirer d'autres profils vers la profession. Cette diversification permettrait de faire face aux évolutions du métier (multi-salons notamment) sans remettre en cause le BP, dont il serait complémentaire. Il souligne en effet l'intérêt à son sens, de dissocier niveau de savoirs et niveau de savoir-faire. La question n'est pas tant celle de la durée d'accès au baccalauréat que l'existence de passerelles, et la reconnaissance, nationale et européenne, par les professionnels ».

contaminations, etc.) et des savoir-faire proches (lavages des mains, accueil d'une personne, désinfection d'un plan de travail, etc.). Ces points communs entre les techniques d'esthétique et de coiffure sont-ils suffisants ? Si on adopte une seconde commune, il semble difficile de créer des liens cohérents entre pratique et théorie pour donner du sens aux enseignements. Une solution pourrait être un tronc commun en enseignement général, avec deux options : l'une coiffure, l'autre esthétique.

Le CAP Esthétique serait acquis au cours de la première professionnelle. Les élèves capitaliseraient des unités qui, complétées soit en formation initiale soit en formation continue, pourraient les amener au Bac pro.

Les BP en Esthétique et en Coiffure resteraient comme voie d'apprentissage post-CAP. Les mentions complémentaires (MC) Styliste Visagiste et Coloriste Permanentiste resteraient des voies de spécialisation post CAP.

En serait-il de même pour le CAP Perruquier Posticheur ? Peut-on envisager un Bac Pro pour le domaine Perruquier Posticheur ?<sup>80</sup>

### **Cas des domaines où le Bac Pro 3 ans doit satisfaire des attentes très précises**

Pour le domaine de **l'Alimentation**, alors que la rénovation des formations et des diplômes impulsée par l'Inspection Générale préconisait des BEP propédeutiques, soit un BEP à deux dominantes (métiers de la farine et métiers de la viande), avec 2 Bac Pro correspondants et un troisième pour la poissonnerie alimenté par un CAP, les professionnels ne voulaient que des Bac Pro 3 ans. Il a fallu les convaincre de l'utilité d'un BEP.

Pourquoi un Bac Pro 3 ans ? Le contexte de la politique de formation pour la profession est celui d'une diminution régulière des entreprises artisanales dans le secteur et le problème des reprises d'entreprises. Un des objectifs est de développer des compétences qui sont celles de responsables d'entreprises. Or, sauf exception, les jeunes qui entrent en apprentissage au niveau V après la troisième sont plutôt orientés par la négative. Ils sont jugés inaptes à poursuivre dans la voie scolaire au niveau IV, même si ce sont bien eux les futurs professionnels, et pour quelques uns d'entre eux les futurs patrons. Le BP est le seul diplôme susceptible de conduire à la reprise d'entreprise, mais les publics sont très hétérogènes. Ce vivier ne suffit plus pour renouveler la profession. Il faut donc acquérir des compétences supplémentaires.

Le Bac Pro en 3 ans devrait donc, selon les représentants des professions (Boulangers, Bouchers, Poissonniers), être une opportunité pour contrecarrer la situation actuelle et la rénovation de la filière BEP bac pro en 4 ans qu'ils considèrent comme un échec. Si à partir de la 3<sup>ème</sup> on peut proposer aux jeunes et à leurs familles un horizon Bac, les représentants des employeurs espèrent toucher un autre public que celui des seuls relégués en CAP, par apprentissage essentiellement.

Dans le domaine de **l'Habillement** les professionnels membres de la CPC ont insisté sur l'évolution des emplois et des besoins en formation dorénavant situés au-delà du niveau V. L'Inspection

---

<sup>80</sup> La question a été traitée depuis les investigations menées dans le cadre de cette étude. « La rénovation du diplôme de perruquier posticheur, une nécessité pour ce métier de haute technicité », Christine Rebière, bureau DGESCO A2-1, CPC info n° 48, premier semestre 2009.

Générale aurait porté l'idée du Bac Pro 3 ans avant même que celui-ci soit érigé en objectif par le Cabinet. Le référentiel du Bac Pro a été construit dans cette logique alors que le domaine n'était pas concerné par l'extension de l'expérimentation.

En 2006 le BEP a été décrété propédeutique, censé conduire à un Bac Pro en 3 ans, tout en concevant de conserver un cycle en 4 ans pour les élèves en difficulté. Un RAP avait été construit dans cette perspective, mais demeurait « théorique » à la date de l'enquête, dans l'attente des décisions ministérielles. Certains recteurs ont néanmoins été tentés de le mettre en œuvre dès la rentrée 2008.

Dans le domaine **Transport et manutention**, à l'occasion de la rénovation du CAP "Conduite", les rédacteurs ont écrit le référentiel dans la perspective de suppression des BEP et la création d'une filière CAP-Bac Pro. Les réactions à la suppression du BEP au cas d'instauration d'un Bac Pro en 3 ans étaient vives, comme dans tous les secteurs où le BEP constitue toujours un vivier de recrutement important, même si la tendance est aussi au recours accru à des Bac Pro.

Pour la voie de l'apprentissage la mise en œuvre de la formation correspondante pose problème. Il y aurait un gros travail d'ingénierie à conduire pour une ouverture de sections Bac Pro 3 ans en 2009.

Il est également probable qu'il y aura à cette occasion une redéfinition de la filière logistique.

Dans les domaines de la **Chimie**, bien qu'à la date de l'enquête réalisée pour les besoins de cette étude rien n'ait été décidé par rapport au projet de création de Bac Pro 3 ans, il était pressenti que le Bac Pro "bio-industrie de transformation" (BIT), considéré par l'Inspection Générale STI comme le diplôme "pivot" dans ces domaines, serait sur la liste des "expérimentables". Ce Bac Pro est géré en partage avec le ministère de l'Agriculture où il très apprécié et articulé au BEPA Transformation bien adapté aux évolutions en cours. Ceci était perçu comme un événement susceptible de perturber les démarches entreprises en concertation entre les deux ministères pour une remise à plat de la filière Bio-industrie, les deux ministères ayant des perceptions différentes sur la réforme du Bac Pro, notamment côté syndical au ministère de l'agriculture. Dans la perspective de création effective du Bac Pro BIT en 3 ans à l'EN il faudrait donc créer un BEP vivier de ce diplôme, en faisant évoluer "Bioservices" et le rendre propédeutique en le rapprochant du BEP MIP (Métiers des Industries de Procédés). Est-ce qu'on garderait "Bioservices" pour la professionnalisation ? Dans tous les cas on s'inspirera du BEPA qui marche bien comme propédeutique du BIT.

Le Bac Pro a toujours un cadre national mais au niveau des académies des « épreuves/projets » s'appuieront sur la « filière » économique dominante localement.

Dans le domaine des **Services aux personnes**, l'instauration d'un Bac Pro qui n'existe pas actuellement, fut-il de 3 ans, n'apportera rien de plus, du point de l'insertion professionnelle sur des emplois cibles, que l'actuel BEP CSS, si ce n'est une scolarisation d'une année supplémentaire.

La question qui se pose dans ce domaine est bien celle de savoir pour quel métier créer un Bac Pro ? On a "inventé" le Bac Pro "Services de Proximité et Vie Locale", mais sans vraiment de continuité avec le référentiel du BEP CSS. Celui-ci est en effet construit dans une logique de scolarisation et développement de capacités requises pour la préparation du CAFAS (Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide Soignante, actuel DEAS, Diplôme d'Etat d'Aide Soignante) après 1 ou 2 ans d'activité en qualité d'"Agent de Services Hospitaliers" et l'acquisition de la culture du Sanitaire et du Social. La

construction au plan académique de classes d'aides soignants ancrées sur le BEP CSS, suite à des accords entre DRASS et Rectorat, permettait jusqu'ici une fluidité du passage BEP CSS-DEAS, qui plus est gratuitement pour les intéressées<sup>81</sup>.

Des réflexions ont été menées au niveau de l'Inspection Générale afin de trouver des solutions au projet de suppression du BEP et de création d'un Bac pro 3 ans.

#### 4.5. Les principales préoccupations face à la généralisation du Bac Pro 3 ans

Dans les entretiens avec les représentants des branches ou de l'IG, la question de la réforme est souvent venue spontanément dans la conversation. Les personnes interviewées ont alors fait librement état de leurs préoccupations. Celles-ci se déclinent principalement dans quatre directions, que l'on peut lister sans donner de hiérarchisation : la baisse de niveau, la perte de professionnalité et les secondes professionnelles que nous avons regroupées parce qu'elles sont souvent liées dans les discours, les sorties prématurées et la certification intermédiaire, le BEP comme certification intermédiaire, les rapports Bac Pro/Bac Techno, l'apprentissage.

Il faut rappeler que ces entretiens ayant été réalisés alors que des discussions étaient en cours et que bien des points n'avaient pas été tranchés par le ministère, ce sont souvent des interrogations qui sont mises en avant, et non des condamnations ou des rejets systématiques.

##### La baisse de niveau

C'est une question très sensible, et qui provoque des propos aigres-doux. Dans le BTP d'abord...

« **L'objectif politique des 80 %, on peut y arriver : il suffit de diminuer le niveau.** Si c'est un objectif politique, on y arrivera. Mais, à l'avantage de qui ? Pas des jeunes, pas des entreprises ? Si c'est uniquement pour se faire un petit plaisir en se disant « *ça y est, 80 % d'une classe d'âge au niveau Bac* », cela n'a pas grand intérêt. Le problème, c'est que quand le jeune aura son Bac, c'est le premier grade universitaire, il a un vieux fantasme sur la position sociale qu'il pourra avoir. Or, si on diminue le niveau, quand il va rentrer dans une entreprise, l'entreprise va lui dire « *attends, tu n'es pas capable d'être ETAM, tu n'es même pas un bon ouvrier...* », c'est un gros problème parce qu'on a déjà une déperdition de jeunes Bac Pro quand ils rentrent dans l'entreprise, mais là, ça va être la catastrophe ». (représentant FFB)

« C'est vrai que ce BAC PRO en trois ans est expérimenté. Le BAC PRO en trois ans, il est possible pour des jeunes de très bon niveau, qui seraient triés sur le volet, mais pour la masse des individus qui s'orientent dans nos métiers, je crois que c'est une dévalorisation ». (représentant FNTP)

et dans la construction mécanique de pointe (hélicoptères)...

« **Ce n'est pas une remontée de qualification, mais une baisse des qualifications liée aux diplômes.** Si vous voulez, l'impression que j'ai eue et que j'ai, c'est que, malheureusement c'est ce que je ressens mais c'est ma vision, peut-être je me trompe, c'est que **pour arriver à des niveaux de diplômes importants en France, on n'a pas monté les gens au niveau des diplômes, on a baissé les diplômes au niveau des gens !** On a dit : il faut qu'il y ait 85% de bacheliers en France. Pour arriver à ça, on a essayé de tirer les gens vers le haut, et puis on a tiré le diplôme vers le bas. Aujourd'hui, **le niveau des mecs qui ont le Bac Pro n'est pas mieux que**

---

<sup>81</sup> Sur ces initiatives régionales, cf. les recommandations du HCEEE (Haut Comité Education Economie Emploi) concernant le domaine de l'aide à la personne et le rôle de l'EN comme prestataire de service, avec notamment l'instauration de pôles de compétences à travers les lycées des métiers.

**ceux qui avaient le BEP il y a trente ans.** C'est dû à deux phénomènes : 1 parce qu'on baisse le diplôme, 2 parce que la mode c'est d'aller au bac, donc on ne met dans les sections BEP que les rejets de ceux qui n'ont pas pu aller au bac. Du coup, on se retrouve avec un affaiblissement de cette population. Les deux étant liés, on a tiré tout le système vers le bas. Le Bac Pro il va boucher le trou comme ça, et le BTS ou le DUT va boucher le trou comme ça, et le diplôme d'ingénieur il va boucher le trou comme ça. On en est arrivé là où il y avait des BEP à embaucher des Bac Pro, là où on avait des bac pro on a embauché des BTS, là où on avait des BTS, on a embauché des ingénieurs. Je peux vous dire qu'aujourd'hui quand vous regardez la population qui sort, pour moi le niveau a baissé ». (représentant métallurgie, entreprise aéronautique)

où l'argumentation sur la perte des "fondamentaux" devient une critique d'ensemble du système de l'enseignement professionnel et technologique :

« **On nous apprenait les fondamentaux.** Aujourd'hui, vous prenez le même DUT, c'est le DUT génie mécanique productique. Les gars qu'est-ce qu'ils font ? Ils ne font que de la productique, apprendre à utiliser les commandes numériques, on leur apprend les armoires, tout un tas de trucs, **sauf qu'ils n'ont plus, ils ne voient plus la matière, ils n'ont plus les fondamentaux.** On leur dit les gars, vous avez le programme, ils vont l'enquiller, mais **l'iso-statismisme de la pièce, le serrage de la pièce, les conditions de coupe, ils ne savent pas, ils ne savent pas pourquoi le programme il fait ça !** A la limite ils vont être capables d'intervenir sur la machine, mais la pièce... Alors que **ce qui est le cœur du système, c'est le produit que vous fabriquez. Et je crois qu'on perd qu'aujourd'hui notre métier, la mécanique, c'est de fabriquer un produit.** Tous les professionnels avaient un peu la même vision : les gars avaient perdu les fondamentaux, les bases du métier. Comme je dis toujours, prenez une armoire à CN, tout ce qui est CFAO ou quoi, c'est une aide, c'est assisté par ordinateur comme on dit, cad qu'à un moment, vous savez faire quelque chose, et vous avez un moyen informatique qui vient vous aider. Mais il faut que vous sachiez ce que vous faites. **On leur apprend comment marche le système, mais on ne leur dit pas pourquoi.** Finalement, les gars ont perdu les racines, la source du métier ». (représentant métallurgie, entreprise aéronautique)

### **Les secondes professionnelles, risque de perte de professionnalité**

La perte de professionnalité est le premier risque d'un passage d'un diplôme obtenu après trois ans d'études au lieu de quatre, et ce risque est évoqué même par ceux qui sont favorables au bac Pro 3 ans.

« Ce qui ne va pas du tout dans la réforme envisagée, c'est que jusqu'à présent, pour avoir un Bac Pro, vous aviez quelqu'un qui était solide dans ses connaissances de base, avec un CAP, donc avec une pratique professionnelle attestée par ce CAP. Là-dessus, on greffait une formation un peu plus polyvalente qui lui permettait, à terme et assez rapidement d'ailleurs, de devenir chef d'équipe. Dans notre convention collective, nous avons très bien placé le Bac Pro "travaux publics" qui est classé N2P2. Il est même écrit, dans notre convention collective, qu'au bout d'un an, ce jeune passe au niveau du dessus, voire au niveau ETAM, et que ces individus sont destinés à devenir chef d'équipe dans les cinq ans. Le Bac Pro est un diplôme très polyvalent. Il couvre à la fois la route, les ouvrages d'art, les canalisations et les terrassements. Il était donc destiné aux meilleurs jeunes de ce niveau V. Aujourd'hui, il nous est expliqué qu'**un jeune qui sort de classe de troisième, en trois ans, va être capable de connaître tout cela ! Cela signifie qu'il sera après chef d'équipe, qu'il va aller montrer les gestes professionnels à des individus qui ont leur CAP ? Nous sommes plus que sceptiques sur ce point. Il n'y a pas de doute, en passant aussi de 4 à 3 ans de durée de formation, on aura moins de connaissances et d'entraînement pratique du jeune.** On nous explique qu'ils vont éviter les redondances dans les programmes. C'est le grand truc du ministère de dire que les programmes sont redondants. La pédagogie, pour tous ceux qui connaissent un peu le sujet, c'est bien de la répétition. **S'il y a donc un an en moins d'entraînement, il y aura un niveau inférieur.** Nous

avons “classé” cela, parce qu’on avait confiance dans ce diplôme, mais on s’interroge maintenant sur son positionnement. Ceci dit, c’est vrai que nous aurons toujours nos CAP et de bons élèves de CAP, notamment de conduite d’engins, qui préféreront ensuite faire un Bac Pro. Ceux-là feront deux ans. Toute l’articulation Bac Pro – CAP est, chez nous, un vrai problème ». (représentant FNTP)

« Donc, sur **le Bac Pro 3 ans**, nous ne sommes pas naïfs, nous savons qu’il y aura **déprofessionnalisation**, mais en même temps, des gains de productivité qu’on peut trouver entre le BEP et le Bac Pro en termes de formation ». (représentant UIMM).

« **Nous savons bien qu’en passant du Bac Pro 4 ans au Bac Pro 3 ans, nous allons perdre en professionnalité**, mais ce n’est pas essentiel. Nous écoutons l’Education nationale qui nous dit qu’en supprimant ces obstacles nous amènerons plus de jeunes au diplôme. Nous nous doutons bien que pour obtenir le diplôme, **nous serons peut-être moins exigeants sur la partie professionnelle en termes de compétences professionnelles**. Pour nous c’est un choix, c’est un principe que nous acceptons, qu’en définitive, finalement **la mission principale de l’Education nationale soit d’apporter aux jeunes, et quelque soit leur niveau, les socles de compétences générales dans différents domaines** qui leur permettent de commencer à s’insérer professionnellement et acquérir réellement des compétences professionnelles par le biais de formations complémentaires externes ou internes à l’entreprise, ou par la pratique dans l’entreprise parce que dans tous les cas, elle est nécessaire ». (représentant UIMM).

Dans la nouvelle organisation de la formation, la seconde professionnelle est au cœur des interrogations sur la professionnalité de la part de professionnels habitués à des filières cylindrées BEP-Bac Pro, et qui associent donc seconde “généraliste” à perte de professionnalité. Ainsi, non seulement le Bac Pro ne serait plus délivré qu’après trois ans d’études, mais la première année serait sans véritable contenu professionnel, ce qui ramènerait le Bac Pro “de quatre ans à deux ans”.

« Il y a une aberration de plus dans cette réforme : c’est **la seconde professionnelle qui ne serait plus professionnelle**. C’est une seconde qui, nous dit-on, pour le secteur du BTP, réunirait à la fois le gros œuvre, les finitions, les TP. Ce qui veut dire que **le Bac Pro ne serait même plus en trois ans, mais en deux ans**. Il serait en deux ans puisque la première année, on ne peut pas la considérer comme une année de formation au Bac Pro des travaux publics. On ne peut pas dire que c’est une année qui prépare au Bac Pro des travaux publics, puisqu’on fera de la finition. Qu’est-ce que la finition ? C’est de la peinture, ce qui n’a rien à voir avec le fait de monter des canalisations. C’est aussi étranger qu’un métier de l’hôtellerie par rapport à un métier de la métallurgie. Donc, **en fin de compte, ce qu’on propose, c’est un Bac Pro en deux ans**. Et puis, si ici il faut récupérer ces personnes de classe de seconde qui s’apercevront en fin de seconde qu’ils ne sont pas faits pour cela ou qu’ils ne pourront jamais avoir un Bac Pro, on va les récupérer comment ? On leur fait refaire un CAP en deux ans ? C’est récupéré, c’est comme d’habitude, ils auront doublé un an, c’est tout. On ne va pas leur faire faire après une formation en un an. Ce n’est pas possible puisque cette année-là ne peut pas être validée comme une première année de CAP, ou alors, **sauf à distribuer des morceaux de papier, en disant que c’est un diplôme, sans que cela corresponde à une réalité**. Donc, c’est un CAP en deux ans ». (représentant FNTP)

Le problème d’une seconde professionnelle à base large, commune à plusieurs Bac Pro, est le risque de ramener ce diplôme à deux années de formation et non pas trois et encore moins quatre ans dans l’ancienne formule de la filiarisation BEP-Bac Pro.

« A l’origine ils voulaient avoir des **secondes professionnelles à très grand champ** et en petit nombre par conséquent, mais il y a eu un coup de boutoir, les syndicats ont dit ça va faire des Bac Pro en 2 ans ». (IG, métallurgie)

« Je pense qu'on aurait pu sur une seconde pro (je ne réfléchis pas tout seul, mais avec des établissements, des académies) rapprocher l'usinage de la chaudronnerie, je l'ai dit mais je n'ai pas eu l'adhésion totale de tout le monde, même si 80% étaient d'accord. Quand le cabinet via la DGESCO nous a demandé de construire des périmètres de seconde professionnelle, **la proposition qui a été faite au cabinet est d'avoir une seconde pro exclusivement chaudronnerie**. A mon avis c'est une bêtise, parce qu'on les a enfermé, **alors que je pense qu'on avait un corpus identique non à 90 mais à 75%**. Pourquoi aujourd'hui j'ai dit non ? Parce que je trouve que ça ne peut pas être décidé comme ça. Je crois que l'erreur, si le ministre fait ça, il devrait donner en national : voilà, on pourrait avoir des secondes pro avec un périmètre sensé, par exemple en usinage outillage qui pourrait être celui là, maintenant, laissez un peu de flexibilité, au niveau des établissements. On fait des secondes pro : au niveau national des périmètres qu'on vous donne, laissons aux recteurs, aux établissements et aux équipes de terrain qui en fonction des structures et des équipes effectuer les regroupements qui leur semblent possibles. Alors que là on fait le truc impérialiste et stalinien, si on n'y prend pas garde. Avec le risque, à vouloir trop étendre, d'avoir des Bac Pro en deux ans. Vouloir diriger de Paris, même moi je suis revenu en arrière : **même si un IEN me dit on peut mettre la chaudronnerie avec l'usinage, si je balance ça comme ça, quelques profs sont capables de le comprendre, mais dans les académies, j'ai un tollé total, parce qu'ils vont dire je fais un Bac Pro en deux ans, chaudronnier en 2 ans... ça mérite un travail de fond avant de l'annoncer** ». (IG, métallurgie)

« Nous évoluons sur des compétences, il faut peut-être aussi sortir de la *diplômite* pour trouver une solution et reconnaître des personnes qui ont des compétences, aller vers la qualification plus que le diplôme. Les CQP pour nous c'est n'importe quoi. **Ce qui est important dans l'entreprise d'artisanat ce n'est pas la détention d'un diplôme mais la véritable détention du métier**, c'est le problème du Bac Pro 3 ans, **est-ce que ce seront 3 ans de professionnalisation ou 2, tel que cela se dessine plus ou moins ?** On parlait des électriciens qui sont dans la même problématique. A la limite, en 3 ans ils pourraient faire quelque chose, mais il faut que ce soit vraiment 3 ans. Or, aujourd'hui, nous n'en sommes même peut-être pas tout à fait là. C'est un très grand flou. C'est bien la transversalité mais au départ, il faut donner les bases avant de vouloir échafauder sur des connaissances ». (représentant CAPEB)

« Ils parlent de dominantes, parce que dans une de leurs secondes professionnelles fourre-tout, ils ont dit qu'il y aurait des dominantes : une dominante TP, une maçonnerie, une second œuvre. Oui, sauf que si c'est une dominante, cela veut dire qu'il y a une grande partie de tronc commun, donc de combien sera la dominante ? Est-ce qu'elle sera suffisamment professionnalisante pour que le jeune après puisse faire un CAP en un an ? Je ne le pense pas parce que parmi les dominantes, il y a une dominante aménagement finitions, et ils sont capables d'y mettre à la fois la métallerie, peinture, plâtrerie, carrelage. Ce n'est pas tout à fait pareil. Je ne vois pas un jeune, après sa seconde professionnelle, qui pour autant peut être intellectuellement très enrichissante, puisqu'on voit les métiers du bâtiment dans leur globalité. C'est une excellente chose qu'on ne se cantonne pas à son métier mais qu'on sache comment le replacer, l'idée est très bonne. Elle ne l'est que si tous les jeunes qui rentrent en seconde professionnelle sont capables d'aller jusqu'au Bac Pro, et je ne le crois pas. S'ils ne sont pas capables, que va faire le jeune ? ». (représentant FFB)

En conséquence, dans le **bâtiment**, la définition du périmètre de ces secondes professionnelles, selon l'IG, n'est pas allée de soi.

« On a fait un Bac Pro du bâtiment : ce serait à refaire, il faudrait le casser. **Mais on ne va pas vers ça avec les Bac Pro 3 ans : une seconde commune à différents métiers**. Il y avait un conseiller du ministre qui voulait 3 BEP pour l'ensemble. Je lui disais à moins de 5, je ne sais pas le faire. On en revient à ça, mais là c'est parti de nouveau dans l'autre sens. **Le Bac Pro 3 ans, ce n'est pas trois ans, c'est ces secondes professionnelles à large champ (donc 3 à moment donné)**. Depuis une semaine on en est à 30. C'est n'importe quoi ! Vous pouvez m'expliquer la logique, entre 3 et 30 ? Actuellement, c'est 35. On aura

embêté tout le monde pendant un an, pour passer de 35 à 30. Si c'est pour faire une seconde finition du bâtiment, franchement ! ». (IG, domaine BTP)

Même chose dans le domaine **hôtellerie-restauration**...

« On ne sait pas encore combien il va y avoir de secondes pro. A l'origine, il devait y avoir 8 à 12 secondes pro, il y a deux gros secteurs, éco gestion et industriel. Ces derniers ont demandé 17 secondes !! Ce n'est même pas sorti. **Jusqu'ici dans la voie professionnelle, la règle qu'on nous a toujours dite est qu'on crée ou rénove un diplôme professionnel à la demande des professionnels. C'est la première fois qu'il est dit : on fait des secondes pro, on ne sait pas ce que c'est, combien il y en a, et on va réunir les professionnels !** C'est une logique complètement inverse ! Maintenant on se demande comment on insère ! On a 13000 en BEP, c'est stable, pourquoi on le casse ? J'entends bien qu'il y a les 100000 BEP tertiaire qui posent problème, il n'y a plus les emplois au niveau V, il faut les monter. Mais ici, on n'est pas sur cette problématique. Que vont dire les professionnels ? Parce qu'ils aiment bien le CAP par apprentissage, on sait pourquoi, mais ils prennent des CAP scolaires aussi ». (IG, hôtellerie-restauration)

ou dans **l'alimentation**

« On voulait m'imposer une seconde professionnelle valable pour cuisine, restaurant, boucherie, alimentation, valide en même temps que l'autre. J'ai dû me battre. **Je voulais deux secondes pro en alimentation, je n'en ai eu qu'une, mais avec deux champs d'application. Parce qu'entre bouchers, boulangers et pâtisseries, ce n'est pas la même chose. Dans la seconde, on parle de quoi ? Quel rapport à la profession avec ces champs qui sont fort différents ?** J'avais demandé métiers de la viande et métiers de la farine. Mais deux pour si peu d'effectifs ! **Le principe n'est pas la réalité professionnelle, mais qu'on décrète qu'il en faut tant ! C'est aberrant !** Ou alors on dit : on ferme la voie professionnelle, on l'envoie aux régions ». (IG, Alimentation)

A contrario, dans le domaine du **bois** ou en **électrotechnique**, domaines où on est favorable au Bac Pro 3 ans, la seconde professionnelle ne pose pas de problème. Mais c'est le point de vue de l'IG.

« Sur le BEP : plateforme d'orientation, ça a toujours été une plateforme de réorientation des gosses, qui sont attirés vers le bois ou qui font du bois, parce que près de chez eux il y a un lycée du bois, réorientation vers l'ossature bois. **Pour nous c'est simple : la seconde professionnelle, on l'a en tête sans l'avoir travaillée, c'est le BEP en réduisant un tout petit peu ce qu'on voulait leur faire découvrir au cours des deux ans de BEP, c'est presque simple.** (IG, domaine du bois)

« Pour les **Bac Pro 3 ans**, on parlait de la seconde qui était à vocation très large, et on a été précurseurs en génie électrique pour faire ce rapprochement entre électrotechnique et électronique, imposé par les technologies, et le fait de passer en 3 ans ne peut pas poser de gros problèmes parce que la seconde du Bac Pro 3 ans est une seconde "génie électrique", où tous ces métiers électro sont présents. C'est donc un BEP propédeutique des Bac Pro. Et on n'interdit pas les "croisements", d'un BEP électronique vers un Bac Pro électrotechnique et inversement ». (IG, électrotechnique)

### **Les risques d'abandons prématurés et la question de la certification intermédiaire**

Pour toutes les personnes interviewées, un des problèmes les plus préoccupants est qu'en supprimant le BEP, on ne propose plus qu'un parcours en trois ans aux élèves, alors que beaucoup ne seront pas en mesure de parvenir au terme normal de ce cursus. Que proposer à ceux qui ne vont pas jusqu'au Bac Pro ? Car l'avantage de la filière BEP-Bac Pro était, outre une durée jugée nécessaire pour une professionnalisation satisfaisante (4 ans), offrait un palier permettant à certains de sortir avec un minimum de professionnalisation.



« Il faudrait avoir le souci de l'élève : celui qui va s'engager là ne doit pas aller dans le mur, il ne faut pas qu'on arrive à former un CAP en trois ans à la fin, comme l'a dit quelqu'un des TP. Pour nous l'idée serait de dire que le parcours doit être conçu de telle manière que l'élève puisse aboutir en cours, s'il voit qu'il ne peut aller jusqu'au bout des 3 ans, avoir une dérivation vers une formation de niveau V réellement professionnalisante. A la fin de la seconde, on doit s'apercevoir que l'élève est capable d'aller au bout ou pas, là on crée une terminale BEP qui aboutirait à une formation diplômante de niveau V, réellement professionnalisante, pas une certification qui aboutit à ne donner qu'un papier. Le risque : pour la plupart des BEP du secteur, les 2/3 vont sur le marché du travail. Il y a des problèmes multiples : pas envie de continuer trop longtemps dans ce qui reste une scolarité, même par apprentissage, et attrait du secteur. **Ces fondamentaux ne vont pas changer par un coup de baguette magique, parce qu'on dit maintenant Bac Pro 3 ans.** Donc les 2/3 des jeunes vont dire : je veux faire l'année professionnalisante, puis je veux sortir ». (IG, BTP)

La réflexion de l'IG, en 2008, avant que le contenu de la réforme soit entièrement fixé, porte notamment sur cette question des sorties prématurées. Le schéma d'une seconde professionnelle large rassemblant plusieurs métiers n'est pas satisfaisant dans un secteur comme le bâtiment car il y a perte de professionnalité, en ce sens qu'à l'issue d'une telle seconde à contenu large on acculture à des domaines largement définis mais on donne pas une vraie professionnalité, comme le faisait le BEP (tout au moins dans les domaines où il est resté d'insertion, car lorsqu'il est propédeutique, la question de cette professionnalité était écartée, mais se posait réellement aux élèves sortant sur le marché : quelle employabilité après de tels BEP ?).

« Si les possibilités de sortir du schéma sont claires, et ne conduisent pas à une déqualification à la sortie, si l'élève n'a pas l'impression qu'il va perdre son temps, les choses se pilotent, et il suffit de mettre tout en œuvre pour que l'élève soit en situation de réussite. On connaît bien les principes de la modularisation : sur le schéma de la seconde première terminale, on pourrait très bien concevoir qu'en seconde par exemple on apprend des gestes professionnels, mais ce schéma pourrait être conçu tout en restant dans le domaine du Bac Pro, sans déborder de trop. Or le schéma actuel dans la réforme, c'est qu'au niveau de la seconde, on couvre plusieurs Bac Pro. Et le **principe de base c'est que si vous couvrez plusieurs Bac Pro, vous êtes moins professionnel.** En fonction des réalités actuelles, la filière est très cylindrée et l'élève a du mal à sortir. Il n'y a aucune raison que ça change au niveau de la seconde professionnelle. Donc décréter une seconde professionnelle à champ large, ce qui n'a pas de réalité sur le terrain, par des contraintes géographiques d'implantation des filières, c'est une contrainte sur le terrain, c'est une réalité qui s'observe. **Donc il faut conserver en seconde des gestes professionnels appartenant au niveau V, mais en restant toujours dans le champ de spécialité. Pour moi la seconde doit rester dans le champ de spécialité si on veut arriver à emmener le maximum d'élèves au bout.** Si on pilote ce schéma suffisamment, on doit pouvoir arriver à augmenter les flux. Mais ça ne se fera pas par une évolution brusque, ça ne peut se faire qu'avec un pilotage de la part des corps d'inspection pour arriver à infléchir, parce qu'il va falloir adopter de nouvelles pratiques pédagogiques, pour que ces élèves puissent trouver une motivation nouvelle pour aller jusqu'au niveau IV. Toute la richesse de ce truc là est de passer de 4 en 3 ans, mais il ne faut pas que l'élève qui ne va pas réussir à aller jusqu'au bout, puisse sortir avec quelque chose où il n'est pas perdant. Pour que l'élève dise : je peux prendre le risque de m'engager, et obligatoirement, si davantage prennent le risque, davantage arriveront ! Mais ce sera une évolution progressive, ça se transmettra par les copains qui réussissent. L'expérience montre que ce n'est pas parce qu'on crée les structures qu'elles se remplissent ». (IG, BTP)

## Le BEP comme certification intermédiaire<sup>82</sup> et la modularisation

Corollaire du thème précédent, la proposition par le ministère de conserver le BEP comme dénomination de la certification intermédiaire destinée aux sortants après la seconde professionnelle n'est pas appréciée, quelle que soit la branche, car pour le moins, elle prête à confusion.

« Ce serait une erreur de maintenir l'appellation de BEP pour la certification après la première professionnelle. Il y a une certaine inconstance : on nous dit d'abord le BEP est supprimé et puis il n'est pas supprimé mais en tant qu'examen, pas en tant que structure, puis ensuite le diplôme sur le parcours serait un BEP rénové, ce n'est pas vendeur. Sachant qu'on a dévalorisé le CAP dans la mentalité du français moyen, il manque de lustre, alors faire changer ce statut du CAP dans la mentalité des gens, ça prend trente ans ». (IG, BTP)

« Lorsqu'on nous a dit que dans le parcours Bac Pro 3 ans, on va construire une certification de niveau V, **a priori, je la voyais plutôt nouvelle et pas forcément comme un BEP existant. Je la voyais de type moderne**, c'est-à-dire qu'on construit bien un ensemble de compétences à valider pour obtenir cette certification ». (représentant UIMM).

C'est l'occasion pour la plupart des IG d'introduire la notion de modularisation pour l'obtention des certifications.

« Est-ce que tous les gosses pourront accéder au Bac Pro 3 ans, je crois que non. **Comme solutions intermédiaire, il faudrait des solutions extrêmement souples** : un gamin qui peut faire 3 ans le fait, 4 ans, il ne passe plus par un BEP, **je suis pour une individualisation des parcours, pour une modularisation, on y bosse un peu pour les STI, une vraie modularisation**. Pour s'en sortir, il faut regarder les parties communes entre le BEP et le Bac Pro et faire comme un jeu de poupées russes, des parties qu'on peut acquérir en première année du parcours 3 ans, et qui permettent de délivrer une partie du BEP, et en phase terminale du parcours, ce qu'on n'a pas fait en cours du parcours, et plus orienté BP3. Ou pour le gosse qui n'aurait pas le BP3, plus orienté vers la professionnalisation, puisque le BEP ne professionnalisait pas, donc on pourrait rajouter des compléments ». (IG, domaine du bois)

« Aujourd'hui le ministre dit on va supprimer les BEP, parce que ça a été fait pour être des antichambres pour la plupart des métiers, pour certains ça a vraiment un emploi direct, mais **c'est plutôt une contremarche pour aller au Bac Pro. Dès le moment qu'on supprime les BEP, vouloir les transformer comme diplômes vers l'emploi...** ça a été vrai à l'époque où on s'est dit en partie ceux qui ne pourront pas suivre ils pourront aller vers l'emploi, mais les BEP ont été construits au niveau des programmes comme des pré-requis pour aller au Bac Pro. Un CAP a comme finalité l'emploi, **un BEP est rattaché à un RAP, mais lorsqu'on a construit les programmes, on s'est dit qu'il faut aller vers le Bac Pro**. Même pour les enseignements généraux, on mettait en perspective dans les référentiels la poursuite d'études. Pour un CAP, je ne dis pas qu'on l'ignore, mais c'est dérisoire, vous travaillez vraiment sur le RAP terminal, comme pour un Bac Pro, même si je renforce un peu la mécanique, au cas où il irait en BTS ». (IG, métallurgie)

« On a essayé de défendre auprès du cabinet, qui ne nous a pas entendu au départ, **l'idée de la flexibilité des parcours**, éviter le redoublement. L'objectif numéro un, c'est le niveau IV. Puis celle de

---

<sup>82</sup> La note de présentation du décret relatif au nouveau BEP précise : "Dans le cadre de la rénovation professionnelle, le BEP reste un diplôme de niveau V, inscrit comme le CAP au répertoire national des certifications professionnelles ; il est passé en tant que « certification intermédiaire » en cours de cursus de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans. L'examen comporte au maximum cinq unités obligatoires correspondant chacune à une épreuve. Pour les candidats sous statut scolaire dans un établissement public local d'enseignement ou dans un établissement privé sous contrat, quatre au moins de ces épreuves sont évaluées par contrôle en cours de formation" ..

**l'individualisation**, la DGESCO y réfléchit. Qu'il y ait des horaires significatifs mais avec une liberté pour les équipes de faire ce qu'elles estiment pertinent, et non la préconisation de détail. De l'individualisation, pour pousser ceux qui réussissent bien et pour aider ceux qui ne réussissent pas. L'idée de réaffirmer la dimension professionnelle du BEP, ça prend ça aussi, mais un professionnel plus flou. Ce n'est pas encore gagné mais ça entre dans les esprits : l'idée de **modularisation** du diplôme (du BEP). Actuellement, il y a le bloc : enseignements généraux, enseignements professionnels, il y a des jeunes qui acquièrent des unités pour 5 ans et ensuite c'est fini. Nous proposons des blocs (unités et sous unités) significatifs qui soient un ensemble qui aient un sens. Tous les BEP ont les mêmes épreuves d'enseignements généraux, puis il y a des déclinaisons variables dans les enseignements professionnels, c'était créer par diplôme une sorte de nomenclature qui associe de façon cohérente pour créer des unités définitivement acquises. Un jeune qui va travailler, le temps passe très vite, il se retrouve sans rien. Il ne faut pas qu'ils perdent, il faut qu'ils construisent, même si on dit que la compétence n'est pas entretenue, mais l'enjeu est ailleurs. Je travaille au niveau des doyens de chaque groupe d'IG, après la DGESCO, pour avancer cette idée là. La DGESCO juge que c'est prématuré aujourd'hui, c'est possible. Mais il faut aller vers cette **modularisation** des diplômes professionnels ». (IG, domaine administratif)

« Il va falloir **modulariser** la formation, parce que d'emblée on sait que des jeunes n'iront pas au bout des 3 ans, ou qu'il y aura des parcours en 2, 3 ou 4 ans ! **Ce qu'il faut éviter, c'est l'échec**. Sous forme de modules : pour aller du module 1 au 2, il faut un minimum de connaissances, qu'on peut définir et évaluer. Certains vont acquérir ce minimum en quelques semaines, d'autres auront besoin du double de temps. On aura deux vitesses au travers des modules. Pour certains, on n'aura pas besoin tout de suite du module mathématiques : ils feront un module plus appliqué. Pour ceux qui envisagent un Bac Pro 3 et une poursuite d'études derrière, il faut le module de maths rapidement. On proposera un parcours adapté au niveau de chacun. On ne sortira pas correctement de cette aventure en incluant tous les jeunes y compris ceux qui ont des difficultés si on ne modularise pas l'enseignement. Comme on généralise le Bac Pro 3, c'est l'occasion de modulariser. Si on le pense dès le départ sous cette forme modulaire, ça ira mieux. Là il y a un travail important à faire, qui peut demander un an. Ce n'est pas une petite aventure. Ce qu'il faut éviter, c'est l'échec sous la forme du redoublement. Il faut allonger la formation, apporter des compléments en lien avec ce qu'ils attendent. **Pour certains, ce sera plus long, c'est tout !** Ca ne provoquera pas de stigmatisation (les tocards, les lents, etc.) parce que ce sera un enseignement à la carte. Comme au CNAM on va chercher des UV. On serait dans le même esprit, sinon ce serait catastrophique ». (IG, domaine électrotechnique)

## Les rapports Bac Pro/Bac Techno

Si les problèmes soulevés par le Bac Pro en 3 ans sont importants en début de cursus pour ceux qui ne peuvent suivre, ils sont jugés également très importants par les risques qu'ils font courir à l'identité du Bac Techno et à sa capacité de différenciation du nouveau Bac Pro. D'autant qu'on assigne à ce dernier de forts objectifs en termes de poursuites d'études. Tous les grands domaines (**métallurgie, BTP**) se sentent concernés.

« C'est tout de même une grosse préoccupation pour nous, les Bac STI parce qu'ils sont en nombre insuffisant pour pouvoir alimenter les BTS. Les BTS, c'est aussi une grosse préoccupation et de temps en temps, d'ailleurs, nous envoyons des courriers au ministère pour leur dire qu'il faut que les flux de BTS soient maintenus, voire augmentés, parce que c'est l'encadrement de nos entreprises. Le Bac STI est important pour nous parce que c'est le vivier naturel pour aller en BTS. Pour nous, ce n'est pas le Bac Pro, même Bac Pro avec mention, ce n'est pas pareil que le Bac STI. On ne souhaite pas que, en faisant croire aux jeunes qu'avec un Bac Pro ils pourront sans problème obtenir leur BTS, on ne souhaite pas que le niveau du BTS soit tiré vers le bas. D'ailleurs on a écrit en ce sens au ministère, en ce qui concerne le **Bac Pro trois ans**, il faut quand même continuer à offrir la possibilité à des jeunes, à l'issue de leur seconde, de

réintégrer la filière Bac STI. Dans les schémas qu'ils nous ont présentés, c'était toujours possible, et après cela, la question est de savoir, avant on faisait un BEP en deux ans, ensuite, on faisait une première d'adaptation. Donc deux ans + deux ans. Là, on va faire une seconde professionnelle et on va aller directement en première ? ». (représentant FFB)

« En ce qui concerne le **Bac Pro trois ans**, il faut quand même continuer à offrir la possibilité à des jeunes, à l'issue de leur seconde, de réintégrer la filière Bac STI. Dans les schémas qu'ils nous ont présentés, c'était toujours possible, et après cela, la question est de savoir, avant on faisait un BEP en deux ans, ensuite, on faisait une première d'adaptation. Donc deux ans + deux ans. Là, on va faire une seconde professionnelle et on va aller directement en première ? Le problème, c'est qu'ils vont rénover le Bac Pro, le faire passer en trois ans. Leur objectif, c'est d'attirer de plus en plus de jeunes vers la filière Bac Pro, sauf que si on attire des jeunes vers la filière Bac Pro et qu'il y en a de moins en moins dans la filière Bac STI, on a tout raté. Pour nous, c'est : la filière Bac STI – BTS, la filière CAP – BP, et la filière BEP – Bac Pro s'ils veulent ». (représentant FFB)

« C'est important de savoir, si on travaille sur le Bac Pro, si on maintient ou pas la filière technologique. On nous a répondu qu'elle était maintenue, mais qu'on ne pouvait pas tout faire en même temps, que cela été fait pour la filière gestion et que ce sera fait pour la filière STI, mais qu'il fallait du temps. On a quand même perdu 3 ans. De deux choses l'une, soit on veut revaloriser la voie professionnelle et on ne dit pas que pour se donner des chances de pouvoir intégrer une filière supérieure courte, il faut absolument passer par la voie technologique. Je sais qu'elle est dangereuse cette idée avancée aujourd'hui par la DGESCO de dire que le Bac Pro, en devant **Bac pro 3 ans, va afficher clairement une double finalité : vie professionnelle à titre principal et poursuite d'études à titre moins principal, mais on sait bien ce que cela va donner**. On a connu d'autres diplômes à double finalité et je ne me fais pas d'énormes illusions. Aujourd'hui, on a un dispositif en 2+2 avec une énorme évaporation des échecs, qui fait qu'on part à 100 et on arrive à 30 et sur ces 30, il y a déjà 40 % de poursuite d'études aujourd'hui. Le plus souvent elles sont désastreuses ». (représentant UIMM).

« **Si on veut rénover, il ne faut pas dire qu'il faut revenir vers la voie technologique pour aller en BTS**. C'est logique de dire qu'on arrête cela et qu'on accepte cela. On donne ainsi aux jeunes de bonnes chances, c'est en ce sens que ce Bac Pro va ressembler plus au Bac Techno puisqu'il y aura une première année. Le **Bac pro 3** c'est un **Bac Pro plus**, il est plus qu'avant, il donne d'autres possibilités notamment en termes de poursuites d'études. J'ai dit qu'il se rapprochait du Bac Techno, on m'a dit non parce que le Bac Techno monte aussi et devient plus « conceptuel ». **On veut que les Bac Techno aillent plus en IUT qu'en BTS** ». (représentant UIMM).

Dans l'hôtellerie-restauration aussi, l'IG craint les conséquences en chaîne sur le Bac Techno et sur le BTS.

« Réduire cette filière, c'est un drame. Les gens qui ne connaissent pas la filière se disent : attendez, **Bac Techno 3 ans, Bac Pro 3 ans**, pourquoi il y a deux fois la filière trois ans, il y a un diplôme de trop ! Sans analyser la différence d'objectifs : le Bac Techno n'a rien de professionnel, il n'est même pas fait en CPC, qui ne fait que donner un avis. Actuellement, le DGESCO a arrêté la rénovation du Bac Techno, il n'a pas dit qu'on le supprime. Or pour moi c'est un enjeu considérable, parce que voyant que dans le Bac Pro 3 ans on supprime la première d'adaptation, parce qu'on ne voit pas comment des jeunes qui vont tous vers le Bac Pro vont pouvoir entrer en adaptation, on supprime déjà un quart des effectifs Bac Techno. Ensuite les jeunes qui vont arriver fin de troisième, comment vont-ils faire pour distinguer les deux filières en 3 ans ? **Même sans supprimer le Bac Techno, ce que je crains, c'est qu'on ait énormément de difficulté à recruter en seconde**, et je crains que par manque d'effectifs, comme ça s'est passé en industriel, on soit obligé de constater que dans les filières qui alimentaient l'excellence, alors qu'en haut il n'y a pas de DUT, **on va être obligé de diminuer les exigences du BTS, parce qu'il va falloir les faire derrière les Bac Pro**. Et comme les

Bac Pro, leur vocation est d'insérer au niveau IV, on crée la difficulté, parce qu'il y a des besoins au niveau IV et la complexification des emplois va conduire progressivement au niveau IV ». (IG, hôtellerie-restauration).

## L'apprentissage

Le dernier thème évoqué, mais surtout dans le BTP, est celui des conséquences pour la préparation du Bac Pro par apprentissage.

« Comment cela se passe-t-il pour **l'apprentissage** d'ailleurs ? Il faudrait passer un contrat de trois ans d'apprentissage ? Et si c'est un contrat de trois ans d'apprentissage, la première année, que fera-t-il ? Finitions, gros œuvre, TP ? Dans quelle entreprise ira-t-il ? Ils ont commencé par dire : la seconde polyvalente ne sera pas pour l'apprentissage parce qu'ils se sont aperçus que quelque chose n'allait pas. Est-ce que par l'apprentissage, cela se fera sur des contrats de trois ans, ou diront-ils que, finalement, les secondes se feront dans les lycées, ou les lâchez-vous en fin de troisième ? On les lâchera en fin de seconde, mais s'ils proposent dans le même lycée une filière, les lycées les garderont. Cela m'est indifférent qu'un élève choisisse tel ou tel système, mais on ne voudrait pas qu'on conduise des jeunes à l'échec, et puis qu'on inverse les flux par rapport aux besoins ». (représentant FNTP)

### 4.6. La gestion de la diversité

« Ils imposent des normes. En fin de compte, **il faudrait une grande diversité, mais l'Education nationale n'est peut-être pas capable de concevoir des dispositifs de ce type** ». (représentant FNTP)

« J'entends dire des tas de choses. Combien de ministres, quand ils arrivent à l'Education nationale, commencent par dire qu'il y a X centaines de CAP, de diplômes différents... Mais s'il y a des CAP différents en si grand nombre, c'est le reflet de la vie, de l'activité humaine ! Il n'y a pas un métier. A une époque, ils voulaient fusionner dans un CAP des métiers d'art, la bijouterie, avec je ne sais pas quoi. Il y avait eu quelque chose d'aberrant, alors que ce sont des métiers qui n'ont rien à voir. L'Education nationale ferme des diplômes, même les petites mentions complémentaires, qui existaient pour des métiers à tout petit flux. Ce n'est pas parce qu'une profession a besoin de former 40 personnes par an qu'il faut lui enlever son diplôme. Elle a besoin de former ces 40 personnes ». (représentant FNTP)

« Je pense que faire le BP3 renforce les difficultés, demande à l'élève un effort plus grand que l'ancienne voie. **Généraliser le système est une aberration** ». (IG, BTP).

On peut se demander s'il n'aurait pas été plus conforme aux réalités (logique de spécialité) de proposer de renforcer le Bac Pro 3 ans partout où c'est le plus indiqué, mais de rester dans le 2+2 ailleurs. Cela serait-il gênant pour le fonctionnement du système d'avoir ce genre de disparité ?

« Apparemment le système ne fonctionne pas comme ça. **C'est un très petit nombre de personnes qui ont eu l'idée et l'ont soumise au ministre, et ça paraissait séduisant**, mais ça n'a pas été suffisamment creusé et on est convaincu qu'ils vont dans le mur. On transmet des notes, ils ont commencé à rectifier le tir, et ça évolue, mais globalement, ces personnes n'étaient pas du domaine professionnel, et à l'heure actuelle, ça fonctionne de façon un peu bizarre l'EN. L'IG n'a pas été consultée, on vient de faire une note disant au ministre « vos services vous envoient dans le mur, on est prêt à vous soumettre nos idées ». Après avoir vu les syndicats, ils sont revenus sur certaines dispositions ». (IG, BTP)

L'univers des métiers renvoie à des réalités ancrées parfois très profondément qui créent des différenciations durables, qui résistent à de nombreuses évolutions.

« Au sein du groupe STI, j'ai du mal, parce que le bâtiment, depuis que l'homme est sur terre, quelques millions d'années, ce sont des métiers extrêmement traditionnels. La mécanique a 200 ans d'âge, et malgré ça vous avez la micro truc machin, mais là ce sont des millions d'années derrière nous. Le sol n'a pas la même couleur, texture, que les murs, je n'y peux rien ! Vous n'accepteriez pas de marcher sur du papier peint au sol, vous diriez : ça va plus là ! **Mes collègues se moquent de moi : tu as 110 diplômes ! Qu'est-ce que je peux faire d'autre ? Je ne peux pas dire à un maçon : dorénavant, c'est finition du bâtiment ton métier !** Ce ne sont pas les mêmes structures d'entreprises, pas les mêmes attentes des gens. Tout de même, **on va vers une convergence** : j'étais hier dans une usine de fabrication de parpaings, rien de plus simple que des parpaings, mais attendez, ils font des parpaings rectifiés à 0,3 mm d'épaisseur, donc on ne va plus les coller avec de la colle épaisse comme ça, c'est le mortier qu'on appelle colle, on les colle avec une colle de l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarettes. Donc **on va vers quelque chose qui ressemble à un "produit fini", mais le parpaing fait toujours 25 kg, ce n'est pas du papier peint !** Les maçons qui essayent ce nouveau produit, se disent le métier est en train d'évoluer, oui, mais ils travaillent toujours au grand air, alors que le peintre travaille dans des locaux chauffés. Ce n'est pas les mêmes métiers ! ». (IG domaine du bois et BTP)

En hôtellerie-restauration, les spécificités mais aussi les contradictions internes d'une branche aux facettes multiples milite pour des traitements différenciés.

« Les stages : quand vous voyez la réalité !... Les jeunes qui disent, ceux qui ne disent pas. Plus le niveau est faible, là où les jeunes ne sont pas armés pour se défendre, c'est là qu'il y a des difficultés à gérer les relations avec l'entreprise. Les jeunes de CAP qui font un réel emploi en cuisine ou en restaurant. Il y a une convention qui est passée : ils ont droit à une gratification de 30% du SMIC hôtelier. On peut se poser la question du rôle de l'entreprise comme formatrice, dans des emplois où le coup de feu, la haute saison existent, où se sont les stagiaires qui font tourner l'établissement ! Ce sont des paradoxes qui correspondent à une forme de réalité. Certains vont dire : c'est le coup de feu qui forme. Mais alors pourquoi avoir des centres de formation pour former ? **On est dans la contradiction permanente dans ces filières ! Il faut avoir cette vision globale très diverse, pas du tout homogène, la profession ça n'existe pas, le niveau V est une chose énorme mais avec un tas de contradictions.** Ce sont les seuls qui bénéficient de dérogations par rapport au temps de travail. C'est le Préfet qui dit : « ils ont droit à travailler jusqu'à 22 heures » ». (IG, hôtellerie-restauration)

« Je suis à la CPC et participe également aux travaux de l'ADEFIH. C'est l'association du développement de la formation dans l'industrie hôtelière, principalement sur le domaine des CPQ et non sur la partie diplôme, sur la partie certification. C'est plus facile sans doute pour analyser les situations, mais sans doute beaucoup plus compliqué pour trouver une solution idéale, **parce qu'on est obligé de tenir compte de tous les éléments qui composent les branches d'activités.** Entre un bowling, un restaurant indépendant à Rodez, un hôtel-restaurant à Paris et une chaîne hôtelière et un casino, un restaurant de collectivité, etc. des spécificités sont vraiment très marquées, même si la base du métier reste identique. J'appelle souvent cela une poupée russe, un tronc commun de connaissances, de compétences à acquérir ou à maîtriser et ensuite la spécificité de la branche dans laquelle on rentre qui fait qu'automatiquement la partie formation initiale devrait s'adapter, être adaptée en tout cas. Le deuxième point est qu'on a souvent jugé, sans doute notre branche d'activité, par un tout petit bout de la lorgnette qui était la restauration. Quand on regarde tous les diplômes existants aujourd'hui pour cette filière, la plupart d'entre eux concernent la restauration (80 à 90 % des formations ne concernent que la restauration, c'est-à-dire la production et la salle) ». (IG, représentant hôtellerie de chaîne)

De façon très condensée, le propos suivant focalise sur une des difficultés majeures de la gestion des diplômes professionnels face à la multiplicité des branches :

« C'est le **problème : généraliser**, il faut arrêter d'uniformiser ». (représentant, entreprise aéronautique, métallurgie)

Ce souci de la multiplicité et la diversité des branches est une préoccupation sous-jacente de la plupart des réflexions globales sur le travail en CPC.

« A la limite, ce qu'il faudrait, c'est **avoir une approche par branche**. Bien sûr, on a la branche métallurgie, mais dans la métallurgie, on retrouve les industries de l'automobile, de l'agro-alimentaire. Là, c'est plus travailler par branche et dire dans l'agro-alimentaire, de quoi a besoin l'agro-alimentaire comme niveau de qualification ? De quoi l'automobile a-t-il besoin comme niveau de qualification ? Quel type de profil faut-il former ? Je ne dis pas que demain, il va falloir former des BTS automobile, des BTS agro-alimentaires, mais en récoltant les témoignages de chacun, c'est d'avoir des dénominateurs communs et dire que pour aborder le métier de demain, si on veut que cette personne puisse aller travailler à Poissy chez PSA et à côté, on imagine Danone, et Sanofi, il faut que le jeune puisse postuler chez les trois sans problème, parce que le diplôme qu'il aura, lui permettra d'avoir vu et analyser les automatisations. Il sera donc employable dans les trois. Il ne sera donc pas totalement employable dans les trois parce qu'après, il y a la spécificité du métier qu'il apprendra avec l'entreprise, parce qu'après, il y a des recettes du constructeur lui-même, ses méthodes de travail ». (représentant branche électrotechnique)

L'existence de cette diversité mériterait que soit développée une vision d'ensemble, à la fois de la part de l'IG et de la DGESCO, au moins dans un secteur assez complexe comme celui de la métallurgie. Mais construire cette vision globale se heurte à une série de difficultés. Dans les deux extraits suivants, on touche à la complexité de la gestion de la diversité, face au besoin de lisibilité que recherche l'Education nationale.

« Je n'ai pas en charge tout ce secteur, et ma responsabilité au sein du groupe STI de l'IG et le pilotage, national, pédagogique, a été segmenté, c'est à dire qu'en fonction de l'évolution de la composition du groupe STI, il y a eu des charges qui sont passées parfois trop rapidement de l'un à l'autre. Et pour tout vous dire, **il n'y a pas nécessairement une cohérence sur la façon dont nous sommes chargés des filières**. Par exemple la chaudronnerie est passée en trois ans dans les mains de trois responsables ! Donc **la vision d'ensemble n'est pas bonne**, pas seulement à cause d'une répartition des charges décousue, il faut aussi savoir qu'on est passé de 23 IG chargés de mission en 96, à 13 IG aujourd'hui. **Il est donc difficile d'avoir un véritable pilotage pédagogique, suivi, continu**. Dans ma démarche, j'ai eu le souci de couvrir des champs cohérents, donc je couvre tous les champs de la mécanique production, usinage, outillage, décolletage, mais la microtechnique m'échappe, c'est une chasse gardée depuis pas mal de temps ». (IG, métallurgie)

« Donc **la vision, je ne l'ai pas** ! Ce que j'ai cherché à faire qui puisse donner du sens dans mon activité, je peux en parler ... quand M. a voulu à tout prix se décharger de la filière chaudronnerie, il n'y avait pas de candidat, on n'était pas nombreux, mais je venais de terminer la rénovation de toute la filière mécanique, et je me suis dit qu'objectivement il me restait un peu de temps pour faire quelque chose sur ce secteur. **La question de cette vision est quand même un problème**. Si vous regardez la filière du bâtiment travaux publics, il y a très peu de travaux conjoints entre CPC, et je le regrette. La chaudronnerie et la structure métallique appartiennent à la 3<sup>ème</sup> CPC, or la filière "structure métallique charpente" et compagnie appartiennent à la 5<sup>ème</sup>, appliquée au bâtiment. Jusqu'à maintenant, la filière chaudronnerie jusqu'au Bac Pro et jusqu'au Bac Techno, qui existe toujours option structure métallique, avait la prétention de couvrir aussi le champ serrurerie, métallerie, etc. Donc le Bac Pro "ROC" (réalisations d'ouvrages chaudronnés) pouvait distribuer et se marier en terme de filière avec ce qui est le BTS charpente, si je raisonne en terme de filière. N. et la 5<sup>ème</sup> CPC ont travaillé, mais je n'étais pas là - ce n'est pas pour me dédouaner, mais je n'étais pas en charge, j'aurais pu être plus attentif - ont décidé de créer un Bac Pro et un BEP avec sûrement la demande de la profession, qui a un nom barbare, il s'appelle "techniques de mise en œuvre des

matériaux de synthèse, alu, verre, etc.” avec deux dominantes serrurerie métallerie, en BEP et Bac Pro. Il y a une forte liaison entre ce BEP et ce Bac Pro, la même que vous avez entre le BEP et le Bac Pro ROCSM (réalisations d’ouvrages chaudronnés et structures métalliques). Dès lors que cette CPC a décidé ça, dès le moment que vous avez eu la création dans l’autre CPC de ce BEP et Bac Pro à dominante, et notamment une dominante métallerie serrurerie, (ouvrage du bâtiment : métallerie, créé en 2008) on s’est posé la question sur la filière ROCSM. Il y avait un schisme, le Bac Pro ROCSM vivait sa vie, comme il y avait une vraie filiarisation créée côté bâtiment. Notre réflexion dès le début dans le groupe, on a fait venir quelqu’un de l’autre CPC, pour qu’il nous présente l’histoire, il y a un diaporama intéressant de P. qui montre ce qui s’est passé depuis 7-8 ans. On a été obligés de se caler par rapport à cette création, on n’allait pas remettre en cause, et je trouve regrettable qu’il n’y ait pas eu un travail inter CPC au moment où ils ont créé ça. Je ne sais pas si M. a été contacté et a donné son quitus, je ne veux pas le savoir au fond, c’est du passé. Quand vous dites quelle vision, aujourd’hui on a un gros souci, et **la DGESCO porte une part de responsabilité, je ne peux pas être dans toutes les CPC, il y a un travail de pilotage qui devrait être fait par la DGESCO**. Car il y a sinon doublon, ça n’est jamais complètement le cas, mais ça chevauche bien. Maintenant il y a un autre problème, même si la DGESCO l’a fait, **vous avez un tel poids des professions** que finalement ils ont décidé ça, point ! Et si les chaudronniers avaient dit, vous nous embêtez, on fait ce qu’on veut... la particularité de notre organisation c’est qu’on a autant de filières de formation qu’on a de filières professionnelles, ça nuit. On a aujourd’hui – il ne faut pas dire que c’est l’EN qui est responsable de l’excès du nombre de diplômes, c’est sous la pression, je dirais même des politiques, car s’ils mettaient le holà, ça ne serait pas comme ça, des organisations professionnelles pour qui on a créé des filières de formation ». (IG, métallurgie)

Il est clair que la gestion de la diversité des branches est au cœur du fonctionnement des CPC, et que les tractations auxquelles elle donne lieu sont constamment présentes dans les discussions les plus globales comme les plus pointues. L’irruption du projet de réforme portée par le Ministre Darcos n’a fait que les raviver, alors qu’elle a été conçue en tentant de les contourner (voir plus haut les remarques émises par le secrétariat général des CPC).

#### 4.7. L’impact de la réforme sur les diplômés de niveau V : hypothèses...

Cet impact est l’enjeu essentiel si on veut gagner des points de pourcentage dans l’accès au Bac, sur l’entrée dans l’enseignement supérieur, et sur l’accès des générations au niveau Licence. Et cet impact sur le niveau V est nécessairement négatif. C’est une question de fonctionnement de la “vanne” classe de troisième dans la tuyauterie scolaire : plus on veut renforcer les accès au niveau Bac, plus il faut limiter les sorties à un niveau antérieur. Or la question du niveau V, de la légitimité de sa pérennité, est posée dans l’extrait suivant :

« Je pense qu’il faudrait défiliariser le niveau V. Ca mériterait un travail inter CPC. Dans l’industriel, je ne sais pas si on peut généraliser, c’est quoi un opérateur en génie civil ? Si je pousse à l’extrême ? C’est quoi un opérateur en mécanique ? En électronique ? Ils ont quand même des gens dans les usines d’électronique, qui assemblent des cartes. C’est en ce sens qu’il faudrait les défiliariser, avoir une approche beaucoup plus globale des niveaux de qualification V, en les classifiant plus par rapport aux types d’aptitudes qu’ils font émerger plus que par rapport aux champs de métiers qui les caractérisent. Etre opérateur, c’est quoi ? Est-ce que la compétence est décrite pour un niveau V en carrosserie, est-ce qu’elle n’est pas identique à la compétence d’un niveau V qui pourrait exister en électronique ? Ou en usinage ? Le niveau V, on lui demande de travailler sur des protocoles ou des procédures, est-ce qu’en fin de compte on ne pourrait pas... Les défiliariser pourrait permettre... ce qui me choque, c’est normal, en électronique, l’IG dit “je n’ai pas de niveau V”, dans une boîte qui fait de l’électronique ce n’est pas possible, pourtant il est d’accord avec moi, il y a des opérateurs pour ranger des cartes et les assembler. Si on leur donnait un CAP d’opérateur, on peut peut-être rester dans un champ de métiers... c’est une réflexion ! ». (IG, métallurgie)



La défiliarisation du niveau V (limité désormais au CAP, voire aux mentions complémentaires) apparaît ici comme la condition de sa pérennisation, justifiée par les besoins du monde productif, au moins dans un certain nombre de branches. Elle est cohérente avec la défiliarisation BEP-Bac Pro contenue dans la généralisation du Bac pro en 3 ans. Mais elle est contradictoire avec l'objectif de la réforme qui est de maximiser les taux d'accès au niveau Bac, ou du moins elle lui impose une limite : si 20% ne suivent pas la voie du Bac Pro en 3 ans, c'est autant qui n'atteindront pas le niveau IV (en supposant de prendre au sérieux la défiliarisation, donc en ne favorisant pas les poursuites d'études des CAP vers les Bac Pro.

Au début de l'année 2008, les objectifs supposés n'étaient pas excessivement ambitieux en termes quantitatifs.

« Le pari qui est fait est de dire : si je rentre 100 élèves dans la voie professionnelle, il faut que j'en ressorte 60 au niveau bac, il faut donc que je permette à 20, c'est très caricatural, d'avoir peut-être directement un niveau V, CAP, et 20 qui sortiront dans le cursus, voire à la fin du cursus, sans le Bac, mais auxquels on aura donné quand même une reconnaissance de première compétence et connaissance qui constituerait un socle, par rapport à une professionnalisation ultérieure. Il me semble que c'est comme ça que la réforme a été envisagée. **Avec l'inconvénient majeur que cette théorisation qui vaut pour tout le monde ne vaut pour aucun secteur en particulier. Si on commence à s'attaquer secteur par secteur à ce que demandent et les professionnels, et les élèves et les enseignants, ça ne colle pas très bien.** Sauf peut-être dans le secteur administratif, le tertiaire administratif : c'est peut-être là que ça collera le moins mal ». (SG/CPC)

Mais dans d'autres secteurs, le schéma de la réforme n'est pas facilement accepté. Ainsi dans l'hôtellerie-restauration :

« Ce matin on en a longuement discuté, on était avec **l'hôtellerie restauration, (...), qui est typiquement dans le cas où on nous dit "l'emploi c'est majoritairement du niveau V"**, on n'a absolument pas besoin de bacheliers, et d'ailleurs si vous faites des bacheliers professionnels en masse, vous allez tuer le Bac Techno. Il n'y a pas place pour deux diplômes professionnels affichés et de haut niveau sur le secteur de l'hôtellerie. Donc s'il y a un Bac, c'est le Bac Techno. Le Bac Pro lui, c'est le point de vue de l'IG et des enseignants, n'a pas à devenir le diplôme majoritaire dans l'hôtellerie-restauration. Il faut rester au CAP, ou si possible au BEP qui rendait beaucoup de services, parce que malgré, tout, il permettait de sélectionner des jeunes qui étaient un peu meilleurs que ceux qu'on aurait eu dans le CAP ». (SG/CPC)

Cette occultation des spécificités des domaines serait l'effet d'une réforme conçue non comme une amélioration de la voie professionnelle, mais comme une rationalisation des lycées professionnels.

« Il me semble que la réforme a été conçue comme ça, en se disant **on veut du niveau IV majoritaire dans le lycée, parce qu'en plus on est parti du lycée, on n'est pas parti de la voie professionnelle. Il faut quand même se le dire : ce n'est pas une rénovation, à l'origine, de la voie professionnelle, même si ça a été affiché comme ça, c'est une rénovation de l'organisation des filières dans le lycée professionnel, ce qui n'est pas la même chose** ». (SG/CPC)

Il paraît certain qu'avec la généralisation du Bac Pro préparé en 3 ans, on gagnera des points dans le pourcentage d'accès au niveau du Bac, mais peut-être pas dans les proportions rêvées par les concepteurs de la réforme.

On peut augurer cependant que les sorties prématurées (avant l'obtention du Bac Pro en 3 ans) resteront plus fortes dans les domaines où l'ancien BEP était d'insertion. Et que l'objectif d'une classe ouvrière au "niveau IV" restera encore hors d'atteinte. La logique de spécialité (les mécanismes

propres aux spécificités de certaines branches) devrait continuer à produire des effets d'évasion vers le marché du travail (avec ses forts attraits en termes tantôt de rémunération, tantôt d'opportunités d'emploi et d'insertion) avant l'arrivée au Bac.

Il serait à cet égard intéressant de surveiller les taux d'obtention du nouveau BEP intermédiaire, ainsi que les taux de sortie avant la terminale Bac Pro dans les domaines du BTP, de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration, de la chaudronnerie, dans les transports et les services aux entreprises, par rapport à ceux des domaines de l'électrotechnique, du bois, du commerce et de l'administration.

Interrogé sur le fait que l'étude sur "niveau V et logique de filière" pouvait être rendue caduque par la réforme du Bac Pro et la défiliarisation qu'elle impliquait, un IG (domaine administratif) répondait : « Je ne suis pas certain que votre étude soit rendue obsolète par le Bac Pro 3 ans, parce que ce cursus en 3 ans et l'affaiblissement du BEP, si ce n'est sa disparition, pose vraiment question dans certains métiers : hôtellerie (le BEP s'insère superbement), sanitaire et social (la référence c'est le BEP) ».

La problématique de cette étude a été de dire : il faut regarder par domaines, parce qu'il y a une forte différenciation, et c'est l'occasion de voir pourquoi dans tel domaine le BEP résiste très bien. Le même IG fait alors l'observation suivante (que beaucoup d'autre IG ont aussi développé): « Et le rôle social du BEP? La fameuse politique des petits pas ? Est-ce que le BEP n'a pas joué ce rôle là ? Permettre à certains jeunes d'arriver au niveau IV. Il y a des moments où on a fait de grosses bêtises, lorsque le Secrétaire d'Etat a dit à ses profs : vos BEP en première année sont traumatisés, prenez le temps. Très mauvaise opération, parce qu'on ne motive pas les jeunes en suspendant l'effort ! Mais du côté familial : allez, on part pour deux ans, et il y a des jeunes qui sont arrivés justement parce qu'il y avait cette étape là, qui propose un repère. **C'est en ce sens que la réforme est un pari qui fait l'impasse sur cette question !** Mais on l'a dit et on ne veut pas nous entendre ».

# Conclusion Générale

---

Ce travail a collecté et exploité de nombreuses données statistiques, enregistré de multiples propos. Pourtant, il est loin de pouvoir répondre à l'ensemble des questions soulevées par le texte de l'appel d'offres, et au-delà par l'ensemble des acteurs qui œuvrent de près ou de loin au fonctionnement et à la transformation de l'enseignement professionnel et à la construction des diplômes professionnels.

Il faut donc considérer que ce travail ne répond que très partiellement à l'ensemble des problèmes que soulèvent le "niveau V et les logiques de filière".

Au terme de cette étude présentée en deux parties, bien distinctes dans leur propos et dans les dates de leur rédaction, on se risquera à avancer quelques réflexions.

De la **première partie**, de nature essentiellement descriptive, on retiendra la complexité de fonctionnement du système à laquelle a abouti une filiarisation qui a pris des voies très variées : filière BEP-Bac Pro au cœur du système, filière CAP-BP, ancienne mais vivace dans certains domaines, filière CAP-Bac Pro de substitution à BEP-Bac Pro dans quelques cas, en laissant de côté la filière technologique Bac Techno-BTS, mais à laquelle se sont raccrochés certains BEP par l'intermédiaire de la classe de première d'adaptation. Complexité qui est d'abord le produit d'une grande diversité des branches d'activité représentées dans les 35 domaines professionnels qui offrent une grande diversité de configurations de diplômes (voir partie 3). Complexité également due à l'adoption de formes très variées dans le lien entre spécialités de BEP et spécialités de Bac Pro, évoluant au rythme des politiques visant à diminuer le nombre des unes ou des autres. On est ainsi passé progressivement plutôt du modèle de filière cylindrée (BEP et Bac Pro dans la même spécialité) au modèle du BEP tronc commun ouvert sur plusieurs Bac Pro spécialisés. La filiarisation a construit un échec complexe de liaisons entre spécialités de BEP et spécialités de Bac Pro. On peut dire que le modèle initial de la filière était celui du cylindrage (filiale tubulaire), mais il n'a jamais été général : au moins 9 types de liaisons entre spécialités ont pu être identifiées en 2007. Dans certains domaines, le BEP a été d'emblée un "tronc commun" distribuant les élèves diplômés vers un ensemble de spécialités de Bac Pro. Et c'est devenu le modèle de la propédeutisation du BEP : un BEP à champ "large" distribuant sur plusieurs spécialités de Bac Pro. C'est aussi le modèle retenu pour les secondes professionnelles du nouveau Bac Pro en 3 ans. Mais dans ces changements, c'est le traitement de la professionnalité d'un domaine qui est en question. Dans les domaines à "geste professionnel", la filière ne fonctionne qu'à la marge : le Bac Pro existe, mais ce n'est qu'une minorité des diplômés du BEP qui y poursuivent leurs études. La majorité s'en vont vers le marché du travail et y cherchent une insertion.

La filiarisation de l'enseignement professionnel (EP), c'est surtout la pression à la poursuite d'études, favorisée et recommandée, dans l'intérêt des élèves, mais aussi parfois dans celui de l'institution ou des enseignants (classes menacées de fermeture).

De la seconde **partie**, qui a tenté de répondre aux diverses questions de l'appel d'offres, on retirera quelques idées force.

Menée au nom d'une soi-disant nécessaire hausse des niveaux d'éducation appelée par l'évolution des systèmes productifs, la filiarisation de l'EP a impulsé un fort mouvement tendant à vider le niveau V pour aller vers le niveau IV.

Ce mouvement correspond aussi à une évolution du niveau des élèves orientés vers l'EP : plus une partie croissante des élèves se dirigeait vers l'enseignement secondaire long (hausse du taux d'accès au niveau Bac avant même la création du Bac Pro), plus le niveau des élèves conduits à accepter l'orientation vers l'EP baissait, ceux qui allaient vers le CAP étant les plus mal lotis. La hausse des niveaux est donc en bonne partie une hausse en trompe l'œil : elle est un rattrapage des niveaux anciens. D'où le leitmotiv des professionnels : "le Bac Pro d'aujourd'hui, c'est le CAP ou le BEP d'autrefois", c'est-à-dire le diplôme professionnel qui garantit une certaine capacité d'évolution et un potentiel professionnel (mais dont il faut faire la preuve sur le terrain, en situation de travail), alors que le plus petit diplôme professionnel, le CAP, n'apporte plus ce potentiel. De ce point de vue, la logique de filière a porté atteinte au niveau V, elle a contribué à l'affaiblir. Mais pas partout, dans toutes les "filiales".

Car ce mouvement a rencontré des limites du fait de la résistance du niveau V dans une bonne partie des domaines couverts par l'EP. Si de nombreux domaines, et notamment ceux dans lesquels les flux d'élèves sont les plus importants, se sont dotés de la filière BEP-Bac Pro, certains domaines sont restés très attachés au CAP ou aux deux diplômes du niveau V (CAP et BEP) car leurs structures d'emploi leur conserve la prééminence. Et la filière BEP-Bac Pro n'a pas fonctionné de façon uniforme dans tous les domaines : le BEP est facilement devenu propédeutique dans certains domaines, il est resté un diplôme d'insertion dans d'autres.

La filiarisation de l'EP (les parcours de formation) et des diplômes professionnels (l'enchaînement des certifications) a eu des effets de brouillage pour le marché du travail, car elle a conduit l'EP à proposer sur le marché trois types de diplômes (CAP, BEP, Bac Pro) qui se sont concurrencés de fait sur les mêmes segments du marché du travail. En effet, le système productif n'a jamais vraiment distingué deux ou trois niveaux de qualification pour les postes d'exécution, surtout pour l'embauche des diplômés débutants.

La filiarisation a donc porté ombrage au niveau V globalement, mais pas autant que la logique de cette politique éducative n'aurait dû l'impliquer : car la filiarisation débouchait nécessairement, "logiquement" sur la propédeutisation du BEP, alors que finalement le système n'a jamais pu dépasser un taux de poursuite du BEP vers le niveau IV supérieur en moyenne nationale à 50%. Le BEP a conservé en 25 ans d'existence du Bac Pro préparé en 2+2 ans sa double nature : insertion et propédeutique. Le Conseil national des programmes, pourtant convaincu que la relance du CAP et la possibilité de préparer un Bac Pro en trois ans justifiaient la disparition du BEP, a opté en 2005 pour son maintien, dès lors qu'il aurait une clarification des rôles respectifs du CAP (insertion) et du BEP (propédeutique). Mais en 2007, le ministère n'a pas suivi cet avis, et a préféré proposer un Bac Pro en 3 ans assorti d'un BEP comme certification intermédiaire.

Enfin, à la suite de ces deux parties, a été présenté un outil analytique, élaboré grâce au traitement des données de la base REFLET gérée par le Céreq, qui donne une vision précise de la configuration des diplômes dans chaque domaine, en permettant de voir quels sont les diplômes présents, l'importance des flux dans chaque spécialité et les évolutions quantitatives des candidats présentés entre deux années (2002 et 2007), et le poids des diverses voies de préparation des diplômes parmi les candidats. Cet outil a été élaboré pour la seule année 2007, il mériterait d'être désormais pérennisé car il est un complément dynamique à la "liste des diplômes" que le ministère met à jour annuellement. Il offre, à la différence de la simple liste, une connaissance de la "topologie" des diplômes, en montrant où sont les concentrations, les grands diplômes, les diplômes très spécialisés à très petits flux, etc.

Organiser l'EP, avec ses niveaux (surtout V et IV, mais de plus en plus III), et construire les diplômes professionnels qui sanctionnent à la fois des parcours de formation et des parcours de vie (reprise d'études, formation continue, VAE, etc.), conduit l'Etat à souhaiter imposer une uniformisation des fonctionnements là où les singularités des secteurs et branches d'activité de production de biens et de services vont dans le sens contraire, non par principe, mais en raison de leurs disparités de structuration (notamment de l'emploi), de fonctionnement et d'intérêts.

L'Enseignement Professionnel est le siège d'un jeu de forces antagonistes : **l'uniformisation** au nom de l'égalité de traitement et de la lisibilité du système, la **diversification** au nom de la satisfaction des besoins de l'économie. Cette "tension" qui affecte l'Enseignement professionnel lui est propre. Toute politique éducative est appelée à rencontrer cette "contradiction".

La politique de filiarisation a été menée au nom de la logique de hausse, mais dans sa mise en œuvre dans les divers domaines où sont créés les diplômes professionnels, elle s'est heurtée à la logique de spécialités (le poids des branches professionnelles, de leur diversité et de leurs spécificités). Ce qui provoque une modulation de la politique de filière : BEP et Bac Pro sont mis en filière dans les principaux domaines, mais leur fonctionnement diffère d'un domaine à l'autre.

Avec la création du Bac Pro en 1985, l'EP a été "filiarisé", dans le sens où les diplômes professionnels ont été liés les-uns aux autres, l'obtention de l'un (BEP ou CAP) devenant une condition pour la préparation et l'obtention de l'autre (Bac Pro). Avec la réforme de 2009 (généralisation du Bac Pro en 3 ans), le ministère a supprimé l'étape du BEP, considéré comme un "obstacle" pour l'accès au niveau IV, dès lors que 50% des BEP seulement poursuivaient leurs études. Mais ceci ne tient pas compte des disparités par domaine : certains BEP poursuivaient à 25% quand d'autres poursuivaient à 70%. Cette réforme a ainsi défiliarisé l'EP, dans la mesure où obtenir le Bac Pro ne dépend plus de l'obtention préalable d'un diplôme professionnel de niveau V (le BEP, mais parfois le CAP).

Or, en "défiliarisant" l'EP, la réforme ne supprime pas l'existence des disparités entre domaines, qui tiennent à des questions fondamentales d'organisation de la production dans les secteurs et de gestion de la main-d'œuvre, et donc de structures de qualification profondément différentes. On pourrait donc retrouver des problèmes similaires à l'ancienne situation, mais déportés sur le fait que dans certains domaines, la propension à sortir prématurément avec un BEP (certification intermédiaire) sans aller jusqu'au Bac Pro resterait forte dans certains domaines (ceux où les taux de poursuite étaient faibles). En tout état de cause, il faudra suivre les "effets de spécialité" sur le

fonctionnement des diplômes dans le nouveau cadre. On peut augurer que dans les domaines où le “geste professionnel” est au cœur de la professionnalité des emplois les plus courants, les déperditions vers le marché du travail d’une partie des élèves avant leur arrivée en classe de terminale Bac Pro resteront importantes. Quelle sera la professionnalité acquise par ces élèves décrochant au mieux un BEP “intermédiaire” ?

Une question mérite d’être posée : faut-il nécessairement proposer à toutes les branches, à tous les domaines professionnels, le même schéma (que ce soit la filiarisation, puis la défiliarisation)? En réalité, ce n’est jamais le même schéma que l’on trouve dans les divers domaines : on peut se reporter au “cahier sur les diplômes” pour voir que la configuration des diplômes diffère d’un domaine à l’autre, pour respecter la “logique de spécialité”. On ne trouve ni les mêmes diplômes, ni la même variété de spécialités, ni les mêmes “usages” des diplômes, si l’on prend en compte les rapports quantitatifs par exemple entre BEP et Bac Pro, qui montrent bien, même grossièrement, que le BEP est ici d’insertion (faibles flux de candidats Bac Pro), là propédeutique (importants flux de Bac Pro). Mais la question s’est trouvée renouvelée avec la politique d’expérimentation du Bac Pro 3 ans : durant quelques années, le système de l’EP a fonctionné avec un double schéma d’accès au Bac Pro : en 4 ans (BEP+Bac Pro), et en 3 ans. Pourquoi un tel schéma n’a-t-il pas été conservé ? C’est une des interrogations des professionnels des secteurs où le BEP remplissait un rôle apprécié. Pourquoi est-on passé à l’uniformisation en imposant la généralisation du Bac Pro 3 ans ? La principale raison, on l’a mentionnée plus haut, est la volonté politique de tenir des objectifs européens en matière d’accès des générations à l’enseignement supérieur. Cet objectif a-t-il été jugé préférable à celui de conserver une forte professionnalité de niveau V dans certains domaines ?

Ce qui peut laisser perplexe est le fait que la politique de filiarisation et la politique de défiliarisation qui la remplace sont conduites au nom de la même logique, à savoir la prétendue “nécessaire” hausse des niveaux d’éducation, qui exigerait l’“ouvrier bachelier” (ou son extension : “l’exécutant qualifié bachelier” ?). Or les branches n’évoluent pas de façon uniforme : depuis plus de trente ans, certains domaines voient les qualifications monter au niveau IV et parfois au-dessus, quand d’autres maintiennent l’essentiel de leurs besoins sur des emplois de niveau V, pour lesquels le CAP et l’ancien BEP sanctionnaient la professionnalité de base à la satisfaction des employeurs.

Comment faut-il interpréter ce changement de politique des diplômes professionnels ? N’est-il pas le signe après tout que l’enseignement professionnel n’est plus, aux yeux des responsables de la politique éducative, qu’un instrument d’une orientation générale qui vise à placer la France en bonne position dans l’atteinte d’objectifs fixés dans l’espace européen ? Au prix d’une déconsidération renforcée des diplômes professionnels, dont l’ambition principale ne serait plus que de faciliter l’accès à l’enseignement supérieur, fut-il technique ou technologique ? Et au risque d’une perte de professionnalité dans certains domaines ?

La filiarisation tentait d’imposer à tous les domaines la filière BEP-Bac Pro, elle n’y a réussi que partiellement.

La défiliarisait va tenter d’imposer le Bac Pro en 3 ans partout. Elle peut y réussir, mais quel en sera le prix ?

# Bibliographie

---

- Catherine Agulhon, Vincent Troger (1996) - La filière transport et logistique : la diversification en question ; CPC document 96/9, MEN.
- Alexandra d'Agostino, Christophe Guitton (2007) – «Tendances d'évolution de l'emploi et des qualifications dans la métallurgie», *Bref Céreq n° 239*, mars.
- Catherine Béduwé, Françoise Dauty, Bernard Fourcade, Maurice Ourtau (2001), « *Éléments pour une prospective des relations formation-emploi en France* » in Rapport EDEX WP4, Lirhe, Toulouse.
- Catherine Béduwé, Jordi Planas (2002) – Hausse d'éducation et marché du travail, EDEX, *Les Cahiers du Lirhe n° 7*, mai.
- Daniel Blondet (2007) - Evolution des effectifs de CAP ; Document de travail, DGESCO, Paris, décembre.
- Daniel Blondet, Catherine Noël (2007) – « Le devenir des élèves issus de BEP », DGESCO.
- Raymond Bourdoncle (1991), La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaises et américaines, revue Française de pédagogie N°94, pp73-92.
- Olivier Chardon (2001) « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », Insee première N° 796 – Juillet.
- Louis Chauvel (1998), Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle, Paris, PUF, 1998, 301 p.
- Alain Chenu (1990) « L'archipel des employés », INSEE-études.
- Marie Christine Combes, Emmanuel Quenson (2001), « Évaluation des baccalauréats professionnels de la productique mécanique », MEN, *CPC/Documents*, n° 6.
- Comité Interprofessionnel Consultatif (2008) - Rénovation de la voie professionnelle : extension du baccalauréat professionnel en 3 ans : présentation de la situation actuelle et des objectifs par M. Nembrini, Directeur général de l'enseignement scolaire et débats, réunion du 31 mars.
- Conseil national des programmes (2005) - La formation professionnelle initiale : l'organisation des cursus ; Conférence de consensus, rapport du jury, 27 janvier.
- Mireille Dadoy (1986), « À la recherche de la notion de professionnalité », Cahier du Plan Construction.
- DARES (2009) - Les familles professionnelles – Portraits statistiques 1982 – 2009
- Didier Demazière (2008), « L'ancien, l'établi, l'émergent et le nouveau : quelle dynamique des activités professionnelles ? », Revue *Formation Emploi n° 101*, La documentation française, janvier-mars.

- DGESCO (2007) - Liste des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel. Secrétariat des Commissions Professionnelles Consultatives.
- DGESCO (2010) « Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme ; Focus sur l'électronique et la réparation des carrosseries ». Tome 2 CPC études – 2010 n° 2. MEN
- Brigitte Doriath, Alain Séré (2003) – « L'offre de formation de niveau V dans le tertiaire administratif », Rapport de l'Inspection Générale, novembre.
- Marc-Antoine Estrade (2008), « Une prospective socio-économique du travail et de l'emploi peu qualifié », in *L'emploi, nouveaux enjeux* – Insee références. Edition 2008
- Bernard Fourcade, Yves De Ricaud (1979), "Les stratégies patronales face à l'évolution récente de l'enseignement technique", *Sociologie du Travail*, n° 3.
- Bernard Fourcade (1978), Hiérarchie des métiers dans le système éducatif, in : *L'orientation scolaire et professionnelle*, Paris.
- Bernard Fourcade, Guy Ourliac, Maurice Ourtau (1992), La négociation des diplômes technologiques : les commissions professionnelles consultatives, *Revue Formation Emploi n° 39*, La documentation française, juillet-septembre.
- Bernard Fourcade, Maurice Ourtau (1994), Analyse de la filière de formation « Bioservices ». Rapport pour la Direction des Lycées et Collèges. Cejee, novembre.
- Bernard Fourcade, Maurice Ourtau (1999), « Le BEP: un diplôme, deux finalités ? », *Revue Formation-Emploi n° 66*, La documentation française, avril-juin.
- M. Bruyère, J-M. Espinasse, B. Fourcade (2004), fluctuations du marché et insertion des jeunes, conséquences sur la politique des diplômes, CPC documents, n° 2004/9
- Bernard Fourcade, Maurice Ourtau (2010), Analyse qualitative des emplois occupés à l'issue de deux bacs professionnels, EIE et Carrosserie option réparation, in « Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme. Focus sur l'électrotechnique et la réparation des carrosseries » Tome I, chapitre 2, ouvrage collectif, CPC études – 2010 n°2. MEN
- Bernard Fourcade, Maurice Ourtau (2011) « Le CAP : du déclin à la relance, quel changement sur le marché du travail alors que se développe le Bac Pro? » Communication au colloque international « Centenaire du CAP : Apprentissages professionnels, certifications scolaires et société », 18-19-20 octobre, GRESO/CNRS, Université de Poitiers.
- Charles Gadea, Danièle Fontaine, Yvette Lucas (1995) - La création d'un baccalauréat professionnel de construction aéronautique. Dossier d'opportunité, CPC document 95/6.
- Catherine Gay (1993), Les emplois et les qualifications techniques dans le secteur de l'environnement. Éditions des Commissions professionnelles consultatives, ministère de l'Éducation nationale.
- Catherine Gay (1998) - Les métiers du tri et de la récupération des déchets. Éditions des Commissions professionnelles consultatives, ministère de l'Éducation nationale, 71 p.



- Catherine Gay, Philippe Biard (2006), *Le BTS transport : une bonne relation emploi-formation ; CPC documents n°1.*
- Armelle Gorgeu, René Mathieu (2009), *La place des diplômés dans la carrière des ouvriers de la filière automobile*, Formation Emploi n° 105, janvier-mars.
- Yvette Grelet, Claudine Romani, *Coordination*. (2007) – Valeur du diplôme : place et rôle dans les parcours scolaires et professionnels, Etude pour la DGESCO, Céreq, novembre.
- Claude Grignon (1971) – « L'ordre des choses », Editions de minuit.
- Joachim Haas, Maurice Ourtau (2006)- De la réglementation nationale au certificat européen. Tensions et solutions pour trois pays (Allemagne, France, Royaume-Uni) : le cas de la maintenance aéronautique. Rapport pour la DGESCO, CPC Documents n° 2006/4. MEN, décembre.
- Haut Comité Education-Economie-Emploi (2007) - Recommandations concernant le domaine de l'aide à la personne. *Annexe 10*, Rapport du Conseil Economique et Social sur les services à la personne, janvier.
- Haut Conseil de l'Education (2009), *L'enseignement professionnel, Bilan des résultats de l'Ecole*
- Annette Jobert, Michèle Tallard (1995) – « Diplômes et certifications de branches dans les conventions collectives », Revue *Formation Emploi n° 52*, La documentation française, octobre-décembre.
- Jacques Legendre (2008) – « A quoi sert le baccalauréat ? », Rapport du groupe de travail sur le baccalauréat, Commission des affaires culturelles du Sénat, n° 370 (2007-2008), juin.
- Fabienne Maillard (2005 a) – Le BEP « à double finalité », un diplôme incertain ou doublement efficace ? La formation professionnelle initiale : l'organisation des cursus, Conférence de consensus, Conseil national des programmes, 27 janvier.
- Fabienne Maillard (2005 b) – « L'ambivalences de la politique éducative : le CAP entre déclin et relance », Revue *Formation-Emploi n° 90*, La documentation française, avril-juin.
- Fabienne Maillard (2007) – Les diplômés professionnels de l'Education nationale dans l'univers des « certifications professionnelles » : une singularité mise en question. L'orientation scolaire et professionnelle, 36, n°2, 121-136.
- Fabienne Maillard (*sous la direction de*) (2008) - Des diplômés aux certifications professionnelles : nouvelles normes et nouveaux enjeux, Presses Universitaires de Rennes, septembre.
- Fabienne Maillard (2011), *L'évaluation des métiers et des emplois, métiers tertiaires*, février.
- Ministère de l'éducation nationale (2008) – Projets de décrets relatifs à l'organisation de la voie professionnelle, au baccalauréat professionnel, au brevet d'études professionnelles, au certificat d'aptitude professionnelle. Octobre.

Martine Möbus et Eric Verdier (1997) - Les diplômés professionnels en Allemagne et en France  
Conception et jeux d'acteurs. - Paris : L'Harmattan.

Stéphanie Moullet (2004) – « Les emplois d'assistant dans le tertiaire administratif et l'insertion des  
BTS », Céreq, février.

Didier Prat (2005) – Préparation du baccalauréat professionnel en trois ans dans les spécialités  
industrielles. Bilan année scolaire 2004/2005. Rapport à monsieur le ministre de l'éducation  
nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapport n° 2005-102, IGEN,  
septembre.

Bernard Prot, Emmanuelle Reille-Baudrin (2007) – «Entre le référentiel et l'activité : le problème de  
la prospective du métier», CPC documents, n°1.

Christine Rebière (2009), la rénovation de perruquier-posticheur, une nécessité pour ce métier de  
haute technicité, bureau DGESCO A2-1, CPC info n° 48, 1<sup>er</sup> Semestre.

# **Cahier des diplômes**

---

## **Configuration par domaines des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel**

**Candidats aux diplômes en 2002 et 2007**

**Lauréats et taux de réussite en 2007**

**Origines des candidats 2007**

**LIRHE**

**Traitement des données REFLET (CEREQ)**

**Juillet 2008**



## Brève présentation du cahier des diplômes

Le “**cahier des diplômes**” est un document de référence pour l’ensemble des analyses réalisées dans cette étude.

Ce cahier, finalisé en 2008, s’appuie sur les données statistiques publiées par le Céreq dans la **base REFLET** (Regards sur les flux de l’enseignement technique et professionnel). Il permet de fournir un outil plus analytique que la simple liste des diplômes en incluant certaines dimensions des diplômes élaborés par la DGESCO après consultation des CPC.

Ce cahier, réalisé sur l’année de référence 2007, présente pour chaque CPC, et chaque “**domaine de spécialité**”, la **configuration des diplômes** existant en 2007, ainsi qu’ une **série d’indicateurs** concernant chaque diplôme, portant sur l’Identification du diplôme, les Candidats aux diplôme, les lauréats du diplôme, l’Origine des candidats au diplôme.

Il est donc possible, dans **chaque domaine**, de cerner la configuration des diplômes et de saisir d’un premier coup d’œil la grande diversité des configurations, de connaître de façon précise la variété des diplômes existant dans chaque domaine : le volume de candidats et de lauréats et son évolution sur cinq ans, les voies suivies des lauréats.

## Présentation

---

Le MEN publie chaque année la “**liste des diplômes**” de l’enseignement technologique et professionnel. Cette liste exhaustive des diplômes existant pour une année donnée est présentée pour chaque CPC et sous-commissions et comporte des renseignements administratifs sur la “gestion” (création, suppression, première et dernière session des diplômes créés ou supprimés) des divers diplômes. Elle n’offre cependant aucune donnée chiffrée sur les candidats qui présentent ces examens.

Le document présent vise à combler cette lacune en s’appuyant sur les données statistiques publiées par le Céreq dans la base REFLET (Regards sur les flux de l’enseignement technique et professionnel). Il permet de fournir un outil plus analytique qu’une simple liste en incluant certaines dimensions des diplômes élaborés par la DGESCO après consultation des CPC.

Le système actuel des diplômes de l’enseignement technologique et professionnel relevant de la DGESCO comporte une dizaine de type de diplômes différents, à trois niveaux de formation :

Niveau III : BTS

Niveau IV : baccalauréat technologique

brevet de technicien (en voie de disparition),

brevet professionnel

mentions complémentaires de niveau IV

baccalauréat professionnel

Niveau V : BEP

CAP

mentions complémentaires de niveau V

Tous ces diplômes ne sont pas présents dans chaque domaine. Par **domaine**, nous entendons un ensemble relativement homogène de spécialités professionnelles relevant d’un même groupe consultatif, à savoir une CPC ou, quand il en existe, une sous-commission, voire une subdivision d’une CPC. On peut considérer qu’un domaine correspond à une “Profession” bien identifiée dans la division technique et sociale du travail (en réalité souvent un ensemble de professions ou de branches), et représentée dans les CPC par une ou plusieurs organisations professionnelles patronales. Au sein de chaque domaine, peuvent coexister plusieurs sous-domaines. Chaque CPC ou sous-commission gère un ensemble de diplômes spécifique qui forme ainsi une certaine configuration.

Le document présent permet de visualiser aisément les différences importantes des configurations de diplômes d’un domaine à l’autre, en prenant en compte une série de variables renseignées par la base REFLET.

## Variables prises en compte, selon quatre rubriques :

### Identification :

Type de diplôme et numéro de code  
Intitulé du diplôme

### Candidats aux diplômes :

Nombre de candidats présentés au diplôme en 2002 (effectif)  
Nombre de candidats présentés au diplôme en 2007 (effectif)  
Variation du nombre de présentés entre 2002 et 2007  
Taux de réussite au diplôme en 2007

### Admis au diplôme :

Nombre d'admis en 2007  
Pourcentage d'admis en 2007 provenant de la voie scolaire

### Origine des candidats au diplôme :

Part des présentés en 2007 venant de la voie scolaire (%)  
Part des présentés en 2007 venant de l'apprentissage (%)  
Part des présentés en 2007 venant de la formation continue (%)  
Le total de ces trois colonnes n'est égal à 100 que s'il n'y a pas de candidat d'autres origines (en particulier VAE, candidatures libres, etc.).

Les différences de "configuration" sont identifiables sur plusieurs plans :

- Tout d'abord, par les types de diplômes présents dans un domaine et par le nombre et la variété des différentes spécialités.
- Mais aussi par l'importance quantitative des diplômes : les divers diplômes sont présentés par des candidats en nombres très différents. Si l'on peut opposer des spécialités à gros flux aux spécialités à petits flux, il existe en réalité un dégradé de situations. Les diplômes se différencient également par le fait que les candidats sont d'origines diverses, car les voies de préparation des diplômes sont désormais multiples : voie scolaire, apprentissage, formation continue, autres voies sont les principales catégories retenues par la base REFLET. Sur ce plan, les diplômes se différencient fortement. Le poids relatif des divers diplômes présents dans les différents domaines est également bien différencié, expression d'une forte diversité des configurations.
- Enfin, si les modifications et remaniements de diplômes sont nombreux et relativement fréquents, se traduisant par des changements d'appellation (et en conséquence de numéro de code), il s'y ajoute que les flux de candidatures ne sont pas constants dans le temps pour un même diplôme. On a donc indiqué le nombre de candidats en 2002 et 2007 (en conservant le numéro de code et l'appellation la plus récente, celle de 2007, lorsqu'il existe une évidente continuité), et la variation d'effectifs de candidats entre ces deux dates, ce qui permet de repérer facilement dans un domaine les types de variation qui affectent les effectifs de candidats dans les divers diplômes.

### Avertissement sur la mesure des poursuites d'études

Pour la lecture des tableaux ci-après donnant les "poursuites d'études" après un BEP, il importe de connaître deux points importants :

- la BCP enregistre tous les élèves qui poursuivent des études dans un établissement qui entre dans le champ de la BCP (établissements publics de l'EN et établissements privés, les CFA privés en sont exclus). Les poursuites d'études dans la filière apprentissage des CFA privés ne sont pas prises en compte, alors qu'elles ne sont pas négligeables dans certaines spécialités.
- la BCP ne suit pas les élèves à partir de leur réussite à l'examen de BEP, mais du maintien dans les établissements pris en compte dans la BCP, qui comprennent donc les redoublants et les élèves qui continuent des études de même niveau que le BEP

Il ne s'agit donc pas de taux de poursuite au sens strict mais d'un taux de maintien dans le système éducatif hors apprentissage.



## Les domaines

---



## domaine: travail des métaux (3ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						Total effectif	dont % voie scolaire			
<b>BTS</b>										
32025004	PRODUCTIQUE MECANIQUE	2227	1788	-439	71	1271	75	73	21	1
32020006	CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	1701	1545	-156	76	1178	84	81	14	1
32025001	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR (ATI)	939	826	-113	75	624	72	71	23	1
32025005	CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUES		572	572	75	432	96	94	4	0
32025401	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES	583	561	-22	70	396	65	62	33	1
32022307	ETUDE ET REALISATION D'OUTILLAGES DE MISE EN FORME DES MATERIAUX	453	370	-83	71	266	74	74	21	2
32025408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	202	176	-26	75	132	94	90	7	0
32022311	TRAITEMENT DES MATERIAUX OPTION A : TRAITEMENTS THERMIQUES	102	87	-15	67	59	93	89	0	0
32022309	MISE EN FORME DES ALLIAGES MOULES	126	77	-49	79	61	67	66	26	4
32022312	TRAITEMENTS DES MATERIAUX OPTION B : TRAITEMENTS DE SURFACE	79	55	-24	74	41	100	95	0	0
32025402	CONSTRUCTION NAVALE	31	30	-1	80	24	88	83	10	0
32025409	MISE EN FORME DES MATERIAUX PAR FORGEAGE	10	12	2	66	8	100	100	0	0
<b>BacTechno</b>										
43025105	GENIE MECANIQUE OPTION A : PRODUCTIQUE MECANIQUE (SERIE STI)	10430	8759	-1671	80	7055	98	98	0	0
43025107	GENIE MECANIQUE OPTION F : MICROTECHNIQUES (SERIE STI)	1991	1306	-685	82	1072	98	98	0	0
43025402	GENIE MECANIQUE OPTION C : STRUCTURES METALLIQUES (SERIE STI)	784	572	-212	78	447	100	99	0	0
43022001	GENIE DES MATERIAUX (SERIE STI)	551	421	-130	85	360	99	99	0	0
43020002	GENIE OPTIQUE (SERIE STI)	185	226	41	71	162	99	98	0	0
<b>BT</b>										
42022304	CONSTRUCTION DE MOULES ET MODELES	46		-46						
42022303	ELECTROPLASTIE ET TRAITEMENT DES SURFACES	4		-4						
<b>MC NIV IV</b>										
1025122	MAQUETTES ET PROTOTYPES (NIVEAU IV)	34	69	35	92	64	69	70	0	30
<b>Bac Pro</b>										
40025106	TECHNICIEN D'USINAGE	3113	2945	-168	75	2228	67	68	26	2
40025405	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	1495	1478	-17	75	1119	53	55	41	2
40020002	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	1148	1001	-147	76	769	92	91	2	3
40025107	TECHNICIEN OUTILLEUR (ex outillage de mise en forme des matériaux)	698	512	-186	81	416	70	71	26	1
40025006	MICROTECHNIQUES		216	216	85	184	89	90	9	0
40025108	TECHNICIEN MODELEUR		120	120	72	87	99	98	0	0
40022301	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	60	55	-5	74	41	95	95	0	0
40025005	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	53	55	2	69	38	61	55	44	0
40022302	TRAITEMENTS DE SURFACES	28	41	13	70	29	100	98	0	0
<b>MC NIV V</b>										
1025405	SOUDEGE (NIVEAU V)	331	222	-109	81	181	66	63	26	9
1025119	OPERATEUR REGLEUR SUR MACHINES A COMMANDE NUMERIQUE (NIVEAU V)	158	8	-150	87	7	57	50	50	0
1025403	OPERATEUR EN FORGE (NIVEAU V)	2	5	3	100	5	0	0	0	100
1025120	MONTAGE - AJUSTAGE DE SYSTEMES MECANIQUES ET AUTOMATISES (NIVEAU V)	4	4	0	75	3	100	100	0	0
1025121	OPERATEUR REGLEUR EN SYSTEMES DE RECTIFICATION (NIVEAU V)		4	4	100	4	75	75	0	0
1025110	DESSINATEUR EN CONSTRUCTION MECANIQUE (NIVEAU V)	33		-33						
1025117	REALISATION DE CIRCUITS OLEOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES (NIVEAU V)	107		-107						
1025107	OUTILLEUR EN OUTILS DE MOULAGE OPTION FRAISAGE (NIVEAU V)	8		-8						
1025403	OPERATEUR EN FORGE (NIVEAU V)	2		-2						
1022303	MOULEUR PLAQUISTE (NIVEAU V)	12		-12						
<b>BEP</b>										
51025110	METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE (intègre microtechniques)	7887	6789	-1098	71	4826	90	90	5	1
51025404	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	3930	3303	-627	59	1966	69	72	20	1
51022304	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	138	75	-63	80	60	90	88	1	5
51025109	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	142	62	-80	61	38	84	85	15	0
51025102	OUTILLAGES	865	12	-853	91	11	100	100	0	0
51025101	MICROTECHNIQUES	1441		-1441						

## domaine: travail des métaux (3ème CPC) suite

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007				
						Total effectif	Dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
<b>CAP</b>										
50025414	CONSTRUCTION D'ENSEMBLES CHAUDRONNES	1001	479	-522	70	339	71	74	19	4
50025133	AGENT VERIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS	125	367	242	88	326	0	0	0	0
50023302	MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE	38	36	-2	30	11	82	56	8	36
50025136	ARMURERIE (FABRICATION ET REPARATION)	34	28	-6	89	25	36	32	0	14
50025108	INSTRUMENTS COUPANTS ET DE CHIRURGIE	14	7	-7	100	7	0	0	10	0
50022420	MODELES ET MOULES CERAMIQUES	27	7	-20	85	6	10	10	0	0
50025425	OUTILLAGES EN MOULES METALLIQUES	319	5	-314	60	3	10	10	0	0
50025124	MICROMECHANIQUE	1406	3	-1403	66	2	50	67	0	0
50022326	ALLIAGES MOULES SUR MODELES	120	2	-118	50	1	0	0	50	50
50025123	DECOLLETAGE : OPERATEUR REGLEUR EN DECOLLETAGE	37	2	-35				0	50	0
50025421	MISE EN FORME DES MATERIAUX	1	1	0	100	1	0	0	0	10
50025126	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR	206		-206						0
50022327	ALLIAGES MOULES EN MOULES PERMANENTS	18		-18						
50025115	MODELAGE MECANIQUE	143		-143						
50025127	RESSORTIER	10		-10						

## domaine: automobile (3ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						total effectif	dont % voie scolaire			
<b>DNTS</b>										
32225201	EXPERT EN AUTOMOBILE (DIPLOME)	118	76	-42	56	43	0	0	0	0
<b>BTS</b>										
32025205	MAINT. ET APRES-VENTE AUTO. OPTION VP	809	1036	227	63	657	66	58	28	6
32025204	MOTEURS A COMBUSTION INTERNE	167	189	22	82	155	87	84	12	0
32025207	AGROEQUIPEMENT	138	180	42	75	135	66	56	28	9
32025206	MAINT. ET APRES-VENTE AUTO. OPTION V I	115	152	37	58	89	67	61	34	1
32025407	CONCEPTION ET REALISATION DE CARROSSERIES	159	146	-13	75	110	88	84	5	8
32025209	MAINT. ET APRES-VENTE DES ENGIN DE TP. ET DE MANUT.	24	125	101	60	75	75	62	14	18
<b>BTn</b>										
43025106	GENIE MECANIQUE OPTION B : SYSTEMES MOTORISES (SERIE STI)	1731	1563	-168	82	1295	99	98	0	0
<b>Mc niv IV</b>										
1025116	MAINTENANCE DES INSTALL. OLEO. ET PNEUMATIQUES (abrogé)	125		-125						
<b>Bac pro</b>										
40025207	MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION V P	3501	4143	642	85	3552	50	49	46	2
40025404	CARROSSERIE OPTION REPARATION	65	950	885	68	648	59	57	37	3
40025208	MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION VI	571	646	75	84	544	52	50	34	12
40025211	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES *		529	529	79	419	56	55	37	7
40025210	MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION MOTOCYCLES	304	418	114	93	391	60	61	38	0
40025212	MAINT. DES MATERIELS OPTION B : T P ET MANUTENTION*		364	364	87	320	61	59	29	7
40025209	MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION BATEAUX DE PLAISANCE	166	211	45	79	167	73	72	25	1
40025213	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS*		156	156	72	113	55	56	37	4
40025403	CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION	28	51	23	74	38	74	71	24	0
	<i>* en 2002, les trois options étaient groupées, effectif présentés 945</i>									
<b>BP</b>										
45025409	CARROSSERIE CONSTRUCTION ET MAQUETTAGE	24	23	-1	73	17	0	0	83	4
<b>MC niv V</b>										
1025507	MAINT. DES SYST. EMBARQUES DE L'AUTO. (1ère session 2006)		947	947	78	744	15	14	76	7
1025207	MAINT. DES MOT. DIESEL ET DE LEURS EQUIP. (1ère session 2003)		275	275	80	221	41	41	49	11
1025208	MAINTENANCE ET CONTROLE DES MATERIELS (1ère session 2007)		75	75	92	69	20	19	76	1
1025202	AMENAGE. ET RENOV. DES VEHICULES SPECIFIQUES	31	45	14	84	38	66	69	31	0
1025118	REALISATION DE CIRCUITS OLEOHD. ET PNEUM. (1ère session 2003)		15	15	100	15	87	87	13	0
<b>BEP</b>										
51025203	MAINTENANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS	2073	13400	11327	69	9355	66	66	27	1
51025403	CARROSSERIE	3336	3004	-332	55	1682	74	72	24	0
51025202	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	12436	406	-12030	70	287	80	80	13	2
<b>CAP</b>										
50025214	MAINT. DES VEHICULES AUTO. OPTION V P	12838	4059	-8779	81	3327	10	10	78	6
50025411	CARROSSERIE REPARATION	5721	2243	-3478	78	1752	11	11	82	2
50025401	PEINTURE EN CARROSSERIE	2409	2236	-173	91	2044	21	21	59	2
50025216	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTO. OPTION MOTOCYCLES	1510	629	-881	87	552	12	15	69	4
50025213	MAINT. DES MATERIELS OPTION PARCS ET JARDINS	788	538	-250	78	421	45	46	49	3
50025211	MAINT. DES MATERIELS OPTION TRACTEURS ET MAT. AGRICOLES	1534	469	-1065	74	348	20	20	59	1
50025215	MAINT. DES VEHICULES AUTO. OPTION V I	1776	414	-1362	79	328	8	9	79	5
50025212	MAINT. DES MAT. OPTION MATERIELS DE TP ET DE MANUT.	821	143	-678	84	121	7	8	77	3
50025207	MECAN. EN MAINT. DE VEH. OPT.C : BATEAUX DE PLAIS. ET DE PECHE	432	128	-304	85	109	12	12	58	22
50025515	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DE L'AUTOMOBILE	279	2	-277				0	0	0

## domaine: électrotech., électronique, automat. et informat. (3ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						Total effectif	dont % voie scolaire			
<b>BTS</b>										
32025509	ELECTROTECHNIQUE	4453	<b>3869</b>	-584	75	2919	81	77	14	4
32020110	MAINTENANCE INDUSTRIELLE	3317	<b>3302</b>	-15	74	2475	51	49	40	5
32020107	MECANIQUE ET AUTOMATISMES INDUSTRIELS	2798	<b>2429</b>	-369	78	1909	86	83	12	2
32025514	SYSTEMES ELECTRONIQUES	3077	<b>2064</b>	-1013	76	1574	93	89	4	2
32020109	INFORMATIQUE ET RESEAUX POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES	2094	<b>1961</b>	-133	74	1465	90	87	6	1
32025003	TECHNICO-COMMERCIAL OPTION GENIE ELECTRIQUE ET MECANIQUE	1686	<b>1525</b>	-161	71	1087	78	77	17	1
32020108	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	830	<b>671</b>	-159	74	502	83	82	13	3
32022002	TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	204	<b>166</b>	-38	77	128	96	96	0	2
32025511	GENIE OPTIQUE OPTION PHOTONIQUE	155	<b>120</b>	-35	78	94	97	95	0	0
<b>BacTechno</b>										
43025503	GENIE ELECTROTECHNIQUE (SERIE STI)	14870	<b>13127</b>	-1743	80	10547	99	98	0	0
43025504	GENIE ELECTRONIQUE (SERIE STI)	8926	<b>8416</b>	-510	82	6917	99	98	0	0
<b>BT</b>										
42025509	MONTEUR TECHNICIEN EN RESEAUX ELECTRIQUES (DIPLOME)	59		-59						
<b>Bac Pro</b>										
40025506	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	8840	<b>9639</b>	799	82	7904	74	74	17	5
40025007	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS		<b>6573</b>	6573	84	5555	70	70	22	6
40025505	MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE	1490	<b>2306</b>	816	73	1689	79	78	10	8
40020101	PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA)	1206	<b>941</b>	-265	76	717	48	50	38	9
40025507	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES		<b>916</b>	916	82	760	95	94	2	1
40025002	MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES (MAEMC)		<b>793</b>	793	77	615	90	90	7	0
40025004	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION C SYSTEMES FERROVIAIRES	143	<b>163</b>	20	97	159	10	10	82	9
40025001	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION A SYST. MECA. AUTOMATISES	7127		-7127						
40025002	MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES (MAEMC)	953		-953						
40025502	MAINTENANCE DE L'AUDIOVISUEL ELECTRONIQUE (MAVELEC)	924		-924						
<b>BP</b>										
45025513	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	822	<b>1024</b>	202	65	675	0	0	94	3
45025512	INSTALLATION EN TELECOMMUNICATIONS	42	<b>15</b>	-27	86	13	0	0	80	0
45025506	ELECTRONIQUE	4	<b>3</b>	-1	100	3	0	0	0	100
45025504	ELECTROTECHNIQUE OPTION A : PRODUCTION	13		-13						
45025503	ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION	69		-69						
<b>MC niv IV</b>										
1025002	TECHNICIEN(NE) ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION) (NIVEAU IV)		<b>62</b>	62	95	59	73	71	18	11
<b>BEP</b>										
51025509	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	24673	<b>23052</b>	-1621	67	15446	87	86	9	2
51025004	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES	11227	<b>9488</b>	-1739	63	6061	90	91	4	1
51025508	METIERS DE L'ELECTRONIQUE	5915	<b>6023</b>	108	70	4220	98	96	1	0
51025507	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER	1145	<b>776</b>	-369	59	458	86	86	7	0
<b>MC niv V</b>										
1025502	INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE (NIVEAU V)	215		-215						
1025504	INSTALLATEUR CONSEIL EN AUDIOVISUEL ELECTRONIQUE ET ANTENNES (NIVEAU V)	66		-66						
<b>CAP</b>										
50025523	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES 'ex électrotechnique)	23141	<b>5258</b>	-17883	76	4012	22	22	57	12
50025134	TRANSPORTS PAR CABLES ET REMONTEES MECANIQUES	24	<b>22</b>	-2	95	21	95	95	0	0
50025517	EQUIPEMENT - CONNECTIQUE - CONTROLE	300	<b>7</b>	-293	71	5	100	100	0	0
50025516	AGENT DE MAINTENANCE DE MATERIELS DE BUREAUTIQUE	273	<b>1</b>	-272	100	1	0	0	0	0
50025518	INSTALLATION EN TELECOMMUNICATIONS ET COURANTS FAIBLES	226	<b>1</b>	-225	100	1	0	0	0	0
50025514	INSTALLATION EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	3575		-3575						
50025509	ELECTROBOBINAGE	26		-26						
50025132	PRODUCTION AUTOMATISEE DE CABLES DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATION	27		-27						
50025521	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA SIGNALIETIQUE	51		-51						

domaine: aviation (3ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		Formation Continue
		2002	2007	variation	Taux réussite. 2007	total effectif	Dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage	
<b>BTS</b>										
32025301	MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES MAT. AERONAUTIQUES	78	<b>118</b>	40	66	79	71	60	22	1
<b>MC niv IV</b>										
1025305	AERO. OPTION AVIONS A TURBOMACHINES	13	<b>191</b>	178	34	65	11	19	49	0
1025303	AERO. OPTION AVIONIQUE	63	<b>80</b>	17	16	13	38	29	23	0
1025307	AERO. OPTION HELICOPTERE A TURBOMACHINE (création 2003)		<b>9</b>	9	66	6	83	67	0	0
1025304	AERO. OPTION AVIONS A MOTEURS A PISTONS	59	<b>4</b>	-55	0	0	0	100	0	0
<b>BacPro</b>										
40025301	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - CELLULE	319	<b>408</b>	89	90	369	33	32	59	6
40025504	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE	106	<b>84</b>	-22	90	76	57	58	42	0
<b>CAP</b>										
50025430	MECANICIEN CELLULES D'AERONEFS	255	<b>183</b>	-72	98	181	65	64	22	14
50025304	MAINTENANCE SUR SYSTEMES D'AERONEFS (création 2002)		<b>132</b>	132	81	108	75	76	3	19
50025302	MECA. D'ENTRET. D'AVIONS OPTION 1 : MOTEURS A PISTONS	59	<b>69</b>	10	68	47	55	67	23	0
50025522	ELEC. SYST. D'AERONEFS (changement d'appellation 2005)	39	<b>26</b>	-13	100	26	100	100	0	0
50025005	MECA. D'ENTR. D'AVIONS OPT. 2 : turbo mach. (abrogé 2003)	153		-153						

domaine: gros œuvre du bâtiment et travaux publics (5ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats 2007			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	Total effectif	Dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
<b>BTS</b>										
32023009	BATIMENT	790	964	174	75	731	75	70	12	11
32023105	TRAVAUX PUBLICS	577	620	43	70	437	79	74	15	7
32023010	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	521	535	14	70	375	79	69	12	12
32023106	GEOMETRE-TOPOGRAPHE	450	514	64	76	392	66	54	19	14
32023203	ENVELOPPE DU BATIMENT : FACADES - ETANCHEITE	100	124	24	76	95	77	76	14	7
32023007	CHARPENTE COUVERTURE	15	26	11	80	21	43	42	58	0
<b>BacTechno</b>										
43023102	GENIE CIVIL (SERIE STI)	2205	2737	532	79	2186	99	98	0	0
<b>BT</b>										
42023003	COLLABORATEUR D'ARCHITECTE	377	438	61	68	298	80	73	16	6
42023002	ENCADREMENT DE CHANTIER - GENIE CIVIL (BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS)	254	299	45	75	226	91	89	0	10
42023101	TOPOGRAPHE	361	229	-132	72	165	94	87	9	0
42023004	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	213	166	-47	74	124	97	92	0	6
42032210	DESSINATEUR MAQUETTISTE OPTION D : CARTOGRAPHIE	12		-12						
<b>MC NIV IV</b>										
1023201	RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION GROS OEUVRE (NIVEAU IV)	100	14	-86	10	14	0	0	10	0
<b>BacPro</b>										
40023002	TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE (ex: bâtiment étude de prix)	1120	1256	136	72	907	78	76	8	13
40023201	CONSTRUCTION BATIMENT : GROS OEUVRE (CBGO)	366	465	99	80	376	52	53	31	13
40023102	TRAVAUX PUBLICS	322	463	141	86	400	63	63	29	6
<b>BP</b>										
45023208	CONSTRUCTION EN MACONNERIE ET BETON ARME	683	868	185	73	642	0	0	83	13
45023210	METIERS DE LA PIERRE		99	99	82	82	0	0	68	29
45023103	CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIER DES TRAVAUX PUBLICS	13	42	29	73	31	0	0	64	33
45023301	ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	4		-4						
<b>MC niv V</b>										
1023203	MACONNERIE DE BRIQUES (NIVEAU V)	30		-30						
<b>BEP</b>										
51023002	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT	2150	2678	528	74	1988	91	90	2	2
51023203	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT		1692	1692	67	1141	71	71	19	3
51023104	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE		690	690	72	502	92	89	7	0
51023103	TRAVAUX PUBLICS	348	482	134	83	403	90	86	7	0
51023102	CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE	2875		2875						
<b>CAP</b>										
50023217	MACON	6490	6729	239	78	5272	11	12	73	9
50023109	CONDUITE D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	739	1182	443	91	1087	38	38	44	12
50023116	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS	228	529	301	84	445	9	9	72	15
50023216	TAILLEUR DE PIERRE-MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION		512	512	77	396	35	34	44	14
50023219	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT	136	291	155	85	249	10	9	60	19
50023115	CONSTRUCTEUR DE ROUTES	109	232	123	87	202	22	23	65	9
50023321	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	40	46	6	97	45	0	0	48	0
50023117	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART	191	35	-156	77	27	26	29	57	11
50025520	MONTEUR RACCORDEUR DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS ET DE VIDEOCOMMUNICATIONS	29		-29						



50023110	CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNES CATENAIRES	6		-6						
50023004	AGENT AUTOROUTIER	1		-1						
50023104	OPERATEUR - GEOMETRE - TOPOGRAPHE	516		-516						

## domaine: second œuvre du bâtiment (5ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	2007			scolaire	apprentissage	Formation Continue
					Taux réussite 2007	Total effectif	don%voie			
<b>BTS</b>										
32022707	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION C : GENIE FRIGORIFIQUE	445	513	68	73	376	71	65	26	5
32022706	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION B : GENIE CLIMATIQUE	410	425	15	79	339	84	82	13	2
32025508	DOMOTIQUE	330	374	44	72	272	86	82	15	0
32022708	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OP D : MAINTENANCE&GESTION DES SYSTEMES FLUIDIQUES&ENERGETIQUES	94	208	114	71	148	18	19	53	25
32023302	AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL (10ème CPC: bois)	99	137	38	84	116	91	86	0	7
32023304	AMENAGEMENT - FINITION	38	48	10	70	34	59	58	35	0
32022705	FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION A : GENIE SANITAIRE ET THERMIQUE	40	47	7	65	31	97	94	0	0
<b>BacTechno</b>										
43023302	GENIE ENERGETIQUE (SERIE STI)	662	634	-28	79	504	99	98	0	0
43022206	CHIMIE DE LABORATOIRE ET DE PROCEDES INDUSTRIELS (SERIE STL) (6ème CPC)	1669		-1669						
<b>BT</b>										
42023002	ENCADREMENT DE CHANTIER - GENIE CIVIL (BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS)		299	299	75	226	91	89	0	10
42023302	FINITIONS ET AMENAGEMENTS	49	34	-15	70	24	100	100	0	0
<b>MC NIV IV</b>										
1023304	PEINTURE DECORATION (NIVEAU IV)	65	74	9	83	62	0	0	91	3
<b>BacPro</b>										
40022702	ENERGETIQUE OPTION A : INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQU.	1132	1453	321	78	1145	71	71	15	11
40022701	ENERGETIQUE OPTION B : GESTION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	913	1185	272	75	893	63	64	21	12
40023301	BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE	345	341	-4	74	254	80	76	19	1
40023302	AMENAGEMENT - FINITION	208	215	7	78	169	79	76	18	2
<b>BP</b>										
45025513	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (en 3ème CPC)	822	1024	202	65	675	0	0	94	3
45022708	MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	601	848	247	70	594	0	0	90	8
45023312	PEINTURE REVETEMENT	436	629	193	71	448	0	0	92	6
45023211	COUVREUR	227	282	55	78	220	0	0	73	23
45023311	EQUIPEMENTS SANITAIRES	237	226	-11	75	171	0	0	90	7
45025410	SERRURERIE METALLERIE	210	224	14	74	167	0	0	83	9
45023308	CARRELAGE MOSAIQUE	129	195	66	76	150	0	0	92	5
45022703	MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	601	86	-515	65	56	0	0	90	9
45023309	CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	69	83	14	69	58	0	0	93	6
45023310	PLATRERIE ET PLAQUE	39	65	26	76	50	0	0	86	6
45023209	METIERS DE LA PISCINE	22	53	31	79	42	0	0	98	0
45022705	GAZ OPTION B : DISTRIBUTION DU GAZ	11	12	1	100	12	0	0	0	100
45022704	GAZ OPTION A : TRANSPORT DU GAZ	19		-19						
<b>MC NIV V</b>										
1022701	MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL (NIVEAU V)	306	476	170	72	347	22	25	65	9
1023302	PLAQUISTE (NIVEAU V)	207	185	-22	77	143	17	17	78	5
1023202	ZINGUERIE (NIVEAU V)	52	173	121	71	124	0	0	91	3
<b>BEP</b>										
51022704	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES		3729	3729	73	2740	75	73	17	4
51022703	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR		1827	1827	71	1303	85	83	4	8
51023301	FINITION	1639	1422	-217	66	944	76	77	16	2
51023304	TECHNIQUES DES METAUX, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT	797	960	163	58	561	95	94	2	1

51023202	TECHNIQUE DU TOIT	554	<b>154</b>	-400	63	98	57	62	19	10
51022702	EQUIPEMENTS TECHNIQUES ENERGIE (DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE JUSQU'EN 1989)	5214		-5214						
51025502	ELECTROTECHNIQUE (3ème CPC)	24673		-24673						

domaine: second œuvre du bâtiment (5ème CPC) suite										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						Total effectif	Dont %voie scolaire			
<b>CAP</b>										
50023317	INSTALLATEUR SANITAIRE	5567	<b>5946</b>	379	82	4921	12	13	70	9
50023319	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS	4969	<b>4606</b>	-363	76	3517	18	19	65	9
50022713	INSTALLATEUR THERMIQUE	4250	<b>4315</b>	65	83	3609	4	4	70	18
50023318	CARRELEUR MOSAISTE	1464	<b>2050</b>	586	79	1620	11	12	71	9
50023218	COUVREUR	2108	<b>2046</b>	-62	74	1529	8	8	77	6
50023323	PLATRIER-PLAQUISTE	785	<b>1468</b>	683	78	1152	7	8	74	11
50023322	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	495	<b>535</b>	40	75	403	26	23	67	8
50022706	FROID ET CLIMATISATION	1499	<b>451</b>	-1048	78	352	3	3	55	32
50023320	SOLIER MOQUETTISTE	333	<b>297</b>	-36	82	245	5	4	89	2
50025521	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	60	<b>61</b>	1	78	48	92	90	7	0
50023311	STAFFEUR ORNEMANISTE	53	<b>61</b>	8	88	54	43	44	41	3
50023302	MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE (3ème CPC)	38	<b>36</b>	-2	30	11	82	56	8	36
50025428	SERRURERIE METALLERIE	2605		-2605						

## domaine: chimie (6ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Chimie : Matériaux</b>									
<b>BTS</b>										
32022503	PLASTURGIE	561	<b>393</b>	-168	76	300	70	71	24	1
32022404	INDUSTRIES CERAMIQUES	33	<b>20</b>	-13	70	14	100	100	0	0
<b>BTn</b>										
43022001	GENIE DES MATERIAUX (SERIE STI, 3 <sup>ème</sup> CPC)	551	<b>421</b>	-130	85	360	99	99	0	0
<b>Bac pro</b>										
40022502	PLASTURGIE	700	<b>515</b>	-185	74	383	78	78	18	1
40022401	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES	10	<b>6</b>	-4	33	2	100	83	0	0
<b>BP</b>										
45022501	MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMO.	13	<b>6</b>	-7	100	6	0	0	0	100
<b>MC niv V</b>										
1022405	CONDUCTEUR MACHINE VERRERIE	12		-12						
<b>BEP</b>										
51022501	MISE EN OEUV.MATE. OPT. PLASTIQUES ET COMPOS.(abrogé 2004)	855		-855						
51022502	METIERS DE LA PLASTURGIE (création 2004, 1ère session 2007)		<b>656</b>	656	75	495	90	89	6	0
51022401	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION CERAMIQUES	23	<b>9</b>	-14	55	5	40	56	44	0
<b>CAP</b>										
50022002	EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	314	<b>265</b>	-49	74	198	89	91	0	0
50022510	COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNES	76	<b>107</b>	31	76	82	35	35	23	7
50022509	PLASTURGIE	112	<b>36</b>	-76	83	30	47	56	0	31
50022420	MODELES ET MOULES CERAMIQUES (3 <sup>ème</sup> CPC)	27	<b>7</b>	-20	85	6	100	100	0	0
50022505	MISE EN OEUVRE DES CAOUTCHOUCS ET DES ELASTOMERES THERMO.	29	<b>4</b>	-25	100	4	0	0	0	100
50022419	FABRICATION INDUSTRIELLE DES CERAMIQUES	26	<b>2</b>	-24	100	2	100	100	0	0
	<b>Chimie : Chimie et traitement des eaux</b>									
<b>BTS</b>										
32022206	CHIMISTE	814	<b>776</b>	-38	75	582	84	77	10	7
32034301	METIERS DE L'EAU	310	<b>291</b>	-19	59	174	74	68	21	4
32022204	PEINTURES ENCRE ET ADHESIFS	46	<b>31</b>	-15	67	21	81	71	26	0
<b>BTn</b>										
43022206	CHIMIE DE LABORATOIRE ET DE PROCEDES INDUSTRIELS (SERIE STL)	1669	<b>1873</b>	204	87	1643	99	99	0	0
<b>Bac pro</b>										
40022002	INDUSTRIES DE PROCEDES	485	<b>544</b>	59	74	406	71	73	11	10
<b>BP</b>										
45022202	CONDUCTEUR D'APPAREILS DES INDUSTRIES CHIMIQUES	36	<b>5</b>	-31	100	5	0	0	0	80
<b>MC niv IV</b>										
1034301	METIERS DE L'EAU (NIVEAU IV)	90	<b>80</b>	-10	81	65	42	43	45	10
<b>BEP</b>										
51022203	METIERS DES IND. DE PROC.:IND CHIM.,BIO-IND;TRAIT DES EAUX, PAPET.	1228	<b>1258</b>	30	77	974	84	86	5	3
51022202	CONDUCTEUR APPAREIL. IND. PHARM. (abrogé 09-2001)	111		-111						
<b>CAP</b>										
50022201	INDUSTRIES CHIMIQUES	730	<b>61</b>	-669	86	53	0	0	0	79
50034301	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	460	<b>59</b>	-401	71	42	38	29	5	51

domaine: chimie (6ème CPC) suite										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	2007			scolaire	apprentissage	Formation Continue
					Taux réussite 2007	total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Chimie : Biologie et biotechnologie</b>									
<b>BTS</b>										
32033102	ANALYSES BIOLOGIQUES (20 <sup>ème</sup> CPC)	1173	<b>1076</b>	-97	69	751	89	77	2	9
32022207	BIOANALYSES ET CONTROLES	1031	<b>782</b>	-249	77	609	96	93	2	1
32022102	BIOTECHNOLOGIE	340	<b>313</b>	-27	76	238	97	95	0	0
32022103	QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO-INDUSTRIES	241	<b>237</b>	-4	74	177	83	78	18	0
<b>BTn</b>										
43022207	BIOCHIMIE - GENIE BIOLOGIQUE (SERIE STL)	4313	<b>4862</b>	549	86	4201	99	98	0	0
<b>Bac pro</b>										
40022103	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	788	<b>637</b>	-151	65	415	63	66	25	2
<b>BP</b>										
45022002	TECHN. DE LABORATOIRE DE RECHERCHE OPTION A : biologie	1		-1						
45022003	TECHN. DE LABORATOIRE DE RECHERCHE OPTION B : PHYSICOCH.		<b>1</b>	1	100	1	0	0	0	100
<b>CAP</b>										
50033603	TAXIDERMISTE (non abragé selon REFLET)	5		-5						
	<b>Chimie : Mesures physiques - Contrôles et régulation</b>									
<b>BTS</b>										
32020108	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE (3 <sup>ème</sup> CPC)	830	<b>671</b>	-159	74	502	83	82	13	3
<b>Btn</b>										
43022004	PHYS.DE LABO. ET DE PROC. IND.: OPT. OPTIQUE ET PHY-CHIM. (STL)	1017	<b>1026</b>	9	87	893	99	98	0	0
<b>BEP</b>										
51020101	MAINTENANCE DES EQUIPE. DE COMMANDE DES SYST. INDUST.	585	<b>390</b>	-195	61	240	98	97	0	1
51034301	AGENT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	53	<b>28</b>	-25	85	24	100	96	0	0

domaine: alimentation (7ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Taux réussite 2007	Lauréats		Origines		
		2002	2007	variation		2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						total effectif	dont % voie scolaire			
<b>BTS</b>										
32021007	INDUSTRIES CERÉALIERES	52	17	-35	76	13	100	94	0	0
<b>BacPro</b>										
40022102	METIERS DE L'ALIMENTATION	411	463	52	80	373	71	71	27	0
<b>BT</b>										
42022101	INDUSTRIE DES CEREALES OPT. A : MEUNERIE (abrogé 04-2005)	14		-14						
<b>BP</b>										
45022105	BOULANGER	474	548	74	74	407	0	0	89	7
45022106	BOUCHER	257	290	33	74	217	0	0	84	8
45022107	CHARCUTIER TRAITEUR	227	148	-79	85	127	0	0	94	0
<b>MC niv V</b>										
1022104	PATIS., GLAC., CHOCOL., CONFISERIE SPECIALISEES	623	865	242	88	766	6	6	92	1
1022107	BOULANGERIE SPECIALISEE	327	378	51	85	323	3	3	95	0
1022108	PATISSERIE BOULANGERE (1ère session 2004)		111	111	80	89	4	4	93	1
1022106	VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION (avec 15 <sup>ème</sup> CPC)	45	105	60	83	88	9	10	60	29
<b>BEP</b>										
51022104	ALIMENTATION	4275	3163	-1112	81	2585	38	34	61	1
<b>CAP</b>										
50022124	PATISSIER GLACIER CHOCOLATIER CONFISEUR	6925	4925	-2000	70	3468	6	6	77	7
50022132	BOULANGER	5005	4535	-470	79	3598	2	2	82	7
50022135	BOUCHER *	2116	1629	-487	82	1339	0	0	86	3
50022130	CHARCUTIER TRAITEUR	1213	811	-402	81	658	1	1	89	1
50022133	CHOCOLATIER CONFISEUR	305	410	105	92	378	7	7	85	2
50031203	POISSONNIER	157	110	-47	82	91	0	0	46	19
50022109	GLACIER FABRICANT	38	47	9	95	45	24	23	72	2
50021305	MAREYAGE (avec la 15 <sup>ème</sup> CPC)	6	7	1	85	6	0	0	100	0
50022116	SALAISSONNIER CONSERVEUR DE VIANDE	6	2	-4	100	2	0	0	100	0
	* 1ère session 2007, remplace Préparateur en produits carnés									

domaine: textile et industries annexes (8ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Textile</b>									
<b>BTS</b>										
32024105	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION A : FILATURE	7		-7						
32024107	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION B : TISSAGE	22	<b>18</b>	-4	33	6	100	78	0	0
32024108	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION D : ENNOBLISSEMENT	43	<b>10</b>	-33	80	8	100	90	0	0
32024106	PRODUCTIQUE TEXTILE OPTION C : BONNETERIE	22	<b>1</b>	-21				0	0	0
<b>Bac pro</b>										
40024101	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION IND. TEXTILES	38	<b>33</b>	-5	69	23	65	70	27	0
<b>BP</b>										
45020101	PILOTE D'INSTALLATIONS DE PROD. PAR PROCEDES (PIPP)	16	<b>36</b>	20	94	34	0	0	14	83
<b>BEP</b>										
51024105	MISE EN OEUVRE DES MAT. OPTION D : MATERIAUX TEXT.	131	<b>44</b>	-87	47	21	86	91	9	0

domaine: habillement (9ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Habillement matériaux souples</b>									
<b>BTS</b>										
32024005	IND.DES MAT. SOUPLES OPTION MODELISME IND.	262	<b>304</b>	42	83	255	89	88	6	3
32024002	INDUSTRIES DES MAT. SOUPLES OPTION PRODUCTIQUE	199	<b>157</b>	-42	81	128	97	94	2	0
32033104	PROTHESISTE ORTHESISTE	63	<b>76</b>	13	76	58	76	63	8	9
32024004	TECHNICO-COM. OPTION MAT. SOUPLES (15 <sup>ème</sup> CPC)	55	<b>51</b>	-4	80	41	98	94	0	0
32033105	PODO-ORTHESISTE	26	<b>27</b>	1	77	21	100	100	0	0
32024302	INDUSTRIES DU CUIR Opt. TANNERIE, MEGIS. (non abrogé)	1		-1						
<b>BTn</b>										
43024002	GENIE MECANIQUE OPTION E : MATERIAUX SOUPLES (SERIE STI)	?	<b>327</b>	?	81	266	98	97	0	0
<b>Bac Pro</b>										
40024003	METIERS DE LA MODE ET IND. CONNEXES-PRODUCT.	640	<b>601</b>	-39	78	469	97	94	2	0
<b>BT</b>										
42033103	PODO-ORTHESISTE (DIPLOME DE TECHNICIEN)	?	<b>5</b>	?	60	3	100	100	0	0
42033104	PROTHESISTE-ORTHESISTE (DIPLOME DE TECHNICIEN)	?	<b>12</b>	?	66	8	100	100	0	0
42024301	PRDUCT. ET UTILISATION CUIRS ET PEAUX (abrogé 04-2005)	5		-5						
<b>MC niv V</b>										
1024201	ESSAYAGE - RETOUCHE - VENTE (NIVEAU V)	206	<b>209</b>	3	90	190	94	94	5	0
<b>BEP</b>										
51024204	METIERS DE LA MODE ET DES IND. CONNEXES	5348	<b>4912</b>	-436	68	3364	96	96	1	1
<b>CAP</b>										
50024237	PRET A PORTER	63	<b>572</b>	509	76	436	91	91	0	2
50024317	MAROQUINERIE	74	<b>112</b>	38	82	92	67	70	2	11
50024320	CORDONNERIE MULTISERVICE (1ère session 2007)	-	<b>54</b>	54	83	45	24	28	37	4
50033106	ORTHO-PROTHESISTE	89	<b>54</b>	-35	85	46	48	54	15	0
50024318	SELLERIE GENERALE	66	<b>54</b>	-12	83	45	20	19	69	2
50033107	PODO-ORTHESISTE	76	<b>27</b>	-49	92	25	88	85	4	0
50024311	SELLIER HARNACHEUR	34	<b>22</b>	-12	68	15	0	0	18	45
50024316	CHAUSSURE	13	<b>12</b>	-1	58	7	100	100	0	0
50024313	CORDONNIER BOTTIER	?	<b>12</b>	?	83	10	20	33	33	0
50024319	VETEMENTS DE PEAU (non abrogé)	1		-1						

domaine: habillement (9ème CPC) suite										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	2007			scolaire	apprentissage	Formation Continue
					Taux réussite 2007	total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Habillement : Vêtements sur mesure et de création</b>									
<b>BacPro</b>										
40024201	ARTIS. ET METIERS D'ART OPT. VET. ET ACCES. DE MODE (13 <sup>ème</sup> CPC)	897	<b>1086</b>	189	85	928	97	96	2	0
<b>BT</b>										
42024205	VETEMENT (CREATION ET MESURE)	273	<b>199</b>	-74	81	163	100	100	0	0
45024214	VETEMENT SUR MESURE opt. C : COUTURE FLOU ( <i>non abrogé</i> )	1		-1						
<b>CAP</b>										
50024236	COUTURE FLOU	64	<b>394</b>	330	72	286	70	66	7	4
50024233	TAILLEUR DAME	80	<b>46</b>	-34	84	39	87	83	13	0
50024235	MODE ET CHAPELLERIE	87	<b>37</b>	-50	89	33	58	51	11	0
50024234	TAILLEUR HOMME	80	<b>6</b>	-74	100	6	0	0	0	0
50024315	FOURRURE	75	<b>1</b>	-74	100	1	0	0	0	0
	<b>Habillement : Blanchisserie - Teinturerie</b>									
<b>Bac pro</b>										
40024002	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	3	<b>22</b>	19	27	6	83	82	0	0
<b>BT</b>										
42024001	TECHNO. ENTRETIEN ARTICLES TEXT.	6		-6						
<b>BP</b>										
45024005	MAINT. DES ARTICLES TEXT. OPTION PRESSING	29	<b>30</b>	1	36	11	0	0	63	30
45024004	BLANCHISSERIE	3		-3						
<b>CAP</b>										
50024005	METIER DU PRESSING ( <i>1<sup>ère</sup> session 2007</i> )	-	<b>471</b>	471	83	395	88	88	11	0
50024001	ENTRETIEN DES ARTICLES TEXT. EN ENTREP. INDUST.	262	<b>295</b>	216	33	246	9	13	1	14
50024004	ENTRETIEN DES ARTICLES TEXT. EN ENTREP. ARTISANAL	576		-576						



domaine: bois et dérivés (10ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						Total effectif	Dont % voie scolaire			
<b>BTS</b>										
32023406	SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	176	<b>266</b>	90	69	184	81	75	14	8
32023410	PRODUCTIQUE BOIS ET AMEUBLEMENT OPTION B : PRODUCTION ET GESTION INDUSTRIELLE	256	<b>188</b>	-68	82	156	72	70	28	0
32023302	AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL	99	<b>137</b>	38	84	116	91	86	0	7
32023407	TECHNICO-COMMERCIAL OPTION BOIS ET DERIVES	88	<b>125</b>	37	76	96	91	86	10	0
32023409	PRODUCTIQUE BOIS ET AMEUBLEMENT OPTION A : DEVELOPPEMENT ET INDUSTRIALISATION	124	<b>113</b>	-11	78	89	97	94	3	0
32023007	CHARPENTE COUVERTURE	15	<b>26</b>	11	80	21	43	42	58	0
				0						
<b>BacTechno</b>				0						
43023402	GENIE MECANIQUE OPTION D: BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (SERIE STI)	504	<b>439</b>	-65	86	379	99	98	0	0
<b>BT</b>										
42023401	AGENCEMENT	103	<b>122</b>	19	88	108	100	100	0	0
42023404	INDUSTRIE ET COMMERCE DU BOIS OPTION A : EXPLOITATION, DEBIT, NEGOCE	18	<b>4</b>	-14	75	3	100	100	0	0
<b>BacPro</b>										
40023405	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ex: bois construction et aménagement)	1054	<b>1129</b>	75	81	924	85	84	11	3
40023403	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	417	<b>456</b>	39	68	311	93	89	5	2
40023401	PRODUCTIQUE BOIS	346	<b>329</b>	-17	73	242	88	87	12	0
40024202	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	187	<b>223</b>	36	76	170	91	92	4	0
40023404	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS		<b>100</b>	100	89	89	76	77	15	7
<b>BP</b>										
45023404	MENUISIER	1204	<b>1221</b>	17	60	738	0	0	82	13
45023405	CHARPENTIER	268	<b>304</b>	36	60	185	0	0	60	34
45023401	INDUSTRIES DU BOIS	48	<b>20</b>	-28	85	17	0	0	100	0
<b>MC</b>										
1023402	CHARPENTE NAVALE BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (NIVEAU V)	60	<b>32</b>	-28	93	30	83	78	19	0
1023403	PARQUETEUR (NIVEAU V)	11	<b>20</b>	9	95	19	79	75	25	0
1022301	ALUMINIUM - PRODUITS DE SYNTHESE (NIVEAU V)	187		-187						
<b>BEP</b>										
51023401	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	6835	<b>5686</b>	-1149	77	4395	86	85	10	1
<b>CAP</b>										
50023441	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	9263	<b>4793</b>	-4470	78	3774	25	28	59	7
50023437	EBENISTE	2227	<b>2145</b>	-82	81	1740	64	61	18	7
50023439	CHARPENTIER BOIS	1816	<b>1983</b>	167	75	1492	6	5	69	14
50023442	MENUISIER INSTALLATEUR		<b>876</b>	876	72	639	14	14	70	10
50023440	CONSTRUCTEUR BOIS		<b>172</b>	172	84	145	9	11	51	22
50023444	CHARPENTIER DE MARINE		<b>50</b>	50	92	46	65	66	0	0
50023435	TONNELLERIE	42	<b>33</b>	-9	87	29	38	33	48	15
50023420	CANNAGE PAILLAGE EN AMEUBLEMENT	15	<b>11</b>	-4	90	10	50	55	0	0
50022609	MECANICIEN CONDUCTEUR DES SCIERIES & DES IND MECA DU BOIS OP B MEC AFFUT DE SCIAGE	17	<b>9</b>	-8	100	9	100	100	0	0
50023443	CONDUCTEUR OPERATEUR DE SCIERIE		<b>5</b>	5	80	4	75	60	20	0
50022607	PREMIERE TRANSFORMATION DU BOIS	77		-77						
50023425	FABRICATION INDUSTRIELLE DE MOBILIER ET MENUISERIE	387		-387						

domaine: transport et manutention (11ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	total effectif	dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
<b>BTS</b>										
32031101	TRANSPORT	1293	<b>1271</b>	-22	65	836	62	56	8	23
<b>MC niv IV</b>										
1031102	AGENT TRANSPORT EXPLOITATION FERROVIAIRE (NIVEAU IV)	40	<b>186</b>	146	96	179	5	5	24	70
1031101	ACCUEIL DANS LES TRANSPORTS (NIVEAU IV)	101	<b>156</b>	55	85	134	22	21	46	26
<b>BacPro</b>										
40031104	LOGISTIQUE	1421	<b>1976</b>	555	65	1295	59	58	14	17
40031103	EXPLOITATION DES TRANSPORTS	980	<b>875</b>	-105	79	697	87	86	4	5
40034401	Métiers de la Sécurité **									
<b>BT</b>										
42031102	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT	24		-24						
<b>BP</b>										
45034401	Agent technique de prévention et de sécurité **									
45034402	Agent technique de sécurité dans les transports **									
<b>MC niv V</b>										
1031103	TRANSPORTEUR FLUVIAL (NIVEAU V)*		<b>28</b>	28	92	26	0	0	93	0
<b>BEP</b>										
51031104	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION (15 <sup>ème</sup> CPC)	2174	<b>2951</b>	777	81	2401	74	73	12	6
51031101	CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER	2008	<b>1969</b>	-39	61	1213	95	94	1	0
<b>CAP</b>										
50031105	CONDUITE ROUTIERE	2637	<b>1116</b>	-1521	74	832	29	28	31	21
50031116	AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE	654	<b>801</b>	147	84	673	36	35	11	37
50031217	VENDEUR-MAGASINIER EN PIECES DE RECH. ET EQUIP. AUTO	505	<b>445</b>	-60	82	365	57	57	33	3
50031114	AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDROUTIERE-TRANS. DE VOYAG.	196	<b>326</b>	130	90	296	1	1	33	56
50031102	DEMENAGEUR PROFESSIONNEL	64	<b>71</b>	7	87	62	13	13	68	11
50031103	NAVIGATION FLUVIALE	39	<b>62</b>	23	82	51	31	27	52	5
50031110	LIVREUR	29	<b>21</b>	-8	71	15	93	90	0	0
50031107	EMBALLEUR PROFESSIONNEL	6	<b>4</b>	-2	75	3	100	100	0	0
50023005	MONTEUR EN STRUCTURES MOBILES	26		-26						
50031106	CONDUITE DE SYSTEMES ET VEHICULES DE MANUT.	3		-3						
50034403	Agent de prévention et de sécurité **									
	* création 2003, 1ère session 2004									
	** Nouvelles affections à cette CPC									

**domaine: techniques audio-visuelles et de communication  
(12ème CPC)**

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	Total effectif	dont voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
<b>Techniques audio-visuelles</b>										
<b>BTS</b>										
32032321	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DU SON	257	<b>326</b>	69	60	196	78	74	2	10
32032322	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION MONTAGE ET POSTPRODUCTION		<b>289</b>	289	79	230	80	76	0	13
32032324	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE PRODUCTION	148	<b>214</b>	66	76	164	82	78	1	10
32032320	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION METIERS DE L'IMAGE	166	<b>209</b>	43	70	147	80	78	0	13
32032323	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPTION TECHNIQUES D'INGENIERIE ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS		<b>165</b>	165	82	136	91	82	0	12
32032318	PHOTOGRAPHIE	77	<b>111</b>	34	54	60	87	84	7	5
<b>BacPro</b>										
40032302	PHOTOGRAPHIE	243	<b>278</b>	35	79	221	87	85	8	5
<b>CAP</b>										
50032309	PHOTOGRAPHE	1254	<b>959</b>	-295	75	726	49	45	13	12
50032314	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA	671	<b>571</b>	-100	74	428	5	5	5	14
<b>Techniques graphiques</b>										
<b>BTS</b>										
32032317	COMMUNICATION VISUELLE OPTION GRAPHISME, EDITION, PUBLICITE	926	<b>1075</b>	149	56	612	87	76	2	11
32032206	COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION A : ETUDE ET REALISATION DE PRODUITS GRAPHIQUES	229	<b>256</b>	27	77	199	71	70	21	3
32032207	COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES OPTION B : ETUDE ET REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES	177	<b>203</b>	26	70	144	65	65	26	3
32032204	EDITION	67	<b>64</b>	-3	79	51	53	52	31	3
<b>BacPro</b>										
40032205	PRODUCTION GRAPHIQUE	500	<b>595</b>	95	75	447	63	63	25	8
40032204	PRODUCTION IMPRIMEE	379	<b>433</b>	54	78	341	60	61	34	2
<b>MC NIV V</b>										
1032201	FINITION FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES (NIVEAU V)		<b>16</b>	16	100	16	38	38	63	0
<b>BEP</b>										
51032203	METIERS DE LA COMMUNICATION ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES		<b>1300</b>	1300	75	987	82	79	16	0
51032202	INDUSTRIES GRAPHIQUES : IMPRESSION	709		-709						
51032201	INDUSTRIES GRAPHIQUES : PREPARATION DE LA FORME IMPRIMANTE	932		-932						
<b>CAP</b>										
50032225	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	289	<b>264</b>	-25	90	238	60	60	29	4
50032216	CONDUITE DE MACHINES AUTOMATISEES DE RELIURE BROCHURE INDUSTRIELLE	30		-30						

domaine: techniques de commercialisation (15ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007		scolaire	apprentissage	Formation Continue
						Total effectif	dont % voie scolaire			
<b>BTS</b>										
32031209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERC. (création 2003)*	22294	19755	-2539	63	12545	56	48	1	31
32031210	NEGOCIATION ET RELATION CLIENT (création 2003)*	8666	8722	56	75	6576	56	52	2	26
32031203	COMMERCE INTERNATIONAL	4805	4244	-561	71	3054	88	83	0	3
32032001	COMMUNICATION DES ENTREPRISES (16 <sup>ème</sup> CPC)	3146	3207	61	73	2352	80	76	0	8
32025003	TECH.COM. OPTION GENIE ELEC. ET MECA. (3 <sup>ème</sup> CPCP)	1686	1525	-161	71	1087	78	77	2	1
32023407	TECH.COM. OPTION BOIS ET DERIVES (10 <sup>ème</sup> CPC)	88	125	37	76	96	91	86	1	0
32023008	TECHNICO-COMMERCIAL OPT. MATERIAUX DU BATIMENT	11	76	65	93	71	61	62	4	0
32024004	TECHNICO-COMMERCIAL OPT. MATERIAUX SOUPLES	55	51	-4	80	41	98	94	0	0
32025208	TECH-COM : MAT. AGR., BAT. TP., MANUT. & ESP. LOISIRS	7	18	11	94	17	100	100	0	0
* remplace Action Commerciale et Force de vente, abrogés en 2003										
<b>Btn</b>										
43031013	STG MERCATIQUE (MARKETING) (création 2004)**	44756	35814	-8942	77	27743	98	96	0	0
	** remplace Action et Communication com. abrogé en 2004									
<b>MC niv IV</b>										
1031201	ASSISTANCE, CONSEIL, VENTE A DISTANCE	66	64	-2	92	59	36	36	4	23
<b>BacPro</b>										
40031202	COMMERCE (COM. - SERVICES jusqu'au 28/07/1994)	13824	17068	3244	77	13182	66	62	2	13
40033001	SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL)	4541	4959	418	79	3934	79	78	1	5
40031206	VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	2935	4096	1161	80	3278	89	87	1	4
<b>BP</b>										
45031205	FLEURISTE	675	784	109	73	580	0	0	9	2
45032202	LIBRAIRE	70	94	24	85	80	0	0	10	0
<b>MC niv V</b>										
1024201	ESSAYAGE - RETOUCHE - VENTE (9 <sup>ème</sup> CPC)	206	209	3	90	190	94	94	1	0
1022106	VENDEUR SPECIALISE EN ALIMENTATION (7 <sup>ème</sup> CPC)	45	105	60	83	88	9	10	6	29
<b>BEP</b>										
51031205	VENTE- ACTION MARCHANDE	29013	33194	4181	82	27411	80	78	1	3
51031104	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	2174	2951	777	81	2401	74	73	1	6
<b>CAP</b>										
50031216	EMPL. DE VENTE SPEC. OPT. B : PROD. D'EQUIP. COURANT	3218	3311	93	88	2916	33	34	5	10
50031215	EMPL. DE VENTE SPEC. OPT A : PRODUITS ALIMENTAIRES	3150	2837	-313	81	2312	20	19	7	4
50031214	EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES	1663	2776	1113	86	2400	65	65	2	8
50031218	FLEURISTE	2275	2729	454	84	2299	24	23	4	10
50031219	EMPL. DE VENTE SPEC. Opt. C : SERV.CLIENT. (création 2002)		42	42	88	37	41	45	0	50
50031209	EMPLOYE DE LIBRAIRE - PAPETERIE - PRESSE	24	23	-1	100	23	0	0	10	0
50031110	LIVREUR (11 <sup>ème</sup> CPC)	29	21	-8	71	15	93	90	0	0
50021305	MAREYAGE (7 <sup>ème</sup> CPC)	6	7	1	85	6	0	0	10	0

domaine: techniques administratives et de gestion (16ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Taux réussite 2007	Lauréats		Origines		
		2002	2007	variation		2007		Formation Continue		
					Total effectif	dont % voie scolaire	scolaire		apprentissage	
<b>BTS</b>										
32031406	COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS	14416	<b>12677</b>	-1739	63	8044	80	70	6	13
32031405	ASSISTANT DE GESTION DE PME ET DE PMI	14353	<b>12436</b>	-1917	61	7643	47	42	13	35
32032405	ASSISTANT DE DIRECTION	13479	<b>10656</b>	-2823	62	6712	59	54	10	24
32032607	INFORMATIQUE DE GESTION OPTION ADMINISTRATEUR DE RESEAUX LOCAUX D'ENTREPRISE	3433	<b>3328</b>	-105	62	2086	66	58	10	19
32032001	COMMUNICATION DES ENTREPRISES	3146	<b>3207</b>	61	73	2352	80	76	3	8
32032606	INFORMATIQUE DE GESTION OPTION DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS	3579	<b>2474</b>	-1105	67	1673	82	77	6	7
32032406	ASSISTANT SECRETAIRE TRILINGUE	2516	<b>1683</b>	-833	76	1287	94	90	1	0
<b>BacTechno</b>										
43031014	STG COMPTABILITE ET FINANCE D'ENTREPRISES (ex: COMPTABILITE ET GESTION (SERIE STT))	25701	<b>23896</b>	-1805	80	1917 0	99	98	0	0
43031012	STG COMMUNICATION ET GESTION DE RH (ex: ACTION ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVE (SERIE STT))	19023	<b>19871</b>	1987 1	79	1578 7	99	97	0	0
43031015	STG GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (ex: INFORMATIQUE ET GESTION (SERIE STT))	4988	<b>3653</b>	3653	77	2840	98	96	0	0
<b>BacPro</b>										
40031402	COMPTABILITE	15226	<b>14353</b>	-873	72	1039 5	86	83	2	7
40032402	SECRETARIAT	15956	<b>14333</b>	-1623	83	1192 3	83	82	3	10
<b>BP</b>										
45032401	BUREAUTIQUE	154	<b>41</b>	-113	73	30	0	0	5	80
45031001	ADMINISTRATION DES FONCTIONS PUBLIQUES	7		-7						
<b>BEP</b>										
51031401	METIERS DE LA COMPTABILITE	32952	<b>26759</b>	-6193	76	2047 1	93	92	0	1
51032403	METIERS DU SECRETARIAT	28228	<b>24695</b>	-3533	78	1944 1	94	93	0	2
<b>CAP</b>										
50031115	TRI, ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DU COURRIER	156	<b>369</b>	213	90	335	17	16	62	7
50033501	METIERS DU FOOTBALL	63	<b>131</b>	68	70	92	70	73	27	0

## domaine: tourisme hôtellerie loisirs (17ème CPC)

Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	2007			scolaire	apprentissage	Formation Continue
					Taux réussite 2007	Total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Hôtellerie et restauration</b>									
<b>BTS</b>										
32033415	HOTELLERIE - RESTAURATION OPTION B : ART CULINAIRE, ART DE LA TABLE ET DU SERVICE	1582	<b>1458</b>	-124	73	1076	79	72	13	6
32033414	HOTELLERIE - RESTAURATION OPTION A : MERCATIQUE ET GESTION HOTELIERE	1471	<b>1260</b>	-211	77	973	82	76	7	10
32033419	RESPONSABLE DE L'HEBERGEMENT A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN		<b>58</b>	58	94	55	10 0	10 0	0	0
<b>BacTechno</b>										
43033401	HOTELLERIE	2770	<b>2619</b>	-151	85	2229	99	98	0	0
<b>MC niv IV</b>										
1033409	ACCUEIL - RECEPTION (NIVEAU IV)	87	<b>516</b>	429	88	456	52	49	17	33
<b>BacPro</b>				0						
40033402	RESTAURATION	4618	<b>4642</b>	24	76	3540	75	71	19	6
<b>BP</b>										
45022104	CUISINIER	708	<b>718</b>	10	63	458	0	0	95	3
45033406	RESTAURANT	309	<b>305</b>	-4	80	244	0	0	96	3
45033404	GOUVERNANTE	21	<b>33</b>	12	66	22	0	0	48	42
45033405	SOMMELIER	31	<b>28</b>	-3	75	21	0	0	68	21
45033403	BARMAN	1	<b>7</b>	6	85	6	0	0	10 0	0
<b>MC niv V</b>										
1022105	CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT(NIVEAU V)		<b>807</b>	807	84	683	55	51	41	6
1022103	EMPLOYE TRAITEUR (NIVEAU V)		<b>772</b>	772	84	650	34	35	63	1
1033411	EMPLOYE BARMAN (NIVEAU V)		<b>421</b>	421	90	380	59	57	32	9
1033410	SOMMELLERIE (NIVEAU V)		<b>396</b>	396	83	331	57	53	38	3
1022109	ART DE LA CUISINE ALLEGEE (NIVEAU V)		<b>27</b>	27	88	24	88	81	0	19
<b>BEP</b>										
51033403	METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE	18035	<b>13446</b>	4589	82	11139	74	72	22	1
<b>CAP</b>										
50022131	CUISINE	15596	<b>9150</b>	6446	75	6900	17	16	53	21
50033409	RESTAURANT	9763	<b>3994</b>	5769	77	3101	17	17	66	11
50033410	SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	852	<b>830</b>	-22	80	669	19	22	52	13
50033408	SERVICES HOTELIERS	626	<b>535</b>	-91	87	468	66	65	9	11
	<b>Tourisme</b>									
<b>BTS</b>										
32033417	VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES (ex tourisme loisirs: concep commerc)	3876	<b>2695</b>	1181	70	1907	80	74	5	7
32033418	ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES (ex tourisme loisirs: anim prof)	2446	<b>2166</b>	-280	75	1629	79	74	9	7
<b>MC</b>										
1033412	ORGANISATEUR DE RECEPTION (NIVEAU IV)		<b>34</b>	34	82	28	79	74	26	0

<b>Domaine : autres activités du secteur tertiaire (18ème CPC)</b>										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats 2007			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	Total effectif	Dont %voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
<b>Banque Bourse</b>										
<b>BTS</b>										
32031305	BANQUE OPTION A : MARCHE DES PARTICULIERS	753	3992	3239	70	2803	19	19	15	58
32031306	BANQUE OPTION B : MARCHE DES PROFESSIONNELS		553	553	59	329	2	3	0	86
<b>MC</b>										
1031301	SERVICES FINANCIERS (NIVEAU IV)		138	138	92	128	13	12	80	7
<b>BP</b>										
45031301	BANQUE	2403	1321	-1082	69	922	0	0	2	84
<b>Assurances</b>										
<b>BTS</b>										
32031304	ASSURANCE	1705	1676	-29	65	1102	54	46	12	24
<b>BP</b>										
45031306	ASSURANCES	277	149	-128	91	136	0	0	0	37
<b>Immobilier et divers</b>										
<b>BTS</b>										
32031303	PROFESSIONS IMMOBILIERES	1609	2977	1368	51	1523	44	33	7	48
<b>BP</b>										
45031309	PROFESSIONS IMMOBILIERES	13	10	-3	90	9	0	0	70	20
<b>Prévention sécurité</b>										
<b>BacPro</b>										
40034401	METIERS DE LA SECURITE OPTION POLICE NATIONALE	1464	622	-842	98	615	57	57	0	43
<b>BP</b>										
45034401	AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	119	83	-36	78	65		0	64	17
45034402	AGENT TECHNIQUE DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS	10	6	-4	100	6		0	0	100
<b>MC</b>										
1034402	SECURITE CIVILE ET D'ENTREPRISE (NIVEAU V)		199	199	78	157	43	39	0	1
1034401	SURETE DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC (NIVEAU V)	19	81	62	90	73	59	56	31	11
<b>CAP</b>										
50034403	AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE	893	1454	561	83	1208	52	48	2	37
50034402	GARDIEN D'IMMEUBLES	141	343	202	86	296	0	0	0	65

domaine: soins personnels (19ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	total effectif	dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage	Formation Continue
	<b>Coiffure</b>									
<b>BP</b>										
45033605	COIFFURE OPTION STYLISTE VISAGISTE	4024	<b>4764</b>	740	68	3256	0	0	55	33
45033606	COIFFURE OPTION COLORISTE PERMANENTISTE	4408	<b>3827</b>	-581	67	2573	0	0	55	30
<b>MC niv V</b>										
1033604	COLORISTE PERMANENTISTE ( NIVEAU V)	568	<b>881</b>	313	86	765	49	46	51	1
1033603	STYLISTE VISAGISTE (NIVEAU V)	226	<b>404</b>	178	82	332	66	63	32	3
<b>CAP</b>										
50033605	COIFFURE	11812	<b>15578</b>	3766	69	10765	41	37	46	5
	<b>Esthétique</b>									
<b>BTS</b>										
32033602	ESTHETIQUE - COSMETIQUE	1094	<b>1575</b>	481	59	942	85	76	3	6
<b>BacPro</b>										
40033601	ESTH.- COSMETIQUE PARFUMERIE ( <i>création 2004</i> )		<b>702</b>	702	82	576	82	78	2	14
<b>BP</b>										
45033607	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE*	1537	<b>2139</b>	602	74	1603	0	0	45	45
<b>CAP</b>										
50033604	ESTH.-COSM. : SOINS ESTH. - CONSEILS - VENTE	7349	<b>11800</b>	4451	87	10325	61	59	7	11
	<b>Divers</b>									
<b>CAP</b>										
50033606	PERRUQUIER POSTICHEUR	17	<b>13</b>	-4	92	12	92	92	0	0
	TAXIDERMISTE ( <i>avec la 6ème CPC, non abrogé</i> )	5		-5						
	<i>*création 2003, remplace le n°45033604, abrogé en 2003</i>									



domaine: sanitaire et social (20ème CPC)										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	Taux réussite 2007	2007	total effectif	dont % voie scolaire	scolaire	apprentissage
<b>Professions médico-techniques</b>										
<b>DNTS</b>										
32233107	IMAGERIE MED. ET RADIO, THERAPEUTIQUE	402	539	137	82	445	96	92	0	0
32233108	INSTRUMENTATION ET MAINTENANCE BIOMED.	21	7	-14	100	7	100	100	0	0
<b>BTS</b>										
32033103	DIETETIQUE	875	1474	599	39	575	75	52	0	4
32033102	ANALYSES BIOLOGIQUES	1173	1076	-97	69	751	89	77	2	9
<b>Btn</b>										
43033102	SCIENCES MEDICO-SOCIALES (SERIE SMS)	21769	24433	2664	78	19063	98	95	0	0
<b>BP</b>										
45033104	PREPARATEUR EN PHARMACIE	5551	5167	-384	64	3329	0	0	67	21
45025001	MAINTENANCE BIOMEDICALE	1		-1						
<b>Mc niv V</b>										
10333101	EMPLOYE DE PHARMACIE	1744		-1744						
<b>CAP</b>										
50033104	EMPLOYE DE PHARMACIE	2210		-2210						
<b>Appareillage</b>										
<b>BTS</b>										
32033107	OPTICIEN LUNETIER	2149	2603	454	61	1595	59	44	11	27
32033104	PROTHESISTE ORTHESISTE (9ème CPC)	63	76	13	76	58	76	63	8	9
32033105	PODO-ORTHESISTE (9ème CPC)	26	27	1	77	21	100	100	0	0
<b>BT</b>										
42033103	PODO-ORTHESISTE (9ème CPC)	?	5	?	60	3	100	100	0	0
42033104	PROTHESISTE-ORTHESISTE (9ème CPC)	?	12	?	66	8	100	100	0	0
<b>BP</b>										
45033105	PROTHESISTE DENTAIRE	156	196	40	57	112	0	0	63	27
<b>BEP</b>										
51031201	OPTIQUE - LUNETTERIE	1114	1647	533	75	1238	29	34	15	4
<b>CAP</b>										
50033105	PROTHESISTE DENTAIRE	862	1244	382	68	858	39	42	27	9
50031208	MONTEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE	1092	155	-937	80	124	2	4	12	1
<b>Services aux personnes</b>										
<b>BTS</b>										
32033203	ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	3473	3838	365	66	2534	72	63	2	13
32033201	CONSEILLER EN ECO SOCIALE ET FAMILIALE (diplôme)	1190		-1190						
<b>MC niv V</b>										
1033001	AIDE A DOMICILE	935	2007	1072	90	1810	87	87	4	8
<b>BEP</b>										
51033002	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	20605	23703	3098	88	21007	92	89	1	4
<b>CAP</b>										
50033202	PETITE ENFANCE	10600	15394	4794	84	12952	10	9	5	16
50034002	AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION	153	53	-100	86	46	17	15	0	47

domaine: sanitaire et social (20ème CPC) suite										
Diplôme	Intitulé	Présentés			Lauréats			Origines		
		2002	2007	variation	2007			scolaire	apprentissage	Formation Continue
					Taux réussite 2007	total effectif	dont % voie scolaire			
	<b>Services aux entreprises et aux collectivités</b>									
<b>BTS</b>										
32034302	HYGIENE - PROPRETE - ENVIRONNEMENT	202	<b>215</b>	13	69	149	56	49	42	4
<b>BacPro</b>										
40034301	HYGIENE - ENVIRONNEMENT	652	<b>557</b>	-95	59	330	83	80	12	2
40033002	SERV.PROXIMITE ET VIE LOCALE (création 2005)		<b>100</b>	100	94	94	89	89	0	11
<b>BEP</b>										
51034302	BIOSERVICES	4371	<b>2382</b>	-1989	72	1723	98	97	0	0
51034303	METIERS DE L'HYG.PROPRE. ENVIRONNEMENT*		<b>937</b>	937	72	680	86	85	9	1
<b>CAP</b>										
50022129	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	1703	<b>2799</b>	1096	86	2417	85	84	4	6
50033411	ASS. TECH. MIL. FAMILIAL ET COL. (création 2004)		<b>2174</b>	2174	85	1867	91	90	2	4
50034306	MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	1155	<b>1266</b>	111	75	958	59	56	8	20
50023002	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	675	<b>781</b>	106	76	597	49	51	6	17
50034402	GARDIEN D'IMMEUBLES (18 <sup>ème</sup> CPC)	141	<b>343</b>	202	86	296	0	0	0	65
50034305	GESTION DES DECHETS ET PROPRETE URBAINE	153	<b>174</b>	21	80	140	13	12	24	47
50022004	OPERATEUR DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE	8	<b>18</b>	10	88	16	31	33	22	39
50034303	AGENT D'ASS. ET COLL. DECH. LIQUIDES Spec.	21	<b>17</b>	-4	82	14	0	0	100	0
50033405	EMPLOYE TECHNIQUE DE COLLECTIVITE (abrogé 08-2004)	2737		-2737						
	*création 2004, remplace bioservices									

## Annexes

---

1. Texte de l'appel d'offres de la DGESCO pour l'étude "niveau V et logiques de filières"
2. Liste des personnes rencontrées
3. Liste des BEP et des Bac Pro en 2007 et dates de création
4. Liste des domaines professionnels en 2007
5. BEP et Bac Pro par domaines

### Texte de l'appel d'offres

#### Niveau V et logiques de filière

Si les diplômes professionnels sont accessibles à tous les publics, ils **s'inscrivent aussi dans un système d'enseignement qui a vocation à contribuer à l'élévation générale du niveau d'éducation**. Cette mission dévolue à l'enseignement professionnel figure explicitement dans le Code de l'éducation. Les deux explosions scolaires qui ont eu lieu dans les années 60 et 80 ont reposé en partie sur la voie professionnelle.

Pour faire en sorte que l'enseignement professionnel remplisse un tel rôle tout en constituant une offre de formation et de certification adaptée aux évolutions de l'emploi (ie capable de les anticiper comme d'y répondre), le ministère de l'Education nationale a profondément modifié l'architecture des diplômes de l'enseignement professionnel depuis 1985. **En créant le baccalauréat professionnel, il a à la fois créé un nouveau modèle de diplôme, élargi l'accès au niveau IV et généré des liens entre les diplômes qui reposent sur des principes de filière. Entre le BEP et le baccalauréat, ces liens se sont systématisés au point de transformer le BEP en diplôme « propédeutique »**. Le CAP est également concerné par cette orientation, même si elle reste secondaire, puisqu'il conduit directement au baccalauréat professionnel dans certaines spécialités (celles des arts appliqués ou des soins aux personnes, par exemple, secteurs qui ne compte aucun BEP), et peut mener au brevet professionnel.

**Le niveau V, qui rassemble dans l'enseignement professionnel essentiellement le CAP et le BEP, est donc de moins en moins identifié comme un niveau de sortie sur le marché du travail**. Il apparaît désormais plutôt comme un niveau intermédiaire. **Ses diplômes permettent néanmoins d'entrer dans la vie active** et, dans le cas du CAP, l'objectif d'insertion a même été réaffirmé en 2002. Après avoir été mis à l'écart des lycées professionnels pendant une quinzaine d'années, en raison de son image négative liée à son ancienneté et au rôle de remédiation que la politique de massification scolaire lui avait attribué, ce diplôme est devenu officiellement le premier diplôme d'insertion. Engagée à partir de 1998, sa réhabilitation a donné lieu à une entreprise de « refondation », traduite dans le nouveau décret du diplôme publié le 4 avril 2002. **Sous l'effet de cette réforme le BEP a changé de profil, puisque c'est désormais essentiellement en tant que diplôme propédeutique qu'il est présenté dans les textes officiels**. La loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 expose clairement ce changement, dans la mesure où **la dimension propédeutique l'emporte sur la double finalité. Cette vocation à la poursuite d'études justifie la réduction du nombre de spécialités annoncée dans la loi**. Elle nécessite aussi un changement de curriculum. **Déjà engagé dans une rénovation des spécialités de BEP, pour faire du diplôme un socle de préparation à plusieurs baccalauréats** (chaque BEP devant conduire au baccalauréat technologique et à différentes spécialités de baccalauréat

professionnel), **le ministère a supprimé plusieurs spécialités et redéfini certains BEP**. D'autres projets sont en cours pour que la majorité des jeunes entrants en BEP quittent le système éducatif munis d'un diplôme de niveau IV, ce qui n'est aujourd'hui le cas que d'un élève sur deux.

Toutes ces évolutions suscitent **différentes questions**. Dans la mesure où certaines des logiques qui les fondent relèvent du fonctionnement du système éducatif, sans avoir nécessairement de lien immédiat avec la sphère de l'emploi, il apparaît important d'en évaluer l'impact.

**L'organisation en filières des diplômes professionnels, en se généralisant, a parfois bousculé la position de certains diplômes dans l'offre de formation et sur le marché du travail. Dans les domaines de spécialités où il n'existe pas de CAP, le BEP continue de jouer un rôle d'insertion.** Et lorsqu'il n'y a pas de BEP, le CAP sert de socle à la poursuite d'études. Dans le cas où BEP et CAP coexistent, la distinction entre les deux diplômes, malgré les efforts de clarification menés par la DGESCO, n'est pas toujours nettement établie par les employeurs.

**La volonté institutionnelle de développer le baccalauréat professionnel peut également inciter certaines catégories d'employeurs à faire du baccalauréat le premier diplôme d'accès à l'emploi, même pour occuper des emplois peu qualifiés.** L'exemple de la **chaudronnerie** donne une bonne illustration de cette tendance, puisque les représentants des organisations patronales à la commission paritaire consultative focalisent désormais leur attention sur le baccalauréat professionnel, alors qu'une grande partie des emplois qu'ils offrent et vont offrir à la suite des prochains départs à la retraite requièrent des formations de niveau V. Un glissement similaire a déjà eu lieu dans le **commerce et la distribution**. Or, on constate que le nombre des employés de commerce qualifiés est en régression, alors que celui des employés non qualifiés augmente. Ces derniers sont non seulement de plus en plus souvent diplômés, mais ils sont également détenteurs de diplômes de plus en plus élevés.

**S'interroger sur les effets de la « filiarisation » des diplômes professionnels, sur les déséquilibres qu'elle est susceptible de produire dans le système de formation comme dans le système d'emploi, passe par un questionnement sur le rôle du BEP.** Le Conseil national des programmes a déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet, avant de disparaître. Convaincu que **la relance du CAP et la possibilité de préparer un bac pro en trois ans justifiaient la disparition du BEP**, il a consacré une conférence de consensus à l'avenir du BEP en janvier 2005. La question posée dans l'appel à communications était sans ambiguïté puisqu'elle concernait la nécessité de maintenir ou non l'existence du diplôme. A la suite des auditions, **le Conseil s'est finalement prononcé pour le maintien du BEP**. Dans son avis, il signale que la diversité des diplômes favorise la démocratisation scolaire et répond en même temps à la pluralité des demandes des entreprises. De nombreuses études et travaux statistiques vont dans ce sens : les employeurs sont en effet loin de se montrer hostiles au BEP, qu'ils ont beaucoup privilégié par rapport au CAP lorsque ce dernier était apparenté à un diplôme de remédiation. Néanmoins, **si le BEP devient seulement un diplôme propédeutique**, le contenu du signal qu'il envoie sur le marché du travail ne manquera pas de changer.

En prenant un ou plusieurs exemples de spécialités, il serait possible **d'appréhender certains effets des dernières grandes orientations de la politique des diplômes**. On pourrait **s'interroger sur les définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle auxquelles se réfèrent l'organisation en filières et les rénovations en cours**. Les transformations que produisent les aménagements opérés dans le système de formation et dans le rapport des entreprises aux diplômes pourraient être analysées. La réception par les acteurs de la formation et par les employeurs de toutes les innovations intervenues dans l'architecture des diplômes et dans les curricula pourrait ainsi être évaluée, alors qu'elle reste aujourd'hui assez opaque.

## Annexe 2

### Personnes rencontrées

Secrétariat des CPC/ DGESCO	experts du Céreq auprès des CPC	Inspection Générale	Représentants des professionnels
Diane BARRAT	Jean Jacques ARRIGHI	Claude BERGMANN	Mme AUGEREAU LELOUP (Groupe FLO)
Daniel BLONDET	Annie BOUDER	Jean Claude BOULANGER	M. BALDERT (Boucherie)
Marie Françoise CATONI	Jean Paul CADET	René CAHUZAC	Jacques BRIVET, UFIH
Agnès JARRY-LACOMBE	Lise CAUSSE	Brigitte DORIATH	M. CROIZET (Groupe ACCOR)
Fabienne MAILLARD	Paul KALCK	Michel GAVRILOVIC	M. CURTI (Fonderie)
Maryannick MALICOT		Françoise GUILLET	Mme Du PELOUX (FFB)
Sylvie MAQUIN		Fernand KREMER	Didier DURAND, AFT
Jean Michel NAQUIN		Jean Claude LEBOSSE	Mme DURAND-MIRTAÏN (FFMAS)
Catherine NOEL		André MONTES	M. DUTERTRE (métallurgie : chaudronnerie)
Hélène PEYTAÏI		Claude NAVA	M. FARADIAN (métallurgie: Eurocopter)
Christine REBIERE		Norbert PERROT	Mme Emmanuelle GARASSINO (LEEM, Vice-présidente 6 <sup>ème</sup> CPC)
Agnès SAYAG		Christian PETITCOLAS	Hervé Benoist GIRONIERE (Boulangerie)
Murielle TEYSSIER SOYER		Didier PRAT	Lionel GUERIN, Délégué général adjoint UFIH
Brigitte TROCME			Mme HENRY (AMITIS)
Christian WALENTECK			Jean Paul HUBERT (ANFA)
			Mme JANY (FFMAS)
			Philippe MEREL (ANFA)
			M. MISMACQUE (SIEMENS)
			M. NAVET (UMIH)
			Mme PIERRE
			M. PINKUS (UIMM, Président 3ème CPC)
			Mme PINSON (CAPEB)
			M. Van ESLANDE (FTP)

## Annexe 3

### Liste des BEP et des Bac Pro en 2007 et dates de création

	Numéro	BEP existants à la rentrée 2007	Créé le
1	51022104	ALIMENTATION	29/08/1990
2	51034302	BIO-SERVICES	04/08/1989
3	51033002	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	19/08/1993
4	51025403	CARROSSERIE	29/08/1994
5	51031101	CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER	19/06/1990
6	51023301	FINITION	03/02/1987
7	51031104	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	11/07/2000
8	51025202	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	30/08/1990
9	51025005	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	20/03/2007
10	51025203	MAINTENANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS	22/06/2004
11	51032203	METIERS DE LA COMMUNICATION ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES	27/05/2003
12	51031401	METIERS DE LA COMPTABILITE	23/08/1996
13	51024204	METIERS DE LA MODE ET DES INDUSTRIES CONNEXES	29/07/1998
14	51022502	METIERS DE LA PLASTURGIE	21/10/2004
15	51025110	METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE	06/12/2001
16	51033403	METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE	17/07/2001
17	51025509	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	09/04/2002
18	51034303	METIERS DE L'HYGIENE, DE LA PROPRETE ET DE L'ENVIRONNEMENT	29/07/2004
19	51022203	METIERS DES IND. DE PROCEDES:IND CHIMI.,BIO-IND.,TRAIT DES EAUX,IND PAPIETIERE	05/09/2001
20	51023402	METIERS DU BOIS	26/03/2007
21	51032403	METIERS DU SECRETARIAT	23/08/1996
22	51022401	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION CERAMIQUES	23/08/1990
23	51024105	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION D : MATERIAUX TEXTILES	19/08/1993
24	51031201	OPTIQUE - LUNETTERIE	09/08/1989
25	51025102	OUTILLAGES	29/08/1991
26	51025109	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	29/08/1994
27	51025404	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	21/10/1999
28	51025510	SYSTEMES ELECTRONIQUES INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES	20/03/2007
29	51023002	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT	31/07/2002
30	51022704	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES	31/07/2003
31	51023304	TECHNIQUES DES METAUX, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT	31/07/2003
32	51022703	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	31/07/2003
33	51023104	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE	31/07/2002
34	51023203	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT	31/07/2003
35	51023103	TRAVAUX PUBLICS	07/07/1993
36	51031205	VENTE- ACTION MARCHANDE	11/07/2000

Source : REFLET (Céreq)

	<b>Numéro</b>	<b>Bac Pro existants à la rentrée 2007</b>	<b>Créé le</b>
1	40025504	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE	31/07/1996
2	40025301	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - CELLULE	31/07/1996
3	40023304	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	09/05/2006
4	40023202	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE	26/09/1991
5	40032101	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION COMMUNICATION GRAPHIQUE	26/09/1991
6	40023403	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	27/09/1990
7	40025103	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION HORLOGERIE	27/09/1990
8	40023003	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL	20/03/2007
9	40024202	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	27/09/1990
10	40022402	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	11/07/2005
11	40024201	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VETEMENT ET ACCESSOIRE DE MODE	27/09/1990
12	40022403	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTON METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	11/07/2005
13	40023301	BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE	31/08/1992
14	40022103	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	03/09/1997
15	40025403	CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION	03/08/1995
16	40025404	CARROSSERIE OPTION REPARATION	03/08/1995
17	45023407	CHARPENTIER DE MARINE	20/03/2007
18	40031202	COMMERCE (COMMERCE - SERVICES JUSQU'AU 28/07/1994)	31/05/1989
19	40031402	COMPTABILITE	31/07/1996
20	40021301	CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES	25/07/2005
21	40021201	CULTURES MARINES	26/03/1993
22	40025008	ELECTROMECHANICIEN MARINE	25/07/2005
23	40025506	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	08/07/2003
24	40034302	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE	18/07/2006
25	40033601	ESTHETIQUE- COSMETIQUE PARFUMERIE	13/05/2004
26	40020002	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	28/07/1999
27	40031103	EXPLOITATION DES TRANSPORTS	29/07/1998
28	40321301	GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS	30/07/2002
29	40034301	HYGIENE - ENVIRONNEMENT	07/08/1991
30	40022002	INDUSTRIES DE PROCEDES	20/09/1995
31	40022601	INDUSTRIES DES PATES, PAPIERS ET CARTONS	18/07/2006
32	40031104	LOGISTIQUE	29/07/1998
33	40025209	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION BATEAUX DE PLAISANCE	05/09/2001
34	40025210	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES	05/09/2001
35	40025208	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	05/09/2001
36	40025207	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VOITURES PARTICULIERES	05/09/2001
37	40025007	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	30/05/2005
38	40025211	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES	19/07/2002
39	40025212	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	19/07/2002
40	40025213	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS	19/07/2002
41	40025004	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMAT. OPTION C SYSTEMES FERROV.	21/01/1994
42	40024003	METIERS DE LA MODE ET INDUSTRIES CONNEXES-PRODUCTIQUE	31/07/2000
43	40022102	METIERS DE L'ALIMENTATION	15/12/1994
44	40024002	METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	31/07/2000
45	40025505	MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE	05/09/2001
46	40025006	MICROTECHNIQUES	23/12/2003
47	40024101	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION INDUSTRIES TEXTILES	31/07/1996
48	40022401	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES	30/07/1992
49	40022301	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES	30/08/1991
50	40025406	OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	09/05/2006
51	40023303	OUVRAGES DU BATIMENT:ALUMINIUM,VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	09/05/2006
52	40032302	PHOTOGRAPHIE	26/07/2002
53	40020101	PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA)	31/08/1995
54	40022502	PLASTURGIE	03/09/1997
55	40032205	PRODUCTION GRAPHIQUE	16/05/2003



56	40032204	PRODUCTION IMPRIMEE	16/05/2003
57	40025005	PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	03/08/1995
58	40025405	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	05/08/1998
59	40033402	RESTAURATION	29/07/1998
60	40032402	SECRETARIAT	31/07/1996
61	40034402	SECURITE PREVENTION	09/05/2006
62	40033001	SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL)	28/07/1994
63	40033002	SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE	30/05/2005
64	40025507	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	28/04/2005
65	40025407	TECHNICIEN AEROSTRUCTURE	19/07/2006
66	40023404	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	11/07/2005
67	40023407	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	22/02/2006
68	40022704	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	03/05/2006
69	40023406	TECHNICIEN DE SCIERIE	22/02/2006
70	40023002	TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE	11/07/2005
71	40023203	TECHNICIEN DU BATIMENT:ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	20/03/2007
72	40025509	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR	03/05/2006
73	40025106	TECHNICIEN D'USINAGE	16/02/2004
74	40022703	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	03/05/2006
75	40023103	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	20/03/2007
76	40023405	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	11/07/2005
77	40025108	TECHNICIEN MODELEUR	16/02/2004
78	40025107	TECHNICIEN OUTILLEUR	16/02/2004
79	40022302	TRAITEMENTS DE SURFACES	28/07/1999
80	40023102	TRAVAUX PUBLICS	11/07/2005
81	40031206	VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	30/07/2002

Source : REFLET Céreq

## Annexe 4

---

### Liste des domaines professionnels en 2007

1	Domaine industries extractives et matériaux de construction
2	Domaine travail des métaux
3	Domaine automobile, matériel agricole et TP
4	Domaine Electrotechnique électronique automatismes et informatique
5	Domaine aviation
6	Domaine gros œuvre et TP
7	Domaine second œuvre
8	Domaine matériaux
9	Domaine chimie et traitement des eaux
10	Domaine biologie et biotechnologie
11	Domaine mesures physiques, contrôle et régulation
12	Domaine alimentation
13	Domaine textile et industries annexes
14	Domaine matériaux souples (habillement-travail du cuir)
15	Domaine vêtements sur mesure et de création
16	Domaine blanchisserie teinturerie
17	Domaine bois et dérivés
18	Domaine transports et manutention
19	Domaine audio-visuel
20	Domaine techniques graphiques
21	Domaine commercialisation
22	Domaine administration et gestion
23	Domaine hôtellerie restauration
24	Domaine tourisme
25	Domaine banque bourse
26	Domaine assurances
27	Domaine immobilier et divers
28	Domaine prévention sécurité
29	Domaine coiffure
30	Domaine esthétique
31	Domaine soins personnels divers
32	Domaine médico-technique
33	Domaine appareillage
34	Domaine service aux personnes
35	Domaine service aux entreprises et aux collectivités

## Annexe 5

### BEP et Bac Pro par domaines

domaines professionnels	BEP	BAC PRO	
<b>domaines avec BEP et Bac Pro</b>			
<b>domaines 1 BEP, 1 Bac Pro</b>			
9	<i>Domaine chimie et traitement des eaux</i>	METIERS DES IND. DE PROC.:IND CHIM.,BIO-IND;TRAIT DES EAUX, PAPET.	INDUSTRIES DE PROCEDES
12	<i>Domaine alimentation</i>	ALIMENTATION	METIERS DE L'ALIMENTATION
13	<i>Domaine textile et industries annexes</i>	MISE EN OEUVRE DES MAT. OPTION D : MATERIAUX TEXT.	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION IND. TEXTILES
14	<i>Domaine matériaux souples (habillement-travail du cuir)</i>	METIERS DE LA MODE ET DES IND. CONNEXES	METIERS DE LA MODE ET IND. CONNEXES-PRODUCT.
23	<i>Domaine hôtellerie restauration</i>	METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE	RESTAURATION
<b>domaines 1 BEP, plusieurs Bac Pro</b>			
35	<i>Domaine service aux entreprises et aux collectivités</i>	METIERS DE L'HYG.PROPRE. ENVIRONNEMENT* (ancien <sup>t</sup> BIOSERVICES)	HYGIENE - ENVIRONNEMENT SERV.PROXIMITE ET VIE LOCALE ( <i>création 2005</i> )
17	<i>Domaine bois et dérivés</i>	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ex: bois construction et aménagement) ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE PRODUCTIQUE BOIS ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS
<b>domaines 2 BEP, 2 Bac Pro</b>			
8	<i>Domaine matériaux</i>	METIERS DE LA PLASTURGIE ( <i>création 2004, 1ère session 2007</i> ) MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION CERAMIQUES	PLASTURGIE MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES
18	<i>Domaine transports et manutention</i>	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION ( <i>15<sup>ème</sup> CPC</i> ) CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER	LOGISTIQUE EXPLOITATION DES TRANSPORTS
22	<i>Domaine administration et gestion</i>	METIERS DE LA COMPTABILITE METIERS DU SECRETARIAT	COMPTABILITE SECRETARIAT
<b>domaine 2 BEP, 3 Bac Pro</b>			
21	<i>Domaine commercialisation</i>	VENTE- ACTION MARCHANDE LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	COMMERCE ( <i>COM. - SERVICES jusqu'au 28/07/1994</i> ) SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL) VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)

domaine 3 BEP, 2 Bac Pro			
20	<i>Domaine techniques graphiques</i>	METIERS DE LA COMMUNICATION ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES INDUSTRIES GRAPHIQUES : IMPRESSION INDUSTRIES GRAPHIQUES : PREPARATION DE LA FORME IMPRIMANTE	PRODUCTION GRAPHIQUE PRODUCTION IMPRIMEE
domaine pluri BEP, pluri Bac Pro			
2	<i>Domaine travail des métaux</i>	METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE (intègre microtechniques) REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE OUTILLAGES	TECHNICIEN D'USINAGE REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS TECHNICIEN OUTILLEUR (ex outillage de mise en forme des matériaux) MICROTECHNIQUES TECHNICIEN MODELEUR MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE TRAITEMENTS DE SURFACES
3	<i>Domaine automobile matériel agricole et TP</i>	MAINTENANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS CARROSSERIE MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION V P CARROSSERIE OPTION REPARATION MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION VI MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES * MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION MOTOCYCLES MAINT. DES MATERIELS OPTION B : T P ET MANUTENTION* MAINT. DE VEHICULES AUTO. OPTION BATEAUX DE PLAISANCE MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS* CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION
4	<i>Domaine Electrotechnique électronique automatismes et informatique</i>	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES METIERS DE L'ELECTRONIQUE INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA) SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES (MAEMC) MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION C SYSTEMES FERROVIAIRES
6	<i>Domaine gros œuvre et TP</i>	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE TRAVAUX PUBLICS	TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE (ex: bâtiment étude de prix) CONSTRUCTION BATIMENT GROS OEUVRE (CBGO) TRAVAUX PUBLICS
7	<i>Domaine second œuvre</i>	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR FINITION TECHNIQUES DES METAUX, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT TECHNIQUE DU TOIT	ENERGETIQUE OPTION A : INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES ENERGETIQUE OPTION B : GESTION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE AMENAGEMENT - FINITION

domaines particuliers			
domaines sans BEP			
1	Domaine industries extractives et matériaux de construction		ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE
5	Domaine aviation		AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - CELLULE AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE
10	Domaine biologie et biotechnologie		BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION
15	Domaine vêtements sur mesure et de création		ARTIS. ET METIERS D'ART OPT. VET. ET ACCES. DE MODE (13 <sup>ème</sup> CPC)
16	Domaine blanchisserie teinturerie		METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE
19	Domaine audio-visuel		PHOTOGRAPHIE
30	Domaine esthétique		ESTH.- COSMETIQUE PARFUMERIE (création 2004)
domaines sans Bac pro			
11	Domaine mesures physiques, contrôle et régulation	MAINTENANCE DES EQUIPE. DE COMMANDE DES SYST. INDUST. AGENT EN ASSAINISSEMENT RADIOACTIF	
34	Domaine service aux personnes	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	
domaines sans BEP ni Bac Pro			
24	Domaine tourisme		
25	Domaine banque bourse		
26	Domaine assurances		
27	Domaine immobilier et divers		
28	Domaine prévention sécurité		
29	Domaine coiffure		
31	Domaine soins personnels divers		
32	Domaine médico technique		
33	Domaine appareillage		

# Table des Matières

Sommaire .....	7
Introduction Générale .....	1

## Partie I

<b>Configuration des diplômes et logiques de filières, Une analyse des filières dans les divers domaines professionnels .....</b>	<b>3</b>
<b>Brève présentation de la première Partie .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction de la Partie I.....</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 1 - Qu'est-ce qu'une filière de formation professionnelle ?.....</b>	<b>11</b>
1.1. Les divers sens et les ambiguïtés de la notion dans le monde éducatif.....	12
1.2. la poursuite d'étude : au centre de la logique de filière .....	14
1.2.1. Poursuite d'études après le BEP et voies suivies .....	16
1.2.2. Logique de filière et pluralité des formes de filières .....	20
<b>Conclusion du chapitre 1 .....</b>	<b>26</b>
<b>Chapitre 2 - Les filières professionnelles : trois grandes catégories .....</b>	<b>27</b>
2.1. La filière BEP/Bac Pro .....	28
2.1.1. Filière "BEP/Bac Pro" et domaines : la diversité des situations.....	29
2.1.2. Cas général des domaines avec BEP et Bac Pro : formes des filières "BEP-Bac Pro" .....	30
2.1.3. Les situations particulières : domaines sans BEP ou sans Bac Pro.....	58
2.2. La filière CAP/BP .....	65
2.3. Existe-t-il une filière CAP/Bac Pro ?.....	67
2.4. Synthèse et conclusion du Chapitre 2 .....	68
<b>Chapitre 3 - L'articulation de la filière professionnelle à la filière technologique .....</b>	<b>72</b>
3.1. La liaison BEP/Bac Techno.....	72
3.2. La liaison Bac Pro/BTS .....	77
3.3. Peut-on parler de "filière technologique" Bac Techno-BTS ? .....	82
3.4. Conclusion .....	84
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>87</b>

## Partie II

<b>Niveau V et logiques de filières : analyse d'une phase historique 1985-2009 .....</b>	<b>91</b>
<b>Introduction de la Partie II.....</b>	<b>95</b>
<b>Chapitre préalable - Filiarisation et logique de filière .....</b>	<b>97</b>
<b>Chapitre 1 - Les trois "logiques" à l'œuvre dans l'enseignement professionnel.....</b>	<b>101</b>
1.1. Logique de hausse et logique de filière.....	101
1.2. Logique de spécialité.....	103
1.3. Un conflit de logiques ?.....	104
1.4. Evolution du contexte de fonctionnement de la logique de filière.....	106
1.5. Forme des filières BEP-Bac Pro et propédeutisation.....	107
<b>Chapitre 2 - La logique de filière et l'emploi .....</b>	<b>111</b>
2.1. Des logiques sans lien immédiat avec l'emploi ? .....	111
2.2. Quel impact d'une filiarisation "sans lien direct avec l'emploi" ?.....	114
2.3. Quels impacts sur le marché du travail ? .....	125
<b>Chapitre 3 - La logique de filière et ses effets .....</b>	<b>143</b>
3.1. Les définitions de la professionnalité et de la socialisation professionnelle auxquelles se réfèrent l'organisation en filières et les rénovations en cours.....	143
3.2. Les transformations que produisent les aménagements opérés dans le système de formation et dans le rapport des entreprises aux diplômes.....	158
3.3. La réception par les acteurs de la formation et par les employeurs de toutes les innovations intervenues dans l'architecture des diplômes et dans les curricula .....	161
<b>Chapitre 4 - De la filiarisation à la défiliarisation des diplômes professionnels.....</b>	<b>167</b>

4.1. Rappels préalables .....	167
4.2. Un regret général : l'absence de concertation préalable à l'annonce de la généralisation du Bac Pro en 3 ans.....	169
4.3. Le Bac Pro en 3 ans : un rapport à l'emploi situé au niveau macro-social mais occultant les branches professionnelles .....	172
4.4. .Le poids de la logique de spécialité.....	173
4.5. Les principales préoccupations face à la généralisation du Bac Pro 3 ans.....	180
4.6. La gestion de la diversité.....	189
4.7. L'impact de la réforme sur les diplômés de niveau V : hypothèses... ..	192
<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>195</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>199</b>
<b>Cahier des diplômes .....</b>	<b>203</b>
<b>Configuration par domaines des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel ....</b>	<b>203</b>
<b>Les domaines .....</b>	<b>209</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>235</b>
<b>Table des Matières .....</b>	<b>246</b>
<b>Table des Tableaux.....</b>	<b>248</b>
<b>Table des Graphiques .....</b>	<b>250</b>
<b>Table des Schémas .....</b>	<b>250</b>

---

# Table des Tableaux

---

TI-01 spécialités de BEP par taux de poursuite d'études (2006)	17
TI-02. Ensemble des BEP : données globales sur la poursuite d'études (2006)	19
TI-03. Les poursuites d'études en Bac Pro et Bac Techno des 7 BEP dont les flux sont les plus importants (en 2005)	19
TI-04. Destinations du BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	25
TI-05. origines du bac PRO MENUISIER AGENCEUR	25
TI-06. part du BEP bois dans l'approvisionnement de plusieurs Bac Pro	25
TI-07 domaines professionnels et présence (ou absence) de la filière BEP-Bac Pro	29
TI-08. domaines professionnels avec filières BEP-Bac Pro	31
TI-09. destinations BEP-origines Bac Pro domaine hôtellerie restauration	32
TI-10. destinations BEP-origines Bac Pro domaine alimentation	33
TI-11. destinations BEP domaine chimie	33
TI-12. origines Bac Pro domaine chimie	34
TI-13. destinations BEP domaine textile	34
TI-14. origines Bac Pro domaine textile	35
TI-15. destinations BEP domaine habillement	35
TI-16. origines Bac Pro domaine habillement	35
TI-17. origines Bac Pro domaine habillement	36
TI-18. destinations BEP domaine techniques graphiques	36
TI-19. origines Bac Pro domaine techniques graphiques	37
TI-20. destinations BEP domaine services aux entreprises et collectivités	37
TI-21. destinations BEP domaine services aux entreprises et collectivités	38
TI-22. origines Bac Pro domaine services aux entreprises et collectivités	38
TI-23. origines Bac Pro domaine services aux entreprises et collectivités	39
TI-24. destinations BEP domaine bois et dérivés	39
TI-25. origines Bac Pro domaine bois et dérivés	39
TI-26. destinations BEP domaine techniques de commercialisation	40
TI-27. Origines des Bac Pro du domaine techniques de commercialisation	41
TI-28. destinations BEP domaine logistique et commercialisation	41
TI-29. Destinations des BEP domaine techniques administratives et de gestion	42
TI-30. origines Bac Pro domaine techniques administratives et de gestion	42
TI-31. destinations BEP domaine chimie des matériaux	43
TI-32. origines Bac Pro domaine chimie des matériaux	44
TI-33. destinations BEP domaine transport et manutention	44
TI-34. destinations BEP-origines Bac Pro domaine transport et manutention	45
TI-35. origines des Bac Pro du domaine transport et manutention	45
TI-36. Les BEP de l'automobile et leurs Bac Pro de destination	46
TI-37. origines des Bac Pro de l'Automobile	47
TI-38. Les BEP du travail des métaux et leurs Bac Pro de destination	48
TI-39. origines Bac Pro domaine travail des métaux	49
TI-40. origines Bac Pro domaine travail des métaux	50
TI-41. origines Bac Pro domaine travail des métaux	50
TI-42. origines Bac Pro domaine travail des métaux	51
TI-43. origines Bac Pro domaine travail des métaux	51
TI-44. Les BEP de l'électrotechnique et électronique et leurs Bac Pro de destination	51
TI-45. origines Bac Pro domaine électrotechnique	52
TI-46. origines Bac Pro domaine électronique	53



TI-47. Les BEP du gros œuvre du bâtiment et leurs Bac Pro de destination	54
TI-48. origines Bac Pro domaine gros-œuvre du bâtiment	55
TI-49. origines Bac Pro domaine gros-œuvre du bâtiment	55
TI-50. origines Bac Pro domaine travaux publics	55
TI-51. Les BEP du second œuvre et leurs Bac Pro de destination	56
TI-52. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment	57
TI-53. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment	57
TI-54. origines Bac Pro domaine second-œuvre du bâtiment	58
TI-55. Liste des domaines particuliers	58
TI-56. origines Bac Pro domaine industries extractives	59
TI-57. origines Bac Pro domaine aviation	60
TI-58. origines Bac Pro domaine biologie biotechnologie	61
TI-59. origines Bac Pro domaine vêtements sur mesure création	61
TI-60. origines Bac Pro domaine blanchisserie teinturerie	62
TI-61. origines Bac Pro domaine sécurité prévention	62
TI-62. origines Bac Pro domaine techniques audio-visuelles	62
TI-63. origines Bac Pro domaine esthétique	63
TI-64. destinations BEP domaine appareillage	63
TI-65. destinations BEP domaine services aux personnes	64
TI-66. Les rapports d'effectifs de candidats aux CAP et BP en 2007	65
TI-67. les filières "BEP/Bac Pro" selon la nature du BEP et la forme de la filière	69
TI-68. Type, "poids" du BEP et formes de filières	69
TI-69. les spécialités de BEP selon la part des Bac Techno dans les poursuites d'études post BEP	73
TI-70. les BEP selon le taux de poursuite en Bac Techno	74
TI-71. Poursuites d'études des BEP propédeutiques vers Bac Pro et Bac Techno	77
TI-72. Structure des poursuites d'études des Bac Pro	78
TI-73. Effectifs de candidats aux Bac Pro et parts de poursuites en BTS des lauréats qui ont poursuivi des études	79
TI-74. Répartition (en %) des poursuites d'études des Bac Pro dans les lycées	80
TI-75. Orientations des Bac Techno (ensemble)	83
TI-76. Orientations des Bac Techno (STI, STT)	83

## Table des Graphiques

GI-01. Taux de poursuite d'études des spécialités de BEP	18
GI-02. les spécialités de BEP selon la part des bac techno dans les poursuites d'études	74
GI-03. Part des orientations des Bac Pro vers les BTS dans les poursuites d'études en lycée	78

## Table des Schémas

SI-01. deux modèles de filière cylindrée	21
SI-02. Schéma simplifié des trois formes-types de filières	24
SI-03. Schéma simplifié de l'articulation des filières	84
SI-04. Schéma complet de l'articulation des filières	84
SII-01. Schéma d'aménagements des parcours dans le domaine soins aux personnes	177